

**Retombées Presse
Mission Coworking
2018**



Anticipations publiques

Les *living labs*, effet de mode ou mouvement de fond ?

Les tiers-lieux sont au cœur de l'actualité¹. La fondation Travailler autrement a remis, en septembre 2018, au secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la mission « Co-working : territoires, travail, numérique »². Dans un communiqué, l'État évoque « les *fab labs*, *loving labs*, *maker places* », comme de nouvelles formes d'espaces au service du développement économique, numérique et social des territoires³. L'énumération des différentes formes de tiers-lieux montre ici une confusion dans les termes employés. Si la définition des centres de co-working ou des *fab labs*⁴ n'est pas aisée, elle l'est encore moins pour les *living labs*, qui ne sont pas toujours matérialisés par un lieu. Pourtant la France est un des pays qui en recense le plus dans le monde : comment expliquer l'engouement actuel autour des *livings labs* ? Quelle est la plus-value potentielle pour les acteurs locaux ? Quel rôle joue les collectivités territoriales ?

Par **Quentin Marron**, doctorant au laboratoire de sciences sociales Pacte, université Grenoble Alpes

Une notion malléable et une trajectoire historique faite de bifurcations

Les *living labs* font l'objet, depuis le début des années 2000 d'un engouement mondial auprès de multiples acteurs (industries, grands groupes, petites et moyennes entreprises, associations, communauté d'utilisateurs, universités, collectivités territoriales). Mais concrètement, qu'est-ce qu'un *living lab* ?

Derrière cette dénomination, il existe des situations très variées : statuts, champs d'application, acteurs en présence, modèle économique, etc. On trouve par conséquent de nombreuses définitions des *living labs* dans la littérature. Un travail de recension permet de faire ressortir, tout de même, des caractéristiques communes : une multiplicité et hétérogénéité des parties prenantes ; une

finalité axée sur l'innovation (technologie, sociale, organisationnelle) ; un processus d'expérimentation basé sur l'environnement réel et quotidien des usagers ; la co-création ; un système de gouvernance et de collaboration partagée ; des connaissances expertes et expérientielles s'hybridant et ayant *a priori* tout autant de valeurs.

L'élasticité définitionnelle des *living labs*, tient en partie à son histoire, faite de bifurcations et de récupérations par des acteurs et des champs d'intervention initialement non concernés.

Au moins trois importants courants précédant le mouvement des *livings labs*, tel qu'il est connu aujourd'hui, peuvent être discernés⁵. Le premier courant remonte aux années soixante-dix avec le mouvement de conception coopérative issue de la traduction scandinave de la participation des

1. Voir l'article « Le phénomène des tiers-lieux s'impose à l'État », *Monde.fr* 19 sept. 2018 ; www.lemonde.fr/economie

2. Voir le site de la fondation Travailler autrement : www.fondation-travailler-autrement.org

3. Voir la note aux rédactions, remise du rapport sur la mission « Tiers-lieux et co-working », sur le site du ministère de la Cohésion des territoires : www.cohesion-territoires.gouv.fr

4. Voir l'article de Ferchaud F., « *Fab labs* : quelle portée pour l'innovation territoriale ? », *Horizons publics* mai-juin 2018, n° 3, p. 80-85.



usagers dans les processus de conception des technologies de l'information. Le deuxième courant date des années quatre-vingt avec les « expériences sociales » européennes sur les technologies de l'information. Enfin le troisième et dernier courant, apparu dans les années quatre-vingt-dix, fait référence aux projets de « *digital city* » qui ont commencé à fleurir partout en Europe.

Mais la naissance réelle du concept est attribuée à l'équipe du professeur William B. Mitchell du Massachusetts institut of technologies (MIT) au début des années quatre-vingt-dix, qui utilisait le *living lab* pour se référer à un laboratoire conçu pour observer comment la technologie informatique pouvait s'adapter à la vie quotidienne de tous. L'enjeu était d'obtenir des informations plus précises et réalistes sur l'usager, afin d'accélérer les processus d'innovation et la mise sur le marché des produits et services nouveaux. Le MIT *PlaceLab*, un *living lab* pionnier, recensait toutes les installations d'une maison classique dans laquelle les usagers étaient observés, enregistrés et suivis avec toutes sortes d'appareils, qui permettent d'enregistrer leurs habitudes, activités et routines.

Après quelques années de latence, le concept est repris par l'Europe. À l'origine de l'adoption du modèle des *living labs* se trouve le problème du « paradoxe européen » qui met en avant que l'Europe est performante en termes de connaissances (brevets), mais beaucoup moins lorsqu'il s'agit de transformer les connaissances en innovations commerciales, susceptible, de produire un

avantage économique concurrentiel. Ce paradoxe se retrouve au cœur d'une initiative lancée par la présidence finlandaise de l'Union européenne en 2006. Un rapport est produit, le manifeste d'Helsinki qui a pour ambition de concevoir une approche radicalement nouvelle de l'innovation, axée sur les utilisateurs, en particulier pour le secteur des technologies de l'information et de la communication. Cet impératif de participation sera renforcé lors d'un congrès sur l'innovation ouverte 2.0, en 2013. Lors de cette rencontre, il est évoqué un « changement de paradigme » basé sur le rôle créatif des utilisateurs et symbolisé par le modèle de la « quadruple hélice », modalité de gouvernance intégrant des acteurs publics, privés, universitaires et usagers.



Le laboratoire du MIT
dans les années quatre-vingt

Source : <http://news.mit.edu/2005/get-80s-view-mit-labs>



Les living labs des dispositifs métropolitains

Depuis le lancement de cette démarche, on observe en France et en Europe, une croissance quasiment continue de la création de *living labs*, qui, pour une grande majorité, se concentrent dans des espaces métropolitains. Une analyse de la distribution géographique⁶ de plus de 300 *living labs* montre le caractère résolument métropolitain de ces dispositifs, qui s'explique par un rapport intense entre villes, connaissances et innovations. Ainsi en Europe et en France, 65 % des *living labs* se situent dans

des villes de plus de 100 000 habitants ; et près de 50 % d'entre eux se situent dans des villes de plus de 200 000 habitants en Europe, contre 40 % en France. Cette concentration métropolitaine ne doit pas pour autant occulter l'émergence de *living labs* dans les espaces ruraux. Cette dynamique récente est d'autant plus intéressante qu'elle met en exergue une « spécificité » de ces *living labs*. Moins portés sur la ville intelligente ou la ville durable, leurs registres d'action renvoient à la lutte contre la fracture numérique (Brie'Nov), l'isolement en espace rural (espace public numérique mobile *living lab*) et l'autonomie des personnes dépendantes (Autonom'Lab). L'élargissement de ces registres d'action vient s'ajouter à ceux déjà existants. C'est ainsi que les *living labs* renvoient de manière non exhaustive au développement économique (Rennes Saint-Malo lab), la transition énergétique (laboratoire des usages), la santé (Lorraine *smart city living lab*), le développement social (Lab 01), la culture (*Smart city living lab*), l'habitat (Nantes *city lab*), la mobilité (Bordeaux Metro Pulse) ou encore l'éducation (Erasmus).



Le Lab 01 à Ambérieu-en-Bugey (Ain)

Source : Marron Quentin

Les collectivités territoriales : un rôle d'accompagnateur

Au niveau de l'État français, contrairement aux centres de co-working et *fab labs*, les *living labs* ne font pas l'objet d'une politique volontariste, mais plutôt d'un accompagnement indirect à travers plusieurs dispositifs dont les « démonstrateurs industriels pour la ville durable ». Ces derniers, initiés conjointement par le ministère de l'Écologie et par le ministère du Logement, en 2015, ont pour ambition de « faire émerger des projets urbains fortement innovants sur les territoires autour de deux registres, la transition écologique et la compétitivité économique nationale »⁷. Après deux sessions d'appel à projet en 2015 et 2017, il existe une vingtaine de démonstrateurs industriels. Dans ce cadre-là, l'État accompagne deux *living labs* lauréats, à savoir le Lyon *living lab* Confluence et le Bordeaux Euratlantique *living lab*. Le premier a mis



en place un opérateur territorial de données sur l'énergie et d'optimisation énergétique, à l'échelle du quartier Confluence. Le second a réalisé la construction innovante d'immeubles en bois et a accompagné des démarches d'habitat participatif.

Au niveau des territoires, le rôle des collectivités se manifeste de plusieurs manières. Cela peut passer par l'attribution de subventions à travers des appels à manifestations d'intérêts⁸ ; la mise en place d'innovation juridique comme les permis d'innover⁹ ; le prêt de locaux faisant office de lieux-tiers ; la mise à disposition de terrain d'expérimentation ; une implication dans la gouvernance et dans les orientations stratégiques. Le degré d'implication de la collectivité est variable selon les *living labs*. Dans seulement 10 % des cas, la collectivité supporte financièrement le dispositif. Pour le reste, outre des *living labs* privés, dans près de deux tiers des configurations, la collectivité est dans un portage hybride avec des entreprises, des universités, des associations ou des collectifs d'usagers.

Des objets en tension

Si les horizons ouverts par les *living labs* permettent d'envisager un renouvellement fécond, par ailleurs déjà palpable, de l'action publique locale, du développement des territoires, de la gouvernance territoriale et de la démocratie participative, ils ne sauraient occulter quelques points d'interrogation quant à leurs capacités de répondre aux enjeux sociétaux.

L'analyse de la répartition géographique des *living labs* dessine, nous l'avons vu, une France des villes. En creux, force est de constater que les espaces ruraux et les espaces périurbains ne sont pas absents, mais moins bien représentés. Cela n'est pas sans questionner la capacité de diffusion et d'essaimage des *living labs* sur l'ensemble des terri-

toires ou plus précisément des différentes configurations territoriales.

Une deuxième attention porte sur la gouvernance que proposent ces dispositifs. Symbolisés par « les 4 P » c'est-à-dire les partenariats publics-privés-personnes, les *living labs* offrent un modèle de gouvernance plutôt original et innovant de par son « ouverture ». Prenant la forme d'un écosystème, les acteurs ne sont pas censés être dans une forme de hiérarchie, mais bien dans une certaine « égalité », y compris pour les usagers. Cependant la réalité montre des jeux de pouvoirs, de hiérarchies, d'inerties, de prévalence des intérêts propres par rapport à des intérêts collectifs et de rétention d'information. Dans le jeu des négociations, les usagers ont plus souvent du mal à faire entendre leur voix et à influencer sur les processus décisionnels.

Une troisième attention porte sur le profil des usagers. Nous avons constaté qu'il est difficile de recruter des groupes d'usagers qui reflètent la variété de la société, car la participation au développement de nouvelles technologies et à des approches participatives attire des personnes ayant certaines caractéristiques particulières.

Une quatrième et dernière attention concerne la relative effectivité des *living labs*. Une recherche¹⁰ s'appuyant en partie sur l'organisme européen des *living labs* (ENoLL) permet de constater que ces dispositifs recouvrent des réalités très diverses pouvant aller de *living labs* actifs à inactifs. Ainsi, près d'un quart des *living labs* est susceptible de n'être qu'affichage, outil de marketing, voir « coquilles vides ». Effet de mode ou processus plus profond de changement, la question mérite en tout cas d'être investie.

7. Voir le site officiel des démonstrateurs industriels pour la ville durable : <http://www.divd.logement.gouv.fr/>

8. Voir le site d'émergence numérique : <http://emergences-numeriques.maregionsud.fr>

9. Voir le site d'Aix-Marseille *french-tech* l'appel à manifestation d'intérêt « Expérimenter le permis d'innover » : <https://amft.io>

10. Roux E. et Marron Q., *Observing living labs to imagine tomorrow's metropolises*, 2016, *Open LivingLab Days*.



Un coup de pouce de l'État de 110 millions d'euros



Patrick Levy-Waitz Président Fondation Travailler autrement

Vous êtes l'auteur d'un rapport sur le coworking, réalisé à la demande du ministère de la Cohésion des territoires. Comment analysez-vous ce phénomène ?

Là où nous pensions dénombrer quelque 600 tiers-lieux, ce sont en fait près de 1 800 espaces qui ont été recensés, dont près de la moitié hors des métropoles. Ce chiffre montre que nous n'avons pas su prendre la mesure de l'ampleur du mouvement. Ces lieux de travail partagé transforment notre pays en profondeur et nous sommes passés complètement à côté depuis quelques années. Loin d'être un mouvement alternatif marginal, il s'impose aujourd'hui comme une vraie réponse au désenclavement des territoires, qui en sont d'ailleurs à l'origine. Ayant subi la double crise industrielle et numérique à partir des années 1980, les citoyens les plus enclavés ont jugé qu'il ne fallait rien attendre des pouvoirs publics et se mettre en mouvement. Ils ont ainsi favorisé l'émergence de ces nouveaux lieux de travail.

À quoi ressemblent ces espaces de collaborations croisées ?

Hybrides et multicompetences, ils ne sont pas seulement des lieux de métiers intellectuels, des "coworkings à la parisienne", tels qu'on les imagine. Lors de mon tour de France, j'ai réalisé que chacun revendiquait une manière de travailler, tout en privilégiant les rencontres mêlant agriculture et design, architecture et cuisine, mais aussi des circuits courts avec des ateliers partagés, comme les fablabs ou les hackerspaces... Des activités et des univers qui ne se parlaient plus et qui retrouvent du lien grâce aux tiers-lieux. Chaque fois qu'il y a eu de grandes mutations dans l'histoire, cela s'est conclu par une concentration urbaine. À l'inverse, cette

[Visualiser l'article](#)

révolution du “faire ensemble” invite à la déconcentration. Nous sommes dans une société en réseau et rien n’oblige à se retrouver sur un même lieu. C’est le début d’un mouvement fort.

Quels en sont les enjeux ?

Le pouvoir d’achat et la transition écologique en sont les deux points clefs. À l’heure où les déplacements sont de plus en plus chers et que le développement durable commande d’être attentif à l’empreinte carbone, la déconcentration est une réponse, qui peut désormais s’appuyer sur une véritable politique gouvernementale.

Quels sont les moyens mis à disposition par l’État pour structurer ces réseaux ?

Le gouvernement a annoncé une enveloppe de 110 millions d’euros sur 4 ans, dès début 2019. Un coup d’accélérateur qui s’appuie aussi sur les Régions et les communautés d’agglomération. J’ai proposé la création de 300 “fabriques de territoire”, qui joueront le rôle de tête de réseau. De taille significative, elles seront vecteur de fusion numérique et accompagnatrices pour la formation ou encore l’animation. J’ai également recommandé la création d’un Conseil national des tiers-lieux pour mettre en place cette nouvelle filière économique et sociale. Pour y parvenir, deux outils ont été actés : un fonds de dotation de l’État de 60 millions d’euros sur 4 ans, et un fonds d’investissement privé, dont Amundi et l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) seraient partie prenante. Enfin, dans cette enveloppe, 15 millions sont octroyés à l’aide aux territoires ruraux les plus enclavés, sur des lieux d’innovation difficiles.



Un coup de pouce de l'État de 110 millions d'euros

Propos recueillis par Anne-Laure BISTON
Patrick Levy-Waitz

Président Fondation Travailler autrement

Vous êtes l'auteur d'un rapport sur le coworking, réalisé à la demande du ministère de la Cohésion des territoires. Comment analysez-vous ce phénomène ?

Là où nous pensions dénombrer quelque 600 tiers-lieux, ce sont en fait près de 1 800 espaces qui ont été recensés, dont près de la moitié hors des métropoles. Ce chiffre montre que nous n'avons pas su prendre la mesure de l'ampleur du mouvement. Ces lieux de travail partagé transforment notre pays en profondeur et nous sommes passés complètement à côté depuis quelques années. Loin d'être un mouvement alternatif marginal, il s'impose aujourd'hui comme une vraie réponse au désenclavement des territoires, qui en sont d'ailleurs à l'origine. Ayant subi la double crise industrielle et numérique à partir des années 1980, les citoyens les plus enclavés ont jugé qu'il ne fallait rien attendre des pouvoirs publics et se mettre en mouvement. Ils ont ainsi favorisé l'émergence de ces nouveaux lieux de travail.

À quoi ressemblent ces espaces de collaborations croisées ?

Hybrides et multicompetences, ils ne sont pas seulement des lieux de métiers intellectuels, des "coworkings à la parisienne", tels qu'on les imagine. Lors de mon tour de France, j'ai réalisé que chacun revendiquait une manière de travailler, tout en privilégiant les rencontres mêlant agriculture et design, architecture et cuisine, mais aussi des circuits courts avec des ateliers partagés, comme les fablabs ou les hackerspaces... Des activités et des univers qui ne se parlaient plus et qui retrouvent du lien grâce aux tiers-lieux. Chaque fois qu'il y a eu de grandes mutations

dans l'histoire, cela s'est conclu par une concentration urbaine. À l'inverse, cette révolution du "faire ensemble" invite à la déconcentration. Nous sommes dans une société en réseau et rien n'oblige à se retrouver sur un même lieu. C'est le début d'un mouvement fort.

Quels en sont les enjeux ?

Le pouvoir d'achat et la transition écologique en sont les deux points clefs. À l'heure où les déplacements sont de plus en plus chers et que le développement durable commande d'être attentif à l'empreinte carbone, la déconcentration est une réponse, qui peut désormais s'appuyer sur une véritable politique gouvernementale.

Quels sont les moyens mis à disposition par l'État pour structurer ces réseaux ?

Le gouvernement a annoncé une enveloppe de 110 millions d'euros sur 4 ans, dès début 2019. Un coup d'accélérateur qui s'appuie aussi sur les Régions et les communautés d'agglomération. J'ai proposé la création de 300 "fabriques de territoire", qui joueront le rôle de tête de réseau. De taille significative, elles seront vecteur de fusion numérique et accompagnatrices pour la formation ou encore l'animation. J'ai également recommandé la création d'un Conseil national des tiers-lieux pour mettre en place cette nouvelle filière économique et sociale. Pour y parvenir, deux outils ont été actés : un fonds de dotation de l'État de 60 millions d'euros sur 4 ans, et un fonds d'investissement privé, dont Amundi et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) seraient partie prenante. Enfin, dans cette enveloppe, 15 millions sont octroyés à l'aide aux territoires ruraux les plus enclavés, sur des lieux d'innovation difficiles.

Les bonus écologiques et économiques du coworking



Le 18 septembre, la Fondation Travailler Autrement remettait au gouvernement son rapport de la "Mission Coworking", dans lequel elle identifie 1.463 tiers-lieux sur l'ensemble du territoire. (Crédits : La Tribune Hebdo (Source : Fondation Travailler Autrement))

D'ici à douze ans, quelque 8% à 13% des emplois seraient concernés par le coworking et le flex office, selon un rapport remis au gouvernement. A la clé, des milliards d'euros en retombées économiques et écologiques.

D'après une étude réalisée par Regus (groupe IWG), le coworking (bureau partagé) comme le flex office (bureau flexible) vont générer 123 milliards d'euros de retombées économiques rien qu'en France en 2030.

« Cela permet à des entreprises d'embaucher plus facilement, ce qui plaît beaucoup aux directions financières et aux ressources humaines, rappelle Christophe Burckart, le directeur général de Regus France. Elles n'ont plus besoin de se refréner lorsqu'elles doivent s'agrandir. Avec ces modes de travail, elles deviennent en effet agiles et répondent à leur besoin d'aligner leur activité en conséquence. »

Pour obtenir cette photographie, celui qui se présente comme le premier fournisseur d'espace de travail flexible a contacté tous ses clients et rencontré Patrick Levy-Waitz, chargé par le gouvernement d'un rapport sur le coworking, pour quantifier le nombre d'emplois liés à horizon douze ans. Il en ressort, selon lui, que 8% à 13% seront concernés par le coworking et le flex office.



Des tiers-lieux en deuxième et troisième couronnes des agglomérations

La France devrait même « *connaître une hausse de 88% des richesses produites* » d'ici à 2030. Christophe Burckart se fonde sur une expérience à Fontainebleau (Seine-et-Marne), où des communautés se sont formées entre les différentes entreprises présentes. Résultat : elles auraient dégagé au global 1 million d'euros de chiffre d'affaires du fait de l'échange entre leurs collaborateurs.

Autre chiffre cité : 100 millions d'heures économisées. Le travail flexible se développe en effet de plus en plus à proximité des gares pour, paradoxalement, éviter les temps de trajet perdus en voiture ou dans les transports en commun. L'auteur de l'étude a d'ailleurs contractualisé une *joint-venture* avec la Banque des territoires et Orange pour créer davantage d'espaces en deuxième et troisième couronnes des agglomérations et surtout répondre aux besoins locaux. Pour lui, c'est également le symbole de sa capacité à investir dans le cadre de partenariats publics-privés.

7 millions de tonnes d'émissions de dioxyde de carbone en moins

Limiter l'usage des transports devrait même faire réduire de 7 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone. Toujours dans cette optique, le DG de Regus France assure travailler à l'implantation de technologies de gestion des énergies dans ses bâtiments afin d'aboutir à une optimisation des consommations.

« *Nous essayons d'être exemplaires en matière de recyclage des déchets* », précise-t-il.

Il faut néanmoins nuancer ces informations, car Regus a tout intérêt à projeter de telles données pour assurer sa croissance. Dans le communiqué accompagnant l'étude, Christophe Burckart écrit d'ailleurs : « *Coworking, télétravail et autres nouvelles manières représentent l'avenir et sont amenés à prendre une importance considérable en particulier du fait des importants bénéfices qu'ils peuvent susciter.* »



L'ANALYSE

LES BONUS ECOLOGIQUES ET ECONOMIQUES DU COWORKING

CESAR ARMAND



D'ici à douze ans, quelque 8% à 13% des emplois seraient concernés par le coworking et le flex office, selon un rapport remis au gouvernement. A la clé, des milliards d'euros en retombées économiques et écologiques.

D'après une étude réalisée par Regus (groupe IWG), le coworking (bureau partagé) comme le flex office (bureau flexible) vont générer 123 milliards d'euros de retombées économiques rien qu'en France en 2030.

« Cela permet à des entreprises d'embaucher plus facilement, ce qui plaît beaucoup aux directions financières et aux ressources humaines, rappelle Christophe Burckart, le directeur général de Regus France. Elles n'ont plus besoin de se refréner lorsqu'elles doivent s'agrandir. Avec ces modes de travail, elles deviennent en effet agiles et répondent à leur besoin d'aligner leur activité en conséquence. »

Pour obtenir cette photographie, celui qui se présente comme le premier fournisseur d'espace de travail flexible a contacté tous ses clients et rencontré Patrick Levy-Waitz, chargé par le gouvernement d'un rapport sur le coworking, pour quantifier le nombre d'emplois liés à horizon douze ans. Il en ressort selon lui que 8% à 13% seront concernés par le coworking et le flex office.



DES TIERS-LIEUX EN DEUXIÈME ET TROISIÈME COURONNES DES AGGLOMÉRATIONS

La France devrait même « *connaître une hausse de 88% des richesses produites* » d'ici à 2030. Christophe Burckart se fonde sur une expérience à Fontainebleau (Seine-et-Marne), où des communautés se sont formées entre les différentes entreprises présentes. Résultat : elles auraient dégagé au global 1 million d'euros de chiffre d'affaires du fait de l'échange entre leurs collaborateurs.

Autre chiffre cité : 100 millions d'heures économisées. Le travail flexible se développe en effet de plus en plus à proximité des gares pour, paradoxalement, éviter les temps de trajet perdus en voiture ou dans les transports en commun. L'auteur de l'étude a d'ailleurs contractualisé une *joint-venture* avec la Banque des territoires et Orange pour créer davantage d'espaces en deuxième et troisième couronnes des agglomérations et surtout répondre aux besoins locaux. Pour lui, c'est également le symbole de sa capacité à investir dans le cadre de partenariats publics-privés.

7 MILLIONS DE TONNES D'ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE EN MOINS

Limiter l'usage des transports devrait même faire réduire de 7 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone. Toujours dans cette optique, le DG de Regus France assure travailler à l'implantation de technologies de gestion des énergies dans ses bâtiments afin d'aboutir à une optimisation des consommations.

« Nous essayons d'être exemplaires en matière de recyclage des déchets », précise-t-il.

Il faut néanmoins nuancer ces informations, car Regus a tout intérêt à projeter de telles données pour assurer sa croissance. Dans le communiqué accompagnant l'étude, Christophe Burckart écrit d'ailleurs : « *Coworking, télétravail et autres nouvelles manières représentent l'avenir et sont amenés à prendre une importance considérable en particulier du fait des importants bénéfices qu'ils peuvent susciter.* »



© Xavier de Mazenod

L'actu nationale

L'Écloserie, à Boitron dans l'Orne, organise un Repair café chaque premier samedi du mois.

Les tiers-lieux reconnus et soutenus

La France compte 1 800 tiers-lieux, dont un peu moins de la moitié est située hors métropole. Coworking, fablab, makerspace, hackerspace, livinglab..., ces espaces partagés, qui redynamisent leurs territoires, présentent une grande diversité d'organisation. Ils permettent la rencontre d'activités, de compétences, de métiers et de publics qui n'ont pas vocation à se croiser habituellement. Naissent alors de nouvelles manières de travailler, plus collaboratives et créatives. Encourageant les circuits courts, la réutilisation et le partage des ressources et le recyclage, ces espaces jouent également un rôle dans la transition écologique en évitant les déplacements routiers domicile/travail. Voici ce que révèle le rapport de la « Mission coworking - Territoires, travail, numérique », que Patrick Lévy-Waitz, président de la fondation

Travailler Autrement, a remis à Julien Denormandie, secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, le 19 septembre à Montreuil (93). On y trouve aussi 28 propositions comme la création d'un Conseil national des tiers-lieux, la création de deux fonds dotés pour trois ans (dès 2019) de 110 millions d'euros (60 de l'État et 50 de partenaires privés) pour créer et pérenniser ces espaces. 15 millions d'euros seraient réservés aux projets ruraux. Seulement 40 % des tiers-lieux seraient en effet rentables. Et cet équilibre est plus difficile à atteindre à la campagne qu'en ville.

Le rapport complet et sa synthèse sont téléchargeables en ligne : <http://cget.gouv.fr>, rechercher avec le terme « coworking ».

La bio près de chez soi en quelques clics

Imaginé en Bretagne, développé dans les Pays-de-la-Loire, le site <http://bonplanbio.fr> est en train de s'étendre rapidement aux autres régions et notamment en Auvergne-Rhône-Alpes d'ici la fin de l'année 2018. Grâce à une cartographie et à un annuaire détaillés, cet outil recense les produits fermiers bio et locaux vendus près de chez soi à la ferme, sous forme de dépôts de paniers, sur les marchés, dans les magasins bio, sur des sites de cueillette, etc. Il est alimenté par les producteurs(trices) bio eux-mêmes, tou(te)s adhérent(e)s à des groupements départementaux d'agriculture biologique, ce qui garantit leur certification bio et la mise à jour régulière du site.



À LA UNE

Selon Patrick Levy-Waitz, président du think tank Travailler autrement, accompagner les tiers-lieux permet de lutter contre les fractures territoriales.

PROPOS RECUEILLIS PAR **CÉSAR ARMAND**
 @Cesararmand

TIERS-LIEUX : « Les collectivités locales jouent déjà un rôle d'impulseur »

Président de la Fondation Travailler autrement, un think tank sur le travail, Patrick Levy-Waitz a été mandaté en janvier dernier par le gouvernement pour réaliser un état des lieux des tiers-lieux. Pendant six mois, il a arpenté la France avec son équipe et dénombré 1800 tiers-lieux. Un phénomène l'a particulièrement marqué : l'hybridation des activités et des compétences. Dans son rapport, remis au gouvernement mi-septembre, il écrit : « Ces points de convergence préfigurent les nouvelles manières de travailler, explorent les voies de la créativité et de l'innovation, épousent les besoins de la jeunesse, intéressent et irriguent les entreprises. » Patrick Levy-Waitz y voit un levier de lutte contre les fractures territoriales, à condition que l'État facilite et accompagne le développement de ces espaces en soutenant les collectivités locales avant-gardistes. Ce n'est plus la société du vivre-ensemble, conclut-il, mais la voie du faire-ensemble qui est en train d'être empruntée.

LA TRIBUNE – Après votre rapport sur les tiers-lieux, le gouvernement va débloquer 110 millions d'euros d'ici à 2021 pour accompagner la création de 300 « Fabriques des territoires » et instituer un réseau national. Cette mesure rejoint-elle le fonds d'amorçage et le fonds d'investissement responsable que vous défendez ?

PATRICK LEVY-WAITZ - Le gouvernement a pris en compte les propositions que j'ai formulées. La décision a été prise de favoriser l'amorçage des lieux structurants ayant vocation à être des têtes de réseaux pouvant accueillir et susciter de l'activité et de l'animation dans les territoires, et donc créer de la dynamique. Les 300 Fabriques des territoires permettront aux tiers-lieux de taille modeste de travailler en réseau, de tisser leur toile et de mettre en place leur modèle économique. Aujourd'hui, il leur faut trois ans – contre un an dans les métropoles – pour se stabiliser économiquement. Mon tour de France a également démontré que les opérateurs, y compris immobiliers,



n'allaient pas dans tous les territoires, car les outils financiers mis à disposition ne sont pas adéquats. C'est pourquoi, en complément des 300 Fabriques des territoires, je me félicite de la création d'un fonds d'investissement dédié qui intégrera la spécificité territoriale. Porté par des acteurs privés et publics comme l'État, il développera les outils et participera au renouveau des territoires.

De même, il amplifiera les phénomènes entrepreneuriaux, qu'ils soient associatifs, coopératifs ou dans l'économie sociale et solidaire. Comme annoncé par Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Amundi a d'ailleurs d'ores et déjà exprimé son intérêt pour participer à ce fonds.

Cela va-t-il accélérer la numérisation de certains territoires ?

Les outils financiers mis à disposition vont permettre aux citoyens d'accéder plus facilement à des activités économiques numérisées. Les tiers-lieux permettent à celles et ceux qui connaissent mal le digital de s'y frotter. C'est donc évidemment un accélérateur de l'inclusion numérique. Julien Denormandie et Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du Numérique, veulent en outre donner corps à ces fabriques pour en expérimenter l'utilité économique d'un côté et sociale de l'autre.

Par exemple, si nous pouvons apporter plus de capacités à l'association Avenir 84, située dans les quartiers prioritaires d'Avignon, ce serait formidable. Toujours dans le Vaucluse, un *fab lab* [plateforme de création et de prototypage, ndlr], la Bricothèque, est né autour de 60 personnes en quelques mois. Vous avez la même chose à Amiens avec des endroits formidables, comme La Machinerie, où se mêlent l'apprentissage, la formation au numérique et l'innovation.

Faut-il créer un Airbnb des tiers-lieux pour aider le Toulousain qui vient à Paris ou le Marseillais qui se rend à Nantes ?

Il existe déjà des outils privés, comme Bureaux A Partager ou Neo-nomade. Je suis très favorable à ce qu'ils collaborent pour permettre précisément aux citoyens

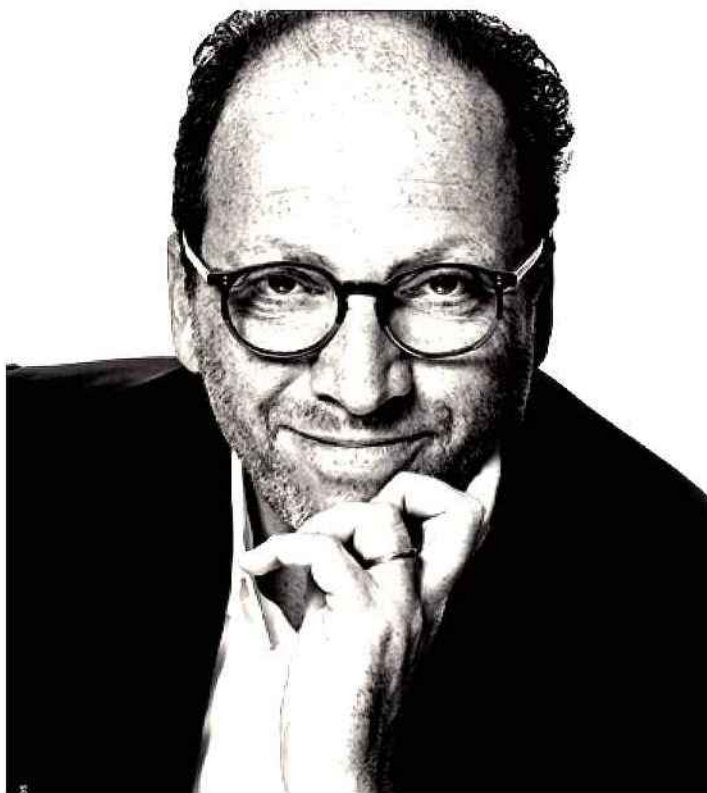
d'être mieux informés.

L'action publique locale va-t-elle gagner en efficacité, voire en performances, avec ce plan d'action gouvernemental ?

Aujourd'hui, le mouvement des tiers-lieux porte comme logique la volonté de travailler autrement et de développer de nouvelles activités. Les collectivités jouent déjà un rôle d'impulseur, avec leur capacité d'hybrider et de cobâter. Cette coconstruction est même consubstantielle de cette dynamique. Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine travaille ainsi avec la Coopérative Tiers-Lieux qui anime le réseau des tiers-lieux régionaux.

Idem avec Seine Normandie Agglomération, qui a lancé un appel à projets auquel a répondu une équipe de citoyens, donnant naissance à la Manufacture des Capucins, à Vernon. Ou encore à Saint-Omer, où la Capso, la communauté d'agglomération, a racheté la gare à la SNCF pour en faire La Station, confiée une association de préfiguration présidée par David Lacombed. C'est par la dynamique des territoires que les tiers-lieux sont déjà aujourd'hui des vecteurs de croissance économique. En les accompagnant et en les soutenant, ils deviendront des véritables acteurs du « *mieux vivre ensemble* ». ■

« Ce sont
des vecteurs
de croissance
économique »



S. de Bouglies

PATRICK LEVY-WAITZ
FONDATION TRAVAILLER AUTREMENT



À LA UNE

Les bonus écologiques et économiques

D'après une étude réalisée par Regus (groupe IWG), le *coworking* (bureau partagé) comme le *flex office* (bureau flexible) vont générer 123 milliards d'euros de retombées économiques rien qu'en France en 2030. « Cela permet à des entreprises d'embaucher plus facilement, ce qui plaît beaucoup aux directions financières et aux ressources humaines, rappelle Christophe Burckart, le directeur général de Regus France. Elles n'ont plus besoin de se refréner lorsqu'elles doivent s'agrandir. Avec ces modes de travail, elles deviennent en effet agiles et répondent à leur besoin d'aligner leur activité en conséquence. »

Pour obtenir cette photographie, celui qui se présente comme le premier fournisseur d'espace de travail flexible a contacté tous ses clients et rencontré Patrick Levy-Waitz, chargé par le gouvernement d'un rapport sur le *coworking*, pour quantifier le nombre d'emplois liés à horizon douze ans. Il en ressort, selon lui, que 8 à 13 % seront concernés par le *coworking* et le *flex office*.

La France devrait même « connaître une hausse de 88 % des richesses produites » d'ici à 2030. Christophe Burckart se fonde sur une expérience à Fon-

tainebleau (Seine-et-Marne), où des communautés se sont formées entre les différentes entreprises présentes. Résultat : elles auraient dégagé au global 1 million de chiffre d'affaires du fait de l'échange entre leurs collaborateurs.

Autre chiffre cité : 100 millions d'heures économisées. Le travail flexible se développe en effet de plus en plus à proximité des gares pour, paradoxalement, éviter les temps de trajet perdus en voiture ou dans les transports en commun. L'auteur de l'étude a d'ailleurs contractualisé une *joint-venture* avec la Banque des territoires et Orange pour créer davantage d'espaces en deuxième et troisième couronnes des agglomérations et surtout répondre aux besoins locaux. Pour lui, c'est également le symbole de sa capacité à investir dans le cadre de partenariats publics-privés.

Limiter l'usage des transports devrait même faire réduire de 7 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone. Toujours dans cette optique, le DG de Regus France assure travailler à l'implantation de technologies de gestion des énergies dans ses bâtiments afin d'aboutir à une optimisation des consommations. « Nous essayons



Réduire l'usage des transports serait une source d'économies non négligeable.

d'être exemplaires en matière de recyclage des déchets », précise-t-il.

Il faut néanmoins nuancer ces informations, car Regus a tout intérêt à projeter de telles données pour assurer sa croissance. Dans le communiqué accompagnant l'étude, Christophe Burckart écrit d'ailleurs : « Coworking, télétravail et autres nouvelles manières représentent l'avenir et sont amenés à prendre une importance considérable en particulier du fait des importants bénéfices qu'ils peuvent susciter. » ■ C. A.

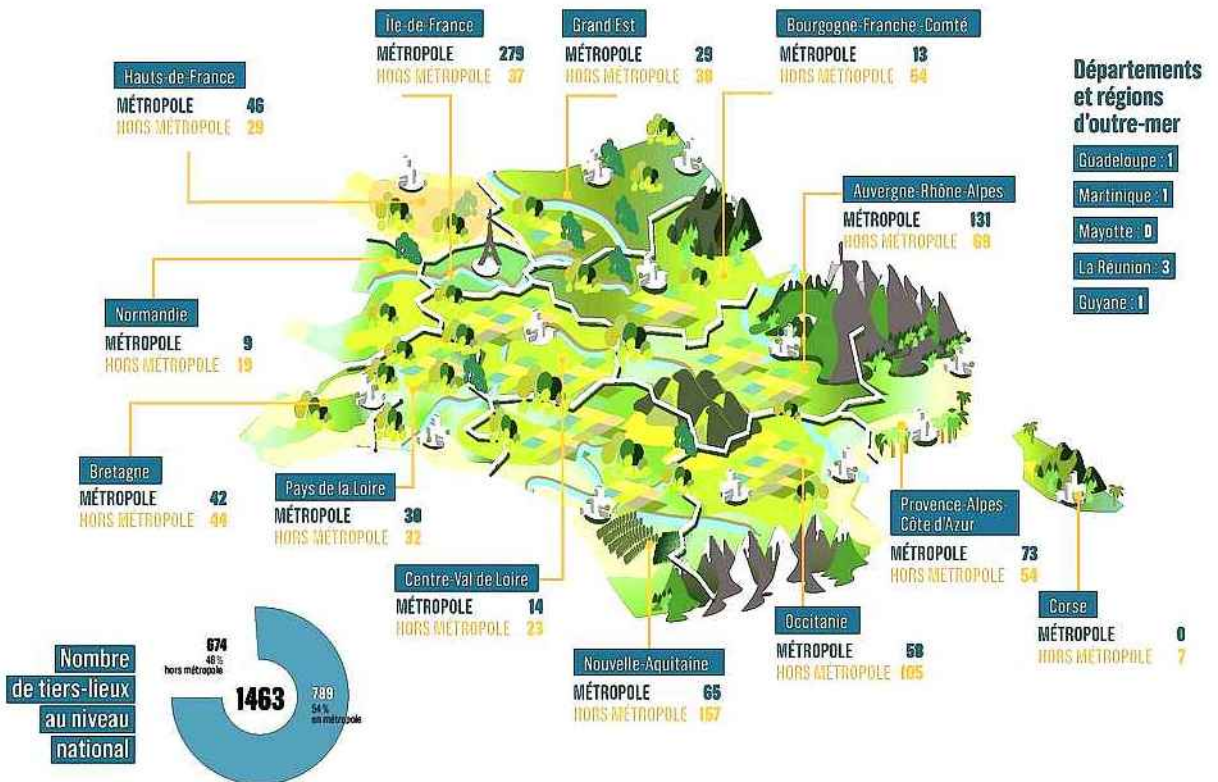


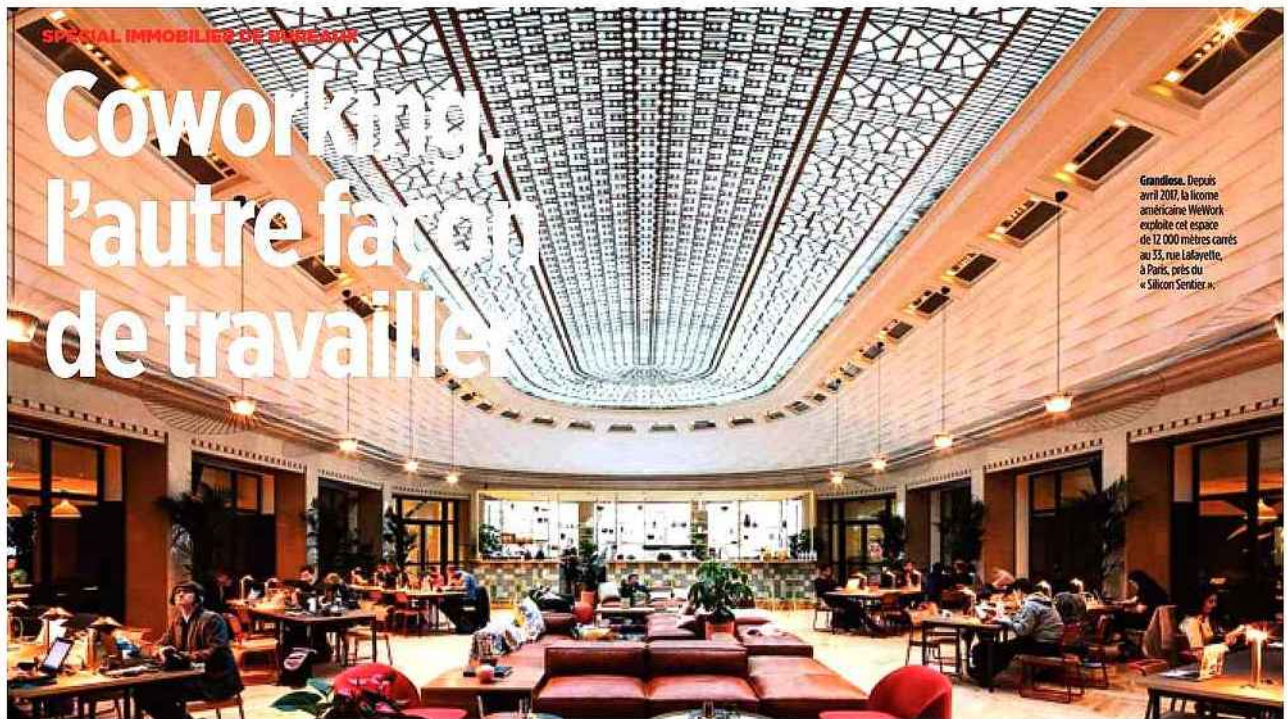
À LA UNE

Près de 1 500 TIERS-LIEUX en France

Le 18 septembre, la Fondation Travailler autrement remettait au gouvernement son rapport de la « Mission Coworking », dans lequel elle identifie 1 463 tiers-lieux sur l'ensemble du territoire.

Source : « Mission Coworking », Fondation Travailler autrement





Grandiosa. Depuis avril 2017, la licorne américaine WeWork exploite cet espace de 12 000 mètres carrés au 55, rue Lafayette, à Paris, près du « Silicon Sentier ».

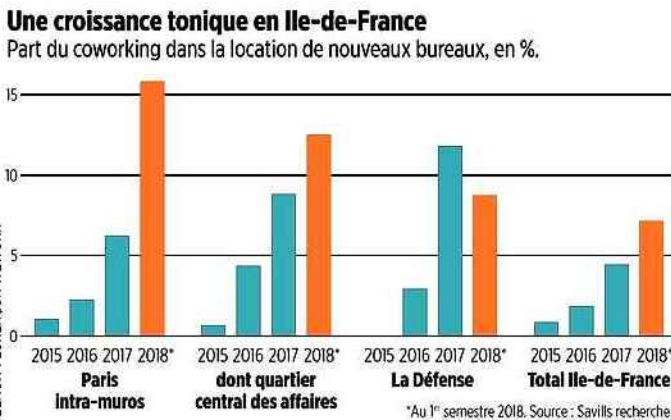
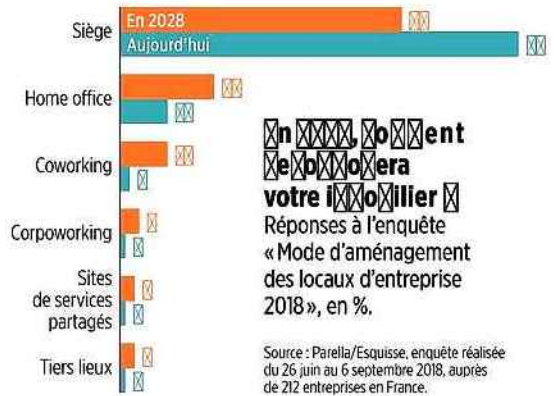
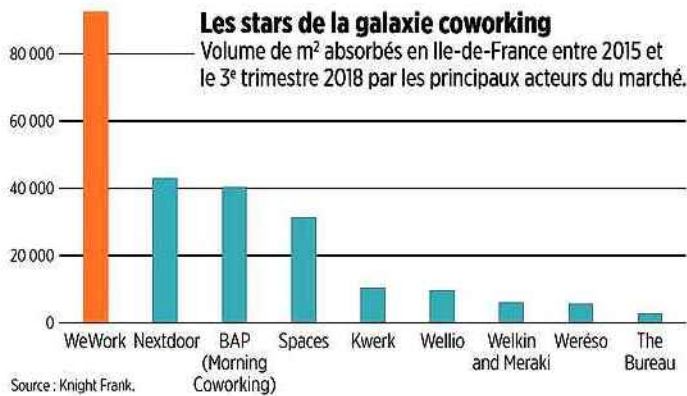
Coworking, l'autre façon de travailler

(R)évolution. Des espaces urbains collaboratifs d'un nouveau genre séduisent les travailleurs indépendants, mais aussi des salariés.

PAR BRUNO MONIER-VINARD

Tout un symbole. Fondée à New York en 2010 et valorisée aujourd'hui plus de 20 milliards de dollars, WeWork, une licorne américaine de coworking qui compte 210 000 membres dans le monde, dont 5 000 en France, a ouvert son quatrième espace parisien cet été : 4 000 mètres carrés de bureaux partagés situés au beau

milieu de l'avenue des Champs-Élysées, dans l'immeuble où vécut Thomas Jefferson au XVIII^e siècle. Façade haussmannienne, magnifique cage d'escalier, grands plateaux flexibles baignés de lumière naturelle, bar lounge où tout le monde se retrouve, le bâtiment conjugue dorénavant l'architecture des belles pierres de la capitale au nec plus ultra des espaces tertiaires contemporains. « *Après trois mois d'activité, cet ensemble iconique est entièrement loué, se félicite Dimitri Boulte, directeur général délégué de la foncière SFL, chargé de l'opération immobilière. Au-delà d'une prestigieuse vitrine*





au design soigné, il a fallu répondre aux exigences du cahier des charges de WeWork en matière d'occupation d'espace: environ 7 mètres carrés par poste de travail, au lieu du double dans les immeubles de bureaux traditionnels. » Plus à l'est, la Foncière Covivio (ex-FDR), n'a guère perdu de temps afin de prendre le train en marche. A deux pas de la gare de Lyon, elle a reconverti de fond en comble son immeuble Art&Co pour y loger 7 500 mètres carrés de bureaux loués en bail classique, ainsi que 5 000 mètres carrés voués au coworking. « Postes de travail, salles de réunion et de détente ouvertes à tous, animations,

toit-terrasse, ici, on s'occupe de tout. Notre offre de pro-working donne aux entreprises la possibilité d'externaliser l'activité de leurs salariés. C'est la réponse à une attente forte quand on sait qu'une seule personne sur quatre dispose chez elle d'une pièce où elle peut télétravailler », vante Céline Leonardi, directrice de la marque Wellio.

Bureaux alternatifs. « En 2010, on recensait environ 21 000 personnes travaillant dans des espaces de coworking. Elles sont aujourd'hui près de 1,7 million », relève une récente étude du cabinet de conseil Knight Frank. Pour accompagner ce mou-

Vitrine. Estrade, poufs, canapés, toute place est bonne pour travailler chez Morning Coworking, à Paris (à gauche). Le nouvel espace WeWork au 93, avenue des Champs-Élysées (à droite).

vement en marche, le gouvernement vient d'annoncer un coup de pouce financier de 110 millions d'euros afin de créer 300 nouveaux espaces collectifs de travail d'ici à 2021. Né en 1995 à Berlin et devenu grand public dix ans après à San Francisco, ce mode de travail alternatif ne cesse de prendre de l'ampleur sur la planète. Avec un fait nouveau. PME et grands groupes entrent dans la danse, adaptant leurs feuilles de route à la révolution digitale, aux côtés de travailleurs indépendants et autres startupeurs. « Dans les pays anglo-saxons, les espaces de coworking écrits avec un tiret désignent

Central. Wellio Paris gare de Lyon abrite 75 postes de coworking.



SP - OLIVIER OUDAH - PAUL MAURER



Décalé. Design, sport, bien-être... L'audacieux triptyque de Kwerk.

un lieu de travail partagé, différent des endroits de coworking, où règne un esprit de communauté, marqueur de l'économie collaborative et numérique des débuts de cette aventure. Plus ou moins structurés, ces différents modèles présentent des fortunes diverses quant à leur rentabilité financière», précise Jean-Paul Fournier, rédacteur en chef de la revue *Office et Culture*, spécialisée dans l'aménagement de bureaux.

La France n'échappe pas à ce basculement. Entre 2016 et 2017, les prises à bail d'espaces flexibles ont bondi de 80 % en Ile-de-France. Alors que la moitié des entreprises de plus de 50 salariés souhaitent davantage recourir aux espaces hybrides, en solution unique ou en appui de bureaux traditionnels, 63 % d'entre elles choisissent l'offre hybride dès le début de la recherche immobilière.





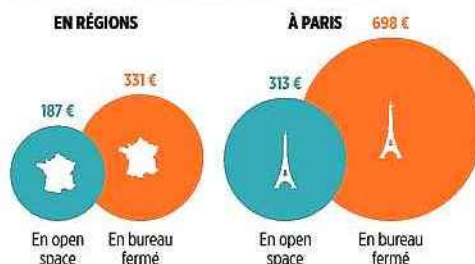
Dedans/dehors.
Des alcôves à la carte
chez Morning Coworking.

« Le prix d'un poste de travail est a priori inférieur de 42 % en espace hybride par rapport à un bureau traditionnel. Cette économie s'explique notamment grâce à un ratio de mètres carrés par poste inférieur, chez les opérateurs, à ce qu'il est dans une occupation plus traditionnelle et à une mutualisation des coûts », note Virginie Houzé, directrice études et recherche de JLL France. « Blue Office, Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, WeWork, Kwerk, The Bureau, L'Anticafé... L'explosion du coworking surfe aussi sur les demandes des boîtes de high-tech en quête de loyers flexibles, de moins en moins coûteux, et qui s'inscrivent

dans des visions stratégiques de plus en plus à court terme », notent Serge Vayer et Cédric Chirouze, acteurs principaux de Workthere, une plateforme de référencement des acteurs du coworking créée par le groupe de conseil en immobilier Savills. Pas un mois sans que fleurisse un de ces types d'établissements dans tout l'Hexagone. Déjà opérateur d'une centaine de centres d'affaires Regus en France, le groupe IWG y propose aussi une dizaine de centres de coworking sous la marque Spaces. « Après l'ouverture ce mois-ci d'un nouveau Spaces parisien de 7 500 mètres carrés aux Halles, nous inaugurerons

Deux fois plus cher à Paris

Prix moyen par poste et par mois en coworking.



Postindustriel. Spaces Réaumur, une déco brute de décoffrage.

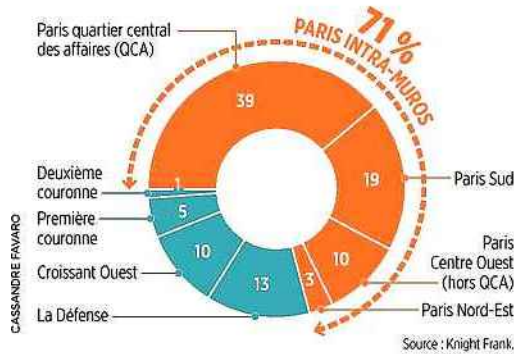


VIP. La luxueuse conciergerie de The Bureau.



Paris, capitale du coworking

% du volume de m² placés en Ile-de-France entre 2015 et le 3^e trimestre 2018.

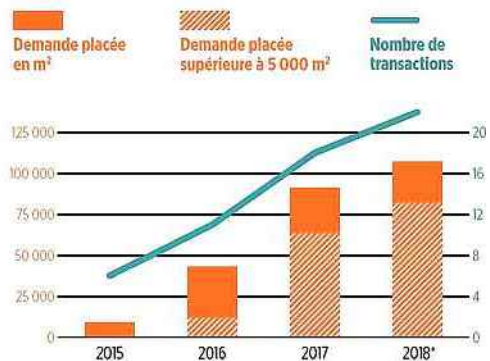


début 2019 à la Défense le plus grand espace de coworking en Europe (18 000 mètres carrés)», s'enthousiasme Christophe Burkart, directeur général France des deux marques. « Cela tombe bien, car beaucoup de grandes sociétés ont souvent besoin d'exfiltrer des collaborateurs travaillant en équipes sur des projets », analyse Eric Siesse, directeur général adjoint du pôle bureaux location francilien de BNP Paribas Real Estate. Mais la mayonnaise semble surtout prendre dans ou à proximité immédiate des grands centres urbains, bien connectés aux transports et offrant aussi une possible vie nocturne après la journée de bureau. « Ce modèle économique, qui a du mal à se structurer dans de petites villes de province, trouve en effet son large public au cœur même des agglomérations qui, plus que jamais, attirent les talents », ajoute Gilles Betthaeuser, président de Colliers International. « Au moment où les bureaux traditionnels migrent vers les smartphones et les ordinateurs portables,

ce type de tiers-lieux accompagne la mobilité des salariés dans un environnement agréable, tout en évitant de s'engager dans un bail commercial sur une longue durée de trois, six ou neuf ans », relève Aurélie Deudon, directrice de l'offre Secondesk commercialisée par Gecina. « Si des entreprises acceptent aujourd'hui de laisser leurs collaborateurs faire du travail à distance dans ce type d'espaces de coworking, c'est parce que le digital a atteint une maturité qui permet de travailler à distance de façon aisée. Les patrons des services informatiques, surtout dans les grands groupes, sont rassurés sur la sécurité d'accès aux réseaux et données depuis l'extérieur », indique Amélie Laroche-Truong, directrice générale de Blue Office (Nexity), pionnier du genre chez nous depuis 2014. « En plus d'un cloud personnalisé et d'une protection contre les cyberattaques, ces cocons new-look offrent un environnement digne d'un boutique-hôtel : accueil premium,

Toujours plus

Evolution du volume de la demande placée de coworking en m² et du nombre de transactions.





déco raffinée, services à la carte, etc.», souligne Stéphane Bund, chez CBRE Design & Project. A l'image de Kwerk ou de The Bureau, dont les luxueux intérieurs colorés mais aussi les terrasses avec vue sur les toits de la Ville lumière se hissent au niveau d'agrément de nombreux palaces.

Architectes. Cependant, pour métamorphoser et mettre aux normes des bâtiments entiers, la patte d'architectes spécialisés en la matière s'avère indispensable. « Mettre deux fois plus de personnes dans le même immeuble, c'est reprogrammer davantage de connectique informatique, de câbles électriques, de systèmes de climatisation, sans oublier de nouveaux sanitaires et des escaliers supplémentaires pour évacuer les utilisateurs en cas d'incendie », commente l'architecte Axel Schoenert, dont l'agence a conçu trois sites parisiens WeWork (Opéra, Marais, Colisée). « Hall d'entrée, escaliers, paliers d'ascenseur, belvédères végétalisés, tous les lieux habituellement secondaires deviennent très importants, affirme son confrère Nicolas Laisné. On redécouvre l'extérieur alors qu'on vivait auparavant dans des boîtes étanches. On ne "cotravail" plus uniquement pour être devant un écran d'ordinateur ou dans une bulle téléphonique, mais également en vue de rencontrer des gens, de tisser son réseau, d'échanger des idées et de faire des affaires. »

Gares. Gain de temps oblige, les abords immédiats des gares font de plus en plus recette auprès des acteurs de tiers-lieux. A quelques heures de Paris en TGV, le centre d'affaires Regus de la gare de Bordeaux Saint-Jean fait salle comble un mois après sa mise sur les rails. Microentrepreneurs et seniors plébiscitent ce lieu au compromis très pratique pour y travailler, donner ses rendez-vous, trouver une vie sociale. Et l'opérateur Multiburo d'ouvrir ce mois-ci son 11^e espace parisien au cœur de la gare Saint-Lazare, comprenant un espace de coworking pour 30 personnes assorti de 18 salles de

Gares
La SnCF propose à la fois des centres d'affaires partagés, mais aussi désormais des espaces de microworking



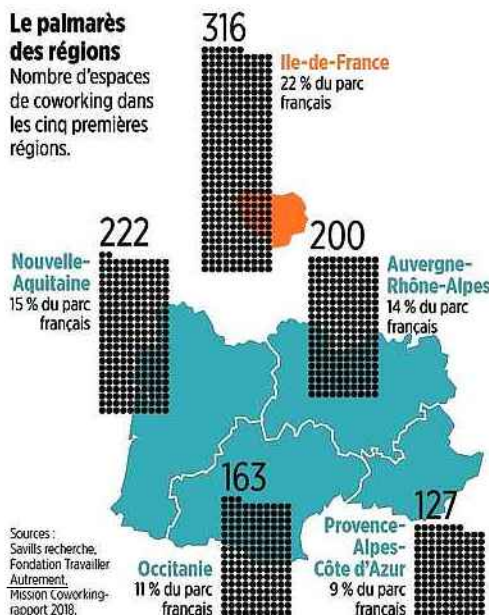
Branché. Le nouveau centre Multiburo au cœur de la gare Saint-Lazare, à Paris.



Novateur. Le microworking de la gare de Conflans-Sainte-Honorine remporte un vif succès.

Le palmarès des régions

Nombre d'espaces de coworking dans les cinq premières régions.



réunion. Une foire d'emploigne dont le paysage pourrait bien être chahuté par un tout petit nouveau venu. Son nom ? *Microworking!* Lancé en 2016 en Ile-de-France, avec l'appui et le soutien financier de la région, ce concept transforme une salle d'attente en modules collaboratifs de 15 à 20 mètres carrés au cœur du bâtiment voyageur. « Tables hautes, prises multiples, fauteuils design Bertoia, wifi de qualité... Inauguré mi-2016 à Cergy, juste en face d'un lycée, notre premier espace laboratoire de microtravail Work & Station remporte un succès colossal! » s'enthousiasme Patrick Ropert, directeur général de SNCF Gares & Connexions. A l'heure de la révolution digitale et des mutations à vitesse grand V de notre société, nul doute que ce service public 100 % gratuit et accessible à tous offrira une solution complémentaire idéale pour travailler « sur le pouce » ■

CASSANDRE FAVARO - SNCF-AREP/MATHIEU LEE VIGNEAU



FENÊTRE SUR

TERRITOIRES ET TRAVAIL

LES TIERS-LIEUX :
UNE OPPORTUNITÉ
POUR FAIRE VIVRE
LES TERRITOIRES

Ce que l'on appelle les « tiers-lieux » sont des espaces dont la vocation est de fédérer des communautés de personnes qui produisent, travaillent et échangent. Le développement de ces formes de « coworking », dont le télétravail est l'une des déclinaisons, invite à poser un regard nouveau sur les potentialités de développement des espaces ruraux. Retour avec Patrick Levy-Waitz, auteur d'un rapport sur la question ayant donné lieu à plusieurs engagements de l'État, sur les tenants et les aboutissants de cette révolution du travail pour les communes rurales.

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE
POUR RÉUSSIR
LA CRÉATION
D'UN TIERS-LIEUX

Le rapport intitulé « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » est facilement téléchargeable. Vous retrouverez dans la troisième partie, intitulée « Conditions de réussite d'un tiers-lieux » un ensemble de préconisations pour créer et développer un tiers-lieu. Si sa mise en œuvre relève d'un processus ouvert, évolutif et adapté à la situation du moment, du public, et du territoire, les trois caractéristiques qui font l'ADN des tiers-lieux illustrent le rôle essentiel du maire dans son développement :

- 1) Une communauté dynamique
- 2) Un leader compétent
- 3) L'ancrage territorial

ENTRETIEN



PATRICK LEVY-WAITZ

Président de la fondation « Travailler autrement » a dirigé la « mission coworking » confiée par Julien Denormandie, alors secrétaire d'État au Ministère de la Cohésion des Territoires, dont le rapport intitulé « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » a été publié en septembre.

Quel regard la mission que vous avez présidée porte sur le développement des nouvelles formes de travail dans les espaces ruraux ?

Ce que montre le rapport, c'est d'abord qu'il est urgent d'en finir avec la situation d'abandon à laquelle sont confrontés les territoires ruraux. La première raison de cet abandon sur laquelle le politique n'avait que peu de prises, est liée aux mutations économiques globales, qui, en se fondant sur une réorganisation centralisée des activités, ont provoqué de nombreuses délocalisations d'entreprises. La seconde raison est politiquement beaucoup plus contestable et elle aurait dû scandaliser depuis longtemps : c'est l'abandon numérique du territoire rural. En effet, alors qu'au moment de l'apparition du numérique dans les années 1990 les zones urbaines se sont équipées pour développer de nouvelles activités, la puissance publique n'a pas anticipé la fracture naissante avec les espaces ruraux et la nécessité

LA PUISSANCE PUBLIQUE N'A PAS ANTICIPÉ LA
NÉCESSITÉ DE PERMETTRE À TOUS LES TERRITOIRES
D'ÊTRE ÉGAUX DANS LA RÉPUBLIQUE



AU NOM DE QUOI CE QUI FABRIQUE DE LA VALEUR AJOUTÉE EN VILLE NE FONCTIONNERAIT PAS DANS LES ZONES RURALES ?

de les accompagner pour permettre à tous les territoires d'être égaux dans la République. Heureusement, les actions en cours semblent devoir permettre de combler les zones blanches numériques, car pour l'instant une part de la question est de savoir si les citoyens peuvent ou non techniquement travailler à distance.

Néanmoins, quelles sont les nouvelles perspectives de développement du télétravail dans les villages ?

Le principe du télétravail c'est de voir qu'aujourd'hui le travail n'est plus localisé dans une unité de lieu et une unité de temps. C'est cette nouvelle capacité à travailler en différents lieux qui peut permettre de redonner vie à certains espaces ruraux, d'autant que la demande sociale produit des dynamiques susceptibles de créer des choses nouvelles. Que ce soit avec le développement du numérique, la transition écologique, ou l'avènement d'une « société du faire », ces bouleversements répondent aux besoins des citoyens (élus, entrepreneurs et associations) qui inventent des conditions nouvelles pour faire société et in fine créer de nouvelles activités. Ce qu'il faut comprendre c'est que cela s'inscrit dans un processus vertueux qui est difficilement chiffrable. Les hauts-fonctionnaires me demandent souvent d'évaluer l'impact du coworking sur le milieu rural, mais la question ne se pose pas comme cela. Au nom de quoi les 123 milliards d'euros de richesses produites par le coworking d'ici 2030 en France (étude menée par l'International Workplace Group) se limiteraient au territoire urbain ? Au nom de quoi ce qui fabrique de la valeur ajoutée en ville ne fonctionnerait pas dans les zones rurales ?

Comment les maires peuvent-ils agir aujourd'hui pour accompagner les modes d'organisation de cette forme de travail « délocalisé » ?

De la même manière que les entreprises vont devoir accélérer la mise en œuvre du télétravail pour conserver leur employés, les élus seront amenés à accompagner ce mouvement porté par une nouvelle génération qui demande de mieux articuler leur temps de travail et leur vie personnelle. Or, ce que j'ai vu, c'est que les maires ruraux, qui travaillent par vocation dans des conditions très difficiles, cherchent plus qu'ailleurs à répondre aux besoins de leurs concitoyens. Cela correspond à l'image du nouveau métier d'élu tel qu'il semble s'imposer :

celle d'un animateur capable d'impulser une idée forte d'un côté et de laisser faire la société civile de l'autre. Les maires sont en effet un vecteur d'énergie pour accompagner les citoyens : sans eux, il n'y a pas de réussite des projets.

La mutation des formes de travail étant un sujet à la fois économique, social et environnemental, quels sont les atouts et les faiblesses des territoires ruraux ?

L'enjeu est de réussir à créer de la subsidiarité et de la complémentarité, entre les activités d'une part et entre les territoires de l'autre. Il ne faut surtout pas entrer en concurrence avec son voisin mais articuler avec ce qui se fait à côté. L'intercommunalité doit pouvoir favoriser cette complémentarité en laissant les maires agir localement mais en suscitant suffisamment de complémentarité pour que les communes rurales et les villes innovent ensemble. La mission insiste sur cette subsidiarité entre les échelles, et l'État a prévu de soutenir ces initiatives en allouant 15 millions d'euros pour financer des projets innovants en milieu rural. Car si les communes rurales ont de nombreux atouts comme le cadre de vie, l'environnement et le bâti disponible, cela ne se fera pas tout seul. Il faut veiller à rendre l'ensemble de l'écosystème attractif en faisant attention aux questions du coût du carburant et à l'absence d'alternatives de transport ainsi qu'à l'éloignement des services. En ce sens, je salue l'implication de l'AMRF dans la mission, dont l'exigence et la force de proposition ont permis d'aboutir à ce rapport, dont les outils doivent permettre de co-construire de manière horizontale une intelligence collective au service de la société du « faire-ensemble ». ■

RECOMMANDATION MADE IN AMRF

Rééquilibrer la fiscalité économique au profit du territoire d'accueil du télétravailleur

Parmi les recommandations du rapport, l'une d'elle est directement issue des échanges avec l'AMRF. Il s'agit de voir que les évolutions concernant les lieux de travail, notamment via le télétravail et le déport d'activité des métropoles vers les territoires moins denses, questionnent la fiscalité économique locale telle qu'elle est pensée aujourd'hui.

À ce titre, un mécanisme de reversement de la CVAE au prorata de la présence d'un actif dans la commune où il télétravaille pourrait être étudié. L'entreprise reverse en effet de la CVAE à la collectivité du territoire où se situe son siège, la plupart du temps en zone urbaine, alors que nombre de salariés viennent de loin y travailler sans que leur collectivité d'accueil en bénéficie directement.

Plus d'informations sur : www.amrf.fr



DEUX CHOSES À SAVOIR...

C'est quoi un tiers-lieu ?

Dans son récent rapport « Mission coworking » remis le 19 septembre au secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, Patrick Lévy-Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement, définit les tiers-lieux comme « *des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser.* »

« *Chaque tiers lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favori-*

sent la créativité, l'inventivité et le partage et, de plus en plus, l'activité économique », précise-t-il.

Combien y en a-t-il en France ?

À l'issue de son tour de France, la Fondation Travailler Autrement a dénombré près de 1 800 tiers-lieux en France. Elle en a recensé 67 dans le Grand Est, loin derrière la Nouvelle-Aquitaine (222), l'Auvergne-Rhône-Alpes (200) et l'Occitanie (163).

G. C.



TÉLÉTRAVAIL

L'État s'engage à accompagner et accélérer l'émergence des tiers-lieux

Patrick Levy-Waitz, Président de la Fondation Travailler autrement a remis le 19 septembre le rapport de la mission Coworking. Dans la foulée, le gouvernement a annoncé mobiliser 110 millions d'euros sur trois ans, notamment pour créer des « fabriques du territoire » et mettre en réseaux les tiers-lieux. « *Nous avons été surpris par l'ampleur du phénomène, bien plus fort qu'attendu* », constate Patrick Levy-Waitz. La mission coworking a en effet dénombré plus de 1 463 tiers-lieux, dont près de la moitié implantés en dehors des agglomérations. Par tiers-lieux, il faut entendre des espaces dont la vocation est de fédérer des communautés de personnes qui produisent, travaillent, échangent.

Souhaitons néanmoins que ces « fabriques » soient réellement accompagnées dans les territoires qui en ont un réel besoin, c'est-à-dire là où l'ingénierie locale est moins présente. Car cette forte implantation en milieu rural est la preuve de la nécessité de fournir à l'intégralité du territoire une couverture Très Haut Débit, afin de valoriser et de revitaliser les territoires, en créant les conditions favorables à une activité nouvelle et hybride. La mission a néanmoins déjà rempli un objectif : celui de donner la preuve de l'existence d'un développement économique stimulé par les modes d'organisation de cette forme de travail « délocalisée », et par la même occasion, rappelé la nécessité d'un aménagement équilibré du territoire.

Contribution de l'AMRF à retrouver sur www.amrf.fr, dont l'idée d'envisager un rééquilibrage de la fiscalité (via la CVAE) au profit du territoire d'accueil du télétravailleur a été retenue

**CHIFFRE DU MOIS****1 JOUR**

**TÉLÉTRAVAILLÉ POUR 28,8 MILLIONS D'ACTIFS
REPRÉSENTERAIT 1 H 10 (26 KM EN MOYENNE)
DE TRANSPORT ÉVITÉ, SOIT L'ÉQUIVALENT DE :**

- 4,4 millions d'emplois temps plein ;
- 6 milliards d'heures de déplacement ;
- 4 milliards de litres de carburant économisés ;
- 5 milliards de m³ de CO₂ non émis.

Source : rapport de la Mission Coworking :
Territoires travail numérique, « Faire ensemble pour mieux
vivre ensemble », Fondation Travailler autrement, 2018.



L'ESSENTIEL FAITS & GESTES

Le coworking au rapport

Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement a remis à Julien Denormandie, alors secrétaire d'état auprès du ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique qui lui avait été confiée en janvier 2018. Synthèse.



Avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et après la mise en place d'un comité de pilotage réunissant plus d'une quinzaine d'acteurs incontournables des tiers-lieux, une centaine d'organismes, structures et porteurs de projets (dont l'Arseg) ont été consultés depuis le 5 février et douze régions ont été visitées. La fondation s'est rendue dans des tiers-lieux où elle a pu consulter les acteurs locaux. Elle a également initié une consultation publique nationale

réunissant des experts de la sphère du coworking et des tiers-lieux et a récolté à ce jour plus de 1 100 contributions sur la plateforme.

Quels constats ?

La mission a répertorié en France près de 1 800 tiers lieux dont 46 % se situent en dehors des métropoles. De ce travail en immersion dans les territoires, Patrick Levy-Waitz tire quatre enseignements majeurs :

- l'émergence de ces tiers-lieux, loin d'être marginal, s'inscrit dans un mouvement de fond touchant

l'ensemble du territoire ;
- ces tiers-lieux sont localement porteurs de dynamiques économiques et sociales très structurantes ;
- l'essor de ces lieux préfigure celui des nouvelles manières de travailler (télétravail, travailleurs indépendants) ;
- enfin, en contribuant à développer des activités de proximité et à encourager les circuits courts, ces lieux sont des acteurs essentiels de la transition numérique et écologique dans les territoires. ✖

Plus d'informations sur workplacemagazine.fr



DOSSIER

Tiers-lieux ruraux : des espaces d'accueil, d'échanges et d'expérimentation



- Le tiers-lieu, une réponse aux difficultés des territoires ruraux ? II-III
- Les (tiers) lieux dont nous parlons...IV
- « Dans beaucoup de tiers-lieux, il y a une grande part de bénévolat »V
- La Distillerie, un creuset d'activités en construction..... VI-VII
- Expérimenter, se former et se tester VIII
- Le Crefad Loire initie des boutiques test..... IX
- Parier sur la mobilisation des habitants X
- Vispens, un habitat participatif et ouvert XI-XIII
- Quelle place pour la puissance publique ? XIV
- Analyser les pratiques pour mieux accompagner XV-XVI
- Bibliographie..... XVI

Les tiers-lieux suscitent un intérêt croissant en France. Ce concept, dont les définitions peuvent être très larges - un endroit qui n'est ni un lieu de travail ni d'habitat; une zone de partage; un bien commun révélé, délimité, entretenu par et avec un collectif... -, recouvre de nombreuses réalités. Les espaces de travail et ateliers partagés, cafés associatifs, recycleries, crèches parentales, fablabs, médiathèques ou maisons de services au public qui s'en revendiquent se multiplient. Des citoyens, des acteurs de l'économie sociale et solidaire mais aussi des promoteurs immobiliers et des collectivités se saisissent du sujet; la mise en œuvre d'un « programme national de développement des tiers-lieux » en 2019 a d'ailleurs été annoncée par le gouvernement en septembre dernier. En parallèle, des acteurs associatifs et coopératifs, issus de l'éducation populaire et engagés dans le portage ou l'accompagnement d'espaces qualifiés de tiers-lieux, ont constaté que de nombreuses expériences se développaient pour répondre à des besoins d'échange, d'accueil et d'installation de personnes et de nouvelles activités en centre-bourg et dans les territoires ruraux.

Le Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural (Relier), des associations du réseau des Crefad (dASA, La Brèche, Idées et les Crefad Loire et Auvergne), le Pari des mutations urbaines, Terre de Liens Auvergne, le Réseau des cafés culturels et associatifs et la Société coopérative d'intérêt collectif l'Arban, ont entamé un travail visant à partager, questionner et accompagner ces initiatives. Une des étapes de ce projet a été l'organisation des rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif: des espaces de transformation économique et sociale? », du 11 au 13 juillet 2018, à Lodève (34) au tiers-lieu La Distillerie. Ce dossier retrace leurs échanges et questionnements, rend compte des pratiques qui ont été documentées et, plus largement, de ce que peuvent être ces tiers-lieux, leurs dynamiques et en quoi ils sont à même de faire émerger de nouveaux communs dans les territoires.



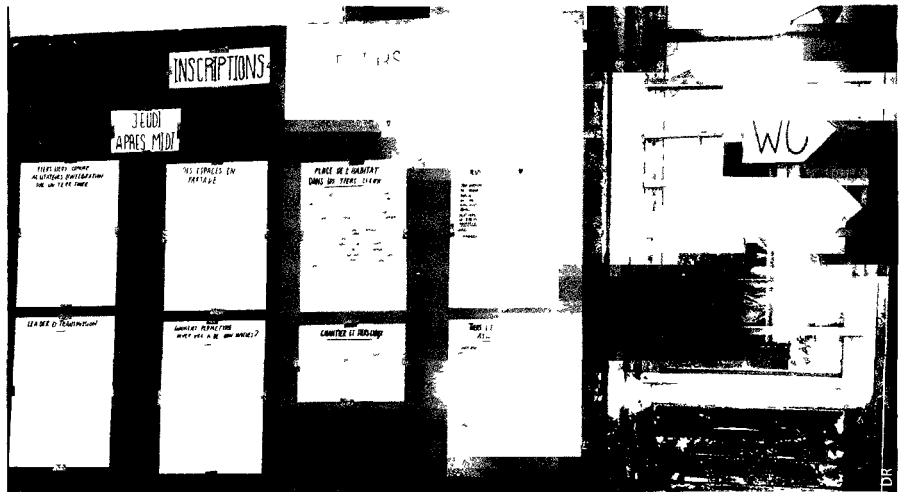
Ces espaces pourraient constituer le catalyseur de nouvelles pratiques pour un développement reposant sur l'entraide, la mutualisation et la valorisation des ressources locales.

Le tiers-lieu, une réponse aux difficultés des territoires ruraux ?

« On observe aujourd'hui un déclin des bourgs et des territoires ruraux, un manque de dynamisme économique, avec des commerces et services qui ferment et une diminution de la vitalité sociale. Nous pensons réellement que les tiers-lieux constituent, au moins partiellement, une réponse à certains problèmes auxquels est confronté le monde rural. » En introduisant les rencontres de Lodève, Murray Nelson, administrateur de Relier, posait à la fois un constat sur les difficultés touchant les territoires ruraux, une analyse de leurs causes et des pistes de solution : « C'est l'aspect humain de l'émergence de tiers-lieux qui nous intéresse, tout le contraire du modèle capitaliste de développement de la société où les profits sont individualisés et où, par conséquent, la compétition est féroce. Dans ce modèle, hélas dominant depuis trop longtemps, seules sont encouragées les initiatives individuelles. Dans le monde agricole, nous en avons la preuve avec le refus des administrations d'accepter des dossiers d'installations collectives après l'évacuation de Notre-Dame-des-Landes. »

DE NOUVELLES ZONES D'ACTIVITÉS ?

Les tiers-lieux émergent d'un substrat. Celui du bouleversement des géographies et des modes de vie, causé par la désindustrialisation - et l'industrialisation de l'agriculture -, la métropolisation et le renforcement de la compétition entre les individus, entre les entreprises et entre les territoires. « La révolution du numérique passant par-là, l'éclatement des lieux de production et la nature même des biens produits bousculent les organisations professionnelles et la notion même de salariat, estime Jean-Yves Pineau, président de l'association Les locaux, dans un récent article paru dans la revue Nectart¹.



Le programme des rencontres de Lodève, outre des plénières et des temps festifs, a mis l'accent sur plusieurs thèmes lors d'ateliers pratiques et de réflexion

Cette révolution en cours nécessite d'autres formes sociales, d'autres statuts juridiques et d'autres lieux de production. Les tiers-lieux, quoi qu'on en dise, sont ces nouvelles zones d'activités. »

Ils constituent, en quelque sorte, une réponse à ces révolutions et à des besoins nouveaux ou qui ne sont plus couverts par la collectivité. « Pour nous, le tiers-lieu participe d'un modèle de développement économique fondé sur l'entraide, la mutualisation et une nouvelle vision de l'économie locale, explique Murray Nelson. L'autre composante, c'est le mélange entre lieu de travail et d'activité sociale. Il y a des entrepreneurs partout mais dans les tiers-lieux, pour nous, ils ne sont pas individualistes. Ils veulent construire ensemble, partager et apporter quelque chose à la société par leur activité. »

UN OUTIL DE DÉMOCRATIE

La Fondation Travailler autrement, dans un rapport sur le coworking publié en

septembre dernier², le dit d'une manière différente : « Les tiers-lieux possèdent une aptitude hors norme à transformer en projets collectifs les questions sociétales les plus diverses. Au-delà de cette capacité à créer de l'activité et de la valeur, ils portent une promesse de démocratisation continue et pragmatique de la société qui nous permettrait de répondre aux problématiques soulevées par la "fracture territoriale". »

Ces questions sociétales, comme l'environnement, trouvent un écho particulier dans les tiers-lieux avec des activités de recyclage, de réemploi, de réparation, de production, de transformation et de vente d'aliments locaux ou biologiques. Plus largement, nombre de collectifs qui y agissent conçoivent, fabriquent et proposent des biens et services à partir de ressources locales ou renouvelables. Ces espaces et les collaborations qu'ils nourrissent créent de l'activité. À Prades, dans les Pyrénées-Orientales, une quinzaine de



personnes ont localisé ou créé leur activité au sein du tiers-lieu El Quadrat : une créatrice de vêtements, des architectes, des associations, des spécialistes de l'image et la vidéo... Pour Mélanie Fistarol, une des fondatrices de cette association, il y a beaucoup de compétences sur les territoires mais pas assez de dispositifs et d'espaces pour encourager les initiatives et la création de petites entreprises.

DES LIEUX D'ENTRAIDE

Dans un article sur les tiers-lieux ruraux de la Creuse³, Raphaël Besson, chercheur et directeur du bureau d'étude Villes innovations, notait que l'une de leurs spécificités était de fonctionner sur un modèle plus social qu'économique : « Ils ne se limitent pas à la fonction entrepreneuriale des espaces de coworking [...]. Leur ancrage local repose sur des liens forts entre quelques personnes, un ou deux projets communs et un attachement fort au territoire. »

Si le concept de tiers-lieu a été porté depuis son apparition il y a une dizaine d'années par des acteurs plutôt urbains, fortement liés au numérique et aux technologies, il peut aussi être vu comme un renouveau de pratiques plus anciennes en milieu rural. « Pour les aspects sociaux et créatifs, ces lieux ne sont pas sans rappeler les MJC, les centres sociaux et autres Foyers ruraux qui ont accompagné le fort mouvement d'éducation populaire après-guerre, écrit Jean-Yves Pineau. Ce sont souvent des lieux d'entraide, de don contre don, hors administration. Ces tiers-espaces contribuent ainsi à maintenir des lieux de contact et de diffusion culturelle. »¹

DES OBJETS DE CONVOITISE

Dans des territoires de faible densité, les activités culturelles et sportives, les événements comme des marchés, des concerts ou fêtes de village, contribuent à créer du lien social et à maintenir ou attirer des habitants. Ces dynamiques nécessitent du temps et beaucoup de liens avec les élus, les habitants et autres acteurs du territoire ; d'être attentif aux besoins des populations ; d'ouvrir et rassembler, en proposant des choses simples et abordables. Pour autant, ces principes d'ouverture, de lien au territoire ou d'éducation populaire ne



Plus de 100 personnes ont participé aux rencontres de Lodève et aux animations proposées par l'association Pôles en pomme.

caractérisent pas tous les tiers-lieux. À noter que la forme associative est majoritaire dans ceux dont le modèle économique ne repose pas uniquement sur la location d'espaces à des travailleurs indépendants. « Le tiers-lieu est aussi politique et transgressif, avec les Zad, les hacker spaces... », affirmait Yoann Durlieux, impliqué de longue date dans des tiers-lieux, lors des rencontres de Lodève. Mais, comme le note la Fondation Travailler autrement, la multiplication de ces espaces va de pair avec « leur évolution vers un rôle économique plus affirmé ». Dans une récente enquête⁴, le journaliste Mickaël Correia pointe qu'un nombre croissant d'espaces, notamment en région parisienne, sont aujourd'hui convertis en tiers-lieux culturels par des entrepreneurs, avec le soutien d'opérateurs comme SNCF Immobilier, qui y voient un moyen d'accroître la valeur financière d'un projet immobilier à venir. Il conclut : « En institutionnalisant les occupations transitoires, les friches culturelles éphémères ont réussi le tour de force de neutraliser la portée subversive

des squats artistiques qui contestaient la propriété privée en privilégiant le droit d'usage. » « Après quelques années d'indifférence de la part des propriétaires fonciers, bailleurs ou promoteurs, la multiplication des tiers-lieux en a fait un objet d'intérêt... financier », alerte la Coopérative Tiers-Lieux⁵ (cf. pV). D'où l'importance des mots choisis pour le titre des rencontres de Lodève : « Tiers-lieux sans but lucratif : des espaces de transformation économique et sociale ? »

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - Les tiers-lieux et les cafés associatifs, laboratoires des territoires ruraux - cf. bibliographie.

2 - Mission Coworking : territoires, travail, numérique - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble - cf. bibliographie.

3 - www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois.

4 - L'envers des friches culturelles - cf. bibliographie.

5 - Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités - cf. bibliographie.



Le travail sur les tiers-lieux mené par le réseau des Crefad, Relier et leurs partenaires se poursuivra en 2019 par l'analyse de leurs modèles économiques, leurs fonctionnements et leurs projets politiques.

Analyser les pratiques pour mieux accompagner



De nouvelles rencontres sur le sujet des tiers-lieux seront organisées en 2019 par Relier, le réseau des Crefad et leurs partenaires.

Afin de poursuivre nos réflexions sur l'importance des tiers-lieux dans nos structures associatives, nous souhaitons aborder au sein de cet article plusieurs points de divergences qui ressortent des rencontres de Lodève, autour des finalités des tiers-lieux, sur la manière dont des citoyens mettent en place ces espaces et comment ils y prennent place. Ces questionnements nous amènent à nous interroger sur leurs modèles économiques, leurs fonctionnements et les projets politiques des collectifs qui les portent.

Les participants étaient relativement en accord sur le rôle des tiers-lieux : favoriser le faire ensemble, la mise en commun et en partage des ressources, connaissances et savoirs ; stimuler la créativité et l'innovation sociale. Mais la forme économique des différentes activités hébergées et les liens entre celles-ci sont encore ambigus. Certains défendent la notion de non-lucrativité,

alors que d'autres perçoivent les tiers-lieux comme un créneau à investir pour développer une économie alternative (les termes d'économie sociale et solidaire ou d'entrepreneuriat social sont employés ensemble ou séparément) ou leur reconnaissent avant tout un rôle économique pour la croissance des territoires. Certains, enfin, veulent faire entrer les tiers-lieux dans l'économie « capitaliste » tandis que d'autres s'y opposent.

LE FAIRE ENSEMBLE

Aller plus loin dans l'analyse de ces différentes positions demanderait des éclaircissements sur les statuts juridiques des tiers-lieux et de leurs activités mais aussi sur les objectifs de chacun. En nous penchant sur leur fonctionnement et leur organisation, nous remarquons un pluralisme important. Les notions d'espaces communs, de projets collectifs et de lieux partagés et/ou mutualisés, utilisées

pour décrire le terme tiers-lieu, nous amènent aussi à nous interroger sur ce qui en est à l'origine : le faire ensemble. Ce faire ensemble prônant l'émancipation et l'implication citoyenne s'inscrit alors dans le champ de l'éducation populaire. Or, les différents tiers-lieux en émergence ne semblent pas tous revendiquer cette démarche. Malgré la mobilisation par certains collectifs des notions de participation, de co-construction, de rencontre, d'investissement citoyen... ils paraissent encore loin de la pratique des fondements de ce mouvement populaire. Des questions restent ainsi en suspens : « Quelles sont les motivations des créateurs de tiers-lieux : pour qui et pour quoi faire ? Quelle organisation ? Quid de la démocratie ? Quels outils pour que chacun soit en accord avec ses besoins personnels et puisse les lier avec ceux des autres ? Quelle place de l'individu dans le collectif pour ne pas se faire happer ? Comment gérer les conflits ? »



ES PROPOSITIONS POUR DEMAIN

Face à une indéfinition du mot tiers-lieu, aujourd'hui traversé par de multiples ambiguïtés, nous prenons le parti, en tant qu'acteurs de ces espaces aboutis ou en devenir, de laisser le débat ouvert et de ne pas chercher à définir cet objet, pour la bonne raison que nous n'en sommes pas dépositaires. Nous souhaitons nous concentrer non pas sur la manière dont les différentes structures se

reconnaissent dans ce concept, mais plutôt sur ce qu'elles y font. C'est pourquoi les associations du réseau des Crefad, Relier et leurs partenaires prévoient de nouvelles rencontres en 2019 et engagent une étude sur ce sujet au sein d'une commission « habitat » qui les réunit. Cette étude, plus spécifiquement tournée vers les territoires ruraux, vise à prendre de la distance sur nos propres fonctionnements, nos façons de faire et

ainsi renouveler nos regards, en documentant précisément les initiatives dont nous sommes parties prenantes et en les confrontant avec d'autres, par l'organisation de visites, de rencontres, d'ateliers pratiques et l'élaboration d'analyses partagées.

ACCOMPAGNER ET ESSAIMER

Par ce travail collectif, l'intention est d'impulser des mises en contact et des échanges avec ceux qui s'impliquent dans des démarches similaires à celles de nos structures, puis de permettre un essaimage de ces pratiques ainsi qu'un accompagnement de nouveaux projets. Nous avons identifié plusieurs curseurs afin de situer les initiatives que nous portons, accompagnons et étudieront : l'existence d'une gestion collective ayant trait à la mutualisation, avec une transparence sur la propriété des espaces et des outils ; un but non lucratif prépondérant de la structure assurant le pilotage du projet lieu ; la dimension pluridisciplinaire permise par la combinaison d'activités ; une ouverture réelle traduite par l'accessibilité du lieu et du projet à des publics divers ; un projet commun et une utilité sociale qui l'emportent sur les aspects entrepreneuriaux ; des dimensions technologique et numérique qui restent des outils au service de projets à dimension sociale et culturelle liés aux territoires ; une implication des habitants inscrite dans les objectifs du projet...

Ce sont ces principes et pratiques, nous en faisons l'hypothèse, qui permettront que ces lieux hybrides deviennent un véritable support pour l'accueil de nouvelles populations et la création d'activités sur un territoire, qu'ils génèrent liens sociaux, épanouissement personnel et dynamiques collectives dans les villes ou villages concernés et qu'ils participent à faire évoluer la conception du développement et la réalité de l'aménagement.

■ JULIETTE DUPUIS, CLÉMENCE HERVIEU, ÉMELINE ROBERT ET
XAVIER LUCIEN (RÉSEAU DES CREFAD)

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

• Rapports et études

- *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités* - Coopérative Tiers-Lieux (2018). Plus d'infos : <https://coop.tierslieux.net/rapport-tiers-lieux-a-lusage-des-collectivites>.
- *Mission Coworking : territoires, travail, numérique - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* Fondation Travailler autrement (2018). Plus d'infos : www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble.
- *Tiers-lieux, un modèle à suivre ?* - Dossier de *L'observatoire, la revue des politiques culturelles*, (été 2018). Plus d'infos : www.observatoire-culture.net/rep-revue/rub-sommaire/ido-66.
- *Les Parcs naturels régionaux, des territoires d'innovations pour le développement des tiers-lieux* Fédération des Parcs naturels régionaux, 2017. Plus d'infos : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/breves/tiers-lieux-pnr>.

• Sites ressource

- Movilab - <http://movilab.org>
Ce site collaboratif se présente comme le « *capital informationnel commun* » des tiers-lieux impliqués dans une démarche de design libre et de documentation open source de leurs actions communes.
- Zevillage - <https://zevillage.net>
Média en ligne consacré aux nouvelles organisations et aux nouveaux espaces de travail.
- Makery - www.makery.info
Média en ligne consacré aux fablabs, hackerspaces, living labs et autres formes de tiers-lieux à dominante numérique.

• Articles

- *L'envers des friches culturelles* - M. Correia - *Revue du Crieur* n°11 (octobre 2018). Plus d'infos : <https://editions-ladecouverte.fr/Revueducricieur>.
- *Fabriquer des lieux du commun, entretien avec Juliette Bompoin* - H. Vuaroqueaux - publié le 26 juin 2018 sur www.ouishare.net.
- *Les tiers-lieux et les cafés associatifs, laboratoires des territoires ruraux* - J.-Y. Pineau - *Revue Nectart* n°7 (1^{er} semestre 2018). Plus d'infos : <https://editions-attribut.com/nectart>.



S'il est difficile de définir ces lieux hybrides, l'histoire de leur émergence est fortement liée aux notions d'échange, d'émancipation, d'alternative et de libre.

Les (tiers) lieux dont nous parlons

Le mot tiers-lieu recouvre une diversité de réalités, de pratiques et de lieux caractérisés comme des espaces partagés ou ne relevant ni du lieu de travail ni de l'habitat. Derrière ce concept indéfini, plusieurs mots (collectif, économie sociale et solidaire, éducation populaire...) qui eux-mêmes font face à une perte de sens, sont souvent accolés. L'association Relier observe que la majorité des projets utilisant la dénomination repose sur de la mutualisation d'espaces, sans qu'il y ait nécessairement de projet commun, d'engagements réciproques, au-delà de valeurs partagées. Les structures les plus visibles qui portent de tels lieux s'inscrivent dans le mouvement de l'entrepreneuriat social. On y retrouve des outils et des réseaux se réclamant d'une nouvelle économie collaborative, très à l'aise avec l'usage et l'image du numérique. Cependant le recul manque sur la pérennité et le fonctionnement de ces espaces. Enfin, les initiatives en milieu urbain prédominent parmi celles qui s'affichent comme tiers-lieux (cf. carte).

DIFFÉRENTES APPROCHES DE CES LIEUX HYBRIDES

Derrière la définition du concept, il existe un enjeu d'appropriation et de reconnaissance, particulièrement à un moment où la puissance publique s'en empare et y consacre des financements. Une définition stricte des tiers-lieux pourrait conduire des acteurs à imposer un cadre ou des réglementations entraînant l'exclusion de certains et une perte d'âme chez d'autres. Utiliser ce mot peut aussi être un moyen de se faire reconnaître, de communiquer ou d'inviter un public large. Les questions formulées par les participants

aux rencontres de Lodève traduisent ces enjeux : « Faut-il prouver qu'on est un tiers-lieu ? A-t-on besoin d'utiliser ce mot ? Est-il le bon ? Faut-il distinguer le tiers-lieu libéral, l'entrepreneurial, l'institutionnel ou le subversif ? À quelles conditions les espaces inter-associatifs sont-ils des tiers-lieux ? Pourquoi ce terme est-il aujourd'hui à la mode alors qu'il recouvre des pratiques déjà anciennes ? » Pour mieux comprendre ce que peuvent être ces lieux hybrides, on peut étudier leur histoire à travers trois approches : l'urbanisme, l'appropriation citoyenne et le développement du libre.

En 1989, dans son ouvrage *The great, good place*, le professeur de sociologie urbaine américain Ray Oldenburg définit les *third places* comme des espaces dans lesquels les gens se rencontrent, échangent, réfléchissent ensemble : des cafés, centres commerciaux, etc. Il analyse le changement de forme de ces espaces qu'il voit comme des endroits où les rites de sociabilité peuvent réapparaître malgré l'avènement du tout-voiture et des banlieues pavillonnaires qui rendent la rencontre physique difficile.

RÉACTION À UN DYSFONCTIONNEMENT SOCIÉTAL

Antoine Burret propose dans sa thèse de sociologie une vision plus fine de ce phénomène qu'il lie à l'émergence d'une économie collaborative. En 2016, il publie *Tiers Lieux... et plus si affinités*, dans lequel il analyse les causes et effets de la création et de la fréquentation de ces objets hybrides. « Cette configuration sociale, écrit-il, repose sur un patrimoine commun,



RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX EN FRANCE

La Fondation Travailler autrement et le CGET ont recensé 1 463 tiers-lieux dont plus de la moitié sont installés dans les métropoles.

qui permet une libre appropriation, où il n'y a pas de professeurs, avec une émancipation par le faire. » Cette vision politique est le reflet de la démarche des « faiseurs d'alternative », en réaction à un dysfonctionnement sociétal. Antoine Burret met en avant l'importance de ces lieux ouverts où les personnes peuvent se retrouver : elles y (re)prennent confiance en leur capacités, expérimentent et font ensemble, souvent en réponse à des besoins peu ou mal couverts par la collectivité. Les exemples cités vont des ateliers coopératifs - les fablabs - aux jardins partagés, en passant par divers types de services innovants.

Lors des rencontres de Lodève, Yoann Duriaux a partagé le fruit de sa longue implication dans des dynamiques de tiers-lieux. Pour lui, ces initiatives et la popularisation du mot comme des pratiques sont largement dues aux acteurs du numérique se revendiquant du concept de « libre » qui promeut la maîtrise et l'utilisation de l'outil informatique de façon collaborative. Il met en avant toute une dynamique de création d'alternatives en commun, détachées d'un lieu physique, à travers des tiers-lieux « libres open source ».

■ SOUKEINA ASSINI (IDÉES) ET RAPHAËL JOURJON (RELIER)



Opinion | L'aménagement du territoire passe par un meilleur déploiement des tiers-lieux

Alors que nos environnements de travail évoluent, les aires périurbaines bénéficient d'un véritable regain d'intérêt. Tour d'horizon des opportunités que représentent les tiers-lieux pour booster la croissance des bassins économiques locaux.

Considérés depuis longtemps comme les moteurs de la croissance économique, les centres urbains connaissent un engorgement qui profite aux périphéries, à la fois plus abordables et de plus en plus riches en opportunités individuelles et professionnelles. Ce constat s'adosse à une tendance selon laquelle les professionnels privilégient leur qualité de vie à une rémunération attractive.

Ainsi, une récente étude révélait que 69 % des Millennials échangeraient leurs bénéfices au travail (rémunération intéressante, comité d'entreprise...) contre un meilleur espace de travail. Concrètement, cela inclut une réduction du temps de trajet travail-domicile (actuellement 37 minutes en moyenne), une économie d'heures à consacrer à sa vie personnelle et une qualité de vie supérieure, éloignée des centres-villes surchargés et pollués. Et si les entreprises tiraient parti de ce phénomène pour booster leur chiffre d'affaires ?

Coworker en périphérie, une nouvelle aspiration des professionnels

Un français sur quatre réside dans un espace périurbain. La croissance de la population y est constante, entre 2 et 6 % par an. Ces chiffres résument à eux seuls l'importance que devraient acquérir les zones périphériques pour les années à venir. Souvent décriées pour leur manque d'infrastructures et de réseaux, des entreprises de toutes tailles font pourtant le choix de s'y installer grâce aux efforts des collectivités locales.

Celles-ci contribuent pleinement à l'implantation de pôles d'attractivité à l'image d'Invest In Reims dont le travail a permis de réunir 218 entreprises telles que Granit et Homly You au sein de l'agglomération rémoise. Ces efforts s'inscrivent dans un contexte où les professionnels, entrepreneurs ou employés, recherchent des tiers-lieux offrant tous les équipements nécessaires (connexion wifi optimale, ordinateurs fonctionnels, salles de réunion...) pour travailler n'importe où, en toute simplicité.

Ils conçoivent ainsi ces endroits comme des alternatives au télétravail chez soi, qui ne convient pas toujours à leurs besoins. Ces espaces de coworking représentent le nouvel équilibre entre vie professionnelle et vie privée, prisé par les Millennials. Ils permettent également aux Millennials de réduire leur impact environnemental grâce à la diminution du temps de trajet travail-domicile.

Mieux accompagner les opportunités de développement en zones périphériques

En France, l'État commence à comprendre les bénéfices que les Territoires pourraient retirer de ces évolutions. C'est tout le sens du rapport [Lévy-Waitz](#) dont les conclusions ont été rendues publiques le 19 septembre dernier.

D'après lui, il existe 1 800 tiers-lieux dans notre pays dont 46 % se situent en dehors des métropoles. Pour renforcer leur présence sur l'ensemble du tissu périurbain, le rapport préconise notamment de créer une structure nationale des tiers-lieux, porteuse des actions de soutien, et d'appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires pour éviter que les tiers-lieux se construisent de manière anarchique ou incontrôlée.

L'idée est d'en finir avec le fait qu'une zone d'emploi sur trois ne comporte pas de tiers-lieux, afin d'assurer une équité territoriale qui profitera à tous. Ces mesures vont dans le bon sens, mais les grands opérateurs



[Visualiser l'article](#)

nationaux ou internationaux qui amènent les investisseurs doivent également être impliqués. Ce sont eux qui génèrent des investissements structurés et massifs pour que ces initiatives soient pérennes.

Dès lors, si les opportunités sont prometteuses, il faut faire plus pour dynamiser le poids du travail flexible en périphérie. La demande est là, mais nous devons développer davantage de structures pour accueillir les entreprises qui veulent profiter d'un véritable accélérateur de performance tout en fournissant à leurs salariés un confort de vie incomparable avec celui des grandes villes.

Les collectivités locales sont prêtes à s'investir pour conserver les entrepreneurs sur leurs territoires, mais il faut aller plus loin et impliquer de nouveaux opérateurs pour financer l'émergence de ces espaces de travail collaboratifs qui constituent probablement l'avenir de nos environnements de travail.



Pourquoi le coworking se démocratise



Caiaimage / Chris Ryan / Getty Images

L'entrepreneur Patrick Levy-Waitz a remis au gouvernement un rapport sur le développement du coworking et des tiers-lieux sur tout le territoire.

Bienvenue dans le monde du co ! Du Nord aux campagnes du Vaucluse, en passant par l'Est, le Centre et l'Occitanie, Patrick Levy-Waitz, le président de la fondation Travailler autrement, a arpenté cinq mois durant tout ce que l'Hexagone compte d'espaces de coworking, de fab labs, d'ateliers partagés et autres tiers-lieux, afin de rédiger un rapport commandé par Julien Denormandie, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard. Une somme de 230 pages, et un premier constat : ces lieux hybrides sont en constante augmentation, dans la France rurale comme dans les grandes métropoles. Et ce n'est pas près de s'arrêter. Patrick Levy-Waitz nous livre ses conclusions sur l'essor du coworking.

Après avoir dirigé le cabinet Altedia, **Patrick Levy-Waitz** fut un pionnier du portage salarial en France en rachetant ITG, l'un des premiers acteurs du secteur. Il a créé le groupe Freeland, spécialisé dans les services aux indépendants, qui réunit ITG, Wity, Place des réseaux, autoentrepreneur.fr et Profession indépendant. Le chef d'entreprise, âgé de 51 ans, préside la fondation "Travailler autrement" depuis sa création, en 2013.

Management : Le blog Bureaux à partager recense 600 espaces de coworking en France. Dans votre rapport, vous estimez ce chiffre à près de 1.800. D'où vient la différence ?

Patrick Levy-Waitz : Nous avons travaillé sur les tiers-lieux, qui ne se réduisent pas aux espaces de coworking. Ils englobent aussi les fab labs, les ateliers partagés... Le coworking que nous connaissons dans les grandes villes est la partie émergée d'un iceberg considérable. Issu d'un mode de vie alternatif, le mouvement des tiers-lieux est en train de devenir un phénomène de société.



Qui fréquente ces lieux ?

On y trouve des profils extrêmement variés, de l'artisan en atelier partagé jusqu'au designer dialoguant avec un agriculteur, en passant par des télétravailleurs, des autoentrepreneurs. Parfois, des dizaines de métiers se côtoient dans ces lieux, et les frontières classiques entre les activités y sont abolies. Professions intellectuelles et manuelles s'y rencontrent pour concevoir de nouvelles choses. C'est le monde du "co", de la coopération, de la collaboration et de la coconstruction.



©Léa Crespi pour Management. Patrick Levy-Waitz, avant son interview, dans les locaux de Remix Coworking, dans le 10e arrondissement de Paris.

Le titre de votre rapport est d'ailleurs "Du vivre ensemble au faire ensemble"...



[Visualiser l'article](#)

Contrairement à ce qu'on a pu voir dans les années 1980, l'argent n'est plus la finalité centrale. Les gens ont besoin de sens, de liens. Or, dans ces espaces, le travail retrouve son utilité sociale. Il permet de bâtir à plusieurs, de tisser des connexions. Dans les ateliers partagés, on mutualise des machines. Ailleurs, on partage des compétences, un réseau, on échange des missions. Si l'un de mes clients a besoin d'un peintre et que j'en connais un, je lui donne le tuyau. Lorsque les gens sont capables d'accomplir quelque chose ensemble pour la société, ils peuvent aussi le faire sur le plan économique.

Il se crée donc aussi du business dans ces espaces ?

Oui ! S'ils sont bien managés par des directeurs entrepreneurs qui mettent leurs membres en relation, ils sont créateurs de valeur. Ainsi, à Now Coworking, à Rouen, le business additionnel réalisé entre membres de la communauté représente 1 million d'euros par an. On y produit aussi de l'intelligence collective. C'est dans un fab lab français qu'on est en train d'inventer un outil capable d'irriguer le coeur pendant vingt-quatre heures lors des greffes, contre trois aujourd'hui. Une économie va forcément se créer autour de cette innovation.

Les grands groupes sont-ils dans la boucle ?

Ils viennent de plus en plus dans ces lieux, car ceux-ci sont facteurs d'innovation, d'ouverture d'esprit et de bien-être au travail. On y façonne les activités et les formes d'organisation de demain. Ils ont donc intérêt à observer ce qui s'y passe pour pouvoir imaginer leurs futurs modèles. Faute de quoi leurs collaborateurs risquent d'aller voir ailleurs...



©Léa Crespi pour Management. Patrick Levy-Waitz.

Pourquoi ces groupes sont-ils encore réticents à laisser leurs collaborateurs travailler dans les tiers-lieux ?

L'enjeu des dix prochaines années est le développement du télétravail. En posant les bases d'un nouveau droit pour les salariés, les ordonnances Pénicaud nous placent à l'aube d'une révolution culturelle majeure. Il est vrai que les grands groupes ont peur des tiers-lieux, car ceux-ci bouleversent les relations de travail : lâcher-prise des managers, passage d'un rapport de défiance à un rapport de confiance, instauration de rapports moins hiérarchiques, etc. Ils préfèrent voir leurs salariés télétravailler à domicile. Or, travailler à distance ne veut pas dire le faire sans règles, mais avec de nouvelles règles. Et c'est justement dans les tiers lieux que celles-ci s'inventent. La méfiance va se dissiper peu à peu car les attentes des salariés sont fortes. Ils n'ont plus envie de passer deux heures par jour dans les transports.

Le nombre de tiers-lieux va-t-il continuer de croître ?

www.capital.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 5/5

[Visualiser l'article](#)

Oui, le potentiel est encore grand. Ces lieux entrent dans leur deuxième phase, celle de la professionnalisation et de la structuration. Le nombre d'espaces de plus de 500 mètres carrés va augmenter.



L'ESSENTIEL

Services

163 tiers lieux recensés en Occitanie

Selon le rapport « Mission coworking, territoires, travail, numérique » publié fin septembre par la fondation Travailler Autrement, la région Occitanie compte 163 tiers lieux (espace de coworking et fablab), soit près de 10 % du total national (1 800 sites recensés). 38 tiers lieux sont basés dans le territoire de Toulouse Métropole et 20 dans celui de Montpellier Méditerranée Métropole. L'Occitanie se classe au 4^e rang des régions françaises.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Les fablabs sont des tiers-lieux comme les autres (entretien)



OctoberMake, le séminaire stratégique annuel du Réseau français des fablabs (RFF Labs) s'est tenu à Nancy du 26 au 28 octobre. A cette occasion, Zevillage a interviewé Simon Laurent, nouveau président du réseau au sujet de leur réactions au récent rapport de Patrick Lévy Waitz sur le coworking et les tiers-lieux. Non, le RFF Labs n'est pas un rassemblement de ronchons, ils est simplement très attaché aux valeurs des tiers-lieux et doté d'un bon esprit critique.

Zevillage : *Le conseil scientifique du RFF a fait une lecture à chaud du rapport de Patrick Lévy-Waitz et il émet plusieurs réserves. De quelle nature ?*

Simon Laurent : Sans vouloir dire que le rapport a été mal fait, il nous semble improbable qu'il puisse être complet en six mois d'étude. Cela fait dix ans qu'on étudie nous-mêmes nos propres phénomènes et on n'est pas au bout de l'histoire.

Il ne faut pas considérer ce rapport comme la Bible des tiers-lieux en France. C'est une première étape qui était nécessaire et le résultat est fort louable. Mais il reste un véritable travail de fond à faire.

Ce qui nous frappe nous c'est le côté binaire dans la description des tiers-lieux qui sont soit orientés fablabs, soit orientés coworking. Or, en faisant quelques sondages sur les cartes on s'aperçoit que les notifications sont un peu hasardeuses.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Si je prends l'exemple de mon lieu, il est décrit à dominante coworking alors que ce n'est pas le cas. Et le fablab du lieu est décrit comme un coworking. Attention aux données, il va falloir les ajuster, continuer les études car l'image donnée est trop réductrice : c'est un peu trop binaire d'affirmer que dans un tiers-Lieu on est seulement fablab ou coworking.

Les tiers-lieux sont plus complexes que cela. Les plus anciens des tiers-lieux sont par exemple à dominante culturelle. C'est le danger de vouloir faire entrer ces espaces dans des cases. C'était nécessaire de se pencher sur le phénomène mais il faut affiner l'analyse.



Simon Laurent, président du Réseau français des fablabs

Zevillage : La richesse sociale des tiers-lieux vous paraît-elle bien mise en valeur dans le rapport ?

Simon Laurent : Cet aspect social est valorisé mais, effectivement, dans un rapport de 250 pages les lecteurs vont plutôt regarder les images et moins regarder les détails. Ce rôle social est en filigrane, en particulier dans les activités des espaces mais pas suffisamment mis en avant.

Il serait intéressant de pouvoir quantifier les bénéfices sociaux des tiers-lieux, sur les petits territoires ruraux en particulier. Pour nous, ce rôle social est leur principale valeur ajoutée. La valeur ajoutée économique n'est pas annexe mais pour nous elle vient en second après la valeur sociale.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

La valeur économique se crée parce qu'il existe d'abord une valeur sociale. Parce que ces lieux apportent une manière différente de travailler, une manière différente d'aborder les collaborations, d'aborder les compétences. C'est cela qui fait la valeur des ces initiatives de tiers-lieux.

Zevillage : Vous avez l'air inquiets à propos des recommandations concrètes du rapport pour développer les tiers-lieux.

Simon Laurent : On alerte sur le fait qu'avant de parler de réseau national nous devrions repasser par une phase de médiation pour trouver collectivement, avec tous les acteurs des tiers-lieux, les solutions qui permettront de créer un réseau national.

On a du mal à se dire qu'on va avoir le temps de se réunir pour trouver des solutions qui n'ont pas été évoquées dans le rapport. C'est pour cela qu'on défend l'idée d'Etats généraux des tiers-lieux avant d'entrer tout de suite dans le dur du travail. Il existe dans ces lieux des gens qui ont beaucoup de compétences et d'expérience sur les montages démocratiques et une horizontalité dans la prises de décision et dans la gouvernance.

De plus, l'axe économique dans le montage d'un réseau national ne nous semble pas le plus pertinent.

Nous sommes ouverts à tout, il faut juste que l'on puisse en discuter tous ensemble.

La valeur économique des tiers-lieux se crée parce qu'il existe d'abord une valeur sociale.

Zevillage : Vous aviez aussi des remarques à propos de la recommandation de créer 300 "super tiers-lieux" en France, des "fabriques de territoire" et de la méthode de sélection de ces espaces.

Simon Laurent : On a un avantage au RFFlabs c'est d'être proche du mouvement des tiers-lieux open source francophones. Nous profitons donc d'une certaine mémoire organisationnelle collective. Les tiers-lieux sont documentés sur Movilab depuis près de dix ans. Movilab est d'ailleurs valorisé dans le rapport et c'est une bonne chose.

Nous alertons sur plusieurs points car nous sommes des acteurs de terrain qui avons une certaine expérience sur la manière dont les appels à projets fonctionnent et de la manière par laquelle l'argent public est distribué dans ce contexte.

Nous souhaitons donc attirer l'attention des auteurs du rapport et, par leur intermédiaire, du ministre, sur le choix de lancer des appel à manifestation d'intérêt.

Premièrement parce que ces dossiers sont complexes à remplir et que les petits porteurs de projets n'auront pas forcément la capacité et le temps d'y répondre. Et, d'autre part, parce que ce type d'appel à projets permet aux "passagers clandestins" de monter à bord de la barque. C'est-à-dire des gens qui ont l'expérience du montage de dossier, qui ont le langage et les codes attendus par les donneurs d'ordre mais n'ont pas forcément de vrais projets ou de vraies communautés. On le voit tous les jours par exemple avec les régions qui commencent à financer les fablabs et les tiers-lieux et créent des effets d'aubaine.

Ensuite, les appels à projets et les concours ne font que mettre en concurrence les structures, là où nous prônons la collaboration et le partage. Ils vont sélectionner les "meilleurs" et se priver du concours des autres.

Nous n'apportons pas de réponse. Les solutions il faut les co-construire, bien comprendre ce qu'est cette idée de "fabriques de territoire", ce qu'on met dedans, à quoi elles servent vraiment.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

N'est-ce pas de l'argent dépensé pour rien de recréer des structures alors qu'il existe déjà des gens et des lieux qui produisent des choses extraordinaires qui ne demandent peut-être qu'à être transformées pour entrer dans les codes des tiers-lieux ? Les tiers-lieux s'appuient souvent en milieu rural sur des associations qui existaient déjà et qui correspondent à ces codes sans avoir le nom de tiers-lieux.

(Photo de l'article : rassemblement OctoberMake du Réseau français des fablabs à Moulins en 2017)



ACTUALITÉS DES RÉFORMES

Territoires - Travail - Numérique

« Les tiers lieux sont les témoins d'un nouveau rapport à l'entreprise et au travail »

Quels sont les points communs entre un fablab et un espace de coworking ? Le télétravail se développe-t-il dans toutes les PME ? Autant de questions que le gouvernement se pose. Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires m'a confié en février 2018, en collaboration avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, la mission Coworking : territoires, travail, numérique.

Par Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement



© Stéphane de Bourgies

Patrick Levy-Waitz

L'objectif de cette mission de huit mois a été d'établir un état des lieux pour avoir une meilleure compréhension à l'échelle nationale de cette nouvelle économie portée par les tiers lieux et espaces de coworking, et ainsi proposer des mesures concrètes et un plan d'action favorisant leur dynamique, particulièrement dans les milieux ruraux et les villes moyennes.

Par leur diversité et leur richesse, les tiers lieux sont des terrains de l'innovation socioprofessionnelle et de la révolution du travail, qu'illustrent l'essor du statut indépendant, du télétravail (qui concernerait plus d'un salarié sur cinq et qui se trouve plébiscité par celles et ceux qui l'adoptent), ou encore les innombrables démarches d'innovation ouverte, qu'elles soient économiques ou sociales.



Redéployer les perspectives de travail dans les territoires

Lorsqu'on étudie les tiers lieux, on étudie surtout leurs liens avec les évolutions et les transitions engagées dans la société et dans le monde du travail.

Nous notons tout d'abord que les citoyens n'ont pas attendu la puissance publique. Agissant sur des territoires délaissés, écartés des grandes routes de la mondialisation et subissant la fracture numérique, de nombreux citoyens, seuls ou plus souvent en collectif, ont su prendre l'initiative de recréer des espaces de partage, de vie et de travail.

Les tiers lieux ont donc souvent recréé du lien social par la transmission de savoir-faire, l'acculturation au numérique et parfois même, dans le cas des fablabs, en relocalisant la production. C'est une véritable révolution.

Une transformation de l'entreprise : une nouvelle géographie du travail

Bouleversements sociétaux, environnementaux, économiques... les tiers lieux sont les témoins d'un nouveau rapport à l'entreprise et au travail.

L'entreprise s'adapte aux évolutions sociétales autant qu'elle les suscite, en s'adaptant aux contraintes de la nouvelle économie. Son organisation évolue, l'entreprise réseau, l'entreprise étendue, l'entreprise ouverte se dé-institutionnalise, elle devient une communauté de projets... Les relations perdent parfois de leur dimension hiérarchique. Désormais, il faut valoriser la capacité à collaborer et à créer des liens dans et hors de l'entreprise. **Une nouvelle géographie du travail est donc en train de se dessiner** et elle doit pouvoir

cohabiter avec des façons de travailler qui peuvent être très classiques.

Le mouvement de concentration des emplois et de l'activité dans les métropoles est probablement en train de s'hybrider avec des phénomènes de localisation à d'autres échelles dans d'autres territoires. Et ce phénomène se conjugue avec l'aspiration des actifs à travailler autrement, à partir « au vert », à mieux équilibrer leur temps de vie. Notons également que, d'ici cinq ans, 50% des actifs auront entre 25 et 30 ans et que ces mêmes actifs souhaitent majoritairement devenir travailleurs indépendants.

De fait, le lieu de travail est en pleine mutation : il porte la révolution en cours et n'est pas dissociable de ses effets organisationnels. Cela s'accompagne de deux choses : **il faut des lieux pour accueillir l'éclatement progressif de l'entreprise dans son rapport à la production et des lieux pour rassembler, pour raffermir, susciter et créer de nouveaux liens.** C'est à l'aune de ces modifications que le futur des ressources humaines se dessine, futur qui doit prendre en compte des attentes variables pour l'industrie et les services.

Et le télétravail dans tout ça ? Lever les freins culturels et organisationnels au télétravail en tiers lieux

Force est de constater que tous les salariés ne disposent pas des mêmes conditions de travail à leur domicile. La place disponible pour des conditions de travail optimales fait parfois défaut, certains salariés évoquent un environnement peu propice à la concentration, des difficultés à séparer vie privée et vie professionnelle... Aussi, **le tiers lieu constitue une solution alternative pour ceux qui**

ne peuvent ou ne souhaitent pas travailler de chez eux, mais qui désirent également limiter leurs déplacements et leurs temps de trajet.

Tout cela ne pourra pas se mettre en œuvre sans les ressources humaines, véritables piliers des transformations de l'entreprise et vecteurs de changements humains. C'est par les innovations et les expérimentations que nous arriverons à anticiper les enjeux et les conséquences pratiques de cette nouvelle façon de travailler. ■



Genèse de la mission Coworking : territoires, travail, numérique

La feuille de route de Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, comportait beaucoup de questions ainsi qu'une ou deux intuitions. Et un appel pressant du gouvernement à donner des réponses apportées par les acteurs eux-mêmes, dans un cadre résolument participatif.

L'objectif était de cerner au plus près du terrain une réalité éparse et spontanée, dont personne n'avait encore dessiné les contours. Et d'estimer si l'émergence de ces tiers lieux pouvait constituer un remède au double abandon territorial – industriel et numérique – dont notre pays s'est rendu à la fois coupable et victime au cours des dernières décennies.

Jusqu'à présent, 30 à 40% des territoires sont restés en marge de la transition numérique et donc du développement des activités qui lui sont liées. L'Internet a commencé à s'installer dans les années 1990, mais il a fallu attendre 2017 pour que les opérateurs soient contraints d'assurer une réelle égalité républicaine sur tout le territoire. Résultat : la France se retrouve aujourd'hui classée 26^e sur 29 pour son infrastructure numérique avec des zones littéralement abandonnées.

Le gouvernement s'est engagé à résorber ces fractures, d'une part en dotant les territoires d'une connexion 4G dans les trois prochaines années, et d'autre part en s'attachant à redynamiser l'activité dans les territoires : c'est tout le sens de cette mission.



NUMÉRIQUE

Bureaux connectés : des règles à connaître

*Ultra-modernes, les smart offices
peuvent aussi devenir très intrusifs.*

PAR CLAIRE AUBE

ET SI VOUS POUVIEZ, en tapotant sur votre téléphone, réserver une salle de réunion ou une place de parking, localiser un collègue dans le bâtiment, signaler un problème de chauffage ? La start-up Tévolys offre cette possibilité grâce à une application à télécharger sur son smartphone « L'objectif est simple : faciliter la vie des salariés », résume Alexandre Fund, son président. Les bureaux connectés, ou smart offices, promettent un bien-être accru et une personnalisation des services. Dans les centres d'affaires Regus, par exemple, on travaille sur l'idée d'un espace de travail parfaitement configuré selon les désirs de son occupant : température, lumière, outils informatiques, et jusqu'au café préparé aux goûts de la personne !

ANONYMISER LES DONNÉES

Ce confort supplémentaire peut néanmoins se payer au prix fort, si les informations récoltées sont utilisées à mauvais escient « Si un manager utilise les données pour contrôler qui fait quoi et à quel moment, on court le risque d'une mise sous pression, voire d'un harcèlement », souligne Alexandre Fund. Surveillance des accès Internet, des temps de travail, géolocalisation, « le monitoring peut appa-

raître comme une forme de contrôle social déguisé », relève la [Fondation](#) Travailler autrement dans une note sur le télétravail.

Pour se prémunir, deux grandes règles doivent être respectées. La première est l'anonymisation des données. Ainsi, même si l'on peut tirer des enseignements de l'analyse globale des informations, les salariés ne sont plus identifiables individuellement. C'est d'ailleurs l'une des obligations imposées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Chez Regus, l'optimisation des espaces de travail se calcule ainsi à partir d'une masse de données anonymisées. Chez Tévolys, un outil de géolocalisation baptisé « T'es où » fonctionne à la manière de Snapchat : la réponse du salarié est effacée aussitôt lue, et n'est pas stockée. Deuxième règle : le volontariat. « L'employeur met à disposition l'application mais ne doit en aucun cas contraindre le salarié à l'utiliser », illustre Alexandre Fund.

A ces deux règles, certains dirigeants en ajoutent une troisième : l'utilisation d'un tiers de confiance. Cet intermédiaire extérieur à l'entreprise, un prestataire par exemple, garantira à la fois l'anonymisation des données et un usage respectueux. Une manière de s'assurer que « Big Brother » ne s'invite pas au bureau.



Sans titre

LE CHIFFRE

800 c'était le nombre estimé d'espaces de coworking et de "tiers lieux" en France, au printemps dernier. La mission menée, à la demande du gouvernement, par Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, en a recensé près de 1 500 (dont plus de la moitié hors agglomération). Tout en étant loin d'être exhaustive.

Cœur de Bastide, un tiers lieu ouvert à tous



Les ateliers sont animés par Céline Toumieux, Élodie Terrible, Caroline Sicard et Jérémie Marchat.
Photo Jean-claude faure

Les ateliers hebdomadaires, gratuits et ouverts à tous, de Cœur de Bastide ont repris leur rythme de croisière.

Les bénévoles se mobilisent pour accompagner collégiens, adultes et seniors. Un exemple d'actions qui fait que l'association figure en bonne place dans le rapport sur les tiers lieux, « remis au ministre Julien de Normandie par Patrick Levy-Waitz fin septembre ». Le rapporteur avait visité Cœur de Bastide en mai pour préparer ses préconisations et il en a retiré un enseignement : « les tiers lieux expriment la volonté des citoyens de faire ou refaire société ensemble ».

Imagin'Actions et Cœur de Bastide assurent aussi leur part d'inclusion numérique en offrant des ateliers numériques. Pour une remise à niveau, chacun peut suivre les cours du mardi ou du jeudi matin de 10 à 12 heures sur inscription. Si on a besoin d'un conseil personnel ou d'un accompagnement numérique individuel, c'est le mardi après-midi, mais il faut prendre rendez-vous auparavant.

Apprentissage du français

Cœur de Bastide propose aussi des groupes de discussion pour l'apprentissage du français. Cette méthode qui permet de parler et d'échanger est une des plus efficace pour les personnes dont la langue maternelle est étrangère. Chaque jeudi après-midi, ces ateliers se déroulent avec des « mamans » et des formateurs, sur inscription. Suite à une forte demande, l'association met en place l'atelier pour les « papas », pour apprendre le français. Ces ateliers se déroulent tous les jeudis à partir de 18 h 30, après le travail, à Cœur de Bastide avec un formateur spécialisé dans l'apprentissage du français. Les collégiens ont repris, aussi la route du 44, rue Alsace-Lorraine, les mercredis après-midi et les vendredis à partir de 17 heures. Ils ont maintenant pris

[Visualiser l'article](#)

l'habitude de retrouver leurs accompagnateurs qui les « coachent », chacun dans leur spécialité. Cette année les élèves de CM2 sont également accueillis pour préparer leur prochaine entrée en 6e.

Pratique. Pour tous les ateliers, les inscriptions se font au 44, rue Alsace-Lorraine à Sainte-Foy-la-Grande, du mardi au samedi, de 9 à 18 heures ou par mail à contact@coeurdebastide.fr.

www.midipyrenees-ecobiz.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

163 tiers lieux recensés en Occitanie

Selon le rapport « Mission coworking, territoires, travail, numérique » publié fin septembre par la fondation Travailler Autrement, la région Occitanie compte 163 tiers lieux (espace de coworking et fablab), soit près de 10 % du total national.

Article avec acces abonnes:https://www.midipyrenees-ecobiz.fr/jcms/rec_239035/fr/163-tiers-lieux-recenses-en-occitanie



28/10/2018 08:15:02

Le péril commercial des friches culturelles

Lieux éphémères installés légalement sur des terrains inoccupés dans l'attente de projets immobiliers, les friches culturelles sont de plus en plus nombreuses en France, mais certains projets indépendants craignent de disparaître face aux initiatives plus commerciales.

D'un côté, une bataille médiatisée à Bordeaux entre les responsables de l'écosystème Darwin et un aménageur urbain autour d'un terrain occupé depuis plusieurs années, où des millions d'euros ont été investis pour transformer une ancienne caserne en un espace de travail, de divertissement et de commerce.

De l'autre, la destruction fin novembre de la tour Liebert à Bagnolet, d'où devront plier bagage les 65 artistes en résidence du collectif Wonder. Un deuxième déménagement en deux ans, cette fois vers une destination inconnue.

Friches artistiques indépendantes, friches culturelles publiques, projets commerciaux, espaces de travail: au total, entre 1.500 et 1.800 "tiers-lieux" existent en France, selon un rapport remis au gouvernement en septembre.

Parmi eux, les friches culturelles sont "l'expression de cette volonté populaire de refaire société autour de la culture" et de "refaire des choses ensemble dans une société qui, dans les années 1990, a poussé le curseur de l'individualisme très loin", explique Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, à l'origine du rapport.

L'occupation éphémère et à bas coût de lieux autrement délaissés assure le renouvellement constant des projets culturels alternatifs dans la ville, où les espaces institutionnels comme les musées occupent souvent des places de choix.

"Il y a quand même des pans entiers de nos territoires de la petite couronne parisienne qui sont délaissés", estime Mireille Alphonse, membre d'Est ensemble, établissement public qui met des terrains à disposition de friches culturelles à l'est de Paris.

Dans les quartiers périphériques, ces endroits deviennent "des rendez-vous de quartier, des lieux d'animation" qui "marchent extraordinairement bien", selon elle.

Pourtant, certains craignent un développement à deux vitesses, avec d'un côté les gros projets s'accaparant les espaces vacants pour en faire des lieux commerciaux et de l'autre, des projets à but non lucratif qui peinent à faire entendre leurs voix auprès des propriétaires et des institutions.



28/10/2018 08:15:02

Le péril commercial des friches culturelles

Lieux éphémères installés légalement sur des terrains inoccupés dans l'attente de projets immobiliers, les friches culturelles sont de plus en plus nombreuses en France, mais certains projets indépendants craignent de disparaître face aux initiatives plus commerciales.

D'un côté, une bataille médiatisée à Bordeaux entre les responsables de l'écosystème Darwin et un aménageur urbain autour d'un terrain occupé depuis plusieurs années, où des millions d'euros ont été investis pour transformer une ancienne caserne en un espace de travail, de divertissement et de commerce.

De l'autre, la destruction fin novembre de la tour Liebert à Bagnolet, d'où devront plier bagage les 65 artistes en résidence du collectif Wonder. Un deuxième déménagement en deux ans, cette fois vers une destination inconnue.

Friches artistiques indépendantes, friches culturelles publiques, projets commerciaux, espaces de travail: au total, entre 1.500 et 1.800 "tiers-lieux" existent en France, selon un rapport remis au gouvernement en septembre.

Parmi eux, les friches culturelles sont "l'expression de cette volonté populaire de refaire société autour de la culture" et de "refaire des choses ensemble dans une société qui, dans les années 1990, a poussé le curseur de l'individualisme très loin", explique Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, à l'origine du rapport.

L'occupation éphémère et à bas coût de lieux autrement délaissés assure le renouvellement constant des projets culturels alternatifs dans la ville, où les espaces institutionnels comme les musées occupent souvent des places de choix.

"Il y a quand même des pans entiers de nos territoires de la petite couronne parisienne qui sont délaissés", estime Mireille Alphonse, membre d'Est ensemble, établissement public qui met des terrains à disposition de friches culturelles à l'est de Paris.

Dans les quartiers périphériques, ces endroits deviennent "des rendez-vous de quartier, des lieux d'animation" qui "marchent extraordinairement bien", selon elle.

Pourtant, certains craignent un développement à deux vitesses, avec d'un côté les gros projets s'accaparant les espaces vacants pour en faire des lieux commerciaux et de l'autre, des projets à but non lucratif qui peinent à faire entendre leurs voix auprès des propriétaires et des institutions.



Le coworking devrait rapporter 123 milliards d'euros à la France d'ici 2030

Une étude montre que les retombées de la diffusion du coworking dans les pays développés se chiffrent en centaine de milliards d'ici à 2030 dont au moins... 123 milliards d'euros rien que pour la France. Explications.



Le projet à la gare des Ardoines à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) associe du coworking à la restauration et aux espaces culturels et marchands.

JLL

Aujourd'hui, dans le centre de Paris, environ un tiers des prises à bail sont le fait d'entreprises de coworking. Les ouvertures se multiplient sur des surfaces de plus en plus importantes: plus de 5.000 m² pour Spaces au Châtelet et MorningCoworking à République. En mars prochain, Regus France ouvrira même un Spaces à la Défense sur 18.000 m²! "Le marché parisien est sur-vitaminé grâce à deux activités économiques distinctes que sont la new-tech –en pleine expansion– et le coworking", constate Grégoire de La Ferté, Executive



[Visualiser l'article](#)

Director Bureaux Ile-de-France de CBRE. Il y a quelques jours, le jeune opérateur The Bureau, qui compte deux centres à Paris, a ouvert son capital à Philippe Ginestet, le fondateur du groupe de 485 magasins Gifi, afin de financer l'ouverture, dans les trois ans, de 20.000 mètres carrés supplémentaires.

Même le gouvernement s'en mêle: il veut multiplier les espaces de "coworking", et les "tiers-lieux" pour ranimer des régions délaissées. Il va, déclarait le 19 septembre dernier l'encore secrétaire d'Etat devenu depuis ministre du logement, "mettre de l'argent significativement: (...) 60 millions d'euros dans une politique publique d'aménagement des espaces de coworking et des tiers lieux". Il y en aurait déjà 1.800 en France, selon le décompte du président de la "Mission Coworking", Patrick Levy-Waitz, spécialiste des nouveaux modes de travail. Mais au fait, pourquoi cette frénésie de lancement. Et quels bénéfices notre économie peut-elle trouver à l'émergence de ce type de service aux entreprises?

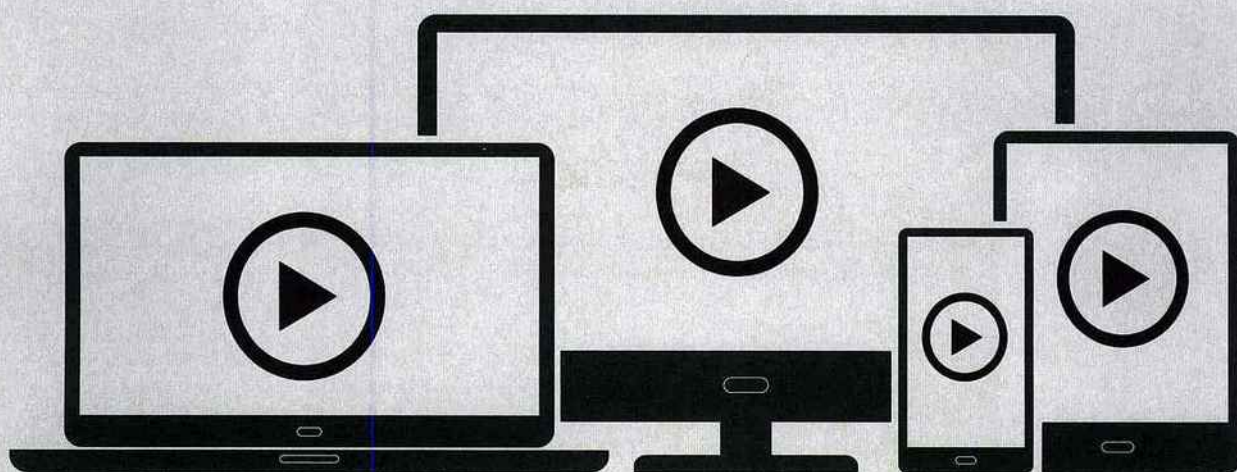
Montée en puissance du flex-office

La réponse est dans le rapport que va publier Regus. Le groupe spécialisé dans le coworking a en effet demandé à un institut de recherche indépendant, Development Economics de se pencher sur le potentiel économique de cette activité, d'ici à 2030, dans pas moins de 16 pays: Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Chine, États-Unis, France, Hong Kong, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Singapour et la Suisse. L'institut Development Economics a non seulement exploré les retombées économiques, mais aussi les conséquences individuelles et environnementales du travail flexible, d'ici 2030.

Son travail est fondé sur les chiffres existants en matière de productivité et de travail flexible mais aussi sur des projections qui tiennent compte des gains de temps, de l'amélioration de l'efficacité et du renforcement de la qualité du recrutement. "L'ensemble de notre société va profiter des bénéfices liés aux espaces de travail flexibles", explique Christophe Burckart, Directeur général de Regus France. Deux scénarios ont été retenus: un de croissance du marché du coworking, en ligne avec celui enregistré au cours des dernières années. Et un autre, boosté par le passage d'un nombre accru d'entreprises au travail flexible. Le coworking devrait croître particulièrement fort en Chine (+154%), en Inde (+116%) et aux USA (+96%) avec une moindre croissance dans les pays européens où il augmenterait de 57 à 85% selon le pays.

Et la France?

Le travail flexible représenterait entre 8 et 13% des emplois d'ici 2030, soit une hausse de 88%, et apporterait un surplus de croissance estimé entre 123 milliards d'euros pour le scénario médian et 147 milliards d'euros pour le scénario optimiste. Un résultat qui s'explique notamment par les gains de productivité, de coûts et de temps engendrés par ces nouveaux espaces de travail. Les premiers secteurs à en profiter seraient les services aux entreprises et des administrations publiques. Pour arriver à ces 123 milliards, l'étude a non seulement compté les gains de productivité réalisés, mais aussi les économies effectuées d'ici 2030, sur les déplacements, qu'elle estime à 100 millions d'heures. Autre point positif, pas négligeable, la montée de la flexibilité au travail permettra d'économiser près de 7 millions de tonnes de gaz lié au carbone.



ACTEURS PUBLICS TV ...



ACTEURS PUBLICS TV | LES ÉMISSIONS

« Ils ont dit... »

c'était dans **TALENTS** PUBLICS

L'émission de la rédaction consacrée aux enjeux de gestion RH donne la parole aux décideurs et experts en ressources humaines.

« Sur les métiers en tension, c'est le candidat et non le recruteur qui mène la danse. »

Marc Trégli, chef du service des ressources humaines civiles du ministère des Armées

« Il faut tordre le cou au cliché de l'ambassadeur qui ne fait que des relations publiques ! »

Salina Grenet-Catalano, ancienne cheffe de mission au centre de crise et de soutien du Quai d'Orsay

« La montée du *coworking* reflète la transformation profonde de l'approche du travail dans les territoires. »

Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement

« Les décideurs publics ont tout intérêt à s'appuyer sur les sciences comportementales. »

Mariam Chammat, cheffe de projet « sciences comportementales » à la direction interministérielle de la transformation publique

C'était dans *Talents publics*...

« Comment séduire, recruter et fidéliser les talents avec la marque employeur », avec **Yasmine Le Guyader**, cheffe de projet « stratégie de marque et marketing » à l'Apie, et **Marc Trégli**, chef du service des ressources humaines civiles du ministère des Armées ; « Nouvelles organisations du travail : quels impacts sur les managers ? » avec l'enseignante-chercheuse en management des ressources humaines **Caroline Diard** ; « Les sciences comportementales en appui des managers publics », avec **Stéphan Giraud** et **Mariam Chammat**, chefs de projet

« sciences comportementales » à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) ; « Comment diplomate est devenu un métier de manager », avec **Caroline Ferrari**, alors DRH du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et **Salina Grenet-Catalano**, alors cheffe de mission au centre de crise et de soutien ; « Les nouveaux espaces de travail peuvent ramener de l'activité dans les territoires », avec **Patrick Levy-Waitz**, président de la [fondation Travailler autrement](#) ; Reportage : « Un nouveau siège pour "libérer, délivrer" les agents franciliens »



CRÉATION DE TIERS-LIEUX **LE GOUVERNEMENT ENTEND DÉBLOQUER 100 MILLIONS D'EUROS D'AIDES EN 2019**

À l'occasion de la remise du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » par Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, Julien Denormandie (Secrétaire d'État auprès du Ministre de la cohésion des territoires) a annoncé que le Gouvernement lancerait, dès 2019, un programme national de développement des tiers-lieux à hauteur de 100 millions d'euros sur trois ans, afin de favoriser la création de 300 Fabriques des territoires.

**DATA****LES TIERS-LIEUX, NOUVELLE MARTINGALE DU GOUVERNEMENT**

Faire émerger les tiers-lieux au cœur des territoires, c'est le nouveau leitmotiv du secrétaire d'État à la Cohésion des territoires. Pour se donner les moyens de ses ambitions, **Julien Denormandie** pourra s'appuyer sur le rapport intitulé « *Coworking : Territoires, Travail, Numérique* ». Rédigé par **Patrick Levy-Waitz**, président de la fondation **Travailler autrement**, ce document préconise 28 propositions au total. Dont la création d'un fonds d'investissement socialement responsable de 50 M€ pour aider à la reconversion d'espaces en tiers-lieux et l'émergence de 300 fabriques des territoires d'ici 2021. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement lancera un appel à projets et débloquera 110 M€ sur trois ans.



28, le nombre de propositions préconisées par Patrick Levy-Waitz pour renforcer l'émergence des tiers-lieux en France.



1 800, le nombre de tiers-lieux en France dont 46 % sont situés en dehors des métropoles.



300, le nombre de fabriques des territoires amenées à voir le jour d'ici 2021.



110 M€, l'enveloppe gouvernementale allouée à l'émergence des tiers-lieux sur trois ans.



Friches artistiques : marge ou crève

Visuel indisponible

L'opéra «Mélodé» sur le parking du Wonder-Liebert, en mai à Bagnolet. Photo Salim Santa Lucia

Le Wonder, un collectif d'artistes contemporains, met à disposition des ateliers de recherche et de création en occupant de façon temporaire des friches en périphérie parisienne. Dès la fin novembre, les artistes n'auront plus de lieu puisque la tour Liebert à Bagnolet va être détruite. Le collectif lance un signal d'alarme : veut-on faire disparaître la création indépendante ?

Tribune. Les friches et «tiers-lieux» culturels représentent la nouvelle promesse d'innovation créatrice d'emploi et d'«émancipation» au travail. Pour consolider cet espoir, l'Etat vient d'annoncer un plan de soutien de 110 millions d'euros, suivant les préconisations du rapport issu de la mission «tiers-lieux et coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble», sous la direction de Patrick Levy-Waitz, qui se penche sur le sort des tiers-lieux culturels. Le rapport pointe le fait que l'émergence de ces projets relève d'un enjeu de politique publique plus large que la question immobilière, mêlant nouvelles formes d'emploi et de travail, formation et réorientation professionnelle, démocratisation des savoirs et des savoir-faire...

Mais le compte n'y est pas : les projets indépendants de type *artist-run space* – créés par les jeunes artistes en réponse à leur nécessité économique et leurs ambitions artistiques, sont menacés. Leur nature expérimentale, qui se centre sur la production artistique, n'a pas pour mission de répondre à la crise de l'emploi, mais d'accompagner et de consolider la carrière des artistes. Ces modèles qui répondent spécifiquement aux besoins des artistes professionnels en émergence, et qui s'appuient sur l'occupation urbaine temporaire pour se développer, sont renvoyés à une hyper-précarité qui en dit long sur les conditions de production de l'art aujourd'hui.

Zones saturées

Nos lieux sont là où s'inventent d'autres modèles économiques hybrides : mise en commun des ressources, entrepreneuriat collectif, coopération avec les entreprises locales. Les jeunes artistes y développent leurs pratiques, et d'autres formats d'exposition et d'accueil des publics, qui permettent l'émergence d'une pensée critique et militent pour l'exercice digne de la pratique artistique.

Mais la situation devient critique dans les zones saturées par les projets immobiliers de rénovation urbaine, qui laissent peu de place aux espaces qui expérimentent, au profit de modèles lucratifs. A leurs échelles, nos projets proposent des alternatives à l'uniformisation ambiante qui menace la diversité culturelle. Pourtant, nous sommes systématiquement placés en concurrence avec des associations partenaires, via des appels à candidature publics et privés, créant un système délétère. Les durées d'occupation se raccourcissent (en moyenne un an), à quoi s'ajoute l'apparition d'acteurs intermédiaires laissés en situation de quasi monopole pour l'accès à ces lieux, sans mentionner les phénomènes de gentrification et d'instrumentalisation, d'institutionnalisation et de managérialisation...

Enjeu immobilier

[Visualiser l'article](#)

C'est la diversité de nos projets artistiques indépendants, les coopérations que l'on invente sur les territoires, et entre nous, qui font la richesse des *artist-run spaces*. Pour la conserver, la dimension immobilière reste un enjeu majeur. Il en va de notre capacité à trouver des espaces, fussent-ils «temporaires», qui nous donnent les moyens de travailler. Lorsque nous investissons un nouveau lieu, nous en assumons tous les travaux de réhabilitation. C'est un travail considérable, qui a un coût financier non négligeable, pourtant complètement invisibilisé dans les modèles de partenariat qui nous sont proposés aujourd'hui. Nous avons besoin de la coopération des collectivités territoriales et des propriétaires privés pour nous laisser une réelle marge d'auto-organisation, et sur un temps suffisamment long pour nous permettre de nous installer pour travailler, sans épuiser les équipes et les rendre exsangues financièrement. Les lieux dans lesquels s'implantent nos projets sont une force motrice pour développer de nouveaux moyens et usages. Il faut du temps pour que les outils que nous produisons puissent se déployer sur un territoire et entretenir une conversation durable avec les commerçants, les entreprises locales et les habitants.

Nous croyons à la force de la coopération et des solidarités entre nos différents projets, nous croyons à la diversité des modèles de gestion qui sont expérimentés par chaque collectif. Nous voulons montrer qu'il est encore possible d'inventer son propre modèle, mais nous mettons en garde et lançons un signal d'alarme : la création indépendante n'aura bientôt plus sa place dans les métropoles, elle risque d'y mourir d'épuisement ! Ou d'une mise en concurrence féroce...

Vitalité

Il y a urgence aujourd'hui. Les lieux indépendants doivent trouver leur place sur tous les territoires, y compris dans les métropoles saturées par des projets de renouvellement urbains, avec l'accompagnement des collectivités. La ville est un droit et ne peut pas être laissée en proie aux seuls intérêts du marché. Nous avons besoin du soutien d'une politique publique volontaire qui assume son engagement pour l'intérêt général dans la rénovation urbaine en cours. D'une politique publique qui apporte son soutien à des modèles non lucratifs et pèse de son poids dans les négociations pour garantir aux projets indépendants la place qui leur revient. Une politique publique éclairée qui promeut la diversité et accompagne la vitalité et le dynamisme de la création contemporaine. Nous sommes nombreux, nous ne sommes pas assez et pourtant, nous risquons de disparaître.

Signataires :

CEA, commissaires d'exposition associés ; **FRAAP**, Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens ; **Juliette Bompont**, directrice de Mains d'œuvres et coordinatrice de la SCIC La Main 9-3.0. ; **François-Pierre Clavel**, Kidam Production ; **Roberto Dell'Orcco**, artiste ; **Florian Gaïté**, critique d'art ; **Eric Mangion**, directeur du centre d'art Villa Arson-Nice ; **Anita Molinero**, artiste ; **François Quintin**, commissaire d'exposition, **Michael Silly**, Ville hybride.

Le collectif Wonder

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/4

[Visualiser l'article](#)

Quand le coworking réveille la campagne



REPORTAGE - Désireux de ranimer des régions et de stimuler leur activité, le gouvernement veut soutenir le développement d'espaces de travail partagé dans les territoires ruraux et périurbains. Dans les Yvelines, un de ces «tiers-lieux», a su en trois ans se faire une place sur le territoire et auprès des communes environnantes.

À quinze minutes à pied de la gare Transilien de Montfort-l'Amaury-Méré (Yvelines), au bord de la D76, un grand bâtiment recouvert d'un bardage en bois foncé sépare deux champs de maïs. Il est 10h ce mardi matin de septembre. Une dizaine de voitures sont garées devant le bâtiment. Près de la porte d'entrée, sept boîtes aux lettres individuelles, pour réceptionner le courrier de MS Couverture, Infocob Solutions, Trade Faire International, ou encore Atome Deco. Des entreprises qui ont choisi de faire du «50 Coworking Méré village» leur bureau.

Cet espace de travail partagé accueille 20 «résidents» à temps plein, et plus d'une trentaine épisodiquement qui peuvent choisir entre un «abonnement à temps partiel», au mois ou à l'année, ou un «carnet nomade», des tickets à la journée. «L'idée étant d'être souple» explique Blandine Cain qui a ouvert il y a trois ans ce lieu où se croisent graphistes, journalistes, web designers, mais aussi agents immobiliers ou avocats.

C'est notamment avec ce genre de tiers-lieu, ces espaces de travail communs autres que ceux de l'entreprise, que l'Etat souhaite ranimer les campagnes et les territoires péri-urbains. En sachant qu'il faudra les aider. Le rapport de Patrick Levy-Waitz , président de la Fondation Travailler autrement, remis mi-septembre au gouvernement, souligne en effet la fragilité économique des espaces de coworking et tiers lieux où l'immobilier pèse environ 40% des charges. L'Etat a décidé d'appuyer l'émergence de 300 «fabriques des territoires». Une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans (dont 60 millions des caisses de l'État) devrait être consacrée à leur développement, notamment dans les régions considérées comme délaissées, alors que la majorité des espaces de ce type se trouvent en ville, notamment dans les grandes métropoles.

Le 50 Coworking est situé au 50 avenue Léon Créte à Méré dans les Yvelines. Le bâtiment est partagé avec une autre entreprise. - Crédits photo : (C.Maligorne/LeFigaro.fr)

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

Retour au 50 Coworking. Ici, la présence au bureau, c'est à la carte, le télétravail faisant depuis longtemps partie des mœurs. Thierry, 41 ans, à la tête d'une agence web, profite des lieux une fois tous les trimestres. Le reste du temps, s'il n'est pas en déplacement professionnel, il travaille depuis chez lui, à 10 minutes d'ici, continuellement connecté à la messagerie instantanée de son smartphone pour échanger avec ses collaborateurs ou clients, eux aussi installés aux quatre coins du pays ou de la planète.

«C'est toute une philosophie, un état d'esprit. On travaille sur la confiance, avec des objectifs à remplir» confie ce père de famille qui ne reprendrait pour rien au monde son ancien rythme de vie métro-boulot-dodo. «Si je dois aller chercher mon fils à l'école à 15h, c'est possible. En contrepartie, je peux travailler le dimanche soir très tard» ajoute cet ancien salarié, qui a fait le choix de devenir indépendant pour privilégier son cadre de vie.

«L'important c'est d'adopter l'écosystème du coin. Le but est de bien cerner les besoins du territoire et de faire du sur-mesure»

Blandine Cain, gérante du 50 Coworking

Les résidents ont le choix entre un bureau dans l'open space central et un bureau privé, plus cher. L'ambiance est studieuse, dans un décor gai et moderne. Ceux qui veulent passer un coup de fil peuvent le faire depuis une petite cabine insonorisée. Un open space «silence» est aussi mis à disposition pour des réunions de groupes. Depuis début septembre, Blandine Cain, gérante et propriétaire des murs, a ouvert des bureaux et espaces de réunion supplémentaires, doublant presque la superficie du lieu, passant de 230 à 410 mètres carrés. Ce qui lui permet d'accueillir ponctuellement des séminaires de grandes entreprises venues «réfléchir au vert», dans un «endroit atypique», excentré de Paris et sa banlieue proche.

Parallèlement, la jeune femme de 37 ans, fille et épouse d'entrepreneur, a développé une activité de conseil en «accompagnement à de nouveaux tiers lieux». «L'important c'est d'adopter l'écosystème du coin. Le but est de bien cerner les besoins du territoire et de faire du sur-mesure. La dimension du lieu et du lien avec le territoire est primordiale», conseille cette ancienne chef de projet de chez Sodexo. L'activité de conseil lui assure 70% de ses revenus, alors que celle de gérante administratrice de coworking représente 30%. «Les marges restent faibles. Ce n'est pas ça qui va me faire devenir riche. L'activité est aléatoire, fluctue en fonction des saisons», explique la jeune femme qui détient 100% du capital (120.000 euros de CA projeté en 2018).

www.lefigaro.fr

Pays : France

Dynamisme : 0

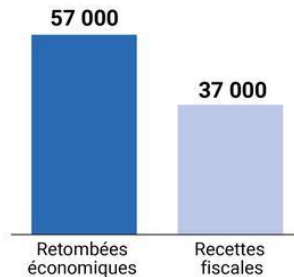


Page 3/4

[Visualiser l'article](#)

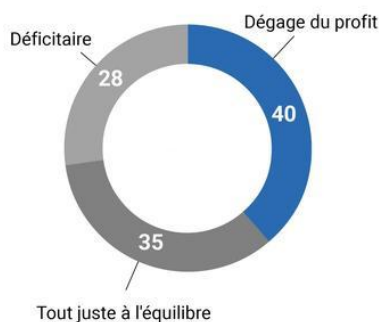
Les tiers-lieux, un impact positif sur les territoires...

RETOMBÉES FINANCIÈRES MOYENNE POUR CHAQUE COMMUNE AYANT CRÉÉ UN TIERS-LIEU, en euros



... mais dont l'équilibre économique reste fragile

SANTÉ ÉCONOMIQUE DES TIERS-LIEUX EN 2017, en % des tiers-lieux



POSTES DE DÉPENSES, en %



Sources : Fondation Travailler autrement, Rapport 2018 - Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble

Aujourd'hui, elle se considère comme administratrice d'espace de coworking. Un nouveau métier que le rapport Levy-Waitz conseille de faire monter en compétences. Parmi ses tâches, créer du «lien», mettre à l'aise ses «résidents» pour qu'ils se sentent bien. Pour fidéliser ses co-workers, même occasionnels, Blandine Cain sait y faire. Elle organise tous les mois un repas dans la grande cuisine accueillante aménagée comme à la maison, attenante à un espace salon avec sofa et fauteuils aux couleurs acidulées.

«Cet espace va faire rester les gens ou même les attirer, notamment ces néoruraux partis se mettre vert et pour qui c'est l'occasion d'avoir un réseau», analyse-t-elle. À condition, insiste la gérante des lieux, que le gouvernement, qui souhaite «appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires», tienne sa promesse de généraliser le haut débit sur tout le territoire d'ici à 2020 et le très haut débit d'ici 2022. En attendant, Blandine Cain assure tant bien que mal, avec quatre boxes ADSL et un réseau 4G, la connexion internet du 50 Coworking.

«Travailler à côté d'autres personnes, c'est motivant, inspirant et parfois même payant!»

Elsa, 29 ans

Pas de quoi entamer l'ambiance du tiers-lieu. C'est d'ailleurs cela - avec la bienveillance de la gérante - qui a séduit Elsa. Cette graphiste de 29 ans qui travaille à son compte a fait le choix de prendre un bureau permanent dans l'open space du 50 Coworking. «Bosses seule chez moi jusqu'à 16 heures en pyjama, ce n'était pas possible, on se sent vite isolé.»

www.lefigaro.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 4/4

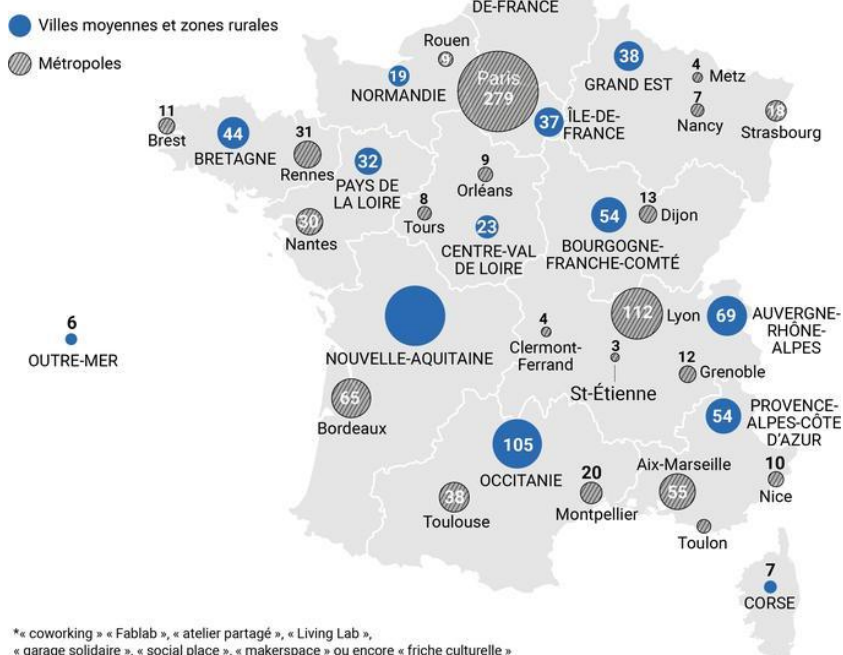
[Visualiser l'article](#)

La jeune femme aux boucles brunes et rouge à lèvres vif ne regrette pas sa vie de citadine parisienne. «D'autant qu'en venant travailler ici je n'ai pas l'impression d'être à côté de la plaque. J'ai l'impression d'être dans la tendance, dans un environnement qui me ressemble, où je me sens à l'aise», confie-t-elle. «Travailler à côté d'autres personnes, c'est motivant, inspirant et parfois même payant!» ajoute-t-elle. Ça l'a été pour Erwan, ingénieur développeur, résident dans le village voisin.

Ce jeune homme de 25 ans a été embauché en CDI dans une start-up de capitalisation de connaissance d'entreprise, dont l'un des dirigeants, Miguel, 40 ans, vient régulièrement travailler au 50 Coworking. «Localement, les gens qui n'ont pas à passer des heures dans les transports sont souvent plus motivés» estime ce quarantenaire. De plus, «des compétences pointues se trouvent ici», glisse-t-il. «Cet espace, c'est l'occasion d'avoir un réseau, et de faire rester les gens. voire de les attirer», appuie Blandine Cain, qui vit son activité aussi comme un «engagement citoyen» pour faire vivre son territoire. Et le stimuler.

46 % des espaces de coworking et fablab se situent hors des grandes métropoles

NOMBRE DE TIERS-LIEUX* EN 2018



Sources : Fondation Travailler autrement, Rapport 2018 - Mission Coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble



Pays foyen

SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Cœur de Bastide : le tiers-lieu pense à tous

Les ateliers hebdomadaires, gratuits et ouverts à tous, de Cœur de Bastide ont repris leur rythme de croisière. Les bénévoles se mobilisent pour accompagner collégiens, adultes et seniors. Un exemple d'actions qui fait que l'association figure en bonne place dans le rapport sur les « tiers-lieux » (espaces de partage) remis au ministre Julien de Normandie par Patrick Levy-Waitz fin septembre. Le rapporteur avait visité Cœur de Bastide en mai pour préparer ses préconisations et il en a retiré un enseignement : « Les tiers-lieux expriment la volonté des citoyens de faire ou refaire société ensemble ».

Imagin'Actions et Cœur de Bastide assurent leur part d'inclusion numérique en offrant des ateliers numériques. Pour une remise à niveau, chacun peut suivre les cours du mardi ou du jeudi matin, de 10 à 12 heures, sur inscription. Si on a besoin d'un conseil personnel ou d'un accompagnement numérique individuel, c'est le mardi après-midi, mais il faut prendre rendez-vous auparavant. Et la meilleure méthode pour que des adultes apprennent le français quand ce n'est pas leur langue maternelle : il faut parler, échanger dans des groupes de discussion. Chaque jeudi après-midi, ces ateliers se déroulent avec des « mamans » et des formateurs, sur



Des ateliers animés par Céline Tournieux, Élodie Terrible, Caroline Sicard et Jeremie Marchat. PHOTO J.-C.F.

inscription. En réponse à une forte demande, l'association met en place l'atelier des « papas » pour apprendre le français. Ces ateliers se déroulent tous les jeudis, à partir de 18 h 30, après le travail, à Cœur de Bastide avec un formateur spécialisé dans l'apprentissage du français.

Les scolaires aussi

Les collégiens ont repris, aussi, la route du 44 rue Alsace-Lorraine, les mercredis après-midi et les vendre-

dis à partir de 17 heures. Ils ont maintenant pris l'habitude de retrouver les accompagnateurs qui les « coachent », chacun dans leur spécialité.

Cette année les élèves de CM2 sont également accueillis pour préparer leur prochaine entrée en sixième. Pour tous les ateliers, les inscriptions se font au 44 rue Alsace-Lorraine à Sainte-Foy-la-Grande, du mardi au samedi, de 9 à 18 heures ou par mail contact@coeurdebastide.fr
Jean-Claude Faure



Coworking, fablabs, makerspaces : comment le gouvernement veut dynamiser les tiers lieux



Le rapporteur de la mission lancée par le gouvernement sur les tiers lieux a rendu son rapport : si plus de 1800 structures existent déjà, il est nécessaire de les accompagner dans leur développement et de les penser comme des acteurs centraux de la vie des territoires. Accompagner, y compris financièrement Valoriser le travail des gérants de tiers lieux erritoires passe-t-il par les tiers lieux ? Oui, a répondu la Fondation Travailler autrement, dont le président Patrick Lévy-Waitz a remis au secrétaire d'État chargé de la cohésion des territoires son rapport, alors qu'il avait été investi en février d'une mission sur le sujet. Intitulé *Tiers lieux, un défi pour les territoires* , il constitue un véritable plaidoyer pour la création de tiers lieux en région et liste 28 propositions, articulées autour de trois axes majeurs, pour développer de tels lieux dans les territoires.

D'abord, Patrick Lévy-Waitz rappelle qu'il est nécessaire de préserver, renforcer et mettre en avant la diversité des tiers lieux. « *Le coworking n'est que la partie émergée de l'iceberg* », souligne-t-il. *Mais il n'est certainement pas la forme la plus adéquate pour redynamiser tous nos territoires.* » Si les tiers lieux se sont structurés dans les grandes métropoles autour des espaces de coworking, qui offrent une vitrine glamour au secteur , difficile de réduire les 1800 tiers lieux existants à cet épiphénomène. L'idée est donc d'adapter les tiers lieux aux besoins des territoires, qui sont nombreux et divers.

S'éloigner des sentiers battus pour mieux se démarquer ?

Mais aussi de prioriser ces besoins. Le rapport préconise ainsi de consolider l'existant, en aidant les structures déjà en place à se développer mais également la création de quelque 300 catalyseurs, appelés fabriques des territoires, implantés dans des zones où le maillage est incomplet. Au-delà de leur mission de soutien à la création, ces tiers lieux « *doivent avoir une taille suffisante pour constituer de véritables hubs territoriaux, ayant vocation à déployer un ensemble de services pouvant résonner sur l'ensemble du territoire, à accueillir*

[Visualiser l'article](#)

et susciter de l'activité et de l'animation à l'échelle de bassins d'emploi et de vie », explique le rapport en citant notamment des activités de formation ainsi que des partenariats avec des entreprises.

Accompagner, y compris financièrement

Pour mener à bien ce projet, une seule priorité : l'accompagnement de ces tiers lieux qui « *peinent souvent à trouver leur modèle économique et à atteindre une taille critique pour pouvoir impacter le territoire* », rappelle le rapport. La Fondation Travailler autrement recommande ainsi d'une part de structurer le mouvement des tiers lieux autour d'un acteur central qui prendrait la forme d'un réseau national regroupant l'intégralité des acteurs. À lui ensuite d'assurer une interface avec les acteurs publics, de répertorier et donner de la visibilité aux structures locales et d'animer le fonds de soutien à l'innovation des acteurs territoriaux.

Car c'est bien l'autre axe de développement des tiers lieux : sans un investissement conséquent, ils sont voués à vivoter. Le rapport chiffre à 60 millions d'euros sur trois ans les besoins du projet, ventilés entre la création des fabriques de territoire (40 millions), la mise en place d'outils mutualisés (5 millions) et le fameux fonds de soutien à l'innovation (15 millions). Et la fondation préconise également de multiplier les investissements public-privé grâce à la création d'un fonds « *de type investissement socialement responsable* » (ISR) de 50 millions d'euros qui pourrait accompagner les entrepreneurs des tiers lieux et les collectivités souhaitant acquérir ou transformer un espace pour en faire un tiers lieu » .

Valoriser le travail des gérants de tiers lieux

Enfin, Patrick Lévy-Waitz souligne qu'il est nécessaire de « *protéger ceux qui font vivre les tiers lieux* » . C'est pourquoi le rapport accorde une importance capitale à la professionnalisation du métier d'animateur de ces lieux pas comme les autres. Le document précise ainsi qu'il est urgent de « *définir et intégrer le métier de créateur de tiers lieux à la grille des métiers et la reconnaissance officielle des compétences* » . Cela ouvrirait la voie à une certification de programmes de formation listant les compétences nécessaires au métier (gestion de projet, gestion administrative, animation de territoire...).

Et, au-delà des formations à certifier, le rapport estime nécessaire de créer une académie nationale des tiers lieux, qui se décline à la fois en ligne et de manière physique. « *Il s'agira de consolider l'offre de formation par un mouvement de convergence des formations existantes au sein d'une académie nationale des tiers lieux* » , explique la fondation. Le chemin du développement des tiers lieux est donc encore long mais la route est bien tracée. Il ne reste plus qu'à accélérer.



« Le tiers-lieu doit naître de la volonté de faire émerger une communauté de projet »

Développement territorial 20/09/2018

par Aurélien Hélias © CGET

Comment la multiplication des espaces de co-working et autres tiers-lieux peuvent doper le développement local ? C'est tout l'objet de la mission confiée début février par le ministère de la Cohésion des territoires à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, qui a remis son rapport à Julien Denormandie ce 19 septembre. Le Courrier des maires l'avait rencontré courant juin. Extraits.



Courrier des maires : quel potentiel de développement local portent en eux les espaces de co-working ?

Patrick Levy-Waitz : Si trois quarts de ces espaces sont à Paris et dans les grandes métropoles, on ouvre au moins autant de lieux nouveaux dans les autres territoires pour retisser du lien collectif. Avec le numérique, le travail est au bout de la ligne. Les tiers-lieux sont des lieux divers, hybrides et qui questionnent l'intérêt général. C'est toute l'ironie autour du terme : bien avant d'être un lieu physique, une question immobilière, le tiers-lieu doit naître de la volonté de faire émerger un projet. Les types d'activité y sont variés. On y voit même des maisons de santé. Il faut décloisonner ces activités.

Comment rapatrier dans les territoires périphériques et ruraux l'activité des métropoles ?

Selon l'Insee, 40 % des Franciliens voudraient sortir de l'agglomération, tant ils passent de temps dans les transports... Tous les territoires vont-ils pouvoir en bénéficier ? Je n'en suis pas certain. Mais les flux économiques, sociaux, environnementaux, humains sont tels qu'on peut imaginer le déplacement d'activités aujourd'hui métropolitaines. Pour cela, il faut recréer les conditions de l'activité et produire l'hybridation communautaire : une appropriation par les acteurs d'un projet de développement. La mutualisation est possible : le succès est là où deux petites communes se mettent d'accord pour que l'une abrite un fab lab et l'autre un café associatif.

Comment doit être envisagée la gouvernance de ces lieux ?

Ce qui fait la force de ces tiers-lieux, c'est la communauté d'usagers. A Saint-Omer, l'association est animée par un entrepreneur. Il faut toujours un chef de projet, que celui-ci soit un associatif, un chef d'entreprise, un start-upper : quelqu'un avec l'esprit entrepreneurial. Le sujet de la gouvernance est majeur. Il n'y a pas un seul mode de gouvernance idoine, mais un modèle monte dans la société : la SCIC, avec acteurs publics et privés dans une gouvernance partagée. La collaboration progresse, on le voit quand on prend l'exemple de l'intercommunalité.



Quel rôle doivent jouer les élus locaux pour appuyer cette mutation économique ?

Jusqu'à maintenant, la question qui se posait à eux était celle des infrastructures à créer. Il leur faut désormais basculer dans une logique d'accompagnement, en facilitant la naissance de communautés de projet. Mais attention, cela demande beaucoup d'écoute des porteurs de projet et de capacité à les faire échanger entre eux. C'est le paradoxe : dans une société de plus en plus « liquide », il faut réussir à réunir les gens, notamment dans ces tiers-lieux. L'élu est là pour faciliter, structurer, accompagner, apporter un support. Mais il doit aussi savoir passer la main aux citoyens qui s'engagent pour le développement du territoire.

Les six propositions du **rapport « Coworking : Territoires, Travail, Numérique. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble »** :

- Créer une structure nationale des tiers lieux, porteuse des actions de soutien ;
- Appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires ;
- Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage qui pourra être abondé par des fonds privés pour lancer le dispositif d'accélération ;
- Professionnaliser le métier d'animateur des tiers lieux ;
- Créer un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 millions d'euros pour aider à la reconversion d'espaces en tiers lieux ;
- Favoriser la coordination public-privé en encourageant la mise à disposition de locaux par les collectivités et en formant les agents publics aux Tiers lieux.

Chiffres Clés

110 millions d'euros sur trois ans seront dédiés par l'Etat, à partir de 2019, à l'appui à la création de 300 "Fabriques des territoires", ainsi répartis :

- un **fonds d'amorçage** annuel de 20 millions d'euros par an, "pour permettre aux porteurs de projets de trouver le bon modèle économique" ;
- un **fonds de dotation** et un **fonds d'investissement** dans les sociétés qui portent les tiers lieux, à hauteur de 50 millions d'euros.



[Visualiser l'article](#)

Explosion des tiers lieux : une réponse à la transition écologique et à la reconquête des territoires

La France fait face à une explosion des tiers lieux. On en compte près de 1 500 déjà actifs et encore 300 en projet, selon un rapport parlementaire remis le 19 septembre au gouvernement. Ces nouveaux espaces de travail répondent aussi bien aux enjeux de transition écologique qu'à des impératifs économiques. Pour accompagner leur essor, le gouvernement promet de mettre 110 millions d'euros sur la table d'ici 2021.



Ci-dessus, un exemple de tiers-lieu, La Bricothèque, dans le Vaucluse, qui met à disposition des utilisateurs différentes machines et outils.

@La Bricothèque

Espaces de coworking, hackerspace, fablab, makerspace, livinglab... Les tiers lieux connaissent un formidable essor dans l'Hexagone. Selon un rapport parlementaire (1) remis à Julien Denormandie, secrétaire d'État pour la cohésion des territoires, le 19 septembre dernier, il y en a près de 1 800 en France, presque autant dans les métropoles (54 %) que dans les zones plus rurales (46 %).

Après une enquête de six mois, 12 régions visitées et 200 entretiens menés, Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, rapporteur de la mission, ne cache pas sa surprise. " C'est un phénomène émergent mais loin d'être marginal qui touche l'ensemble des territoires, et qui s'avère bien plus puissant



[Visualiser l'article](#)

qu'on ne l'imaginait. Les tiers lieux vont ainsi structurer le paysage de nos territoires demain. Ils sont des facteurs d'activité et de résultats économiques. "

Productivité en hausse de 13 %

Selon le rapport, une seule journée télétravaillée pour 28,8 millions d'actifs permettrait d'éviter 1h10 de transport par jour, dont 30 minutes seraient réinvesties dans le travail. Cela éviterait aussi l'émission de 5 milliards de mètres cubes de CO2 et économiserait 4 milliards de litres de carburant. L'entreprise serait gagnante elle aussi puisque le taux de productivité augmenterait de 13 % et l'absentéisme baisserait avec 5,5 jours d'arrêt maladie en moins par télétravailleur et par an.

Les retombées économiques pour les territoires sont également intéressantes puisque les experts estiment que l'ouverture d'un tiers lieu entraînerait une hausse de 57 000 euros par an des achats réalisés localement et 37 000 euros de revenus fiscaux supplémentaires par commune. Le télétravailleur verrait aussi son pouvoir d'achat augmenter de 124 euros par mois dus à des économies de transport ou de garde d'enfants.

"Nous ne sommes pas face à des doux rêveurs mais à des citoyens entrepreneurs qui bâtissent ou rebâtissent des activités sur le territoire, qui se regroupent et qui devancent bien souvent la puissance publique pour ce qui est par exemple de l'accès au numérique ou de la transition écologique ", ajoute Patrick Lévy Waitz.

110 millions d'euros

À Pernes-les-Fontaines, petite commune de 10 000 habitants dans le Vaucluse, "La Bricothèque" a ouvert il y a quelques mois et regroupe un ingénieur en robotique, une chef d'entreprise de jeux vidéo, un spécialiste de la marqueterie ou encore un sculpteur sur fer. Ils travaillent ensemble dans ce fablab sur leurs prototypes en mutualisant des machines trop chères à acquérir tout seul. À Roubaix (Nord), le Plateau fertile réunit quant à lui des spécialistes de la mode. Les exemples comme ceux-là foisonnent.

" Mais s'ils se développent, ces espaces sont encore fragiles et peinent à trouver un modèle économique en dehors des métropoles ", se désole Patrick Levy Waitz. Aujourd'hui, seuls 40 % des tiers lieux sont rentables et il faut à ces structures trois ans et demi en milieu rural pour se stabiliser économiquement contre un an dans les métropoles.

Pour pallier ces difficultés, le gouvernement annonce un plan de 110 millions d'euros d'ici à 2021 afin de créer ou consolider 300 "Fabriques des territoires", en priorité dans les zones rurales et les quartiers populaires. "Nous sommes passés d'une société du mieux-vivre au faire ensemble. Cette société est possible, créatrice de valeurs et répond à une forte demande des jeunes générations. Ce n'est qu'un début, en avant !", lance Julien Denormandie plus qu'enthousiaste.

(1) Voir le rapport .

www.usinenouvelle.com

Pays : France
Dynamisme : 0

Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Entre les fablabs et les pouvoirs publics, une relation compliquée

Le Réseau français des fablabs (RFF) a fait part mercredi 26 septembre de ses réactions suite aux annonces du gouvernement pour soutenir et développer les tiers-lieux dans l'Hexagone. Une analyse mitigée qui illustre le rapport ambivalent qu'entretiennent les fablabs tricolores avec les pouvoirs publics.



Une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans, la mise en place de 300 fabriques des territoires et la création d'un conseil national des tiers-lieux. Voilà les principales mesures du plan gouvernemental annoncé mercredi 19 septembre pour soutenir le développement des fablabs, incubateurs et autres espaces de coworking dans l'Hexagone. Qu'en pensent les principaux intéressés ? *"C'est une bonne chose que le gouvernement s'intéresse aux tiers-lieux. Le rapport dont sont issues les mesures est assez intéressant et plutôt complet"*, répond d'abord Simon Riverain, président du Réseau français des fablabs (RFF), une association coordonnant les différents ateliers numériques tricolores. Avant d'émettre quelques critiques.

La centralisation, un sujet sensible

Le RFF, qui a publié mercredi 26 septembre une analyse des propositions du gouvernement (à lire ici), s'inquiète notamment de la création d'un conseil national des tiers-lieux qui pourrait prendre la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCCIC). *"La centralisation est un sujet sensible pour les fablabs, qui ont plutôt l'habitude de travailler en réseau"*, explique Simon Riverain. Le RFF préférerait voir la mise en place d'"Etats généraux" des fablabs réunissant différents acteurs de l'écosystème.

Autre source d'inquiétude : la mise en place de 300 fabriques des territoires. Ces structures préconisées par le [rapport](#) de mission de Patrick Levy-Waitz, président de la [fondation Travailler autrement](#), s'appuieront dans la mesure du possible sur les tiers-lieux existants et joueront le rôle de têtes de réseau pour fédérer les écosystèmes locaux. *"Pour le moment nous ne savons pas qui se chargera de leur gouvernance, ni sur quels critères les lieux accueillant ces fabriques seront choisis"*, s'interroge Simon Riverain. Pour Camille Bosqué, membre du conseil scientifique du Réseau français des fablabs, ces fabriques pourraient mettre en

[Visualiser l'article](#)

concurrence les tiers-lieux. *"Cela risque de profiter aux fablabs déjà bien installés au détriment de plus petites structures, qui ont pourtant besoin d'aide. Cela risque également de lisser et d'uniformiser l'écosystème des fablabs français."*

Patrick Levy Waitz promet que le but n'est pas *"n'est pas que l'Etat encadre ou fasse à la place des tiers-lieux, mais qu'il les soutienne et les aide à se développer et à s'organiser"*. La démarche se veut *"bottom-up"* (partant du terrain). L'idée est de partir des besoins des tiers-lieux. Cette approche est d'ailleurs saluée par le Réseau français des fablabs, qui se dit prêt à travailler avec le gouvernement pour la mise en place des différents dispositifs annoncés.

Intérêt et défiance

Le rapport qu'entretiennent les fablabs avec les pouvoirs publics est ambivalent. Il est à la fois *"tissé par l'intérêt et la défiance"*, décrivent Isabelle Berrebi-Hoffman, Michel Lallement et Marie-Christine Bureau dans leur livre *"Makers, enquête sur les laboratoires du changement social"*. *"En comparaison avec les Etats-Unis et beaucoup d'autres pays, la France présente une caractéristique forte : pour leur implantation comme pour leur fonctionnement, la plupart des makerspaces de l'Hexagone bénéficient du soutien des acteurs publics"*, observent les sociologues. Certains fablabs sont même intégrés à des institutions publiques, notamment des universités, ou ont été créés par des Conseils régionaux et départementaux, comme la Nièvre qui a développé son réseau départemental de fablabs.

(mauvais) Souvenir de 2013

Si le nouveau plan du gouvernement suscite quelques inquiétudes c'est aussi qu'il ravive un mauvais souvenir de 2013. Fleur Pellerin et Arnaud Montebourg, alors respectivement ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique et ministre de l'Économie, lancent un appel à projets "fablabs" avec l'ambition de développer ces lieux sur l'ensemble du territoire. 2,2 millions d'euros de subvention sont à la clé. Seuls 14 lieux parmi les 154 participants profiteront de cette aide publique. Les résultats de l'appel à projets créent des tensions au sein du réseau français. Camille Bosqué, du RFF, parle même d'une *"forme de traumatisme"* pour l'écosystème. Il y a eu une scission *"entre les fablabs retenus par l'appel à projets et ceux qui ne l'ont pas été"*, décrit Nicolas Bard, fondateur d'Ici Montreuil. D'autant que certains fablabs, pourtant en place depuis plusieurs années comme l'Electrolab à Nanterre, ont été écartés de la sélection à la surprise des acteurs de l'écosystème.

"Nous avons eu très peu d'informations sur les raisons pour lesquelles nous n'avons pas été retenus, regrettent les dirigeants de La Machinerie à Amiens. D'autres projets ont été sélectionnés alors que les structures n'existaient pas encore." Le timing de cet appel à projets n'était pas le bon, estiment-ils. *"Ce n'était pas le moment pour l'écosystème français de se structurer. Il fallait laisser les différentes initiatives se développer avant d'essayer de les structurer."* En 2018, la structuration du réseau leur semble davantage à l'ordre du jour.

www.businessimmo.com

Pays : France

Dynamisme : 21



Page 1/3

[Visualiser l'article](#)

"Il faut en moyenne 3 ans pour rentabiliser un tiers-lieu dans les territoires ruraux ou les QPV"

Suite à la publication du rapport de la mission coworking et à l'édito de Business Immo qui a suivi sur les préconisations financières du document, Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement qui a piloté les travaux, et Cécile Galoselva, fondatrice et PDG d'ETIC qui y a participé, nous expliquent leur vision économique.



Patrick Levy-Waitz © Stéphane de Bourgies

www.businessimmo.com

Pays : France

Dynamisme : 21



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)



Cécile Galoselva © Anthony Micallef-France Active

Business Immo : Comment rendre viable des tiers-lieux dans les petites et moyennes villes ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ?

Patrick Levy-Waitz : Nous ne pouvons pas continuer à penser que la rentabilité des tiers-lieux dans ces territoires sera identique à celle dégagée dans les grandes métropoles. Il faut changer d'approche. Suite aux nombreux échanges que nous avons eu lors de l'élaboration du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », l'hybridation apparaît comme la voie à suivre. D'abord dans la relation entre collectivités et porteurs de projets, mais aussi dans les typologies de métiers accueillies au sein de ces tiers-lieux puisque ce sont les occupants qui créent de la valeur pour le territoire, ou encore dans le financement de ces espaces. Justement, à propos de financement, nous avons imaginé un fonds d'amorçage car il faut en moyenne trois ans pour rentabiliser un tiers-lieu dans les territoires ruraux ou les quartiers de la politique de la ville.

Cécile Galoselva : Au cours de l'élaboration du rapport, nous avons constaté l'impact sociétal que peuvent avoir les tiers-lieux sur les territoires délaissés mais aussi les freins à leur développement. Pour franchir les obstacles, de nombreuses propositions ont été faites. Nous en avons retenues 28 qui sont, selon nous, les plus efficaces. Nous ne demandons pas de cadeaux à l'État mais des aménagements. Notre ambition n'est pas de développer des espaces à la mode mais de créer des emplois durables et de redynamiser des zones oubliées.

BI : Le programme national de développement de 300 « Fabriques de territoires » annoncés par le gouvernement dans ces territoires est-il tenable ?

[Visualiser l'article](#)

P L-W : Nos travaux nous ont permis d'identifier plus de 300 carrefours clés dans les flux de déplacement domicile/travail au sein de zones d'emploi importantes. Viennent s'y ajouter environ 150 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Donc l'objectif consistant à développer 300 Fabriques de territoires est ambitieux mais ce n'est pas le plus élevé que nous aurions pu fixer. Ensuite, certains de ces espaces existent déjà et le programme permettra de les faire émerger. En parallèle, des acteurs hésitent à s'implanter dans certains territoires et ont simplement besoin d'être accompagnés pour se lancer. Enfin, de plus en plus d'opérations se montent à l'initiative des communautés d'agglomération et, en les épaulant, nous pourrions amplifier le mouvement et assurer leur réussite. Toutefois, ce chiffre symbolique des 300 Fabriques de territoires est un objectif mais pas une fin en soi. Plus que le nombre, c'est la pertinence, l'efficacité et la création de valeur générée par ces lieux qui comptent, comme l'a rappelé Julien Denormandie .

CG : ETIC opère actuellement huit centres en France, dont un dans la ville de Castres qui nécessite une rentabilité basse (2 %) sur une durée très longue (20 ans) pour que le modèle économique fonctionne. Nous étudions une quarantaine de projets par an mais seulement un ou deux sont viables économiquement avec les conditions de financement pratiquées actuellement. Si les préconisations du rapport sont mises en application, nous serons en mesure d'accompagner une vingtaine de projets par an.

BI : Maintenant que le rapport a été publié et des propositions reprises par le gouvernement, qu'attendez-vous à court et moyen terme ?

P L-W : Nous espérons qu'une véritable filière nationale des tiers-lieux en relation étroite avec les pouvoirs publics va voir le jour, permettant ainsi une professionnalisation du secteur. Ensuite, il faut trouver une méthode de mise en œuvre des préconisations du rapport respectant l'ADN des opérateurs des tiers-lieux et celui de l'Etat. Enfin, nous espérons que ce document contribuera au changement d'approche des hommes politique à l'égard de ce secteur en devenir. Les lignes commencent à bouger puisque le sujet va pénétrer pour la première fois l'enceinte de l'Assemblée nationale avec une question au gouvernement la semaine prochaine sur le sujet.

CG : Les tiers-lieux ont émergé il y a vingt ans grâce à quelques illuminés. Puis de plus en plus d'acteurs se sont lancés. Nous souhaitons que le rapport permette d'accélérer la courbe de croissance de cette activité en favorisant les lieux ayant des externalités positives dans les zones qui en ont le plus besoin.

Coworking. Un plan de développement à 110 millions d'euros



Patrick Levy-Waitz, président de la fondation "Travailler autrement" vient de remettre à Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, son rapport sur les tiers-lieux, ces espaces de travail partagés où se mêlent fabrication, coworking et réseaux d'échanges. Il en a identifié 1 453, voire même 1 800 si l'on comptabilise les projets embryonnaires (marketspace, fablabs, living lab...). Ces espaces, plutôt urbains (54 % sont dans une métropole) permettent de lutter contre les fractures territoriales et l'enclavement.

Un plan de 110 millions d'euros sur 3 ans va être lancé pour les renforcer et les déployer : 1 zone d'emploi sur 3 n'en est pas dotée. Les 110 millions d'euros permettront de créer ou renforcer 300 "fabriques des territoires" dont la moitié seront situées dans les quartiers populaires. "L'objectif n'est plus de subventionner et d'uniformiser le déploiement des tiers-lieux sur un modèle unique, mais de disposer de moyens mobilisables de manière souple pour prévenir la fragilité économique des tiers-lieux, et les accompagner - en partant de leurs besoins - sur la voie d'une consolidation de leur activité et d'un équilibre économique", précise Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires.

L'auteur du rapport insiste aussi sur l'accompagnement, la formation et la mise en place d'animateurs de tiers-lieux. Ces derniers seront mis en réseau par une structure nationale. Mais pour que les tiers-lieux fonctionnent,



www.gref-bretagne.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

il reste à améliorer l'accès aux outils numériques. Chose qui devrait être facilitée par l'arrivée de la fibre optique pour tous d'ici à 2020.

Source

Les Echos, Le Monde



Travail à distance : le gouvernement annonce un programme de 110 M€ pour développer les tiers lieux



Dans la foulée du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » que Patrick-Levy Waitz, président de la fondation Travailler autrement, a rendu au gouvernement, Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires (photo) et le Secrétaire d'État, Julien Denormandie, annoncent, un programme de développement des tiers lieux doté d'un budget de 110 M€ sur trois ans

Plus de 1800 tiers lieux ont été identifiés par la mission en dehors des métropoles, soit deux fois plus que ce qui était envisagé, mais cette dynamique reste fragile, notamment au niveau du modèle économique, et inégalement répartie (1/3 des zones d'emploi n'ont pas de tiers lieux).

Le gouvernement veut soutenir la tendance en favorisant le retour de l'activité dans les territoires en accompagnant de nouvelles façons de travailler. Cette aide prendra la forme d'un fonds d'amorçage de 20 M€ par an, pour permettre aux porteurs de projets de trouver le bon modèle économique. S'y ajouteront un fonds de dotation et un fonds d'investissement dans les sociétés qui portent les tiers lieux. Ils disposeront de 50 M€.

www.gestionsociale.fr

Pays : France

Dynamisme : 5



[Visualiser l'article](#)

Ce programme se concrétisera par la création ou le développement de 300 « fabriques de territoires » dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville ; la création ou le développement de petits tiers lieux ruraux ; la mise en place d'une instance nationale pour organiser et valoriser la filière.



Tiers-lieux, coworking, télétravail... Le gouvernement débloque 37 millions d'euros par an pour leur développement entre 2019 et 2021

Jacques Mézard et Julien Denormandie, respectivement ministre et secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, ont annoncé qu'à compter de 2019 et pour trois ans, une enveloppe de 110 millions d'euros serait dévolue au développement des tiers-lieux (soit un peu moins de 37 millions d'euros par an). Ateliers partagés, espaces de coworking, collaboratifs ou d'innovation, comme les FabLab, « *Les tiers-lieux sont des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser*, écrit la mission gouvernementale coworking. *Ils permettent les rencontres informelles et favorisent la créativité issue des interactions sociales, notamment à travers l'ouverture, la flexibilité, la convivialité et l'accessibilité.* »

Dans ce programme national des tiers-lieux, le gouvernement prévoit la création ou le développement de 300 « *Fabriques de territoires* » dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, la création ou le développement de petits tiers-lieux ruraux et la création d'une instance nationale pour organiser et valoriser la filière. « *Le but est de favoriser le retour de l'activité dans les territoires et d'accompagner de nouvelles façons de travailler. Cette aide prendra la forme d'un fonds d'amorçage de 20 millions d'euros par an, pour permettre aux porteurs de projets de trouver le bon modèle économique. S'y ajouteront un fonds de dotation et un fonds d'investissement dans les sociétés qui portent les tiers-lieux à hauteur de 50 millions d'euros* », écrivent les deux ministres dans un communiqué de presse.

1 800 tiers-lieux en France

Cette annonce gouvernementale a fait suite à la remise du rapport « *Territoires, travail, numérique... Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* », la veille, par le président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Lévy- Waitz. « *L'objectif était d'estimer si l'émergence de ces tiers lieux pouvait constituer un remède au double abandon territorial – industriel et numérique* », résume le responsable de la mission gouvernementale de six mois sur le coworking.

Bien qu'il reste « *avant-gardiste* » et « *émergent* », ce concept fait des émules. « *Nous avons été surpris par l'ampleur du phénomène, bien plus fort qu'attendu, s'étonne Patrick Lévy- Waitz. Nous en avons dénombré plus de 1 800 (1 463 ont été identifiés par la mission)* ». De façon assez égale entre les territoires métropolitains et les autres : 54 % contre 46 %. « *Les tiers-lieux portent des dynamiques économiques et sociales et s'avèrent certainement plus structurants pour leur territoire d'implantation, et pour l'ensemble du territoire français, que nous l'avions imaginé* ».

Les tiers-lieux, « une opportunité d'avenir pour les territoires »

Au-delà d'un renouvellement des pratiques dans le monde du travail, les tiers-lieux pourraient représenter un apport loin d'être négligeable pour les territoires. La création d'un tiers-lieu rapporte en moyenne à la commune 57 000 euros supplémentaires de recettes annuelles via des achats réalisés et un bonus de 37 000 euros de recettes fiscales.

En revanche, prévient Patrick Lévy- Waitz, le développement des tiers-lieux « *n'est ni stabilisé ni finalisé : des territoires ne sont pas encore couverts et de nombreux tiers-lieux restent fragiles. Plus ils sont éloignés des grandes métropoles régionales, plus leur modèle est complexe et leur équilibre économique difficile à atteindre. Des freins persistent qu'ils soient administratifs, réglementaires ou culturels* ». Seuls 40 % des tiers-lieux seraient rentables. C'est la raison pour laquelle l'auteur du rapport estime que « *la place de l'État et le rôle de la puissance publique comme garants de l'équité territoriale constituent une clé essentielle. L'État doit soutenir les collectivités locales non pas en faisant « à leur place » mais en leur permettant d'y arriver, pour que les tiers lieux qu'elles soutiennent se développent et atteignent leur vitesse de croisière.* » « *Il nous faudra*

www.maire-info.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

partir de la demande des territoires, a confirmé Julien Denormandie. Le gouvernement n'a rien à imposer, il veut au contraire se poser en facilitateur. »



Le coworking ne peut pas tout



© D.R.

Le coworking comme fer de lance pour favoriser le retour de l'activité dans les territoires. C'est en substance ce que propose le gouvernement avec son programme national de développement des tiers-lieux à hauteur de 110 M€ sur trois ans qui a été dévoilé mercredi à l'occasion de la remise du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » par Patrick-Levy Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement . Une idée séduisante sur le papier mais qui semble plus utopique que réaliste.

Commençons par le constat. « Le développement du mouvement des tiers-lieux n'est ni stabilisé, ni finalisé : des territoires ne sont pas encore couverts et de nombreux tiers lieux restent fragiles, souligne la synthèse du rapport. Plus ils sont éloignés des grandes métropoles régionales, plus leur modèle est complexe et leur équilibre économique, difficile à atteindre. » L'immobilier est identifié dans le document comme le principal poste de dépenses des tiers-lieux avec un poids moyen des loyers oscillant entre 40 et 60 %. Jusque-là, rien à (re)dire.



Passons à la solution : Pour contrecarrer cet état de fait et atteindre ses objectifs affichés, le gouvernement reprend une des propositions phares du rapport : encourager le développement de tiers-lieux structurants. Baptisés « Fabriques des territoires », ils accueilleraient des activités que les tiers-lieux environnants ne pourraient porter et auraient également pour mission de développer des partenariats avec d'autres lieux, d'accueillir des entreprises ou des administrations. Autant de missions qui nécessiteront de dépasser les quelques centaines de m² traditionnellement dévolus aux tiers-lieux des petites villes et villes moyennes. Mais quid du retour sur investissement ? C'est bien là que le bât blesse.

« Les financements État comme ceux de la Caisse des dépôts et consignations ou de **l'Agence nationale pour la rénovation urbaine** portent encore des exigences de rentabilité à moyen terme trop élevées », reconnaît le rapport de Patrick-Levy Waitz. Il propose donc, avec l'appui de ces mêmes CDC et Anru, la mise en place d'un fonds d'investissement de type ISR (investissement socialement responsable) de 50 M€ qui accompagnerait les entrepreneurs et les collectivités souhaitant acquérir ou transformer un espace pour en faire un tiers-lieu. De quoi faciliter, sur le papier, la création d'une offre de locaux à faibles coûts grâce à l'acceptation d'une rentabilité minimum (loyers bas et mesures d'accompagnement). D'autres pistes sont avancées comme la mise à disposition de locaux par la collectivité, l'instauration d'un loyer progressif en fonction du chiffre d'affaires, l'allègement des taxes sur les tiers-lieux d'utilité sociale... Une sorte de boîte à outils financiers qui montre bien la complexité du sujet et qui a peu de chances de donner sa pleine mesure. Il suffit de prendre l'exemple d' ETIC Foncièrement Responsable pour s'en convaincre.

Lancée en 2010, cette entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus) crée, finance et gère des espaces de bureaux et de commerce « à haute qualité sociale et environnementale » dans lesquels les locataires bénéficient de loyers modérés, de baux flexibles, mutualisent équipements et services, et travaillent en synergie. Très sollicitée, ETIC Foncièrement Responsable étudie une quarantaine de projets en France. Mais tous ne se concrétiseront pas, soit parce qu'ils ne répondent pas aux exigences RSE de la société, soit parce que... l'équilibre économique n'est pas avéré.

Alors qu'ETIC Foncièrement Responsable ouvre un à deux nouveaux centres par an depuis 2015 et devrait rester sur ce rythme pour les prochaines années, il apparaît peu probable que le gouvernement réussisse à favoriser la création de 300 Fabriques des Territoires en trois ans. Ou alors nous nous retrouverons une fois encore avec un gaspillage d'argent public. Gênant pour un gouvernement qui se dit en rupture avec « l'ancien monde ».



L'État mise sur les tiers-lieux pour dynamiser les territoires

Le gouvernement a annoncé un plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour développer des tiers-lieux, des espaces qui permettent à des personnes et des compétences de se croiser, pour dynamiser les territoires. Également appelés espaces de *coworking*, *Fablab*, *maker space* ou encore *living lab*, les tiers-lieux se définissent comme « des espaces physiques ou virtuels de rencontres entre personnes et compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser ». Parce qu'ils préfigurent de nouvelles manières de travailler et portent, de par leur conception même, des dynamiques économiques et sociales structurantes, ces espaces répondent aux bouleversements que connaît actuellement le monde du travail.

En effet, ils contribuent à maintenir le travail et proximité, encourage les circuits courts et permettent, tout simplement, de faire émerger des projets. Conscient de tout cela, le ministère de la Cohésion des territoires a annoncé qu'une enveloppe de 110 millions d'euros d'ici à 2021 va être consacrée au développement de ces espaces sur l'ensemble du territoire français. Concrètement, ce plan doit permettre de créer ou consolider 300 « Fabriques de territoires », en priorité dans les zones rurales et les quartiers populaires. L'un des objectifs affichés par le gouvernement est de résorber les « fractures territoriales ».

C'est en février 2018 que le ministère de la Cohésion des territoires s'est intéressée à cette question en confiant à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation « Travailler autrement » une mission « Coworking : Territoires, Travail, Numérique ». D'après le rapport de la Fondation, remis ce 19 septembre à Julien Denormandie, il existerait 1.800 tiers-lieux en France, dont plus de la moitié sont situés dans une grande métropole.



Mission Coworking, il est temps de changer de regard sur les Tiers Lieux

Ça y est. Le rapport de la Mission Coworking porté par la Fondation Travailler Autrement est sorti. "Faire ensemble pour mieux vivre ensemble", la promesse est belle. Et de fait, on apprend plein de choses à sa lecture. Il faut aussi saluer la démarche, car c'est une occasion rare que de **réunir la quasi-totalité des acteurs de terrain pour trouver des réponses adaptées à un problème complexe**. La richesse et la précision du rapport illustrent cette qualité d'écoute et ce souci de cohésion. Au sein et en dehors du comité de pilotage du projet, Ouishare a régulièrement échangé avec Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement et Emmanuel Dupont, référent au sein du CGET.

De cette lecture riche, je retiens quelques points majeurs :

- **C'est dans les villes moyennes que tout se joue**. J'en suis convaincu, depuis que j'ai dirigé le rapport Sharitories, qui cherchait à établir une stratégie pour mettre l'économie collaborative au service des villes moyennes. Nous ne pouvons pas laisser aux grandes villes le monopole du développement des Tiers Lieux. C'est d'ailleurs dans ce sens que va le plan Action Coeur de Ville, qui offre la possibilité aux villes moyennes d'en faire un élément clé de leur développement local.

Partout, le travail se métamorphose. Au-delà des grands discours sur le futur du travail, le rapport, grâce à une étude de terrain bien ficelée, met en avant bien les bénéfices du télétravail comme la professionnalisation d'activités nouvelles.

- **Les espaces et les bâtiments sous-utilisés ne manquent pas, bien au contraire.** Centres postaux, agences bancaires, offices de tourisme, entrepôts, sans parler des fameuses friches industrielles, doivent repenser leur place sur le territoire pour entamer une nouvelle vie. La proposition d'un fonds d'ISR de 50 millions d'euros va dans le bon sens.

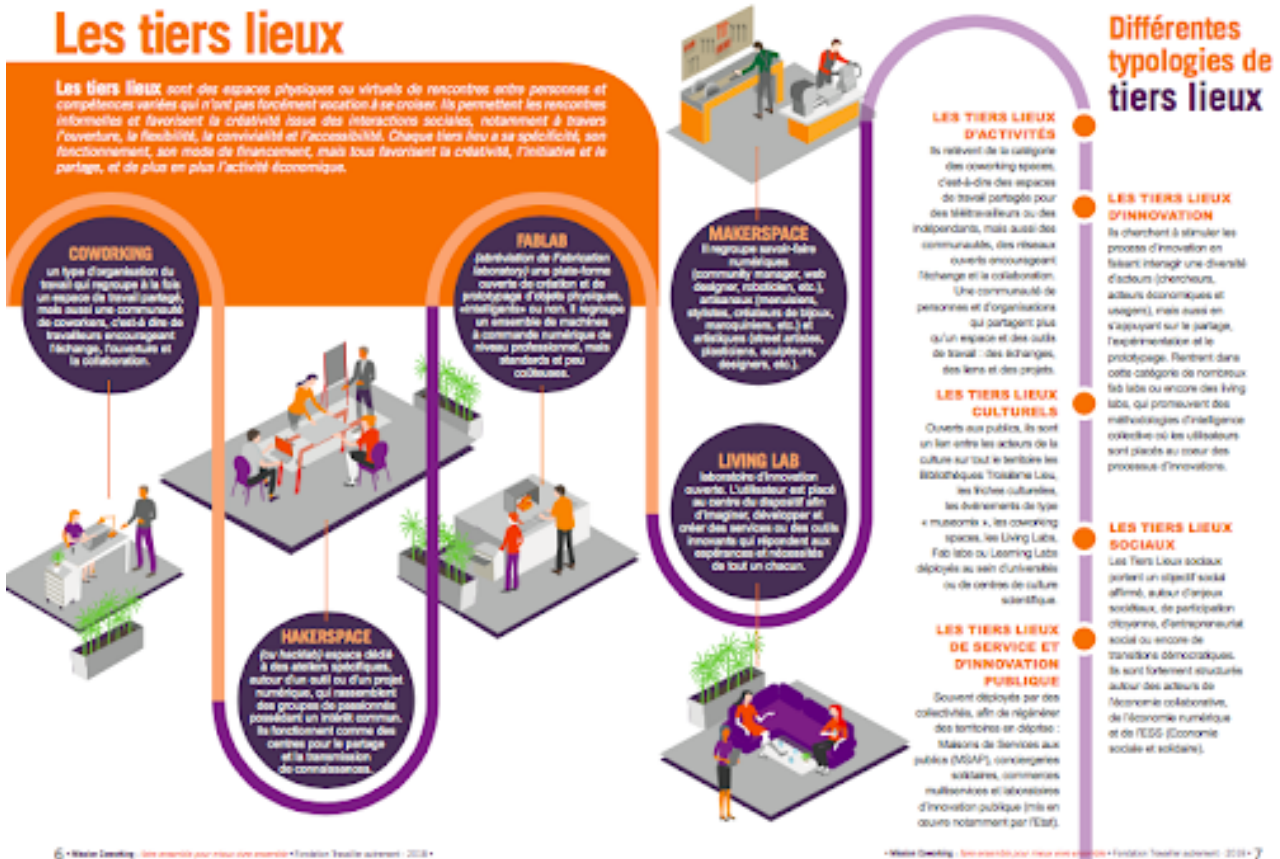
- **Des indicateurs chiffrés doivent guider notre action.** Depuis quelques années, les Tiers Lieux font l'objet de réflexions souvent passionnantes. Mais les principes ne suffisent pas. Nous avons besoin de données chiffrées, ne serait-ce que parce qu'elles sont la langue naturelle des décideurs politiques.



Economie des tiers lieux, issu du rapport Mission Coworking

Plus encore, les résultats de la mission Coworking confirment les intuitions formulées dans l'étude Sharitories, et sont un excellent point de départ pour les travaux que nous menons actuellement avec Mille Lieux. Avec cette exploration, nous nous donnons les objectifs suivants :

- Penser au-delà du coworking . La diversité des modèles de Tiers Lieux, bien illustrée par l'exercice de typologie qui ouvre le rapport, constitue leur force. Si le coworking occupe aujourd'hui le devant de la scène, dans les médias comme dans le rapport, c'est qu'il constitue un domaine d'activité prometteur pour les collectivités qui peinent à attirer de nouveaux actifs (en milieu rural par exemple, les initiatives de coworking poussent comme des champignons). Et pourtant, un Tiers Lieu ne se limite pas à des bureaux partagés. Au contraire, les observations de terrain prouvent bien que les modèles hybrides, conjuguant des activités et services variés, répondent mieux aux besoins spécifiques d'un territoire donné. Continuons à porter une définition large des Tiers Lieux, dans tout ce qu'ils ont de stimulant, de créatif, bref, de vivant.



Typologie des tiers lieux, issue du rapport Mission Coworking

- Affermir l'ancrage local des Tiers Lieux. Idem, on ne saurait trop répéter que la richesse provient du caractère distribué et ouvert de ces espaces. En complément de l'initiative publique incarnée par le Conseil National des Tiers Lieux, il faudra être attentif à la documentation des démarches isolées et à la circulation des données et des idées. À l'heure des organisations décentralisées en réseau, le parallèle mérite d'être considéré pour faire avancer la cause des Tiers Lieux. Quant à la répartition géographique des fabriques

[Visualiser l'article](#)

de territoire, (50% dans les quartiers prioritaires de la ville, 50% à des carrefours clés), il faut bien entendu mesurer sa pertinence stratégique pour les acteurs locaux, et orchestrer leur participation au plus tôt.

- Faire parler l'expérience du terrain : À Guéret, Pontivy, Auxerre, Arles et Narbonne, Ouishare arpente les territoires *Action Coeur de Ville* pour produire l'exploration Mille Lieux. Ce programme de recherche-action est la suite logique de *Sharitories*, qui étudiait déjà les pratiques collaboratives dans huit villes moyennes. Ici, nous nous intéressons à la diversité des Tiers Lieux au-delà du coworking, à l'hybridation des usages et des acteurs, et surtout, à l'impact des Tiers Lieux sur les territoires. C'est notre parti pris : la mesure de l'impact économique, social et environnemental des Tiers Lieux, est une condition majeure de la viabilité de ces derniers. Et ce, dans l'intérêt des porteurs de projet, des collectivités et des habitants. Car pour générer du chiffre d'affaires, et au passage créer des emplois, un Tiers Lieu doit avant tout pouvoir prouver qu'il crée de la valeur pour le territoire. Mais pas n'importe quelle valeur. À cet égard, il me semble essentiel de prêter attention à l'évolution du rapport au travail, au dynamisme économique des territoires, à la création de communs et à l'accélération de la transition écologique. Car toute valeur n'est pas économique, tout échange n'est pas marchand : ce sont avant tout la "valeur d'usage" et le "cap de réciprocité" - idées chères à Patrick Bouchain - qui doivent guider notre démarche. Il est peut-être temps de regard de prisme sur les Tiers Lieux.

Pour en savoir plus sur Mille Lieux, n'hésitez pas à me contacter samuel@ouishare.net

Pour accéder au rapport : Mission Coworking, Faire ensemble pour mieux vivre ensemble



L'État va investir 60 millions d'euros dans le coworking



Illustration coworking bureau © ThinkstockPhotos

BUDGET. Ce mercredi 19 septembre 2018, le secrétaire d'État à la Cohésion des Territoires, Julien Denormandie, a annoncé que le gouvernement allait investir 60 M€ sur trois ans, dans le coworking et ses variantes.

"Ce gouvernement a une volonté politique très forte de porter cette politique publique d'aménagement des espaces de coworking et des tiers lieux", a déclaré le secrétaire d'État à la Cohésion des Territoires, Julien Denormandie, ce mercredi 19 septembre 2018 à Paris. Ce dernier a reçu de la fondation Travailler autrement, un rapport contenant 28 propositions pour favoriser les tiers lieux, dans le cadre de la stratégie numérique du gouvernement. A cette occasion, l'État investira 20 M€ par an pendant trois ans, en plus des 50 M€ provenant d'organismes privés, dans le développement d'espaces de coworking. Apparus aux États-Unis dans les années 2000, les espaces de travail partagés sont un marché immobilier où les opérateurs proposent de vastes surfaces, souvent dans les grandes villes, qui contiennent par exemple des "fab lab" où sont mises à disposition différentes machines type imprimantes 3D. Le gouvernement souhaite élargir cette définition à des différents types de lieux. L'exécutif estime que ces espaces pourraient ranimer des régions en retard en matière d'activités. Il espère la création de 300 "fabriques des territoires" dans les petites et moyennes villes, d'ici à trois ans. Cependant, l'interventionnisme aura ses limites : "Ce n'est pas le gouvernement qui va décider où on va les mettre", a-t'il promis. Il explique également qu'un appel à projet sera mis en place d'ici la fin de l'année ou au début de 2019.



CGET

@CGET_gouv

#EnDirect Le rapport
#MissionCoworking à @ICIMontreuil
!

Après un tour de France de 6 mois,
@plevywaitz avec la collaboration du
#CGET remet ses propositions à
@J_Denormandie pour soutenir
l'émergence des #tierslieux dans les
territoires.

13:09 - 19 sept. 2018



Tiers-Lieux : un soutien indispensable des pouvoirs publics



La Fruitière Numérique

Coworking, fablab, espaces de télétravail ou de mutualisation des outils,... les tiers lieux sont dans le viseur de l'État qui cherche à les comprendre et les accompagner pour stimuler le développement économique des territoires délaissés. Patrick Lévy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, a rendu le 19 septembre son rapport au secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires Julien de Normandie sur le sujet.

Après avoir exploré douze régions et comptabilisé quelque 1800 tiers-lieux, Patrick Lévy-Waitz fait le constat d'un double abandon des territoires. « Le premier est consécutif à la délocalisation industrielle dans les années 80 et le second au manque d'accès aux activités liées au numérique dans les territoires », souligne-t-il, dans le rapport qu'il vient de remettre au ministère de la Cohésion des territoires.

Les citoyens avant-gardistes

Pour y pallier, des citoyens s'emparent déjà depuis des années d'outils pour développer des tiers lieux et « faire ensemble », co-construire des activités économiques et sociales. Aujourd'hui, ce rapport reconnaît le travail abattu par la société civile.

« Derrière ce rapport, il y a un enjeu de rattrapage pour le gouvernement qui dit « oui, nous avons entendu vos besoins et nous voulons vous soutenir » », poursuit Patrick Lévy-Waitz. Dans la foulée de la remise de ce document, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie a annoncé un programme national de développement des tiers lieux à hauteur de 110 millions d'euros sur trois ans, afin de favoriser la création de 300 « fabriques des territoires », réseaux de tiers-lieux dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Une partie des fonds permettra aux tiers-lieux de renforcer leurs modèles économiques. « S'y ajouteront un fonds de dotation et un fonds



[Visualiser l'article](#)

d'investissement dans les sociétés qui portent les tiers lieux à hauteur de 50 millions d'euros », annonce le ministère.

Des PPP sont déjà parfois (souvent?) à la base des projets. « *C'est dans la co-construction que l'on bâtit de nouveaux modèles* », prône Patrick Lévy-Waitz, également CEO d'une entreprise privée, citant des projets aux modèles hybrides où partenaires publics et privés assurent la co-gestion, l'accès au foncier ou les investissements dans un tiers-lieu. Le rapport fait la part entre les promesses et les risques inhérents aux choix des porteurs de projets.

S'adapter aux territoires

Par ailleurs, les caractéristiques du territoire sont décisives dans le choix du modèle économique que prendra le tiers-lieu, poursuit le rapport. Pour cela, il faut « faire confiance aux acteurs en place, poursuivre l'expérimentation, renouveler et multiplier les partenariats public-privé, rechercher l'horizontalité, agir et laisser agir en subsidiarité ».

A ne pas oublier pour le développement économique des territoires : les secteurs non « compétitifs » comme « l'économie sociale et solidaire, les produits locaux agricoles, les activités touristiques, sont également motrices de la dynamique économique des territoires. » Ni la population du territoire qui « génère une activité économique en même temps que des besoins de service ». Dans ce schéma, les tiers-lieux « pourraient contribuer à l'émergence de systèmes productifs locaux et constituer des dispositifs majeurs d'activation des ressources locales », poursuit le rapport.

Focus

La Nouvelle Aquitaine guide les collectivités

La région Nouvelle Aquitaine a publié début janvier son guide pour favoriser les relations entre les porteurs des tiers lieux et les collectivités locales. La région compte sur l'installation de trois cents tiers lieux sur le territoire d'ici à 2020. Aujourd'hui, 36,4% de ces lieux collectifs sont implantés en rural, 45,5% en métropole et agglomérations et 18,2% en périphérie de grandes villes. Ces « entreprises sociales » y sont principalement associatives (52%). Le guide tente également d'expliquer comment une collectivité peut être « facilitatrice » pour redynamiser un territoire et ainsi gérer la « coquille » tandis qu'un collectif gère le « contenu » du projet. « L'échelon intercommunal est souvent le plus à même de soutenir le tiers-lieu qui vient s'implanter », lit-on. La Nouvelle Aquitaine est ultra dynamique en la matière, en témoigne l'appel à manifestation d'intérêt tiers-lieux et les nombreuses aides structurelles disponibles.

www.collectiviteslocales.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

100 millions d'euros pour développer les tiers-lieux dans les territoires



Jacques Mézard DR

A l'occasion de la remise de son rapport « *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* » par Patrick-Lévy Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement, Julien Denormandie a annoncé que le Gouvernement va lancer, dès 2019, un programme national de développement des tiers-lieux à hauteur de 110 millions d'euros sur trois ans, afin de favoriser la création de 300 fabriques des territoires. Cette aide prendra la forme d'un fonds d'amorçage de 20 millions d'euros par an pour permettre aux porteurs de projets de trouver le bon modèle économique. S'y ajouteront un fonds de dotation et un fonds d'investissement dans les sociétés qui portent les tiers lieux à hauteur de 50 millions d'euros.



CONTRAT DE TRAVAIL

« Nous voulons créer une filière des tiers lieux », annonce le président de la Fondation Travailler autrement

Le président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Levy-Waitz, a remis, le 19 septembre au secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, son rapport sur les tiers lieux et espaces de coworking dans les territoires. À la clé : 28 propositions pour structurer et dynamiser ces nouveaux espaces de travail, d'apprentissage et d'innovation. Le secrétaire d'État a annoncé que l'État débloquerait une enveloppe de 110 millions d'euros pour accompagner ce mouvement. Patrick Levy-Waitz a détaillé ses constats et propositions au *Fil AFP-Liaisons sociales*.

Pour établir votre diagnostic et formuler vos recommandations, vous avez enquêté pendant six mois sur ces tiers lieux. Qu'est-ce qui vous a le plus étonné ?

Notre première grande surprise a été de constater qu'il n'existait pas en France 600 tiers lieux comme nous le supposions, mais environ 1 800. Lieux de « coworking » « lablab », « atelier partagé », « Living Lab », « garage solidaire »,

« social place », « makerspace », ou encore « friche culturelle », ces nouveaux espaces visent la création, la formation, l'apprentissage. Ils démontrent surtout la faculté de nos concitoyens à se prendre en main en précédant la puissance publique. Alors que l'accès au numérique est parfois difficile dans certains territoires, nous avons rencontré des personnes capables de créer de la valeur par le « faire ensemble ». C'est ce que je nomme la face cachée territoriale de la start-up Nation. Ce rapport, qui est le fruit d'un long travail collectif, permet de faire émerger les mutations sur la manière dont on travaille. Nous estimons que ces tiers lieux sont à la convergence de trois phénomènes : la transition écologique, la transition numérique et les mutations du monde du travail. Il faut savoir que plus de 50 % des actifs au ont entre 18 et 30 ans d'ici à cinq ans, 70 % d'entre eux se verraient bien indépendants tandis que seulement 7 % se voient travailler dans des bureaux traditionnels.

Une de vos recommandations est de structurer ces tiers lieux. Comment s'y prendre ?

Les collectivités territoriales ne pourront pas faire vivre durablement ces tiers lieux

sans l'appui de communautés d'acteurs. Il faut donc mettre en place des modes de gouvernance hybrides, réunissant des structures juridiques de type société coopérative d'intérêt collectif (Socic), société par actions simplifiée ou encore association et des élus pour co-construire des outils. Par exemple, La Station à Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais, est un projet impulsé par la Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer mais aussi par une association qui fédère des acteurs économiques. La Manufacture des Capucins à Vernon, dans l'Eure, est un projet qui fait partie du contrat d'agglomération liant Normandie Seine Agglomération, le département de l'Eure et la région Normandie. La ville de Vernon et l'ensemble des acteurs vont se regrouper au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif. Le modèle économique des tiers lieux est mixte. Leur gouvernance doit donc relever d'une construction collective, à la fois inclusive et garante de stabilité. L'idée est, à terme, de créer une véritable filière économique. Pour cela, les acteurs doivent se professionnaliser. Dans cet objectif, nous préconisons la mise en place d'une instance nationale capable d'incarner la filière et de porter des propo-



sitions et des actions. Seront invités l'ensemble des représentants des tiers lieux de France. L'Etat apportera son concours à la création de ce mouvement national. Il sera un facilitateur mais en aucun cas il ne prendra la place des acteurs.

Vous préconisez également de soutenir l'émergence de 300 « Fabriques des Territoires »...

Oui ces **Fabriques des Territoires** seront des têtes de pont qui pourront soutenir des projets. Elles auront un rôle d'**accompagnement** et d'**essaimage**. L'instance nationale des tiers lieux aura notamment pour rôle de piloter le pro-

gramme **Fabrique des territoires**. Pour accompagner ce mouvement, nous préconisons le lancement d'un **fonds d'amorçage** qui mêlera crédits publics et privés. Pour l'ensemble du programme dans un scénario à trois ans (2019-2021) le fonds serait abondé à hauteur de 60 millions d'euros par l'Etat, 10 millions d'euros pour le programme de soutien au développement des **Fabriques des Territoires**, 5 millions pour la mise en place d'outils mutualisés, et 15 millions pour le fonds de soutien à l'innovation des acteurs territoriaux. À ce titre, nous nous réjouissons de la décision du **gouvernement** de mobiliser

110 millions sur trois ans : 60 millions au titre de l'aide au fonctionnement et 50 millions consacrés à l'investissement.

Avez-vous pu faire des projections en termes de créations d'emplois ?

Au niveau macroéconomique, c'est très difficile de faire de telles projections à moyen ou long terme. En revanche, ce qui est sûr, c'est que les **tiers lieux** créent de la **valeur ajoutée**. Par exemple, les acteurs de la communauté **Now Coworking de Rouen** ont généré entre eux 1 million d'euros de revenus supplémentaires. Dernière ces chiffres, il y a des **créations d'emplois**. ■

**TERRITOIRES****TIERS-LIEUX : « LES COLLECTIVITES JOUENT
DEJA UN ROLE D'IMPULSEUR » PATRICK LEVY
WAITZ**

CESAR ARMAND



Au lendemain de la remise de son rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » le président de la Fondation Travailler Autrement, Patrick Levy Waitz, se dit favorable à l'instauration d'un Airbnb des tiers-lieux.

LA TRIBUNE - Suite à la remise de votre rapport sur les tiers-lieux, le gouvernement va débloquer 110 millions d'euros d'ici à 2021 pour accompagner la création de 300 fabriques des territoires et instituer un réseau national. Est-ce la bonne réponse au fonds d'amorçage et au fonds d'investissement responsable que vous défendez ?

PATRICK LEVY WAITZ - Le gouvernement a pris en compte les propositions que j'ai formulées. La décision a été prise de favoriser l'amorçage des lieux structurants ayant vocation à être des têtes réseaux pouvant accueillir et susciter de l'activité et de l'animation dans les territoires, et donc créer de la dynamique. Les 300 Fabriques des Territoires permettront aux tiers-lieux de taille modeste de travailler en réseau, de tisser leur toile et de mettre en place leur modèle économique. Aujourd'hui, il leur faut trois ans contre un an dans les métropoles pour se stabiliser économiquement.



Mon tour de France a également démontré que les opérateurs, y compris immobiliers, n'allaient pas dans tous les territoires, car les outils financiers mis à disposition ne sont pas adéquats. C'est pourquoi, en complément des 300 Fabriques des Territoires, je me félicite de la création d'un fonds d'investissement dédié qui intégrera la spécificité territoriale. Porté par des acteurs privés et publics comme l'État, il développera les outils et participera au renouveau des territoires.

De même, il amplifiera les phénomènes entrepreneuriaux, qu'ils soient associatifs, coopératifs ou dans l'économie sociale et solidaire. Comme annoncé par Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Amundi a d'ailleurs d'ores et déjà exprimé son intérêt à participer à ce fonds.

Cela va-t-il accélérer la numérisation de certains territoires ?

Les outils financiers mis à disposition vont permettre aux citoyens d'accéder plus facilement à des activités économiques numérisées. Les tiers-lieux permettent à celles et ceux qui connaissent mal le digital de s'y frotter. C'est donc évidemment un accélérateur de l'inclusion numérique. Julien Denormandie et Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, veulent en outre donner corps à ces fabriques pour en expérimenter l'utilité économique d'un côté et sociale de l'autre.

Par exemple, si nous pouvons apporter plus de capacités à l'association Avenir 84, située dans les quartiers prioritaires d'Avignon, ce serait formidable. Toujours dans le Vaucluse, un fablab (*plateforme de création et de prototypage, ndlr*), la Bricothèque, est né autour de 60 personnes en quelques mois. Vous avez la même chose à Amiens avec des formidables lieux, comme la Machinerie, où se mêlent l'apprentissage, la formation au numérique et l'innovation.

Faut-il créer un Airbnb des tiers-lieux pour aider le Toulousain qui vient à Paris ou le Marseillais qui se rend à Nantes ?

Il existe déjà des outils privés, comme Bureaux à Partager ou Néo-nomade. Je suis très favorable à ce qu'ils collaborent pour permettre précisément aux citoyens d'être mieux informés.

L'action publique locale va-t-elle gagner en efficacité voire en efficience avec ce plan d'action gouvernemental ?

Aujourd'hui, le mouvement des tiers-lieux porte comme logique la volonté de travailler autrement et de développer de nouvelles activités. Les collectivités jouent déjà un rôle d'impulseur, avec leur capacité d'hybrider et de co-bâtir. Cette co-construction est même consubstantielle de cette dynamique. Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine travaille ainsi avec la Coopérative Tiers-Lieux qui anime le réseau des tiers lieux régionaux.

Idem avec Seine Normandie Agglomération (SNA) qui a lancé un appel à projets auquel a répondu une équipe de citoyens, donnant naissance à la Manufacture des capucins à Vernon. Ou encore à Saint-Omer où la communauté d'agglomération, la Capso, a racheté la gare à la SNCF pour en



faire la Station, confiée une association de préfiguration présidée par David Lacombed. C'est par la dynamique des territoires que les tiers-lieux sont déjà aujourd'hui des vecteurs de croissance économique. En les accompagnant et en les soutenant, ils deviendront des véritables acteurs du « *mieux vivre ensemble* ».

ENCADRÉ

LE DÉTAIL DE L'AIDE GOUVERNEMENTALE

Pour "*soutenir la dynamique des tiers-lieux*", le gouvernement va mettre en place un fonds d'amorçage de 20 millions d'euros par an, pendant trois ans, soit 60 millions, auxquels s'ajoutent un fonds de dotation et un fonds d'investissement dans les sociétés à hauteur de 50 millions d'euros. Objectif : créer trois cents Fabriques de territoires, développer des tiers-lieux ruraux, mettre sur pieds une instance nationale pour organiser et valoriser la filière.



PME & REGIONS

TERRITOIRES

Le plan de l'Etat pour développer le travail partagé en régions.

PME & REGIONS

Le plan de l'Etat pour développer le travail partagé en régions

- L'Etat annonce 110 millions d'euros pour booster les espaces collaboratifs au-delà des grandes villes.
- Il suit les préconisations d'un rapport qui évalue à 1.800 ces structures, trop urbaines et fragiles financièrement.

TERRITOIRES

Marion Kindermans

[@MaKindermans](#)

Pour dynamiser l'emploi dans les territoires, l'Etat mise sur les espaces collaboratifs. Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, annoncera ce mercredi matin un plan de 110 millions d'euros public-privé sur trois ans pour renforcer et déployer les tiers-lieux, ces espaces de travail partagés où se mêlent fabrication, co-working et réseau d'échanges. « *Ce sont des opportunités de reconquête économique* » martèle Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation « Travailler autrement », qui a piloté le rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » commandé

en février par le gouvernement et remis aujourd'hui au ministre.

La mission a passé au crible ces structures qui se sont multipliées mais qui restent mal connues.

Parmi les 1.453 sites identifiés, dont le nombre atteint 1.800 si l'on prend en compte les projets embryonnaires, on trouve des espaces de co-working – la partie émergée de l'iceberg – mais aussi des fablabs, des makerspace, des living Lab, ou un mélange de ces activités hybrides. « *Nous ne nous attendions pas à ce que ces structures soient si nombreuses* », reconnaît Julien



Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre. Le dénominateur commun de ces structures selon Patrick Levy-Waitz : des lieux « où une communauté de personnes produisent de l'activité ». Exit donc les petits espaces avec connexion Internet et grandes tablées qui fleurissent au détour des gares par exemple, mais où les utilisateurs n'ont aucun échange économique entre eux.

Les tiers-lieux restent dans l'ensemble plutôt urbains, puisque 54 % sont dans une métropole. Ils y sont surtout plus solides économiquement. Mais une zone d'emploi sur trois n'en a pas. Certes, des initiatives sont nées ici ou là : ICI Montreuil, le pionnier francilien, va ouvrir pour la première fois en milieu rural, dans le Morvan. Roubaix a créé le Plateau Fertile pour innover dans le textile, La Fruitière Numérique s'est installée à Lourmarin, au cœur du Lubéron. Le couvent des Capucins, à Vernon, dans l'Eure, sera transformé l'an prochain en tiers lieu par « Les Manufacturiers », un groupe d'entrepreneurs.

Fragilité économique

L'exécutif estime qu'il faut accélérer le mouvement en dehors des grandes villes. Le plan de 110 millions d'euros d'ici à 2021 servira à créer ou renforcer 300 « fabriques des territoires », dont la moitié dans les quartiers populaires, pour résorber « les

fractures territoriales ». Il s'appuiera sur un fonds d'amorçage de 60 millions d'euros – 20 millions par an abondés par l'Etat – qui aidera surtout sur le volet immobilier, le poste le plus lourd (40 à 60 % des dépenses). Un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 millions, financé par des privés, aidera à la reconversion d'espaces en tiers-lieux. « Il ne s'agit pas que l'Etat lance un plan massif, mais qu'il appuie les porteurs de projets locaux en leur laissant l'initiative », prévient Patrick Levy-Waitz, qui insiste aussi sur l'accompagnement, la formation et la mise en place d'« animateurs » de tiers-lieux. Une structure nationale les mettra en réseau.

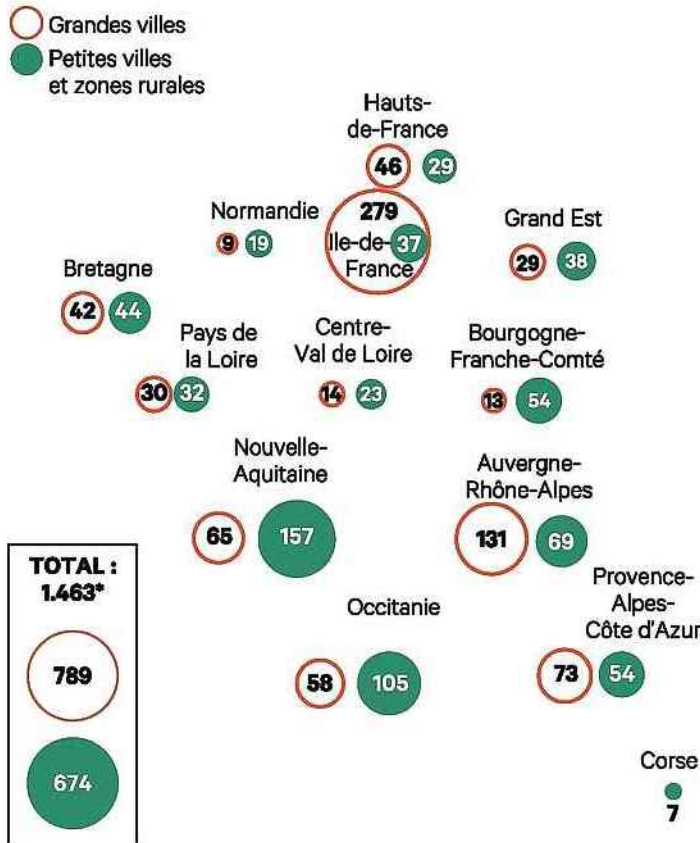
Car la grande faiblesse de ces structures réside dans leur fragilité économique. Parfois sans réel business plan, seulement 40 % des tiers-lieux seraient rentables selon le rapport. Si une poignée d'entre eux, de plus de 1.500 mètres carrés, dégagent entre 400.000 et un million d'euros de chiffre d'affaires, la grande majorité sont de petite taille, moins de 500 mètres carrés, et ont du mal à trouver leur public. « C'était le cas des incubateurs à leur début, en 2008, qui à cause des loyers très chers, devaient être aidés financièrement par les villes. Aujourd'hui ils ont trouvé leur modèle économique et sont autonomes », tempère Jean-Louis Missika, chargé de l'innovation à la Ville de Paris, qui a doublé le nombre de tiers-lieux.

Les acteurs de l'écosystème attendent un soutien. « L'Etat aide les start-up du numérique et les entrepreneurs sociaux, mais il reste à créer des aides qui nous soient spécifiques », défend Nicolas Bard, fondateur d'ICI Montreuil et du réseau Make ICI. « Les Fab Lab fleurissent un peu partout, mais ils sont peu visibles, il est urgent de les connecter entre eux, de les fédérer », estime pour sa part Francesco Cingolani, cofondateur de l'espace Volumes, à la tête de l'association Fab City Grand Paris. Pour que les tiers-lieux fonctionnent, reste à améliorer l'accès aux outils numériques. Le rapport rappelle que le taux de raccordement à la fibre optique était encore inférieur à 25 % pour 80 % des départements français en 2017. L'Etat a annoncé la généralisation de la couverture mobile de qualité et le haut débit pour tous d'ici à 2020. ■



Des structures plus nombreuses dans les grandes villes

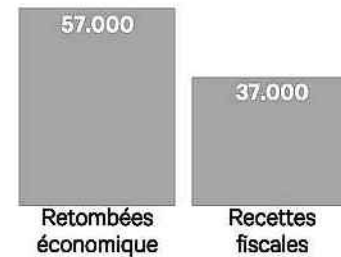
Nombre de tiers-lieux, 2018



* 1.800 avec les projets

L'impact sur les territoires

En euros, moyenne pour chaque commune ayant créé un tiers-lieu



Des structures qui restent fragiles économiquement

Poste de dépenses, en %



* LES ÉCHOS / SOURCE : FONDATION TRAVAILLER AUTREMENT



Jacques Mézard et Julien Denormandie annoncent 100 millions d'euros pour développer les tiers-lieux dans les territoires

A l'occasion de la remise de son rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » par Patrick-Levy Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement, Julien Denormandie a annoncé que le Gouvernement va lancer, dès 2019, un programme national de développement des tiers lieux à hauteur de 110 millions d'euros sur trois ans, afin de favoriser la création de 300 Fabriques des territoires.

Plus de 1800 tiers-lieux ont été identifiés par la mission en dehors des métropoles, soit deux fois plus que ce qui était envisagé mais cette dynamique reste fragile, notamment au niveau du modèle économique, et inégalement répartie (1/3 des zones d'emploi n'ont pas de tiers-lieux).

Les Ministres veulent soutenir la dynamique des tiers-lieux. Il ne s'agit pas de faire à la place des acteurs mais de les accompagner dans la consolidation de ce mouvement. Le but est de favoriser le retour de l'activité dans les territoires et d'accompagner de nouvelles façons de travailler.

Cette aide prendra la forme d'un fonds d'amorçage de 20 millions d'euros par an, pour permettre aux porteurs de projets de trouver le bon modèle économique. S'y ajouteront un fonds de dotation et un fonds d'investissement dans les sociétés qui portent les tiers lieux à hauteur de 50 millions d'euros.

Ce programme se concrétisera par :

- la création ou le développement de 300 « Fabriques de territoires » dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- la création ou le développement de petits tiers-lieux ruraux ;
- la création d'une instance nationale pour organiser et valoriser la filière.

Les principaux enseignements du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » :

Une transformation profonde des territoires en matière de travail, de déplacements, de consommation d'industrie et de services publics.

Une vraie dynamique nationale autour de ces espaces aussi bien dans les métropoles que dans les territoires ruraux, les petites et moyennes villes et certains quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Près de 1800 structures recensées en dehors des métropoles, soit 2 fois plus que ce qui était envisagé

Des acteurs motivés et engagés au service de leurs territoires.

Une dynamique encore fragile : les tiers-lieux peinent à trouver leur modèle économique et leur taille critique (surface/équipe).

Des enjeux stratégiques : professionnalisation du secteur ; diversification de l'offre de service ; renforcement du maillage et de la coopération ; mutualisation et capitalisation ; implication du secteur privé ; mobilisation des acteurs locaux – porteurs de projets, entrepreneurs, élus - ; optimisation du soutien public.

Une mission qui s'inscrit dans la stratégie numérique du Gouvernement

La mission confiée à Patrick-Levy Waitz s'inscrit dans le cadre du déploiement du très haut débit (THD) et de la couverture mobile : au-delà de l'accès à Internet et au téléphone, le Gouvernement souhaite accompagner tous les Français mal à l'aise avec le numérique dans une logique d'inclusion numérique et de lutte contre l'illectronisme, notamment à travers le Pass Numérique annoncé par le Secrétaire d'État chargé du numérique, Mounir Mahjoubi. Il s'agit également d'encourager les mutations liées au numérique comme le télétravail, la télémédecine...

www.cohesion-territoires.gouv.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

La mission avait pour objectif d'établir un diagnostic et de faire des propositions d'actions sur les thèmes du coworking, du numérique et des tiers-lieux dans les territoires fragiles.

Communiqué de presse : 100 millions d'euros pour développer les tiers-lieux dans les territoires (PDF- 321.5 ko)

Synthèse - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble (PDF- 3 Mo)

Rapport - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble (PDF- 35.6 Mo)



Coworking : l'Etat veut créer 300 espaces de travail collectifs d'ici à 2021



L'Etat veut créer 300 espaces de travail collectifs d'ici à 2021. - © vm

Le gouvernement va mobiliser 110 millions d'euros pour faire émerger, d'ici à 2021, 300 nouveaux espaces de travail partagés dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires.

On les appelle coworking, **Fablabs** (abréviation de Fabrication laboratory), **Living Labs** ou encore **makerspaces**. Rassemblés sous la notion de « tiers lieux », ces nouveaux espaces de travail partagés, différents les uns des autres, sont destinés à stimuler la créativité, l'innovation et l'échange. Ils accueillent des travailleurs indépendants, des personnes en télétravail, des entrepreneurs ou des artisans.

Ce phénomène « *avant-gardiste* » n'est plus « *marginal* ». C'est le constat dressé par Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, dans son rapport sur le **coworking** remis mercredi 19 septembre à Julien Denormandie, le secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé de la Cohésion des territoires.

Au cours de sa mission, il a dénombré **1 463 tiers lieux existants**, dont près de la moitié hors des métropoles. Il estime qu'il en existerait même 1 800, en comptabilisant ceux non repérés. « *Ces espaces partagés jouent un rôle clé dans la redynamisation des territoires, petites et moyennes villes comme espaces ruraux* », selon le président de la Fondation Travailler autrement.

www.dossierfamilial.com

Pays : France

Dynamisme : 4



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

300 nouveaux espaces de travail partagés en 2021

Le gouvernement a donc décidé de lancer un **programme national d'accélération de ces tiers lieux**. L'objectif est d'en créer 300, appelés « **fabriques des territoires** », à l'horizon fin 2021 dans les petites et moyennes villes et les quartiers prioritaires. Pour y parvenir, 110 millions d'euros seront investis sur trois ans : un fonds d'amorçage de 60 millions financé par l'Etat (20 millions par an) et un fonds d'investissement socialement responsable de 50 millions d'euros (financement public et privé).

Pour piloter le programme, une instance nationale de préfiguration, confiée à Patrick Levy-Waitz, sera mise en place.

www.villeintelligente-mag.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Les tiers lieux, une opportunité pour les territoires

Ce mercredi 19 septembre, Patrick Levy-Waitz, Président de la Fondation « Travailler autrement » a remis à Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la « mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique » qui lui avait été confiée au début de cette année. Cette fondation, créée à l'initiative de structures professionnelles et syndicales, se définit comme un laboratoire d'idées et d'échanges sur les nouvelles formes de travail.



Le Secrétaire d'Etat Julien de Normandie et le Président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Levy-Waitz, lors de la remise du rapport (Photo CGET)

Sociétés coopératives, portage salarial, télétravail, mobilités externes, intérim, bourses de travail indépendant à temps partiel... sont des nouvelles formes de travail souvent méconnues du grand public, ou « rattachées à tort à des traditions juridiques étrangères ». La Fondation « Travailler autrement, vers les nouvelles formes d'emploi » créée par ITG (société de portage salarial), Alixio (Société de conseil en stratégie sociale), IGS (Formation professionnelle) et les syndicats de travailleurs CFTD et CGT-cadres, souhaite ouvrir le débat sur ces nouvelles formes de travail qui dérogent au mode classique de subordination entre l'employeur et ses salariés et surtout au sacrosaint Code du Travail.

« Le rapport des Français au travail et à l'entreprise connaît une mutation sans précédent, de nouvelles formes d'emploi se développent », constatent les membres fondateurs de la fondation. « Qu'elles soient subies ou choisies, elles impliquent davantage d'autonomie pour les individus et plus de souplesse pour les entreprises ».

C'est pour tenter de répondre à ces nouveaux enjeux, en matière d'emploi, que le Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, avait confié à Patrick Levy-Waitz, Président de la fondation, en début d'année, une mission intitulée : « coworking et territoires ».

« Le numérique permet de redéployer les perspectives de travail sur le territoire, à travers le télétravail mais aussi à travers les nouvelles formes d'emploi », avait souligné le secrétaire d'Etat dans sa lettre de mission. « Dans cette optique du « travailler autrement », des espaces de coworking se multiplient, que ce soit dans les zones rurales, les villes moyennes ou les métropoles », poursuit Julien Denormandie. « Ils créent de nouveaux collectifs de travail, de partage, d'engagement et sont également des lieux de vie et de rencontres professionnelles. »

Au terme de six mois de visites, de rencontres et d'échanges avec les acteurs des tiers-lieux, c'est à dire des espaces partagés, indépendants de la maison ou de l'entreprise, où l'on travaille de manière collaborative,

www.villeintelligente-mag.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

[Visualiser l'article](#)

mais aussi les collectivités locales, les élus, les acteurs économiques et sociaux, sur tout le territoire, la mission a répertorié en France près de 1800 de ces espaces dont 46 % se situent en dehors des métropoles.

« Davantage que le vivre ensemble, la génération qui vient sera celle du « faire ensemble ».

De ce travail en immersion dans les territoires, le président de la fondation tire plusieurs enseignements majeurs qui pourront guider le Secrétaire d'État et le Gouvernement dans son approche. Tout d'abord, l'émergence de ces tiers lieux est loin d'être marginal et commence à s'inscrire dans un mouvement qui touche l'ensemble du pays. Pour l'auteur du rapport, ces lieux qui préfigurent de nouvelles manières de travailler, sont porteur de dynamiques économiques et sociales très structurantes. Enfin ces espaces dans lesquels s'installent le plus souvent des acteurs de la transition numérique et écologique, contribuent à maintenir le travail de proximité et encouragent les circuits courts.

Pour Patrick Levy-Waitz « ces tiers lieux doivent être des catalyseurs de développement local ». Le président de la Fondation « Travailler autrement » a émis dans son rapport, 28 propositions dont six principales, lesquelles constituent l'ossature du projets.

Le rapport de Patrick Levy-Waitz comprend 28 propositions dont 6 propositions principales constituent l'ossature du projet. Le président de la fondation propose notamment de créer une structure nationale des tiers-lieux, laquelle serait porteuse des actions de soutien. Cette structure pourrait alors s'appuyer sur l'émergence de fabriques de territoires.

Il suggère d'adosser le mouvement à un fonds d'amorçage, lequel pourrait être abondé par des fonds privés notamment dans sa phase d'amorçage. Mais il propose de créer un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 M€ pour aider à la reconversion d'espaces en tiers lieux de professionnaliser le métier d'animateur de tiers-lieux. Enfin il conseille de favoriser la coordination public-privé en encourageant la mise a disposition de locaux par les collectivités, dont les agents pourraient être formés.

« Rien ne me semble plus vrai : davantage que le vivre ensemble, la génération qui vient sera en effet celle du « faire ensemble », souligne Patrick Levy-Waitz . « Par une véritable politique publique des tiers lieux, il est possible d'explorer les modalités de cette nouvelle manière de faire dans les territoires. »

www.franceactu.net

Pays : France

Dynamisme : 11



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

L'Etat lance un plan pour développer le travail partagé

L'Etat annonce ce mercredi un plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour créer de nouveaux espaces collaboratifs, dit tiers lieux, dans les petites villes et les zones rurales. Un rapport remis au gouvernement par **Patrick Levy-Waitz**, président de la fondation Travailler Autrement, estime leur nombre à 1.800, encore trop urbains et fragiles économiquement.

Pour dynamiser l'emploi dans les territoires, l'Etat mise sur les espaces collaboratifs. Jacques Mezard, ministre de la Cohésion des territoires, annoncera ce mercredi un plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour renforcer et créer des tiers-lieux, ces espaces de travail partagés où se mêlent fabrication, co-working et réseau d'échanges. « Ce sont des opportunités de reconquête économique » lance **Patrick Levy-Waitz**, président de la...

Article avec accès abonné: <https://www.franceactu.net/economie/letat-lance-un-plan-pour-developper-le-travail-partage/>

Le gouvernement veut accélérer le coworking en France



© P.P. |

A la suite de la remise du rapport "Faire ensemble pour mieux vivre ensemble", de Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, le gouvernement va mobiliser 110 millions d'euros sur trois ans notamment pour créer des "fabriques du territoire" et mettre en réseaux les tiers-lieux.

"Nous avons été surpris par l'ampleur du phénomène, bien plus fort qu'attendu", constate Patrick Levy-Waitz. Alors qu'il estimait à 800 le nombre de tiers-lieux en France, la mission coworking qu'il a dirigée pendant près de huit mois en dénombre plus de 1.463, dont près de la moitié implantés en dehors des agglomérations. Par tiers-lieux, il faut entendre espaces de coworking - les plus nombreux - et aussi des living labs, des fablabs et des makerspace, autrement dit des espaces dont la vocation est de fédérer des communautés de personnes qui produisent, travaillent, échangent. "Les tiers-lieux répondent à de nouvelles aspirations sociales et sociétales", a indiqué le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie. "Quand vous interrogez la catégorie des 18-35 ans, qui sera demain majoritaire chez les actifs, 70% affirment vouloir être indépendants mais aussi ne pas travailler seuls." Les tiers-lieux réconcilient cette double tendance à l'individualisme et au travail en collectif. Autre effet structurant, mis en exergue dans le rapport, ils contribuent aussi à la redynamisation des territoires, notamment en incubant de nouvelles activités ou en participant à la relocalisation de la production.

Vers un réseau national



[Visualiser l'article](#)

Toutefois ces structures restent fragiles économiquement, toujours selon le rapport, 40% seulement seraient rentables aujourd'hui. Aussi Patrick Levy-Waitz propose de créer une dynamique porteuse pour renforcer les lieux existants et favoriser la création de nouveaux espaces. Il a remis à cet effet 28 propositions au ministre, dont six principales qui vont servir de socle à la politique gouvernementale. Elles ciblent notamment l'animation de l'écosystème, avec l'objectif de créer 300 "fabriques du territoire" afin de mieux épauler les lieux implantés sur les territoires, et la création d'une structure nationale des tiers-lieux dont le chantier de préfiguration sera porté par la fondation Travailler autrement. Le réseau aura notamment pour mission de professionnaliser l'animation des tiers-lieux et de leur apporter des ressources et des services de valorisation de leur activité. Le gouvernement va s'engager significativement dans ce programme. Il a décidé d'accompagner le développement des tiers-lieux dans le cadre d'un fonds d'amorçage de 60 millions, qui sera complété sur le volet immobilier par un fonds d'investissement de 50 millions d'euros mixant crédits publics et privés et auquel pourraient participer des opérateurs tels que Amundi.

"Il nous faudra partir de la demande des territoires a confirmé Julien Denormandie. Le gouvernement n'a rien à imposer, il veut au contraire se poser en facilitateur." Le ministre prévoit à cet effet d'engager la préfiguration du réseau national dès cet automne, puis de lancer un appel à manifestation d'intérêt au début de l'année 2019.



[Visualiser l'article](#)

« Travail à géométrie variable, la nouvelle carte des territoires ». La chronique de David Lacomblet

« De nouvelles économies se font jour pour les travailleurs. Une économie de soi-même en améliorant ses conditions de vies et en passant moins de temps dans des transports qui en alourdissent la pesanteur »



David Lacomblet
© Villa numeris

Les citoyens prennent eux-mêmes leur avenir en main. Ce n'est pas la moindre des surprises du rapport *Mission Coworking – Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* qui vient d'être publié, dénombrant de près de 1800 tiers lieux en France. Des lieux pour travailler/fabriquer/innover/apprendre/partager. Des lieux hybrides dans leurs missions, dans leurs organisations, dans leurs établissements. Mais tous ont un point commun. Ils sont nés de la volonté des citoyens qui ont su mobiliser les acteurs locaux, entreprises privées et pouvoirs publics.

Ce phénomène répond à plusieurs évolutions majeures du monde du travail et de ses pratiques. Là, où le travail devient une option de nos vies. Même s'il reste une valeur, son application évolue. De nouvelles économies se font jours pour les travailleurs. Une économie de soi-même en améliorant ses conditions de vies et en passant moins de temps dans des transports qui en alourdissent la pesanteur. Une économie de son environnement pour les mêmes raisons. Et enfin, une économie collaborative, voire circulaire visant à créer du lien, court de préférence, et du sens . L'essence même de l'intelligence.

Indépendant dans un monde interdépendant. 70% des Français, de moins 30 ans, en âge de travailler, se rêvent indépendants. Ils sont dix fois moins à se projeter dans une entreprise classique selon une étude Deloitte & Essec, sur le coworking à Paris et en Ile-de-France (certes) de juillet 2017. Le travail indépendant



[Visualiser l'article](#)

ne cesse de croître. 2,6 millions de Français, soit 10% de la population active, ont aujourd'hui un statut d'indépendant.

A l'autre bout de la chaîne, si l'on peut dire, fluides pour ne pas dire agiles, les entreprises, parce qu'elles ne veulent pas mourir, se doivent de se transformer radicalement. La concurrence mondiale les y contraint. L'émergence d'outils dont la puissance des réseaux permet le développement et l'usage les y encouragent. Plateformes collaboratives, crowdsourcing, co-construction ou coworking, sont les mots des nouveaux modes de collaboration transversaux et ouverts.

Beaucoup de salariés ont découverts les joies du travail à distance que les indépendants pratiquent déjà. Contribuant ainsi à rendre plus supportables les immobilisations contraintes

Travail à géométrie variable. L'entreprise se doit de devenir un hub réunissant des hommes, des savoirs, des compétences et des savoir-faire. Le travail à géométrie variable fait voler en éclats les unités de temps et de lieux. Le travail à distance, de possible, devient réalité. De fait, de plus en plus de personnes travaillent en plusieurs endroits. Le télétravail concernerait aujourd'hui un salarié sur cinq .

Alors, il est vrai que les neiges de l'hiver dernier et les grèves de la SNCF du printemps auront certainement fait pour le télétravail plus que n'importe quels décrets ou lois. Beaucoup de salariés ont découverts les joies du travail à distance que les indépendants pratiquent déjà. Contribuant ainsi à rendre plus supportables les immobilisations contraintes.

La vision des années 70 de planification de la France dessinait Paris comme capitale avec de grandes métropoles, poumons et relais de l'activité économique. Le dessein du Grand Paris est sans doute le dernier avatar de cette vision au risque de se retrouver avec une capitale à la tête d'un désert.

Par leur mobilisation simultanée, des citoyens, des élus et des acteurs économiques, contrecarrent cette vision. En connectant leurs territoires, ils donnent naissance à des écosystèmes et à des lieux à même de renouer avec leur histoire, de redonner leur fierté d'agir, leur utilité et donc leur nécessité sociales et économiques.

Patrick Lévy-Waitz, auteur du rapport, enjoint la puissance publique d'être un facilitateur et un accompagnateur. En aucun cas l'initiateur de ces « tiers lieux ». Puisse l'Etat être dans son rôle en assurant l'équité nationale, en soutenant l'émergence de ces nouveaux acteurs et en permettant la professionnalisation de ses indispensables animateurs. C'est au prix de cette liberté que nos territoires pourront co-construire leur avenir.

David Lacombed est président de La Villa numeris.



Tiers-lieux : « Les collectivités jouent déjà un rôle d'impulseur » Patrick Levy Waitz



Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement, estime, notamment, que "les collectivités jouent déjà un rôle d'impulseur, avec leur capacité d'hybrider et de co-bâtir". (Crédits : Reuters)

Au lendemain de la remise de son rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » le président de la Fondation Travailler Autrement, Patrick Levy Waitz, se dit favorable à l'instauration d'un Airbnb des tiers-lieux.

LA TRIBUNE - Suite à la remise de votre rapport sur les tiers-lieux, le gouvernement va débloquer 110 millions d'euros d'ici à 2021 pour accompagner la création de 300 fabriques des territoires et instituer un réseau national. Est-ce la bonne réponse au fonds d'amorçage et au fonds d'investissement responsable que vous défendez ?

PATRICK LEVY WAITZ - Le gouvernement a pris en compte les propositions que j'ai formulées. La décision a été prise de favoriser l'amorçage des lieux structurants ayant vocation à être des têtes réseaux pouvant accueillir et susciter de l'activité et de l'animation dans les territoires, et donc créer de la dynamique. Les 300 Fabriques des Territoires permettront aux tiers-lieux de taille modeste de travailler en réseau, de tisser leur toile et de mettre en place leur modèle économique. Aujourd'hui, il leur faut trois ans contre un an dans les métropoles pour se stabiliser économiquement.

Mon tour de France a également démontré que les opérateurs, y compris immobiliers, n'allaient pas dans tous les territoires, car les outils financiers mis à disposition ne sont pas adéquats. C'est pourquoi, en complément des 300 Fabriques des Territoires, je me félicite de la création d'un fonds d'investissement dédié qui intégrera la spécificité territoriale. Porté par des acteurs privés et publics comme l'Etat, il développera les outils et



[Visualiser l'article](#)

participera au renouveau des territoires. De même, il amplifiera les phénomènes entrepreneuriaux, qu'ils soient associatifs, coopératifs ou dans l'économie sociale et solidaire. Comme annoncé par Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Amundi a d'ailleurs d'ores et déjà exprimé son intérêt à participer à ce fonds.

Cela va-t-il accélérer la numérisation de certains territoires ?

Les outils financiers mis à disposition vont permettre aux citoyens d'accéder plus facilement à des activités économiques numérisées. Les tiers-lieux permettent à celles et ceux qui connaissent mal le digital de s'y frotter. C'est donc évidemment un accélérateur de l'inclusion numérique. Julien Denormandie et Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat chargé du Numérique, veulent en outre donner corps à ces fabriques pour en expérimenter l'utilité économique d'un côté et sociale de l'autre. Par exemple, si nous pouvons apporter plus de capacités à l'association Avenir 84, située dans les quartiers prioritaires d'Avignon, ce serait formidable. Toujours dans le Vaucluse, un fablab (*plateforme de création et de prototypage, ndlr*), la Bricothèque, est né autour de 60 personnes en quelques mois. Vous avez la même chose à Amiens avec des formidables lieux, comme la Machinerie, où se mêlent l'apprentissage, la formation au numérique et l'innovation.

Faut-il créer un Airbnb des tiers-lieux pour aider le Toulousain qui vient à Paris ou le Marseillais qui se rend à Nantes ?

Il existe déjà des outils privés, comme Bureaux à Partager ou Néo-nomade. Je suis très favorable à ce qu'ils collaborent pour permettre précisément aux citoyens d'être mieux informés.

L'action publique locale va-t-elle gagner en efficacité voire en efficience avec ce plan d'action gouvernemental ?

Aujourd'hui, le mouvement des tiers-lieux porte comme logique la volonté de travailler autrement et de développer de nouvelles activités. Les collectivités jouent déjà un rôle d'impulseur, avec leur capacité d'hybrider et de co-bâtir. Cette co-construction est même consubstantielle de cette dynamique. Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine travaille ainsi avec la Coopérative Tiers-Lieux qui anime le réseau des tiers lieux régionaux. Idem avec Seine Normandie Agglomération (SNA) qui a lancé un appel à projets auquel a répondu une équipe de citoyens, donnant naissance à la Manufacture des capucins à Vernon. Ou encore à Saint-Omer où la communauté d'agglomération, la Capso, a racheté la gare à la SNCF pour en faire la Station, confiée une association de préfiguration présidée par David Lacombed. C'est par la dynamique des territoires que les tiers-lieux sont déjà aujourd'hui des vecteurs de croissance économique. En les accompagnant et en les soutenant, ils deviendront des véritables acteurs du « *mieux vivre ensemble* »

Le détail de l'aide gouvernementale

Pour "*soutenir la dynamique des tiers-lieux*", le gouvernement va mettre en place un fonds d'amorçage de 20 millions d'euros par an, pendant trois ans, soit 60 millions, auxquels s'ajoutent un fonds de dotation et un fonds d'investissement dans les sociétés à hauteur de 50 millions d'euros. Objectif : créer trois cents Fabriques de territoires, développer des tiers-lieux ruraux, mettre sur pieds une instance nationale pour organiser et valoriser la filière.

L'État va investir 60 M€ dans le coworking



Illustration coworking bureau © ThinkstockPhotos

BUDGET. Ce mercredi 19 septembre 2018, le secrétaire d'État à la Cohésion des Territoires, Julien Denormandie, a annoncé que le gouvernement allait investir 60 M€ sur trois ans, dans le coworking et ses variantes.

"Ce gouvernement a une volonté politique très forte de porter cette politique publique d'aménagement des espaces de coworking et des tiers lieux", a déclaré le secrétaire d'État à la Cohésion des Territoires, Julien



www.batiactu.com

Pays : France

Dynamisme : 6



[Visualiser l'article](#)

Denormandie, ce mercredi 19 septembre 2018 à Paris. Ce dernier a reçu de la [fondation Travailler autrement](#), un [rapport](#) contenant 28 propositions pour favoriser les tiers lieux, dans le cadre de la stratégie numérique du gouvernement. A cette occasion, l'État investira 20 M€ par an pendant trois ans, en plus des 50 M€ provenant d'organismes privés, dans le développement d'espaces de coworking. Apparus aux États-Unis dans les années 2000, les espaces de travail partagés sont un marché immobilier où les opérateurs proposent de vastes surfaces, souvent dans les grandes villes, qui contiennent par exemple des "fab lab" où sont mises à disposition différentes machines type imprimantes 3D. Le gouvernement souhaite élargir cette définition à des différents types de lieux. L'exécutif estime que ces espaces pourraient ranimer des régions en retard en matière d'activités. Il espère la création de 300 "fabriques des territoires" dans les petites et moyennes villes, d'ici à trois ans. Cependant, l'interventionnisme aura ses limites : "Ce n'est pas le gouvernement qui va décider où on va les mettre", a-t'il promis. Il explique également qu'un appel à projet sera mis en place d'ici la fin de l'année ou au début de 2019.

www.courrierdesmaires.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

« Le tiers-lieu doit naître de la volonté de faire émerger une communauté de projet »



© CGET

Comment la multiplication des espaces de co-working et autres tiers-lieux peuvent doper le développement local ? C'est tout l'objet de la mission confiée début février par le ministère de la Cohésion des territoires à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, qui a remis son rapport à Julien Denormandie ce 19 septembre. Le Courrier des maires l'avait rencontré courant juin. Extraits.

Courrier des maires : quel potentiel de développement local portent en eux les espaces de co-working ?

Patrick Levy-Waitz : Si trois quarts de ces espaces sont à Paris et dans les grandes métropoles, on ouvre au moins autant de lieux nouveaux dans les autres territoires pour retisser du lien collectif. Avec le numérique, le travail est au bout de la ligne. Les tiers-lieux sont des lieux divers, hybrides et qui questionnent l'intérêt général. C'est toute l'ironie autour du terme : bien avant d'être un lieu physique, une question immobilière, le tiers-lieu doit naître de la volonté de faire émerger un projet. Les types d'activité y sont variés. On y voit même des maisons de santé. Il faut décroisonner ces activités.

Comment rapatrier dans les territoires périphériques et ruraux l'activité des métropoles ?

Selon l'Insee, 40 % des Franciliens voudraient sortir de l'agglomération, tant ils passent de temps dans les transports... Tous les territoires vont-ils pouvoir en bénéficier ? Je n'en suis pas certain. Mais les flux économiques, sociaux, environnementaux, humains sont tels qu'on peut imaginer le déplacement d'activités aujourd'hui métropolitaines. Pour cela, il faut recréer les conditions de l'activité et produire l'hybridation communautaire : une appropriation par les acteurs d'un projet de développement. La mutualisation est possible : le succès est là où deux petites communes se mettent d'accord pour que l'une abrite un fab lab et l'autre un café associatif.

Comment doit être envisagée la gouvernance de ces lieux ?

Ce qui fait la force de ces tiers-lieux, c'est la communauté d'utilisateurs. A Saint-Omer, l'association est animée par un entrepreneur. Il faut toujours un chef de projet, que celui-ci soit un associatif, un chef d'entreprise, un start-upper : quelqu'un avec l'esprit entrepreneurial. Le sujet de la gouvernance est majeur. Il n'y a pas un

www.courrierdesmaires.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

seul mode de gouvernance idoine, mais un modèle monte dans la société : la SCIC, avec acteurs publics et privés dans une gouvernance partagée. La collaboration progresse, on le voit quand on prend l'exemple de l'intercommunalité.

Quel rôle doivent jouer les élus locaux pour appuyer cette mutation économique ?

Jusqu'à maintenant, la question qui se posait à eux était celle des infrastructures à créer. Il leur faut désormais basculer dans une logique d'accompagnement, en facilitant la naissance de communautés de projet. Mais attention, cela demande beaucoup d'écoute des porteurs de projet et de capacité à les faire échanger entre eux. C'est le paradoxe : dans une société de plus en plus « liquide », il faut réussir à réunir les gens, notamment dans ces tiers-lieux. L'élu est là pour faciliter, structurer, accompagner, apporter un support. Mais il doit aussi savoir passer la main aux citoyens qui s'engagent pour le développement du territoire.

Les six propositions du **rapport « Coworking : Territoires, Travail, Numérique. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble »** :

Créer une structure nationale des tiers lieux, porteuse des actions de soutien ;

Appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires ;

Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage qui pourra être abondé par des fonds privés pour lancer le dispositif d'accélération ;

Professionnaliser le métier d'animateur des tiers lieux ;

Créer un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 millions d'euros pour aider à la reconversion d'espaces en tiers lieux ;

Favoriser la coordination public-privé en encourageant la mise à disposition de locaux par les collectivités et en formant les agents publics aux Tiers lieux.



Mission coworking : 28 propositions pour développer le numérique dans les territoires | Gestion Sociale



Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement a remis ce mercredi 19 septembre à Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la mission coworking : territoires, travail, numérique qui lui avait été confiée en janvier dernier. Il identifie 1800 tiers lieux dont la moitié se trouve en dehors des grands centres urbains.

La mission a répertorié en France près de 1800 tiers lieux dont 46 % se situent en dehors des métropoles. Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement les pare de quatre vertus. Primo, l'émergence de ces tiers lieux, loin d'être marginale, s'inscrit dans un mouvement de fond touchant l'ensemble du territoire ; secundo, ces espaces relais sont localement porteurs de dynamiques économique et sociale très structurantes ; tertio, leur essor préfigure celui des nouvelles manières de travailler (télétravail, travailleurs indépendants) ;quarto, en contribuant à développer des activités de proximité et à encourager les circuits courts, ces points d'ancrage sont des acteurs essentiels de la transition numérique et écologique dans les territoires.

Le rapport est assorti de 28 propositions, classées en six catégories. La mission recommande de créer une structure nationale des tiers lieux, « porteuse des actions de soutien ». Elle préconise aussi de faire émerger 300 « fabriques des territoires », ainsi qu'un fonds d'amorçage qui pourra être abondé par des apports privés. Une autre préconisation vise à professionnaliser le métier d'animateur des tiers lieux ; autre piste : la création d'un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 M€ pour aider à la reconversion de friches et espaces abandonnés en tiers lieux ;Last but not least, Patrick Levy-Waitz prône la collaboration public-privé, dans le but d'encourager la mise à disposition de locaux par les collectivités, tout en formant les agents publics à la gestion de telles structures.



Le coworking, une réalité régionale

Après le vivre ensemble, le faire ensemble. La formule tellement usitée peut faire sourire mais elle reflète une réalité économique méconnue dans nos territoires comme le confirme Patrick Levy-Waitz, président de la [fondation Travailler autrement](#), lors de la remise de son rapport sur le coworking au ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard. Qui sait en effet que depuis quelques années on assiste à l'émergence de nouveaux espaces de travail partagés où se mêlent fablab, markerspace, coworking et autres ateliers partagés, baptisés « tiers lieux » ? 163 espaces de coworking en Occitanie. Et pas seulement sur Paris ou les grandes villes comme l'atteste la cartographie des 1 800 centres « Co » : 46 % d'entre eux sont en effet implantés hors métropole, parfois même dans des petits villages. En Occitanie, la tendance est même inversée. Sur les 163 tiers lieux recensés (soit 11 % du total national), 105 sont hors métropole. Une localisation géographique qui, selon l'auteur du rapport, semble répondre à de nouvelles attentes économiques, sociales et environnementales, marquées notamment par le

développement du télétravail et de l'entrepreneuriat. En deux ans le nombre d'utilisateurs a littéralement explosé avec près de 2 millions de personnes inscrites dans un centre collaboratif, contre 500 000 en 2015. Conscient de l'impact déterminant de ces espaces collaboratifs dans la redynamisation des territoires, le ministre Mézard a annoncé, comme le demandait Patrick Levy-Waitz dans son rapport, une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans pour mieux accompagner le développement des tiers lieux, notamment en région. Zoé Cadiot, L'Occitanie est l'une des cinq régions françaises qui se démarquent en terme d'espaces de coworking. Ci-dessus, le FabLab de Perpignan, inauguré en 2015. Photo Nicolas Parent.



Interview - Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement : « Nous souhaitons créer une filière des tiers lieux » - Fil AFP Liaisons Sociales - WK-RH, actualités sociales et des ressources humaines

Le président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Levy-Waitz, a remis au gouvernement, ce mercredi 19 septembre, son rapport sur les tiers-lieux et espaces de coworking dans les territoires. A clé : 28 propositions pour structurer et dynamiser ces nouveaux espaces de travail, d'apprentissage et d'innovation. De son côté, Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, vient d'annoncer que l'Etat débloquerait une enveloppe de 110 millions d'euros pour accompagner ce mouvement.

Liaisons Sociales : Pour établir votre diagnostic et formuler vos recommandations, vous avez enquêté pendant six mois sur ces tiers lieux. Qu'est-ce qui vous a le plus étonné ?

Patrick Levy-Waitz : Notre première grande surprise a été de constater qu'il n'existait pas en France 600 tiers lieux comme nous le supposions, mais environ 1 800. Lieux de « coworking » « fablab », « atelier partagé », « Living Lab », « garage solidaire », « social place », « makerspace », ou encore « friche culturelle », ces nouveaux espaces visent la création, la formation, l'apprentissage. Ils démontrent surtout la faculté de nos concitoyens à se prendre main en précédant la puissance publique. Alors que l'accès au numérique est parfois difficile dans certains territoires, nous avons rencontré des personnes capables de créer de la valeur par le "faire-ensemble". C'est ce que je nomme la face cachée territoriale de la start-up Nation. Ce rapport, qui est le fruit d'un lourd travail collectif, permet de faire émerger les mutations sur la manière dont on travaille. Nous estimons que ces tiers lieux sont à la convergence de trois phénomènes : la transition écologique, la transition numérique et les mutations du monde du travail. Il faut savoir que plus de 50 % des actifs auront entre 18 et 30 ans d'ici à 5 ans. 70 % d'entre-eux se verraient bien indépendants tandis que seulement 7 % se voient travailler dans des bureaux traditionnels.

LS : Une de vos recommandations est de structurer ces tiers lieux. Comment s'y prendre ?

P. L-W. : Les collectivités territoriales ne pourront pas faire vivre durablement ces tiers lieux sans l'appui de communautés d'acteurs. Il faut donc mettre en place des modes de gouvernance hybrides, réunissant des structures juridiques de type société coopérative d'intérêt collectif (Scic), société par actions simplifiée ou encore association et des élus pour co-construire des outils. Par exemple, La Station à Saint-Omer, dans le Pas-de-Calais, est un projet impulsé par la Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer mais aussi par une association qui fédère des acteurs économiques. La Manufacture des Capucins à Vernon, dans l'Eure, est un projet qui fait partie du contrat d'agglomération liant Normandie Seine Agglomération, le département de l'Eure et la région Normandie. La ville de Vernon et l'ensemble des acteurs vont se regrouper au sein d'une société coopérative d'intérêt collectif. Le modèle économique des tiers lieux est mixte. Leur gouvernance doit donc relever d'une construction collective, à la fois inclusive et garante de stabilité. L'idée est à terme de créer une véritable filière économique. Pour cela, les acteurs doivent se professionnaliser. Dans cet objectif, nous préconisons la mise en place d'une instance nationale capable d'incarner la filière et de porter des propositions et des actions. Seront invités l'ensemble des représentants des tiers lieux de France. L'État apportera son concours à la création de ce mouvement national. Il sera un facilitateur mais en aucun cas il ne prendra la place des acteurs.

LS : Vous préconisez également de soutenir l'émergence de 300 "Fabriques des Territoires"...

P. L-W. : Oui ces "Fabriques des Territoires" seront des têtes de pont qui pourront soutenir des projets. Elles auront un rôle d'accompagnement et d'essaimage. L'instance nationale des tiers lieux aura notamment pour

[Visualiser l'article](#)

rôle de piloter le programme « Fabrique des territoires ». Pour accompagner ce mouvement, nous préconisons le lancement d'un fonds d'amorçage, qui mêlera crédits publics et privés. Pour l'ensemble du programme, dans un scénario à trois ans (2019-2021), le fonds serait abondé à hauteur de 60 millions d'euros par l'État : 40 millions d'euros pour le programme de soutien au développement des « Fabriques des Territoires » ; 5 millions pour la mise en place d'outils mutualisés ; et 15 millions pour le fonds de soutien à l'innovation des acteurs territoriaux. A ce titre, nous nous réjouissons de la décision du gouvernement de mobiliser 110 millions sur trois ans, 60 ME au titre de l'aide au fonctionnement et 50 ME consacrés à l'investissement.

LS : Avez-vous pu faire des projections en termes de créations d'emplois ?

P. L-W. : Au niveau macro économique, c'est très difficile de faire de telles projections à moyen ou long terme. En revanche, ce qui est sûr, c'est que les tiers lieux créent de valeur ajoutée. Par exemple, les acteurs de la communauté Now Coworking de Rouen ont généré entre eux 1 million d'euros de revenus supplémentaires. Derrière ces chiffres, il y a des créations d'emplois.



PROBLEMES D'ACTUALITE

Les recommandations du rapport de la mission "coworking : territoires, travail, numérique"

M. Patrick LEVY-WAITZ, président de la Fondation Travailler autrement, a remis hier à M. Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, le rapport de la mission "Coworking : Territoires, Travail, Numérique". Rappelons qu'il avait été missionné sur le sujet en début d'année (cf. CE du 06/02/2018).

"Ce gouvernement (...) a une volonté politique très forte de porter cette politique publique d'aménagement des espaces de coworking et des 'tiers lieux'", a déclaré M. DENORMANDIE lors de la présentation de ce rapport. "On va, nous Etat mais aussi des investisseurs privés, mettre de l'argent significativement", a-t-il précisé. "C'est 60 millions d'euros de l'Etat et c'est environ 50 millions d'euros qu'on est en train de collecter auprès d'organismes privés", a-t-il ajouté.

Voici les 28 recommandations du rapport.

"Structurer la filière

1. Créer un mouvement national des tiers lieux porteur des actions de soutien
2. Soutenir l'émergence de 300 Fabriques des Territoires
3. Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage pour lancer le dispositif d'accélération
4. Mettre en place un appel à projets permanent pour accompagner dans la durée les porteurs de projets
5. Lancer un chantier de simplification des normes pour les tiers lieux

Professionnaliser les tiers lieux

6. Professionnaliser le métier d'animateur de tiers lieux
7. Reconnaître et valoriser la formation d'animateur de tiers lieux
8. Encourager et accélérer la structuration de réseaux régionaux de tiers lieux

Hybrider les activités

9. Faire des tiers lieux la porte d'entrée de la numérisation des territoires
10. Faire des tiers lieux un lieu de transmission et d'apprentissage intergénérationnel
11. Encourager la coordination entre les acteurs publics et les tiers lieux
12. Soutenir les activités à impact positif environnemental

Simplifier et faciliter le développement des tiers lieux dans les territoires

13. Mettre en place des outils qui facilitent l'accès à l'immobilier sur le long terme. Bâtir un fonds ISR patient et exigeant un taux de rentabilité faible : 2 % environ. Proposer des garanties publiques pour faciliter l'accès des tiers lieux aux financements plus classiques (notamment bancaires). Donner la possibilité à BPI France de couvrir les Garanties à Première Demande. Sécuriser les baux en cas de location de foncier : un bail stable sur la durée.



14. Encourager la mise à disposition de locaux par la collectivité
15. Encourager la location avec loyer progressif en fonction du chiffre d'affaires
16. Alléger les taxes sur les tiers lieux d'utilité sociale
17. Dédier des soutiens financiers au développement et à la consolidation des tiers lieux dans les territoires en difficulté. Orienter la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sur les projets de tiers lieux. Flécher les fonds de revitalisation sur le soutien aux projets des tiers lieux.
18. Encourager la création de fonds de dotation régionaux dédiés aux tiers lieux. Pour agir en proximité, mutualiser des financements publics et privés, et donc attirer les acteurs privés en offrant : une compréhension du dispositif (visibilité, lisibilité), une gouvernance partagée, une logique d'action d'abord économique, des avantages fiscaux
19. Encourager l'accès de certains publics aux tiers lieux via des dispositifs d'inclusion

Opérer un changement culturel

20. Encourager la gouvernance partagée et les modèles partenariaux
21. Former les agents publics aux tiers lieux pour faciliter la coordination et encourager l'entrepreneuriat dans la fonction publique d'Etat et les collectivités territoriales pour créer des vocations d'animateurs de tiers lieux
22. Mettre en place un système de mentorat pour les projets de tiers lieux
23. Créer un réseau d'élus ambassadeurs sur les tiers lieux

Lever les freins au télétravail en tiers lieu

24. Développer les incitations au télétravail. Inscrire le télétravail dans les accords mobilités. Organiser une négociation nationale interprofessionnelle pour lever les freins culturels et organisationnels au télétravail. Repenser la taxe transports avec des mécanismes d'exonération partielle au profit de primes aux salariés (prime au non-déplacement)
25. Mettre en place des dispositifs de reconnaissance et de valorisation des tiers lieux pour rassurer les entreprises et les administrations (label, charte...)
26. Envisager un rééquilibrage de la fiscalité économique au profit du territoire d'accueil du télétravailleur
27. Développer des outils d'observation des nouvelles formes de travail (travail à distance, télétravail), de leurs impacts dans les territoires et des besoins qui en sont issus
28. Créer une instance d'évaluation du dispositif



[VIDEO] Julien Denormandie reçoit 28 propositions pour favoriser l'émergence des tiers-lieux

Julien Denormandie ©
Manuel Bouquet - MCT

Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, a remis aujourd'hui à Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique qui lui avait été confiée en janvier 2018.



Au terme de six mois de visites, de rencontres et d'échanges avec les acteurs des tiers-lieux, les collectivités locales, les élus, les acteurs économiques et sociaux sur tout le territoire, la mission a répertorié en France près de 1 800 tiers lieux dont 46 % se situent en dehors des métropoles.

Elle insiste particulièrement sur la possibilité de faire de ces tiers lieux des catalyseurs de développement local. Patrick Levy-Waitz a émis au ministre 28 propositions dont 6 propositions principales qui constituent l'ossature du projet :

- Créer une structure nationale des tiers lieux, porteuse des actions de soutien ;
- Appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires ;
- Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage qui pourra être abondé par des fonds privés pour lancer le dispositif d'accélération ;
- Professionnaliser le métier d'animateur des tiers lieux ;
- Créer un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 M€ pour aider à la reconversion d'espaces en tiers lieux ;
- Favoriser la coordination public-privé en encourageant la mise à disposition de locaux par les collectivités et en formant les agents publics aux Tiers lieux.



ENTRETIEN

“ Bienvenue dans le monde du co! ”

L'entrepreneur Patrick Levy-Waitz a remis au gouvernement un rapport sur le développement du coworking et des tiers-lieux sur tout le territoire. *Propos recueillis par Sébastien Pierrot*

Du Nord aux campagnes du Vaucluse, en passant par l'Est, le Centre et l'Occitanie, Patrick Levy-Waitz, le président de la fondation Travailler autrement, a arpenté cinq mois durant tout ce que l'Hexagone compte d'espaces de coworking, de fab labs, d'ateliers partagés et autres tiers-lieux, afin de rédiger un rapport commandé par Julien Denormandie, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard. Une somme de 230 pages, et un premier constat : ces lieux hybrides sont en constante augmentation, dans la France rurale comme dans les grandes métropoles. Et ce n'est pas près de s'arrêter.

MANAGEMENT : Le blog **Bureaux à partager recense 600 espaces de coworking en France. Dans votre rapport, vous estimez ce chiffre à près de 1 800. D'où vient la différence ?**

PATRICK LEVY-WAITZ : Nous avons travaillé sur les tiers-lieux, qui ne se réduisent pas aux espaces de coworking. Ils englobent aussi les fab labs, les ateliers partagés... Le coworking que nous connaissons dans les grandes villes est la partie émergée d'un iceberg considérable. Issu d'un mode de vie alternatif, le mouvement des tiers-lieux est en train de devenir un phénomène de société.

Qui fréquente ces lieux ?

P.L.-W. : On y trouve des profils extrêmement variés, de l'artisan en atelier partagé jusqu'au designer dialoguant avec un agriculteur, en passant par des télétravailleurs, des autoentrepreneurs. Parfois, des dizaines de métiers se côtoient dans ces lieux, et les frontières classiques entre les activités y sont abolies. Professions intellectuelles et manuelles s'y rencontrent pour concevoir de nouvelles choses.

C'est le monde du «co», de la coopération, de la collaboration et de la coconstruction.

Le titre de votre rapport est d'ailleurs «Du vivre ensemble au faire ensemble»...

P.L.-W. : Contrairement à ce qu'on a pu voir dans les années 1980, l'argent n'est plus la finalité centrale. Les gens ont besoin de sens, de liens. Or, dans ces espaces, le travail retrouve son utilité sociale. Il permet de bâtir à plusieurs, de tisser des connexions. Dans les ateliers partagés, on mutualise des machines. Ailleurs, on partage des compétences, un réseau, on échange des missions. Si l'un de mes clients a besoin d'un peintre et que j'en connais un, je lui donne le tuyau. Lorsque les gens sont capables d'accomplir quelque chose ensemble pour la société, ils peuvent aussi le faire sur le plan économique.

Il se crée donc aussi du business dans ces espaces ?

P.L.-W. : Oui ! S'ils sont bien managés par des directeurs entrepreneurs qui mettent leurs membres en relation, ils sont créateurs de valeur. Ainsi, à Now Coworking, à Rouen, le business additionnel réalisé entre membres de la communauté représente 1 million d'euros par an. On y produit aussi de l'intelligence collective. C'est dans un fab lab français qu'on est en train d'inventer un outil capable d'irriguer le cœur pendant vingt-quatre heures lors des greffes, contre trois aujourd'hui. Une économie va forcément se créer autour de cette innovation.

Les grands groupes sont-ils dans la boucle ?

P.L.-W. : Ils viennent de plus en plus dans ces lieux, car ceux-ci sont facteurs d'innovation, d'ouverture d'esprit et de bien-être au travail. On y façonne les activités et les formes d'orga-



PATRICK LEVY-WAITZ

Après avoir dirigé le cabinet Altedia, Patrick Levy-Waitz fut un pionnier du portage salarial en France en rachetant ITG, l'un des premiers acteurs du secteur. Il a créé le groupe Freeland, spécialisé dans les services aux indépendants, qui réunit ITG, Wity, Place des réseaux, auto-entrepreneur.fr et Profession indépendant. Le chef d'entreprise, âgé de 51 ans, préside la fondation Travailler autrement depuis sa création, en 2013.



Patrick Levy-Waitz, avant son interview, dans les locaux de Remix Coworking, dans le 10^e arrondissement de Paris.

PHOTO: LEA CRESPI POUR MANAGEMENT

nisation de demain. Ils ont donc intérêt à observer ce qui s'y passe pour pouvoir imaginer leurs futurs modèles. Faute de quoi leurs collaborateurs risquent d'aller voir ailleurs...

Pourquoi ces groupes sont-ils encore réticents à laisser leurs collaborateurs travailler dans les tiers-lieux ?

P. L.-W. : L'enjeu des dix prochaines années est le développement du télétravail. En posant les bases d'un nouveau droit pour les salariés, les ordonnances Pénicaud nous placent à l'aube d'une révolution culturelle majeure. Il est vrai que les grands groupes ont peur des tiers-lieux, car ceux-ci bouleversent les relations de travail : lâcher-prise des managers, passage d'un rapport de défiance à un rapport de confiance,

instauration de rapports moins hiérarchiques, etc. Ils préfèrent voir leurs salariés télétravailler à domicile. Or, travailler à distance ne veut pas dire le faire sans règles, mais avec de nouvelles règles. Et c'est justement dans les tiers-lieux que celles-ci s'inventent. La méfiance va se dissiper peu à peu car les attentes des salariés sont fortes. Ils n'ont plus envie de passer deux heures par jour dans les transports.

Le nombre de tiers-lieux va-t-il continuer de croître ?

P. L.-W. : Oui, le potentiel est encore grand. Ces lieux entrent dans leur deuxième phase, celle de la professionnalisation et de la structuration. Le nombre d'espaces de plus de 500 mètres carrés va augmenter. ●



Patrick Levy-Waitz: «l'ampleur du phénomène du coworking nous a surpris»



La Fruitière Numérique à Lourmarin, en Provence / La Fruitière numérique

Patrick Levy-Waitz est président de la Fondation Travailler autrement. Il a remis ce mercredi son rapport sur la mission coworking, que lui a confiée en février dernier le gouvernement.

Qu'est-ce qui vous a surpris au cours de cette mission?

Patrick LEVY-WAITZ.- L'ampleur du phénomène: nous ne pensions pas dénombrer près de 1800 espaces collectifs de travail. D'autant que le mouvement est parti des citoyens. Ces derniers sont en avance sur les pouvoirs publics. Ce qui est frappant aussi, c'est à quel point la question de l'activité est une préoccupation



[Visualiser l'article](#)

majeure. Cette envie de bâtir autre chose autrement est signifiante. On sent dans les territoires une incroyable volonté de s'en sortir, de créer des nouvelles activités économiques et de faire ensemble. Une des conditions du vivre ensemble, c'est faire ensemble. Le seul fait de se rassembler dans un lieu permet de retisser du lien social et de recréer des emplois.

Vous insistez dans votre rapport sur la nécessité d'animer ces tiers lieux, pourquoi?

Au cours de notre périple, nous avons pu constater que tous les espaces collectifs qui fonctionnent bien sont ceux qui disposent d'entrepreneurs ou d'animateurs qui les font vivre. Tout repose sur la capacité de ces derniers à créer du lien entre les différentes communautés et l'écosystème environnant.

Vous soulignez aussi que cette dynamique reste fragile. Que préconisez-vous pour la consolider?

Je mets effectivement l'accent sur la fragilité économique des lieux. L'État doit soutenir cette dynamique de manière souple et pragmatique. Mais c'est aussi aux acteurs de prendre leur propre destin en main. L'immobilier pèse environ 40% des charges des tiers lieux: ils ont donc parfois besoin d'un soutien des collectivités locales. Il doit y avoir de la complémentarité dans l'aide entre les collectivités territoriales et l'État lui-même. Ces lieux ne fonctionnent bien que (...)

Lire la suite sur Figaro.fr



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

L'Etat s'engage fortement pour le développement des tiers-lieux

Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement remet aujourd'hui officiellement son rapport sur le coworking, *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, à Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre chargé de la Cohésion des territoires. Un rapport extrêmement détaillé et une situation des tiers-lieux en France réalisé après une étude de 5 mois et une consultation nationale. L'occasion pour le gouvernement de lancer un plan assez ambitieux de soutien à ce phénomène de société.

Si la mission confiée au début de l'année 2018 par Julien Denormandie à Patrick Levy-Waitz visait à établir « un diagnostic partagé sur les espaces de coworking et leur déploiement » afin « d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les modèles économiques les plus performants », le rapport final a grandement élargi le champ du travail au phénomène des tiers-lieux, plus riche que le coworking.



Plus de 1 800 tiers-lieux en France

Car, première observation de la Mission coworking, les tiers-lieux ne sont pas un phénomène marginal mais **un fait de société**. Le rapport en dénombre plus de 1 800 en France qui recouvrent des réalités très différentes. Ils sont hybrides, multiformes avec des niveaux de maturité très différents. « *Ils portent*



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

des dynamiques économiques et sociales et s'avèrent certainement plus structurants pour leur territoire d'implantation, et pour l'ensemble du territoire français, que nous l'avions imaginé » précise le rapport.

Autre constat, ces tiers-lieux sont des espaces d'innovation, « *préfigurent de nouvelles manières de travailler* », mélangent les publics et hybrident les activités. Ils sont le royaume du « faire » et des *makers*, du « *learning by doing* » et du « *test and learn* ». Autant d'anglicismes qui dénotent le décalage entre des pratiques bien ancrées dans la société et une reconnaissance trop jeune qui n'a pas encore posé ses mots sur le phénomène.



remise du rapport de la Mission coworking

Des accélérateurs de transition de la société

Dernier constat important, ces tiers-lieux sont porteurs de valeurs de proximité, de partage, de recyclage, de priorité donnée aux circuits courts ou de frugalité qui fabriquent « *nouveau monde où la transition écologique se trouve de fait, accélérée par la transition numérique en cours* ». Et se révèlent être une « porte d'entrée dans le monde du « co » : coopération, collaboration, co-construction, en inventant, par exemple, de nouvelles coopérations public-privé



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Le rapport est également une mise jour très détaillée des données sur le coworking ou, plus précisément, sur les tiers-lieux. On y retrouve des chiffres, des cartes et il est accompagné d'infographies qui décortiquent tous les aspects de ces espaces : répartition, typologie des utilisateurs, données économiques, implantations régionales, impacts sociaux économiques. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les tiers-lieux. Une somme très vivante, accompagnée de nombreux exemples qui présentent la réalité et la richesse des espaces.



Julien Denormandie, secrétaire d'Etat à la Cohésion des territoires et Patrick Levy-Waitz, rapporteur de la Mission coworking

300 Fabriques de territoires et 110€ M€

En plus des 28 propositions de Patrick Levy-Waitz et suivant les recommandations du rapport, le ministre de la Cohésion des territoires a annoncé la création de 300 espaces de grande taille, 300 **Fabriques des territoires** selon l'appellation du rapport.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Ces espaces seraient des « *tiers-lieux structurants ayant pour vocation de déployer un ensemble de services pouvant résonner sur l'ensemble du territoire* », avec deux missions principales : l'inclusion numérique et l'apprentissage.

Ces Fabriques seraient réparties, à 50% dans des quartiers populaires de la ville et pour l'autre moitié à des carrefours-clés de déplacement domicile-travail dans des zones d'emploi suffisamment importantes.

Un budget de 110 M€ sera consacré à ce projet : 60 M€ en 3 ans débloqués par l'Etat en aide à l'amorçage, 10 M€ apportés par un fonds de dotation privé et 40 M€ par un « fonds d'investissement socialement responsable ».

Un plan destiné également à supprimer les faiblesses constatées par la Mission, notamment économiques. Seulement 40 % des tiers lieux seraient rentables, selon le rapport, et le principal poste de dépense est le loyer (40 à 60 % du budget) suivi par les salaires (21 %). Ce qui rend difficile pour les petits espaces de boucler leurs budgets.

A lire absolument pour comprendre la mutation de société que portent les tiers-lieux.



Région

Plan gouvernemental pour le co-working.- Le ministre de la Cohésion des territoires doit annoncer ce matin un plan triennal public-privé de 110 millions d'euros pour déployer et renforcer les tiers-lieux et espaces de co-working, notamment en dehors des métropoles, comme le recommande un rapport de la fondation «Travailler autrement» remis ce matin au gouvernement. Sur les 1.453 sites actuellement identifiés (1.800 avec les projets encore embryonnaires), peu d'entre-eux trouvent un équilibre économique et 54% sont dans une métropole. Une zone d'emploi sur trois ne dispose pas de tiers-lieu. Le plan gouvernemental vise la création ou le renforcement de 300 d'entre-eux, dont la moitié dans les quartiers populaires, et en insistant sur l'aspect immobilier, qui constitue la première charge de ces espaces. (Echos 19/09 p.26, Figaro 19/09 p.25)



Le gouvernement se penche sur le "coworking" pour l'utiliser à ses fins



Le gouvernement se penche sur le "coworking" pour l'utiliser à ses fins © AFP/Archives / FLORIAN DAVID

Après avoir fait émerger de nouveaux acteurs immobiliers et séduit plusieurs promoteurs, le "coworking" peut-il servir les objectifs de l'Etat ? Désireux de ranimer des régions délaissées, le gouvernement va subventionner le développement d'espaces de travail partagés.

L'exécutif va "mettre de l'argent significativement: (...) 60 millions d'euros de l'Etat" dans une "politique publique d'aménagement des espaces de coworking et des +tiers lieux+", a déclaré mercredi Julien Denormandie, secrétaire d'Etat à la Cohésion des Territoires, lors de la présentation d'un rapport commandé par le gouvernement.

Au sens strict, le coworking, apparu dans les années 2000 aux Etats-Unis, est un marché immobilier dont les opérateurs proposent de vastes espaces de travail, partagés entre de nombreux clients aux activités différentes.

En France, la plupart des acteurs se concentrent sur Paris et sa banlieue proche. C'est le cas de l'antenne française de WeWork, pionnier américain du secteur qui vaut une vingtaine de milliards de dollars huit ans après sa naissance, ou de Nextdoor, porté par le constructeur Bouygues et l'hôtelier AccorHotels.

Les visées du gouvernement vont à l'encontre de la réalité très urbaine de ce marché: il y voit un outil pour ranimer l'activité de régions délaissées, de même qu'il a déjà promis cinq milliards d'euros pour revitaliser les centres de 200 villes moyennes et veut couvrir tout le pays en très haut débit numérique d'ici à 2022.

[Visualiser l'article](#)

Ce grand écart passe par une redéfinition. Paradoxe pour une "mission coworking", le rapport présenté mercredi écrit dès son introduction que "le coworking n'est certainement pas la forme adéquate pour redynamiser tous nos territoires".

Réalisé par Patrick Levy-Waitz, président d'une fondation consacrée aux nouveaux modes de travail, le rapport choisit une définition bien plus lâche, qui lui permet de décompter 1.800 espaces en France.

Qualifiés de "tiers lieux" - car à mi-chemin entre travail et entreprises -, ils comprennent par exemple des "fab labs": ces lieux mutualisent l'utilisation de machines comme des fraiseuses ou des imprimantes 3D.

"Fabriques des territoires"

"Le terme coworking, là où je l'assume pleinement, c'est +travailler avec les autres+", a expliqué à l'AFP M. Denormandie. "Ce qui unit tous ces différents sites, c'est qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus de volonté d'être indépendant et, pour autant, une peur totale de faire tout cela seul".

Pourquoi, face à l'émergence naturelle de ces lieux, passer par la puissance publique ? M. Denormandie, qui compte sur 50 millions d'euros d'investissements privés à côté des subventions de l'Etat, assure ne pas s'inscrire dans une vision planificatrice, alors qu'il souhaite voir émerger quelque 300 "fabriques des territoires".

"En France, sans une dynamique forte de l'Etat, parfois, on a du mal à enclencher certains sujets", estime auprès de l'AFP Séverin Naudet, qui a mené l'implantation en France de WeWork et est aujourd'hui l'un des dirigeants du cabinet Amaris.

"Il y a un foncier dormant public énorme: l'Etat a des leviers pour dire à certains organismes publics de s'engager", cite-t-il comme exemple, évoquant non seulement les collectivités locales mais aussi des entreprises comme la Poste.

Reste la place à donner aux acteurs qui ont réellement développé ces dernières années le marché: les opérateurs, comme WeWork ou Spaces, et les promoteurs. Le rapport évacue le sujet en n'y voyant qu'une partie "émergée de l'iceberg".

"Il faut aussi des grands opérateurs qui amènent des investisseurs (et) des lieux qui sont rentables", prévient auprès de l'AFP Christophe Burckart, directeur général pour la France de la multinationale IWG, propriétaire de Spaces.

"Moi j'aimerais bien ouvrir un restau demain, je ne suis pas sûr que je pourrai le faire... Si vous regardez la réalité, ceux qui apportent les investissements structurés et massifs pour que ces initiatives soient pérennes, (ce sont) de grands opérateurs, nationaux ou internationaux", insiste-t-il.

Signe que le marché peut s'étendre naturellement au-delà des abords immédiats de la capitale, son groupe exploite des espaces dans le Val-d'Oise et hors de l'Île-de-France, à Beauvais (60). Certes, le projet est passé par une coentreprise avec une institution publique, la Caisse des dépôts.

www.lepoint.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

"On sait que le marché existe: on l'aurait fait (seuls) parce qu'il y a un besoin", conclut M. Burckart, tout en soulignant que la présence de la Caisse est "clairement un plus".

© 2018 AFP

Coup d'accélérateur pour le travail partagé et les tiers-lieux

EXPLICATION Le gouvernement a annoncé mercredi 19 septembre une enveloppe de 110 millions d'euros – dont une partie de fonds privés – pour développer les tiers lieux dans les territoires. Des annonces faites dans la foulée d'un rapport qui voit dans ces espaces collectifs une source de développement économique, territorial et socia



Le Now Coworking dans les anciens bureau de la CCI, Lille le 6 juin 2018. / Stephane Mortagne /Voix Du Nord/MaxPPP 1/Qu'est-ce qu'un « tiers-lieu » ?

Un lieu de travail qui n'est ni la maison, ni le bureau... Les tiers-lieux ont d'abord été définis par la négative. Or ils se sont beaucoup diversifiés depuis leur première apparition, au début des années 2000. Le rapport remis mercredi 19 septembre au secrétaire d'État à la cohésion des territoires, Julien Denormandie, choisit donc, pour sa part, de parler d'« *espaces collectifs d'un nouveau genre (...), chacun avec son identité et sa spécificité* ».

Ce document, commandé en janvier 2018 à Patrick Levy-Waitz, de la fondation « Travailler autrement », dresse une cartographie complète de ces espaces, regroupés en 5 catégories selon l'objectif poursuivi, et que l'on trouve partout en France – 46 % ne se situent pas dans une métropole, indique le rapport.



[Visualiser l'article](#)

Les tiers-lieux peuvent revêtir une dimension strictement économique – ils désignent alors les espaces de travail partagé par des travailleurs indépendants, entre autres (on utilise souvent l'anglicisme « coworking »).

Ils peuvent aussi avoir une portée culturelle lorsqu'ils offrent un lieu et un lien entre tous les acteurs de la culture sur un territoire donné. D'autres encore sont tournés vers une dimension innovante lorsqu'ils promeuvent des méthodologies d'intelligence collective autour d'une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers...). Cette catégorie comprend par exemple les « *fab labs* », ces lieux qui mutualisent l'utilisation de machines comme des fraiseuses ou des imprimantes 3D.

Le rapport évoque également les « *tiers lieux de service et d'innovation publique, souvent déployés par des collectivités afin de régénérer des territoires en déprise, telles les maisons de services aux publics* ». Cinquième et dernière catégorie, les « *tiers-lieux sociaux, fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'économie sociale et solidaire* ».

Au total, le rapport précise que la France dénombre près de 1 800 tiers-lieux. Pour la mission menée par Patrick Lévy-Waitz, ce mouvement certes « *avant-gardiste* » des tiers-lieux « *n'est pas pour autant le phénomène alternatif, marginal et peu significatif que nous imaginions* ».

2/ Quelle est la dynamique de ces tiers-lieux ?

Ces espaces constituent « *une réalité grandissante ancrée dans les territoires de France* » qu'ils participent à structurer, souligne le rapport qui les considère comme des sources d'innovation et de développement économique, territorial... et social.

Ainsi, ajoutent les auteurs, ces tiers-lieux « *préfigurent les nouvelles manières de travailler* ». Notamment car « *des actifs qui ne se côtoyaient pas ou peu - salariés, entrepreneurs, artisans... - s'y retrouvent* ».

Enfin, « *en contribuant à développer des activités de proximité et encourager le développement des circuits courts (...), ces espaces collectifs sont des acteurs essentiels de la transition écologique et numérique* ».

3/ Comment le gouvernement compte-t-il les développer ?

L'exécutif partage le constat que ces tiers-lieux peuvent, dans leur diversité, permettre de ranimer des régions à la traîne en matière d'activité, de lien social... En écho au rapport, le gouvernement a donc annoncé qu'il comptait accompagner l'expansion du mouvement.

Julien Denormandie, secrétaire d'Etat à la cohésion des territoires, a ainsi déclaré que l'Etat allait investir 60 millions d'euros dans un « *fonds d'amorçage* ». Avec, en plus, « *50 millions d'euros qu'on est en train de collecter auprès d'organismes privés.* »

« *Ce n'est pas le gouvernement qui va décider où on va mettre* » les millions d'euros, a assuré Julien Denormandie, qui prévoit un « *appel à projets* » d'ici à la fin d'année ou au début 2019. Comme pour montrer que l'Etat aussi veut changer sa manière de travailler et aider à faire plutôt qu'à décider et faire à la place des autres.

Comment le gouvernement veut développer le "coworking"

Après avoir fait émerger de nouveaux acteurs immobiliers et séduit plusieurs promoteurs, le "coworking" peut-il servir les objectifs de l'Etat? Désireux de ranimer des régions délaissées, le gouvernement va subventionner le développement d'espaces de travail partagés.



L'atrium de l'espace de coworking WeWork.

WeWork

Après avoir fait émerger de nouveaux acteurs immobiliers et séduit plusieurs promoteurs, le "coworking" peut-il servir les objectifs de l'Etat? Désireux de ranimer des régions délaissées, le gouvernement va subventionner le développement d'espaces de travail partagés.

L'exécutif va "mettre de l'argent significativement: (...) 60 millions d'euros de l'Etat" dans une "politique publique d'aménagement des espaces de coworking et des +tiers lieux+", a déclaré mercredi Julien Denormandie,

[Visualiser l'article](#)

secrétaire d'Etat à la Cohésion des Territoires, lors de la présentation d'un rapport commandé par le gouvernement.

Au sens strict, le coworking, apparu dans les années 2000 aux Etats-Unis, est un marché immobilier dont les opérateurs proposent de vastes espaces de travail, partagés entre de nombreux clients aux activités différentes.

En France, la plupart des acteurs se concentrent sur Paris et sa banlieue proche. C'est le cas de l'antenne française de WeWork, pionnier américain du secteur qui vaut une vingtaine de milliards de dollars huit ans après sa naissance, ou de Nextdoor, porté par le constructeur Bouygues et l'hôtelier AccorHotels.

Les visées du gouvernement vont à l'encontre de la réalité très urbaine de ce marché: il y voit un outil pour ranimer l'activité de régions délaissées, de même qu'il a déjà promis cinq milliards d'euros pour revitaliser les centres de 200 villes moyennes et veut couvrir tout le pays en très haut débit numérique d'ici à 2022. Ce grand écart passe par une redéfinition. Paradoxe pour une "mission coworking", le rapport présenté mercredi écrit dès son introduction que "le coworking n'est certainement pas la forme adéquate pour redynamiser tous nos territoires".

Réalisé par Patrick Levy-Waitz, président d'une fondation consacrée aux nouveaux modes de travail, le rapport choisit une définition bien plus lâche, qui lui permet de décompter 1.800 espaces en France. Qualifiés de "tiers lieux" - car à mi-chemin entre travail et entreprises -, ils comprennent par exemple des "fab labs": ces lieux mutualisent l'utilisation de machines comme des fraiseuses ou des imprimantes 3D.

"Fabriques des territoires"

"Le terme coworking, là où je l'assume pleinement, c'est +travailler avec les autres+", a expliqué à l'AFP M. Denormandie. "Ce qui unit tous ces différents sites, c'est qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus de volonté d'être indépendant et, pour autant, une peur totale de faire tout cela seul".

Pourquoi, face à l'émergence naturelle de ces lieux, passer par la puissance publique? M. Denormandie, qui compte sur 50 millions d'euros d'investissements privés à côté des subventions de l'Etat, assure ne pas s'inscrire dans une vision planificatrice, alors qu'il souhaite voir émerger quelque 300 "fabriques des territoires". "En France, sans une dynamique forte de l'Etat, parfois, on a du mal à enclencher certains sujets", estime auprès de l'AFP Séverin Naudet, qui a mené l'implantation en France de WeWork et est aujourd'hui l'un des dirigeants du cabinet Amaris.

"Il y a un foncier dormant public énorme: l'Etat a des leviers pour dire à certains organismes publics de s'engager", cite-t-il comme exemple, évoquant non seulement les collectivités locales mais aussi des entreprises comme la Poste. Reste la place à donner aux acteurs qui ont réellement développé ces dernières années le marché: les opérateurs, comme WeWork ou Spaces, et les promoteurs. Le rapport évacue le sujet en n'y voyant qu'une partie "émergée de l'iceberg".

"Il faut aussi des grands opérateurs qui amènent des investisseurs (et) des lieux qui sont rentables", prévient auprès de l'AFP Christophe Burckart, directeur général pour la France de la multinationale IWG, propriétaire de Spaces. "Moi j'aimerais bien ouvrir un restau demain, je ne suis pas sûr que je pourrai le faire... Si vous regardez la réalité, ceux qui apportent les investissements structurés et massifs pour que ces initiatives soient pérennes, (ce sont) de grands opérateurs, nationaux ou internationaux", insiste-t-il.

www.challenges.fr

Pays : France

Dynamisme : 154



[Visualiser l'article](#)

Signe que le marché peut s'étendre naturellement au-delà des abords immédiats de la capitale, son groupe exploite des espaces dans le Val-d'Oise et hors de l'Île-de-France, à Beauvais (60). Certes, le projet est passé par une coentreprise avec une institution publique, la Caisse des dépôts. "On sait que le marché existe: on l'aurait fait (seuls) parce qu'il y a un besoin", conclut M. Burckart, tout en soulignant que la présence de la Caisse est "clairement un plus".

(Avec AFP)



Le phénomène des « tiers lieux » s'impose à l'Etat

L'Etat annonce un plan de 110 millions d'euros pour renforcer et déployer ces espaces de travail où se mêlent fabrication et réseau d'échanges. Il suit les préconisations d'un rapport qui révèle un phénomène touchant l'ensemble des territoires mais encore fragile.



L'espace fab lab de La Machinerie, à Amiens, où l'on travaille le bois et la mécanique. Truffé de machines de fabrication numérique (imprimante laser, scanner 3D, fraiseuse numérique, découpe laser...), l'atelier est ouvert au grand public, aux novices comme aux utilisateurs chevronnés. La Machinerie Pour dynamiser les territoires, le gouvernement entend donner un « coup d'accélérateur » au développement des « tiers lieux ». Dans la foulée de la remise d'un rapport sur ces espaces de « coworking », « fab lab », « living lab » et autre « makerspace », le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la cohésion des territoires, Julien Denormandie, a annoncé, mercredi 19 septembre, un plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour renforcer et déployer ces espaces de travail partagé où se mêlent fabrication et réseau d'échanges.

« *Avant-gardiste, le mouvement des tiers lieux n'est plus un simple phénomène alternatif marginal* », martèle Patrick Levy-Waitz, qui a piloté la mission « Tiers lieux et coworking ». Au terme d'un tour de France de huit mois, le président de la Fondation Travailler autrement en est convaincu : « *C'est un phénomène*



[Visualiser l'article](#)

économique émergeant mais réel qui touche l'ensemble des territoires, et bien plus puissant qu'on ne l'imaginait. » Jusqu'alors estimés à quelque 600, la mission en a dénombré plus de deux fois plus (1 463) ... dont près de la moitié hors des métropoles. Et encore, si l'on tient compte des projets en gestation, leur nombre atteint 1 800. « *Pour la première fois, avec ce mouvement qui part des citoyens et témoigne d'une transformation majeure de notre rapport au travail et des modes d'apprentissage, nous avons une vraie réponse au désenclavement des territoires* », insiste Patrick [Levy-Waitz](#).

Collaborations croisées

Hybrides et multiformes, les tiers lieux se caractérisent par une grande diversité. Ils revendiquent chacun leur manière de faire mais tous favorisent les rencontres entre des acteurs aux parcours et projets variés. Au sein du Mutualab, vaste espace autogéré de 1 000 m² en plein cœur de Lille (Nord), se côtoient une cinquantaine de profils différents. « *Autant de rencontres possibles susceptibles de favoriser des collaborations croisées* », relève Emmanuel Duvette, son président.

« *Lorsque l'on boit un café, déjeune ensemble, on partage nos réussites, nos échecs, on se remonte le moral, s'échange des opportunités d'affaires, et même parfois nous montons des projets communs* », témoigne Séverine Jacob, céramiste potière, qui, avec neuf autres artisans d'arts, a créé en 2016 la CoFabrik. Installé au rez-de-chaussée d'un immeuble à Moulins, quartier prioritaire de Lille, ce tiers lieux associatif, géré bénévolement par l'ensemble de ses membres, compte, outre une douzaine d'ateliers privatifs, trois espaces fab lab dédiés au travail du bois, de la terre et aux arts graphiques, ouverts aux non-résidents, artisans comme passionnés des arts. « *Il est important d'ouvrir le lieu sur le quartier pour faire connaître nos métiers et échanger nos savoirs* », souligne Séverine Jacob .

www.lemonde.fr

Pays : France

Dynamisme : 97



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)

Au sein du Mutualab, vaste espace autogéré de 1000 m2 en plein cœur de Lille, se côtoient pas moins d'une cinquantaine de profils différents. Mutualab

Loin de rester sur eux-mêmes, tous cherchent à s'ouvrir sur leur environnement, aux riverains mais aussi aux entreprises, en proposant à celles-ci la location de salles pour des séminaires, en ouvrant à leurs salariés les ateliers thématiques qu'ils organisent pour leurs coworkers. Cela constitue une source de revenus complétant utilement la location d'espaces de travail. L'objectif est aussi et surtout « *de faire connaître au tissu économique local les compétences présentes au sein de notre espace* », relève Bénédicte Poncet, fondatrice du Mix, à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), premier espace périurbain du Grand Lyon à avoir ouvert en 2015.

Dynamique de développement du numérique sur le territoire

Truffé de machines de fabrication numérique (imprimante laser, scanner 3D, fraiseuse numérique, découpe laser...) le fab lab de La Machinerie, à Amiens, est ouvert seize heures par semaine, au grand public, aux novices comme aux utilisateurs chevronnés. « *S'y côtoient des cadres de Procter & Gamble et des jeunes de centres sociaux, des quartiers prioritaires de la ville* », observe Benjamin Lemay, cofondateur du lieu. L'équipe qui cherche à démocratiser l'usage des outils numériques développe aussi un « Make it Fab », labellisé Grande Ecole du numérique, dédié aux jeunes éloignées de l'emploi. Et avec les outils de l'atelier, La Machinerie propose des prestations de prototypages et de R&D externalisées pour des TPE et des PME.



Avec La Station, la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer (Capso), dans le Pas-de-Calais, veut aussi impulser une réelle dynamique de développement du numérique sur son territoire. Devant sa gare bientôt réhabilitée, elle a installé en juin 2016 un pôle éco-numérique de 140 m². Celui-ci comprend un espace de coworking, un fab lab (découpe laser, imprimante 3D, broderie numérique...), un espace de prototypage et d'initiation aux outils numériques.

Gouvernance partagée

En deux ans, cet espace éphémère – La Station sera installée au sein même de la gare en 2019, une fois celle-ci rénovée – a enregistré plus de 15 000 visites de particuliers, d'étudiants et d'entreprises locales. « *On est en train de montrer que la transformation numérique et digitale n'est pas réservée aux grandes métropoles,* » se félicite François Decoster, président de la Capso. *Tout espoir n'est pas perdu pour les villes moyennes.* » En vue de préparer le passage à la taille réelle du pôle, une association réunissant, aux côtés de la collectivité locale, entreprises, industriels, acteurs de la formation et de l'emploi et usagers, a été créée au printemps 2018. Car pour l'édile, « *un lieu hybride appelle une gouvernance partagée* ». Sans compter qu'à plus long terme, La Station s'est fixée pour objectif d'essaimer et d'installer des antennes dans les campagnes environnantes.

« *Ouvrir un espace nécessite une masse critique. Et plutôt que de jouer la concurrence, les territoires doivent jouer la mutualisation et développer les synergies* », insiste Patrick Levy-Waitz, convaincu de la nécessité d'encourager le développement de tels tiers lieux structurants, à même de jouer le rôle de tête de réseau et d'espace-ressources pour soutenir les tiers lieux existants ou la création de nouveaux dans les territoires.

« *Accompagner les porteurs de projets en partant de leurs besoins* »

Le plan gouvernemental de 110 millions d'euros d'ici à 2021 doit ainsi servir à créer ou consolider 300 « *Fabriques des territoires* », en priorité dans les zones rurales et les quartiers populaires, pour résorber les « *fractures territoriales* ». Il s'appuiera sur un fond d'amorçage de 60 millions – 20 millions par an – financé par l'Etat, qui dopera les projets en création. Un fonds d'investissement socialement responsable (IRS) de 40 millions, mixant crédits publics et privés, permettra aux tiers lieux d'accéder à un coût soutenable aux outils et compétences nécessaires pour consolider leur activité. Enfin, un fonds de dotation de 10 millions minimum alimenté par des entreprises viendra abonder les deux autres leviers.

Autant de moyens qui doivent prévenir la fragilité des tiers lieux. Car la grande faiblesse de ces structures est de peiner souvent à trouver leur modèle économique et à atteindre leur taille critique. « *Il ne s'agit pas de lancer un plan massif pour uniformiser le déploiement des tiers lieux sur un modèle unique, mais d'accompagner, par des moyens mobilisables de manière souple et efficace, les porteurs de projets en partant de leurs besoins et en leur laissant l'initiative et le temps* », prévient toutefois Patrick Levy-Waitz, qui insiste aussi sur l'accompagnement et la professionnalisation des animateurs de tiers lieux. Une structure nationale les mettra en réseau pour favoriser les échanges d'expériences entre eux et mutualiser formations et outils. « *Dans une logique de filière, cette structure, appuie l'expert, doit être portée par et pour les tiers lieux.* »



Le phénomène des « tiers lieux » s'impose à l'Etat

L'Etat annonce un plan de 110 millions d'euros pour renforcer et déployer ces espaces de travail où se mêlent fabrication et réseau d'échanges. Il suit les préconisations d'un rapport qui révèle un phénomène touchant l'ensemble des territoires mais encore fragile.



Pour dynamiser les territoires, le gouvernement entend donner un « coup d'accélérateur » au développement des « tiers lieux ». Dans la foulée de la remise d'un rapport sur ces espaces de « coworking », « fab lab », « living lab » et autre « makerspace », le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la cohésion des territoires, Julien Denormandie, a annoncé, mercredi 19 septembre, un plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour renforcer et déployer ces espaces de travail partagé où se mêlent fabrication et réseau d'échanges.

« Avant-gardiste, le mouvement des tiers lieux n'est plus un simple phénomène alternatif marginal », martèle Patrick Levy-Waitz, qui a piloté la mission « Tiers lieux et coworking ». Au terme d'un tour de France de huit mois, le président de la [Fondation Travailler autrement](#) en est convaincu : « C'est un phénomène économique émergent mais réel qui touche l'ensemble des territoires, et bien plus puissant qu'on ne l'imaginait. » Jusqu'alors estimés à quelque 600, la mission en a dénombré plus de deux fois plus (1 463)... dont près de la moitié hors des... > **Lire la suite sur Le Monde**

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Patrick Levy-Waitz: «l'ampleur du phénomène du coworking nous a surpris»

Visuel indisponible

INTERVIEW. - Patrick Levy-Waitz est président de la [Fondation Travailler autrement](#). Il a remis ce mercredi son [rapport](#) sur la mission coworking, que lui a confiée en février dernier le gouvernement.

LE FIGARO.- Qu'est-ce qui vous a surpris au cours de cette mission?

Patrick LEVY-WAITZ.- L'ampleur du phénomène: nous ne pensions pas dénombrer près de 1800 espaces collectifs de travail. D'autant que le mouvement est parti des citoyens. Ces derniers sont en avance sur les pouvoirs publics. Ce qui est frappant aussi, c'est à quel point la question de l'activité est une préoccupation majeure. Cette envie de bâtir autre chose autrement est signifiante. On sent dans les territoires une incroyable volonté de s'en sortir, de créer des nouvelles activités économiques et de faire ensemble. Une des conditions du vivre ensemble, c'est faire ensemble. Le seul fait de se rassembler dans un lieu permet de retisser du lien social et de recréer des emplois.

Vous insistez dans votre rapport sur la nécessité d'animer ces tiers lieux, pourquoi?

Au cours de notre périple, nous avons pu constater que tous les espaces collectifs qui fonctionnent bien sont ceux qui disposent d'entrepreneurs ou d'animateurs qui les font vivre. Tout repose sur la capacité de ces derniers à créer du lien entre les différentes communautés et l'écosystème environnant.

Vous soulignez aussi que cette dynamique reste fragile. Que préconisez-vous pour la consolider?

Je mets effectivement l'accent sur la fragilité économique des lieux. L'État doit soutenir cette dynamique de manière souple et pragmatique. Mais c'est aussi aux acteurs de prendre leur propre destin en main. L'immobilier pèse environ 40% des charges des tiers lieux: ils ont donc parfois besoin d'un soutien des collectivités locales. Il doit y avoir de la complémentarité dans l'aide entre les collectivités territoriales et l'État lui-même. Ces lieux ne fonctionnent bien que lorsqu'il y a une hybridation forte entre public et privé.



ÉCONOMIE & ENTREPRISE

Une enveloppe de 110 millions d'euros pour le coworking

F ablab, Livinglab, makerspace, hackerspace, coworking... Les « tiers-lieux » jouent un rôle déterminant dans la redynamisation des territoires. A l'issue d'un tour de France de huit mois, le président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Levy-Waitz, en est convaincu : « *C'est un phénomène économique émergent mais réel, bien plus puissant qu'on ne l'imaginait* », analyse cet expert qui a remis, mercredi 19 septembre, son rapport au gouvernement.

« POUR LA PREMIÈRE FOIS, NOUS AVONS UNE VRAIE RÉPONSE À L'ENCLAVEMENT DES TERRITOIRES »

PATRICK LEVY-WAITZ
président de la fondation
Travailler autrement

La mission « Tiers-lieux et coworking » en a dénombré 1 463, au lieu des 600 espaces comptabilisés jusque-là. Près de la moitié d'entre eux sont implantés hors des métropoles. « *Pour la première fois, avec ce mouvement qui part des citoyens et témoigne d'une transformation majeure de notre rapport au travail, nous avons une vraie réponse à l'enclavement des territoires* », insiste M. Levy-Waitz. Des conclusions qui ont convaincu, si besoin en était, le gouvernement de la nécessité de lancer un « *programme national d'accélération des tiers-lieux* ». Dans la foulée, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de

la cohésion des territoires, Julien Denormandie, a annoncé qu'une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans serait consacrée à ce plan : un fonds d'amorçage de 60 millions financé par l'Etat, un fonds d'investissement de 40 millions mixant crédits publics et privés et un fonds de dotation d'un minimum de 10 millions alimenté par des entreprises.

« *L'objectif n'est plus de subventionner et d'uniformiser le déploiement des tiers-lieux sur un modèle unique, souligne M. Denormandie. Mais de disposer de moyens mobilisables de manière souple, pour prévenir la fragilité économique des tiers-lieux, et les accompagner – en partant de leurs besoins – sur la voie d'une consolidation de leur activité et d'un équilibre économique.* » Face à ce mouvement initié dans les territoires, l'Etat endosse le rôle de facilitateur : il va aider à faire, et non plus faire à la place d'autres. ■

LAETITIA VAN EECKHOUT



La Fondation Travailler autrement remet son rapport sur la "Mission coworking : territoires, travail, numérique" à Julien Denormandie - Immoweeek

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des Territoires, Julien Denormandie a reçu ce 19 septembre le rapport de Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, sur « la mission coworking : territoires, travail, numérique » qui lui avait été confiée en janvier 2018.

« Au terme de six mois de visites, de rencontres et d'échanges avec les acteurs des tiers-lieux, les collectivités locales, les élus, les acteurs économiques et sociaux sur tout le territoire, la mission a répertorié en France près de 1 800 tiers-lieux, dont 46 % se situent en dehors des métropoles ».

« De ce travail en immersion, Patrick Levy-Waitz tire quatre enseignements majeurs :

- l'émergence de ces tiers-lieux, loin d'être marginale, s'inscrit dans un mouvement de fond touchant l'ensemble du territoire ;
- ces tiers-lieux sont localement porteurs de dynamiques économique et sociale très structurantes ;
- l'essor de ces lieux préfigure celui des nouvelles manières de travailler (télétravail, travailleurs indépendants) ;
- enfin, en contribuant à développer des activités de proximité et à encourager les circuits courts, ces lieux sont des acteurs essentiels de la transition numérique et écologique dans les territoires ».

La mission insiste particulièrement sur la possibilité de faire de ces tiers-lieux des catalyseurs de développement local. 28 propositions ont été remises au ministre, dont 6 constituent l'ossature du projet :

- créer une structure nationale des tiers-lieux ;
- appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires ;
- adosser le mouvement à fonds d'amorçage ;
- professionnaliser le métier d'animateur des tiers-lieux ;
- créer un fonds d'investissement socialement responsable ;
- favoriser la coordination public-privé.

Rien ne semble plus vrai : davantage que le vivre ensemble, la génération qui vient sera en effet celle du "faire ensemble". Par une véritable politique publique des tiers-lieux, il est possible d'explorer les modalités de cette nouvelle manière de faire dans les territoires.



Le gouvernement débloque 110 millions d'euros pour le coworking

Le président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Levy-Waitz a remis son rapport au gouvernement mercredi 19 septembre.



Fablab, Livinglab, makerspace, hackerspace, coworking... Les « tiers-lieux » jouent un rôle déterminant dans la redynamisation des territoires. A l'issue d'un tour de France de huit mois, le président de la Fondation Travailler autrement, Patrick Levy-Waitz, en est convaincu : « *C'est un phénomène économique émergent mais réel, bien plus puissant qu'on ne l'imaginait* », analyse cet expert qui a remis, mercredi 19 septembre, son rapport au gouvernement.

La mission « Tiers-lieux et coworking » en a dénombré 1 463, au lieu des 600 espaces comptabilisés jusque-là. Près de la moitié d'entre eux sont implantés hors des métropoles. « *Pour la première fois, avec ce mouvement qui part des citoyens et témoigne d'une transformation majeure de notre rapport au travail, nous avons une vraie réponse à l'enclavement des territoires* », insiste M. Levy-Waitz.

Souple et efficace



[Visualiser l'article](#)

Des conclusions qui ont convaincu, si besoin en était, le gouvernement de la nécessité de lancer un « *programme national d'accélération des tiers-lieux* ». Dans la foulée, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la cohésion des territoires, Julien Denormandie, a annoncé qu'une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans serait consacrée à ce plan : un fonds d'amorçage de 60 millions financé par l'Etat, un fonds d'investissement de 40 millions mixant crédits publics et privés et un fonds de dotation d'un minimum de 10 millions d'euros alimenté par des entreprises.

« *L'objectif n'est plus de subventionner et d'uniformiser le déploiement des tiers-lieux sur un modèle unique, souligne M. Denormandie. Mais de disposer de moyens mobilisables de manière souple et efficace, pour prévenir la fragilité économique des tiers-lieux, et les accompagner – en partant de leurs besoins – sur la voie d'une consolidation de leur activité et d'un équilibre économique .* » Face à ce mouvement initié et ancré dans les territoires, l'Etat endosse le rôle de facilitateur : il va aider à faire, et non plus faire à la place d'autres.



Julien Denormandie reçoit le rapport de la mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique



Julien Denormandie © Manuel Bouquet - MCT

Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, a remis aujourd'hui à Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique qui lui avait été confiée en janvier 2018.

Au terme de six mois de visites, de rencontres et d'échanges avec les acteurs des tiers-lieux, les collectivités locales, les élus, les acteurs économiques et sociaux sur tout le territoire, la mission a répertorié en France près de 1 800 tiers lieux dont 46 % se situent en dehors des métropoles.

De ce travail en immersion dans les territoires, Patrick Levy-Waitz tire quatre enseignements majeurs :

L'émergence de ces tiers-lieux, loin d'être marginal, s'inscrit dans un mouvement de fond touchant l'ensemble du territoire ;

Ces tiers-lieux sont localement porteurs de dynamiques économique et sociale très structurantes ;

L'essor de ces lieux préfigure celui des nouvelles manières de travailler (télétravail, travailleurs indépendants) ;

Enfin, en contribuant à développer des activités de proximité et à encourager les circuits courts, ces lieux sont des acteurs essentiels de la transition numérique et écologique dans les territoires.

La mission insiste particulièrement sur la possibilité de faire de ces tiers lieux des catalyseurs de développement local. Patrick Levy-Waitz a émis au Ministre 28 propositions dont 6 propositions principales qui constituent l'ossature du projet :

Créer une structure nationale des tiers lieux, porteuse des actions de soutien ;

Appuyer l'émergence de 300 fabriques des territoires ;

www.businessimmo.com

Pays : France

Dynamisme : 20



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Adosser le mouvement à un fonds d'amorçage qui pourra être abondé par des fonds privés pour lancer le dispositif d'accélération ;

Professionaliser le métier d'animateur des tiers lieux ;

Créer un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 M€ pour aider à la reconversion d'espaces en tiers lieux ;

Favoriser la coordination public-privé en encourageant la mise à disposition de locaux par les collectivités et en formant les agents publics aux Tiers lieux.

« Rien ne me semble plus vrai : davantage que le vivre ensemble, la génération qui vient sera en effet celle du « faire ensemble », selon Patrick Levy-Waitz. Par une véritable politique publique des tiers lieux, il est possible d'explorer les modalités de cette nouvelle manière de faire dans les territoires. »

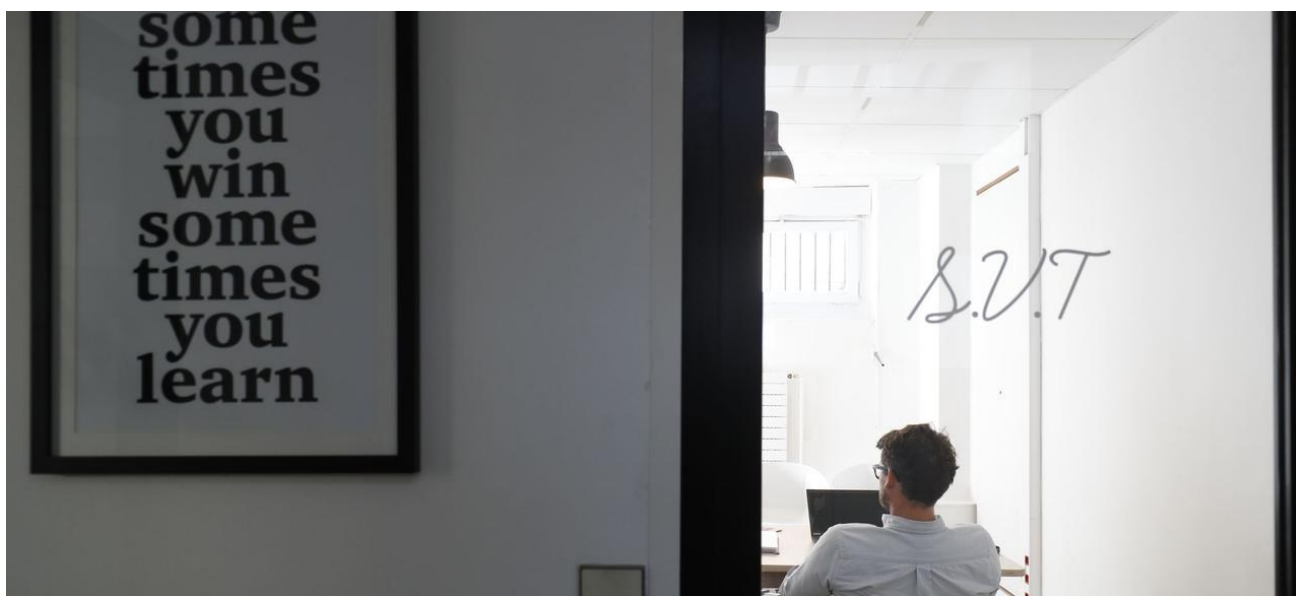
www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le gouvernement mise sur le développement du coworking



L'objectif vise la création de quelque 300 espaces collectifs de travail d'ici à 2021 pour stimuler l'activité.

Travailler à une France connectée passe par le déploiement de la fibre et du haut débit, mais aussi par des projets simples, comme le développement des espaces de «coworking» (travail en commun). Julien Denormandie, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a donc commandé un rapport à Patrick [Levy-Waitz](#), président de la Fondation Travailler autrement.

Pour élaborer ce document remis ce mercredi, son auteur a sillonné l'Hexagone depuis le printemps et identifié 1.463 espaces collectifs. «Alors que les experts en dénombraient entre 600 et 900, nous en avons compté plus de 1.400. Nous pensons même qu'il en existerait 1.800, ce qui prouve bien que le phénomène n'est ni alternatif ni marginal», relève Patrick [Levy-Waitz](#). Ces tiers lieux sont très différents les uns des autres. Outre les espaces de coworking, ils sont notamment composés de «hakerspace», c'est-à-dire des ateliers spécifiques autour d'un outil ou d'un projet numérique, mais aussi de Fablab, soit des plateformes ouvertes de création et de prototypage d'objets comportant des machines à commande numérique de niveau professionnel.

Ils accueillent des publics divers comme des personnes en télétravail, mais aussi des indépendants et des artisans. Le développement de ce mouvement porte des dynamiques économiques et sociales, qui sont structurantes pour les territoires. Mais il reste fragile. «C'est pourquoi l'État doit accompagner ceux qui, sur le terrain, sont à la base de ces initiatives. Et ce en lançant un programme d'accélération de ces tiers lieux», indique Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires. L'objectif est d'en créer 300 à l'horizon fin 2021, sous le terme de «fabriques des territoires».

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Fonds d'investissement responsable

Pour ce faire, 110 millions d'euros vont leur être consacrés sur trois ans. Dans le détail, 20 millions d'euros par an seront débloqués par l'État pour aider à l'amorçage du dispositif. Par ailleurs, un fonds de dotation de 10 millions, financé par des opérateurs privés, sera créé. Un fonds d'investissement, de type socialement responsable, à hauteur de 40 millions d'euros sera également lancé. En effet, ces espaces sont censés être plus écologiques, car ils évitent, entre autres, des trajets aux télétravailleurs.

Pour faciliter le déploiement de ces 300 nouveaux tiers lieux, une instance nationale de préfiguration, confiée à Patrick Levy-Waitz, sera mise en place. «Il est important de structurer ce mouvement pour mettre ces tiers lieux en réseaux les uns avec les autres et diffuser les bonnes pratiques», souligne de son côté Julien Denormandie.



Le gouvernement mise sur le développement du coworking



Un espace de travail partagé, dans lequel sont installées plusieurs start-up, à Paris. - Crédits photo : Sébastien SORIANO/Le Figaro

Travailler à une France connectée passe par le déploiement de la fibre et du haut débit, mais aussi par des projets simples, comme le développement des espaces de «coworking» (travail en commun). Julien Denormandie, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a donc commandé un [rapport](#) à Patrick Levy-Waitz , président de la [Fondation Travailler autrement](#).

Pour élaborer ce document remis ce mercredi, son auteur a sillonné l'Hexagone depuis le printemps et identifié 1.463 espaces collectifs. «Alors que les experts en dénombraient entre 600 et 900, nous en avons compté plus de 1.400. Nous pensons même qu'il en existerait 1.800, ce qui prouve bien que le phénomène n'est ni alternatif ni marginal», relève Patrick Levy-Waitz . Ces tiers lieux sont très différents les uns des autres. Outre les espaces de coworking, ils sont notamment composés de «hakerspace», c'est-à-dire des ateliers spécifiques autour d'un outil ou d'un projet numérique, mais aussi de Fablab, soit des plateformes ouvertes de création et de prototypage d'objets comportant des machines à commande numérique de niveau professionnel.

» LIRE AUSSI - Le vertigineux essor des espaces de coworking

Ils accueillent des publics divers comme des personnes en télétravail, mais aussi des indépendants et des artisans. Le développement de ce mouvement porte des dynamiques économiques et sociales, qui sont structurantes pour les territoires. Mais il reste fragile. «C'est pourquoi l'État doit accompagner ceux qui, sur

www.lefigaro.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

le terrain, sont à la base de ces initiatives. Et ce en lançant un programme d'accélération de ces tiers lieux», indique Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires. L'objectif est d'en créer 300 à l'horizon fin 2021, sous le terme de «fabriques des territoires».

Fonds d'investissement responsable

Pour ce faire, 110 millions d'euros vont leur être consacrés sur trois ans. Dans le détail, 20 millions d'euros par an seront débloqués par l'État pour aider à l'amorçage du dispositif. Par ailleurs, un fonds de dotation de 10 millions, financé par des opérateurs privés, sera créé. Un fonds d'investissement, de type socialement responsable, à hauteur de 40 millions d'euros sera également lancé. En effet, ces espaces sont censés être plus écologiques, car ils évitent, entre autres, des trajets aux télétravailleurs.

Pour faciliter le déploiement de ces 300 nouveaux tiers lieux, une instance nationale de préfiguration, confiée à Patrick Levy-Waitz, sera mise en place. «Il est important de structurer ce mouvement pour mettre ces tiers lieux en réseaux les uns avec les autres et diffuser les bonnes pratiques», souligne de son côté Julien Denormandie.



L'Etat lance un plan pour développer le travail partagé



Co Work à Grenoble, programme d'accélération de start-up. - Stéphane AUDRAS/REA

Co Work à Grenoble, programme d'accélération de start-up. - Stéphane AUDRAS/REA

L'Etat annonce ce mercredi un plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour créer de nouveaux espaces collaboratifs, dit tiers lieux, dans les petites villes et les zones rurales. Un rapport remis au gouvernement par [Patrick Levy-Waitz](#), présigabriel nedent de la fondation Travailler Autrement, estime leur nombre à 1.800, encore trop urbains et fragiles économiquement.

Pour dynamiser l'emploi dans les territoires, l'Etat mise sur les espaces collaboratifs. Jacques Mezard, ministre de la Cohésion des territoires, annoncera ce mercredi un plan de 110 millions d'euros sur trois ans pour renforcer et créer des tiers-lieux, ces espaces de travail partagés où se mêlent fabrication, co-working et réseau d'échanges. « *Ce sont des opportunités de reconquête économique* » lance [Patrick Levy-Waitz](#), président de la fondation Travailler autrement, qui a piloté le rapport « *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* », commandité en février par le gouvernement, et remis au ministre ce même jour. La mission a passé au crible ces structures qui se sont multipliées ces dernières années mais qui restent mal connues.

Parmi les 1.453 sites identifiés, dont le nombre grimpe à 1.800 si l'on prend en compte les projets embryonnaires, on trouve des espaces de co-working bien sûr - la partie émergée de l'iceberg- mais aussi des fablabs, des makerspace, des living Lab, ou un mélange de ces activités hybrides. « *Nous ne nous attendions*



[Visualiser l'article](#)

pas à ce que ces structures soient si nombreuses » reconnaît Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre.

Des structures très urbaines

Le dénominateur commun de ces structure selon [Patrick Levy-Waitz](#) : des lieux « *où une communauté de personnes produisent de l'activité* ». Exit donc les petits espaces avec connexion internet et grandes tablées qui fleurissent au détour des gares par exemple, mais où les utilisateurs n'ont aucun échange économique entre eux.

Les tiers lieux restent un phénomène assez urbain, puisque 54 % sont dans les grandes villes d'après le rapport. Et ils y sont surtout plus solides économiquement. Mais une zone d'emploi sur trois n'en a pas. Des initiatives ont essaimé certes ici ou là : un des gros, Ici Montreuil, le pionnier francilien, va ouvrir pour la première fois en milieu rural, dans le Morvan. Roubaix a créé le Plateau Fertile pour innover dans le textile, La Fruitière Numérique s'est installée à Lourmarin, au coeur du Lubéron. Le couvent des Capucins, à Vernon, dans l'Eure, sera transformé l'an prochain en tiers lieu par un groupe d'entrepreneurs baptisés « *les Manufacturiers* ».

Fragilité économique

L'exécutif estime qu'il faut accélérer le mouvement en dehors des grandes villes. Le plan de 110 millions d'euros servira d'ici 2021 à créer ou renforcer 300 « *fabriques des territoires* », dont la moitié dans les quartiers populaires de la ville. Il s'appuiera sur un fonds d'amorçage de 60 millions d'euros sur trois ans, abondé par l'Etat, qui interviendra surtout pour appuyer le volet immobilier, le poste de dépense le plus important des tiers lieux. Un fonds d'investissement socialement responsable (ISR) de 50 millions, financé par des acteurs privés, dont sans doute Amundi, aidera à la reconversion d'espaces en tiers lieux. « *Il ne s'agit pas que l'Etat lance un plan massif, mais qu'il appuie les porteurs de projets locaux en leur laissant l'initiative* », prévient [Patrick Levy-Waitz](#), qui insiste aussi sur l'accompagnement, la formation et la mise en place d' « *animateurs* » de tiers lieux. Une structure nationale les mettra en réseau.

Car la grande faiblesse de ces structures, associatives, publiques, ou privés, réside dans leur fragilité économique. Parfois sans réel business plan, seulement 40 % des tiers lieux seraient rentables selon le rapport. Le principal poste de dépense est le loyer (40 à 60 % du budget) suivi par les salaires (21 %). Si une poignée de tiers lieux, de plus de 1.500 mètres carrés, dégagent entre 400.000 et un million d'euros de chiffre d'affaires, la grande majorité sont de petites tailles, de moins de 500 mètres carrés, et ont du mal à trouver leur public.

Aides spécifiques

« *C'était le cas des incubateurs à leur début, en 2008, qui à cause des loyers très chers, devaient être aidés financièrement par les villes, aujourd'hui ils ont trouvé leur modèle économique et sont autonomes* », tempère Jean-Louis Missika, chargé de l'innovation à la Ville de Paris, qui a doublé le nombre de tiers lieux.

Les acteurs de l'écosystème attendent un coup de pouce. « *L'Etat aide les start-up du numérique et les entrepreneurs sociaux, mais il reste à créer des aides qui nous soient spécifiques* », défend Nicolas Bard, fondateur d'Ici Montreuil et du réseau Make Ici. « *Les Fab Lab fleurissent un peu partout, mais ils sont peu visibles, il est urgent de les connecter entre eux, de les fédérer* » estime pour sa part Francesco Cingolani, cofondateur de Volumes, situé dans le 19e arrondissement de Paris, à la tête de l'association Fab City Grand Paris, qui a organisé en juillet avec la Ville de Paris le Fab City Summit.



[Visualiser l'article](#)

Fracture numérique

Pour que les tiers lieux fonctionnent, reste à améliorer l'accès aux outils numériques. Le rapport rappelle que le taux de raccordement à la fibre optique était encore en 2017 inférieur à 25 % pour 80 % des départements français. Et seule une personne sur deux avait accès au très haut débit. Pour que la sauce des tiers lieux prenne, il faudra miser sur le plan lancé par l'Etat qui a annoncé la généralisation de la couverture mobile de qualité et le haut débit pour tous d'ici 2020.

Qui fait quoi ?

Co-working : un espace de travail partagé, qui réunit une communauté de personnes travaillant ensemble.

Hakerspace : espace dédié à des ateliers autour d'un outil ou d'un projet numérique.

Fablab : plateforme ouverte de création et de prototypage d'objets physiques, « *intelligents* » ou non. Les machines sont professionnels mais peu coûteuses.

Makerspace : l'espace regroupe plusieurs savoir-faire numériques (web designer, roboticien...), artisanaux (menuisiers, stylistes, créateurs de bijoux...) et artistiques (plasticiens, sculpteurs, designers...).

Living Lab : laboratoire d'innovation ouverte qui crée des services ou outils utilisables par tous.



ENTREPRISES

Le gouvernement mise sur le développement du coworking

L'objectif vise la création de quelque 300 espaces collectifs de travail d'ici à 2021 pour stimuler l'activité.

CORINNE CAILLAUD
@corinnecaillaud

TRAVAIL Travailler à une France connectée passe par le déploiement de la fibre et du haut débit, mais aussi par des projets simples, comme le développement des espaces de « coworking » (travail en commun). Julien Denormandie, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a donc commandé un rapport à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement.

Pour élaborer ce document remis ce mercredi, son auteur a sillonné l'Hexagone depuis le printemps et identifié 1 463 espaces collectifs. « Alors que les experts en dénombrement entre 600 et 900, nous en avons compté plus de 1 400. Nous pensons même qu'il en existerait 1 800, ce qui prouve bien que le phénomène n'est ni alternatif ni marginal », relève Patrick Levy-Waitz. Ces tiers lieux sont très différents les uns des autres. Outre les espaces de coworking, ils sont notamment composés de « hackerspace », c'est-à-dire des ateliers spécifiques autour d'un outil ou d'un projet numérique, mais aussi de Fablab, soit des plateformes ouvertes de création et de prototypage d'objets comportant des machines à commande numérique de niveau professionnel.

Ils accueillent des publics divers comme des personnes en télétravail, mais aussi des indépendants et des artisans. Le développement de ce mouve-

ment porte des dynamiques économiques et sociales, qui sont structurantes pour les territoires. Mais il reste fragile. « C'est pourquoi l'État doit accompagner ceux qui, sur le terrain, sont à la base de ces initiatives. Et ce en lançant un programme d'accélération de ces tiers lieux », indique Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires. L'objectif est d'en créer 300 à l'horizon fin 2021, sous le terme de « fabriques des territoires ».

Fonds d'investissement responsable

Pour ce faire, 110 millions d'euros vont leur être consacrés sur trois ans. Dans le détail, 20 millions d'euros par an seront débloqués par l'État pour aider à l'amorçage du dispositif. Par ailleurs, un fonds de dotation de 10 millions, financé par des opérateurs privés, sera créé. Un fonds d'investissement, de type socialement responsable, à hauteur de 40 millions d'euros sera également lancé. En effet, ces espaces sont censés être plus écologiques, car ils évitent, entre autres, des trajets aux télétravailleurs.

Pour faciliter le déploiement de ces 300 nouveaux tiers lieux, une instance nationale de préfiguration, confiée à Patrick Levy-Waitz, sera mise en place. « Il est important de structurer ce mouvement pour mettre ces tiers lieux en réseaux les uns avec les autres et diffuser les bonnes pratiques », souligne de son côté Julien Denormandie. ■

110
millions
d'euros
sur trois ans vont être
consacrés à ces
espaces de travail

Montreuil : ICI, on crée ensemble



Ex-architecte, Boris exerce désormais son talent de luthier dans un atelier de la manufacture ICI Montreuil. LE PARISIEN WEEK-END. A Montreuil, depuis 2012, un lieu de coworking fait un carton

Boris façonne une guitare. Le manche est en bambou, le corps, en noyer et Boris, penché sur l'établi, un ancien architecte reconverti dans la menuiserie et la lutherie. Mais il ne peut pas travailler chez lui. « Trop de bruit, trop de poussière », dit-il. Alors, Boris a trouvé refuge à ICI Montreuil, une « manufacture collaborative » dans la ville de Seine-Saint-Denis.

Le lieu, créé en 2012, impressionne par sa taille : 1 800 mètres carrés de bureaux et d'ateliers installés dans une ancienne usine de machines-outils. Imaginé par un couple, Christine et Nicolas Bard, il est représentatif des récentes mutations du monde du travail.

Depuis 2008, le statut d'auto-entrepreneur (rebaptisé micro-entrepreneur) a permis à beaucoup de Français de lancer leur propre activité. Par ricochet, les espaces de coworking se sont multipliés. Ces lieux de travail partagés accueillent aujourd'hui près de 2 millions de personnes.

La tendance intéresse le gouvernement, qui a confié une mission sur le sujet à Patrick Levy-Waitz, président de la **Fondation Travailler autrement**. Il rendra son rapport le 19 septembre, à ICI Montreuil justement. Là, une centaine de résidents paient entre 259 et 459 euros par mois pour travailler dans cette ancienne usine.



Au rez-de-chaussée, des tables permettent de poser un ordinateur. Ici cohabitent un graphiste, l'agence photo La Company, des attachées de presse... « C'est un environnement stimulant, assure Samuel, de l'agence Solide, spécialisée dans le design. Cela nous permet d'être au milieu de gens créatifs. »

L'espace est ouvert aux artisans d'art

Mais ICI Montreuil s'est surtout tourné vers les artisans d'art. Au sous-sol, perceuses sur colonne, scies à ruban, tourets à meuler et autres machines nécessaires au travail du bois et du métal sont à disposition. Un atelier est aménagé pour la peinture, un deuxième pour le travail du béton.

Grâce à ces outils, une société fabrique du mobilier sur mesure pour des hôtels, une autre des enceintes audio en béton... Ce jour-là, David, scénariste de métier, finalise un casier à bouteilles en acier pour une amie. Entre créateurs, l'ambiance est bienveillante. « On s'entraide », apprécie Boris.

135, boulevard Chanzy, Montreuil (Seine-Saint-Denis).



EN COUVERTURE

Interview

Patrick Levy-Waitz, auteur du rapport de mission sur le *coworking* en France

« Le *coworking* répond à des logiques de transformation de société »

Signe des temps, l'actualité politique va soudain beaucoup parler du *coworking* : avant la fin du mois, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, va recevoir des mains du rapporteur qu'il a désigné en janvier 2018 le tout premier rapport sur l'impact du phénomène en France et ses régions. En avant-première, Patrick Levy-Waitz, PDG du groupe Freeland de services aux indépendants et en l'occurrence président du *think tank* Travailler autrement, dévoile sa réflexion.

Propos recueillis par Olivier Magnan

une vague de fond qui va se pérenniser ?

C'est à tout le moins un phénomène de société. Rien ne nous dit qu'il s'agisse d'un mouvement pérenne tant il est vrai que, peut-être, les *coworkers* aujourd'hui convaincus voudront-ils un jour revenir à un modèle traditionnel d'entreprise au nom du principe schumpétérien qui veut que les gens créent, défont, recréent... Mais je pense malgré tout que nous assistons à l'émergence d'une façon de travailler autrement, au sens plein, qui répond à des logiques

de l'utilité sociale adjointe à l'économie, de la distribution avec ses circuits courts. Enfin, nous ne sommes pas sortis d'une quinzaine d'années d'un chômage de masse pendant lesquelles les citoyens ont fini par se poser des questions pour changer leur rapport au travail, comprendre que souvent les individus sont des variables d'ajustement, que le contrat de travail est tenu. La génération qui a connu ses parents au chômage sera majoritaire dans cinq

double abandon, l'un lié à la délocalisation des industries, le deuxième à la difficulté de l'accès aux infrastructures pour les populations. Les territoires ont rejeté violemment la mondialisation. Tout est en mouvement. D'où l'émergence du *coworking*.

des de pratique. On assiste à des délocalisations de directions entières au sein d'espaces de *coworking*, avec des étages loués par les sociétés quand l'espace partagé façon cotravail se déploie au rez-de-chaussée. Enfin l'entreprise doit revoir son mode opératoire sous la pression de la vitesse : les choses vont extrêmement vite et sont en transformation permanente : vous ne pouvez plus fonctionner en hiérarchie mais en latéral, de façon collaborative, en réseau, et ce mouvement-là est sans précédent. Voyez comment, déjà, la TPE et la petite entreprise ne connaissent plus de hiérarchie à l'ancienne. Les conséquences en seront considérables.



Patrick Levy-Waitz

Quel rôle le pouvoir politique peut-il bien jouer dans cet accompagnement ?

C'est une grande discussion que j'ai avec l'Élysée et Matignon, et le ministre. De façon générale, une révolution culturelle doit s'opérer. On doit faire un *aggiornamento* sur le rôle des collectivités. Je pense que celui des pouvoirs publics est d'impulser et de soutenir. Impulser pour créer les conditions qui feront que les acteurs économiques et sociaux se mettent en mouvement, et soutenir ces mouvements, et pas de faire à la place. Il s'agit d'une révolution culturelle tout à fait centrale, on a besoin d'un État fort, de collectivités fortes et d'une pratique de l'exercice même de la fonction qui doit être en transformation complète. ●

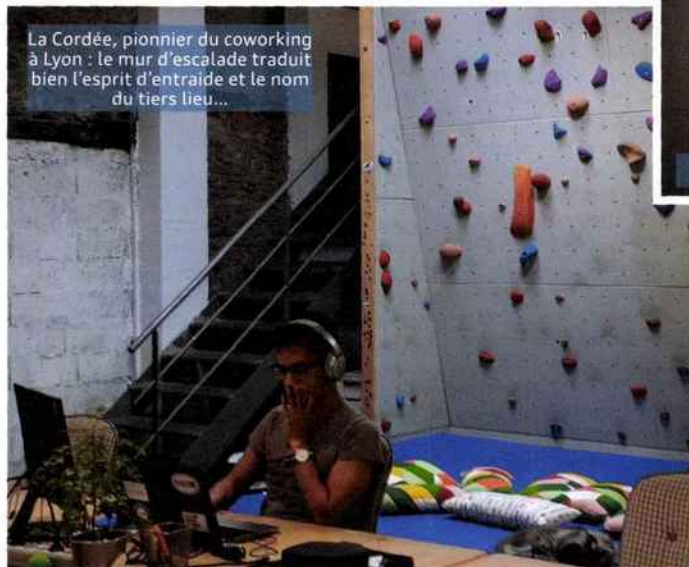
Les phénomènes ont structuré ce processus dans une chaîne de transformation. Le besoin de construire différemment, de co-construire, de bâtir ensemble, d'imaginer, d'innover, de créer, de collaborer a abouti à ce réceptacle qu'est l'espace de *coworking* où cette manière de faire peut facilement opérer.

Est-ce à dire que l'organisation traditionnelle d'une entreprise avec sa hiérarchie, ses bureaux, ses services propres a vécu, à terme ?

D'abord, cette organisation est devenue poreuse, de plus en plus ouverte à des intervenants externes. Ensuite, l'entreprise est en train d'opérer des transformations, elle est en train d'« horizontaliser » ses mo-

Comment s'est décidée cette mission sur le *coworking* alors que le phénomène, pour l'heure, semble si éloigné des préoccupations politiques ?

L'idée est née d'un échange avec le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires [Jacques Mézard, *ndlr*], Julien Denormandie. Lui-même était engagé dans une réflexion sur cette question. On a organisé des rencontres d'acteurs, puis il m'a demandé de conduire une mission gouvernementale pour rédiger un rapport sur l'impact de cette évolution entrepreneuriale sur les territoires. Or il s'agissait d'une problématique que nous connaissons très bien à la Fondation Travailler autrement car nous sommes proches du terrain, que nous y avons construit des relais, des réseaux. De plus, je suis chef d'entreprise. La recommandation s'est résumée à deux mots : aller vite et bien. Julien Denormandie fait partie de cette génération de jeunes politiques qui manifestent en eux la



conviction qu'il faut porter des projets et en être comptables auprès des citoyens, et faire confiance aux acteurs. C'est quelqu'un qui, je l'ai découvert, a parfaitement compris l'idée de la rupture des méthodes. C'est très encourageant.

Le *coworking* est-il vraiment, à vos yeux,

de transformation de société, au-delà même du travail. **Quel en serait le déclei ?** Au-delà des avancées numériques considérables, qui interrogent tous les processus, les manières de travailler, tous les métiers, je vois une deuxième transformation liée à la transition écologique et ses trois grandes ruptures, celle du modèle économique,

ans. Elle a soif de liberté, elle a compris le besoin de responsabilisation, d'autonomie, avec l'amplification des nouvelles technologies.

Quel est le lien entre *coworking* et cohésion des territoires ?

Notre mission était centrée sur les territoires. Ils ont connu dans l'histoire un



Ça fait du bien!

C'est formidable



Ex-architecte, Boris exerce désormais son talent de luthier dans un atelier de la manufacture ICI Montreuil.

ICI, on crée ensemble

A Montreuil, depuis 2012, un lieu de coworking fait un carton

Boris façonne une guitare. Le manche est en bambou, le corps, en noyer et Boris, penché sur l'établi, un ancien architecte reconverti dans la menuiserie et la lutherie. Mais il ne peut pas travailler chez lui. « Trop de bruit, trop de poussière », dit-il. Alors, Boris a trouvé refuge à ICI Montreuil*, une « manufacture collaborative » dans la ville de Seine-Saint-Denis. Le lieu, créé en 2012, impressionne par sa taille : 1 800 mètres carrés de bureaux et d'ateliers installés dans une ancienne usine de machines-outils. Imaginé par un couple, Christine et Nicolas Bard, il est représentatif des récentes mutations du monde du travail. Depuis 2008, le statut d'auto-entrepreneur (rebaptisé micro-entrepreneur) a permis à beaucoup de Français de lancer leur propre activité. Par ricochet, les espaces de coworking se sont multipliés. Ces lieux de travail partagés accueillent aujourd'hui près de 2 millions de personnes. La tendance intéresse le gouvernement, qui a confié une mission sur le sujet à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement. Il rendra son rapport le 19 septembre, à ICI Montreuil justement. Là, une centaine de résidents paient entre 259 et 459 euros par mois pour travailler dans cette ancienne usine.

Au rez-de-chaussée, des tables permettent de poser un ordinateur. Ici cohabitent un graphiste, l'agence photo La Company, des attachées de presse... « C'est un environnement stimulant, assure Samuel, de l'agence Solide, spécialisée dans le design. Cela nous permet d'être au milieu de gens créatifs. »

L'espace est ouvert aux artisans d'art

Mais ICI Montreuil s'est surtout tourné vers les artisans d'art. Au sous-sol, perceuses sur colonne, scies à ruban, tourets à meuler et autres machines nécessaires au travail du bois et du métal sont à disposition. Un atelier est aménagé pour la peinture, un deuxième pour le travail du béton. Grâce à ces outils, une société fabrique du mobilier sur mesure pour des hôtels, une autre des enceintes audio en béton... Ce jour-là, David, scénariste de métier, finalise un casier à bouteilles en acier pour une amie. Entre créateurs, l'ambiance est bienveillante. « On s'entraide », apprécie Boris. ■

Benjamin Jérôme, photo Joseph Melin

* 135, boulevard Chanzy, Montreuil (Seine-Saint-Denis), www.makeici.org



C'est formidable



Ex-architecte, Boris exerce désormais son talent de luthier dans un atelier de la manufacture ICI Montreuil.

ICI, on crée ensemble

A Montreuil, depuis 2012, un lieu de coworking fait un carton

Boris façonne une guitare. Le manche est en bambou, le corps, en noyer et Boris, penché sur l'établi, un ancien architecte reconverti dans la menuiserie et la lutherie. Mais il ne peut pas travailler chez lui. « Trop de bruit, trop de poussière », dit-il. Alors, Boris a trouvé refuge à ICI Montreuil*, une « manufacture collaborative » dans la ville de Seine-Saint-Denis. Le lieu, créé en 2012, impressionne par sa taille : 1 800 mètres carrés de bureaux et d'ateliers installés dans une ancienne usine de machines-outils. Imaginé par un couple, Christine et Nicolas Bard, il est représentatif des récentes mutations du monde du travail. Depuis 2008, le statut d'auto-entrepreneur (rebaptisé micro-entrepreneur) a permis à beaucoup de Français de lancer leur propre activité. Par ricochet, les espaces de coworking se sont multipliés. Ces lieux de travail partagés accueillent aujourd'hui près de 2 millions de personnes. La tendance intéresse le gouvernement, qui a confié une mission sur le sujet à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement. Il rendra son rapport le 19 septembre, à ICI Montreuil justement. Là, une centaine de résidents paient entre 259 et 459 euros par mois pour travailler dans cette ancienne usine.

Au rez-de-chaussée, des tables permettent de poser un ordinateur. Ici cohabitent un graphiste, l'agence photo La Company, des attachées de presse... « C'est un environnement stimulant, assure Samuel, de l'agence Solide, spécialisée dans le design. Cela nous permet d'être au milieu de gens créatifs. »

L'espace est ouvert aux artisans d'art

Mais ICI Montreuil s'est surtout tourné vers les artisans d'art. Au sous-sol, perceuses sur colonne, scies à ruban, tourets à meuler et autres machines nécessaires au travail du bois et du métal sont à disposition. Un atelier est aménagé pour la peinture, un deuxième pour le travail du béton. Grâce à ces outils, une société fabrique du mobilier sur mesure pour des hôtels, une autre des enceintes audio en béton... Ce jour-là, David, scénariste de métier, finalise un casier à bouteilles en acier pour une amie. Entre créateurs, l'ambiance est bienveillante. « On s'entraide », apprécie Boris. ■

Benjamin Jérôme, photo Joseph Melin

* 135, boulevard Chanzy, Montreuil (Seine-Saint-Denis). www.makeici.org



DES LENDEMAINS QUI CHANTENT ?

S'IL FAIT PARFOIS UN PEU PEUR, LE FUTUR,
AVEC SON CORTÈGE DE TECHNOLOGIES NOUVELLES, NOUS RÉSERVE
AUSSI (SURTOUT ?) DE BELLES SURPRISES PROFESSIONNELLES.
CINQ PISTES POUR VOUS PRÉPARER À UN BEL AVENIR.

PAR CLÉMENCE LEVEAU ET SÉGOLÈNE FORGAR ILLUSTRATION SOLEDAD

**« Transition digitale », « intelligence artificielle », « robotisation »... La révolution technologique se poursuit à grande vitesse.**

À quel point impactera-t-elle nos boulots d'ici à quelques années ? « Les changements que nous vivons touchent toute la société, nos manières de communiquer, de travailler, de manager, d'évaluer les gens... », résume Aurélie Jean, docteure en sciences et entrepreneure, qui travaille aux États-Unis et en Europe. Pour tenter d'anticiper les choses, chercheurs et consultants rivalisent de prédictions : presque un emploi sur deux serait menacé de disparition pour les plus alarmistes, quand d'autres avancent le chiffre de 10 % (1). « S'il n'est pas établi que [...] l'IA constitue à proprement parler une quatrième révolution industrielle, il apparaît néanmoins de plus en plus certain qu'elle va modifier la majorité des métiers et des organisations », lit-on dans le rapport sur l'intelligence artificielle publié en mars par le député et mathématicien Cédric Villani. Dans le même temps, entreprises et pouvoirs publics somment les actifs de devenir « agiles », ou carrément « entrepreneurs de leur vie professionnelle ». Sous-entendu : débrouillez-vous ! Faut-il pour autant céder à la panique ? Non.

D'abord, relativisons. « Dans les années 1960, on prévoyait déjà une disparition du travail, rappelle l'économiste Philippe Askenazy (2). Ce que l'on constate avec le recul historique, c'est que, si les analyses se sont rarement trompées au sujet de l'émergence des technologies, elles se sont souvent complètement fourvoyées quant à leur impact sur le travail. » Le télétravail, qui aurait dû exploser avec Internet, est par exemple loin de concerner une majorité de travailleurs. Quant aux caisses automatiques, introduites en France en 2004, « elles ne représentent dix ans plus tard que 4 % des terminaux de la grande distribution », rapporte Mickaël Mangot, auteur du « Boulot qui cache la forêt », un ouvrage qui mêle références scientifiques et questions de développement personnel pour repenser la place du travail (3). ○ ○ ○

1 APPRENDRE À MIEUX SE CONNAÎTRE

72 % des femmes pensent que se réinventer est une étape importante de tout parcours professionnel (Opinion Way pour ELLE Active, 2018). Béatrice Moulin, cofondatrice de Switch Collective, livre ses pistes pour être le plus en phase possible avec soi-même.

REGARDER SON PASSÉ « Le rapport à la sécurité ou à l'argent n'est pas sans lien avec le vécu de ses parents. En prendre conscience est important pour avancer. Être dans une injonction permanente à vouloir sauver le monde – qui conduit souvent

à se dévaloriser – peut avoir un lien avec le métier exercé par sa famille (dans le soin, l'humanitaire...)... »

PRIORISER « On peut diviser le quotidien en quatre activités : celles qui permettent de gagner de l'argent, celles qui améliorent son niveau de formation, celles dans lesquelles on donne (temps, argent, compétences) et celles qui font plaisir. Elaborer son propre cocktail, et le faire évoluer en fonction des moments de la vie, est une des clés de l'épanouissement. »

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE SES ENVIES « Imaginer où l'on sera dans dix ans ? Ça, c'était avant ! Ce qui compte, aujourd'hui, c'est d'être à l'écoute de ses centres d'intérêt. Se remettre à la danse ? Se former à l'intelligence artificielle ? Développer ses centres d'intérêt personnels, c'est aussi s'ouvrir à de nouvelles opportunités professionnelles. »

2**SE FORMER EN PERMANENCE**

« Apprendre à apprendre » :

c'est le credo de celles qui se préparent, aujourd'hui, au monde du travail de demain. Trois endroits où prendre des cours.

SOCIALBUILDER.ORG Cette start-up sociale a noué un partenariat avec Facebook pour former 15 000 femmes gratuitement jusqu'à fin 2018. Au programme de « She Means Business », quatre blocs de compétences (leadership, Web, marketing digital, entrepreneuriat)

et trois formats : un parcours en ligne de dix heures, un cahier d'exercices et des bootcamps partout en France. Le prochain aura lieu le 14 septembre à Marseille.

KOKOROE.FR Ce site agrège des ressources glanées partout sur le Web (vidéos, podcasts, articles, etc.) au sujet des compétences recherchées aujourd'hui et demain. Un condensé vidéo de chaque sujet est accessible gratuitement. Tout le reste (quiz, synthèses, certifications) l'est pour 7,99 euros par mois.

OPENCCLASSROOMS.COM Créée en 2013, cette plateforme propose des centaines de cours « certifiants » pour développer son expertise (gratuit ou 20 euros par mois). Elle permet aussi d'apprendre un métier du numérique 100 % en ligne (300 à 500 euros par mois). La promesse ? Vous êtes remboursée si vous n'avez pas trouvé de job dans les six mois.



○ ○ ○ Ces turbulences pourraient même apporter leur lot d'opportunités. « Certaines entreprises sont encore dans l'hypercontrôle : cela les rassure, indique Florence Hunot, cofondatrice de Spindle, qui accompagne la transformation des entreprises. Pourtant, c'est d'une mutation profonde de l'organisation et de la gouvernance qu'elles ont besoin... Les dirigeants doivent aujourd'hui accepter de faire face à l'incertitude, de ne pas tout savoir, et être à l'écoute des signaux "faibles". » Cela pourrait profiter à des profils d'outsider. « On a besoin de ceux qu'on prenait jusqu'ici pour des personnalités atypiques voire ingérables ! confirme Ingrid Bianchi, fondatrice et dirigeante de Diversity Source Manager. Dans un monde complexe et global, l'intuition et la capacité de synthétiser s'avèrent essentielles. »

Alors, le monde du travail qui vient sera-t-il plus centré sur l'humain ? Quid des machines, dans tout ça ? Et si elles aussi nous aidaient à être plus... humains ? « Par exemple, dans la santé, la machine établira un diagnostic, qui devra être validé par un médecin », explique le chercheur Liva Ralaivola. Du temps gagné pour mieux accompagner son patient ? Espérons-le. « La moitié des jobs tels qu'on les connaît aujourd'hui s'exerceront de façon radicalement différente dans dix ans, résume Béatrice Moulin, cofondatrice de Switch Collective. Ça peut faire peur, mais c'est déjà une réalité ! » Alors autant s'y préparer dès maintenant. ■

1. Parmi les auteurs des études : Osborne et Frey, Conseil d'orientation pour l'emploi, Roland Berger, France Stratégie...

2. Pour en savoir plus, lire sa tribune « Le numérique au secours du salariat », sur AOC Media (12 avril 2018).

3. Ed. Larousse, mars 2018.

3

S'INITIER AU CODE

Dans le futur, nous devons toutes être à l'aise avec la programmation informatique. Explications d'Aurélije Jean, docteure en sciences et fondatrice d'In Silico Veritas.

ELLE. Tous les actifs devront-ils bientôt maîtriser le code informatique ?

AURÉLIE JEAN. Maîtriser, je ne pense pas, mais le comprendre un minimum, certainement ! Car chacun va devoir, de plus en plus, être capable d'exprimer un avis éclairé sur la conception des outils. Le numérique devient une discipline transversale qui construit et construira le socle des innovations dans chaque domaine : l'éducation, la médecine, la finance, le journalisme, l'agriculture, le commerce, l'industrie agroalimentaire, etc. Il est donc important d'en comprendre le langage.

ECLAIRANTE & PRATIQUE

Afin de trouver les réponses aux questions que les femmes se posent sur le numérique, Social Builder a lancé Adabot (baptisé ainsi en hommage à Ada Lovelace, créatrice du premier programme informatique de l'histoire). Un outil de conversation géolocalisé utilisable via Facebook et MSN.

ELLE. Concrètement, comment s'y mettre ?

A.J. Il existe actuellement de nombreuses méthodes en ligne ou en présentiel : Codecademy, Coding Days, Le Wagon... Ces formations sont une excellente façon de démythifier la discipline en vous familiarisant avec le langage et l'écosystème numérique. J'encourage les femmes à les suivre pour devenir productrices et pas seulement utilisatrices.

Se former permet d'améliorer ses compétences techniques, mais aussi d'avoir davantage confiance en soi, et d'être plus à même de saisir les opportunités de ce nouvel environnement.

ELLE. Il reste que les femmes sont encore peu nombreuses dans le numérique...

Y a-t-il risque de « discriminations technologiques » ?

A.J. Effectivement, en fonction des données utilisées pour entraîner les algorithmes, les outils numériques peuvent reproduire des stéréotypes. Par exemple, les premiers algorithmes de reconnaissance faciale, conçus par des Blancs, ne détectaient pas les peaux foncées... Il en sera de même pour des outils de recrutement, si nous ne sommes pas assez vigilants. Pour éviter ces biais, il est essentiel de diversifier les regards.

TROIS MÉTIERS À DÉCOUVRIR

• **CREATIVE TECHNOLOGIST** À mi-chemin entre le créatif, le publicitaire et l'ingénieur, il répond à un besoin de clients en mobilisant les nouvelles technologies.

• **CHIEF FREELANCE OFFICER** Il gère la masse de travailleurs indépendants et fidélise les meilleurs talents dont la concurrence pourrait s'emparer.

• **DATALYST** Il fait le tri dans les « data », entre celles qui sont éthiques et celles qui ne le sont pas. Comme le délégué à la protection des données, obligatoire dans les grandes entreprises depuis mai 2018 avec le RGPD (règlement général sur la protection des données), il devra s'assurer du respect des informations utilisées dans les algorithmes.



4

OSER ÊTRE INDÉPENDANT

Le salariat, en voie de disparition ?

Demain, tous entrepreneurs ou free-lances ? Nous n'en sommes pas là : 88 % (1) des actifs français sont salariés et 85 % en CDI. Mais, c'est vrai, le travail indépendant tend à se développer, de même que les CDD et l'intérim. « Contrats courts, mal payés : les salariés d'aujourd'hui ne sont pas forcément les moins précaires ! » constate Laëtitia Vitaud, auteure d'une étude sur les free-lances (2). Reste que les protections sociales ne suivent pas. « Créer sa propre activité, c'est avoir un peu plus de maîtrise sur son destin, mais tout le monde ne peut pas forcément le faire, prévient-elle. Et c'est encore compliqué pour les indépendants d'un point de vue administratif, bancaire, social... »

Les pouvoirs publics ont encore du travail pour quantifier et encadrer cette main-d'œuvre. « Il faut inventer un système spécifique, cela prendra des années », prévient Johann Ouaki, fondateur de Soto, et auteur de « Tu vas aimer être freelance » (3). L'idéal, pour ne pas prendre trop de risques, « c'est de se lancer en complément d'une activité salariée », conseille Laëtitia Vitaud.

Sachant que les qualités nécessaires au développement d'une activité indépendante pourraient se révéler utiles même en cas d'échec...

« L'autonomie et la capacité à collaborer avec de plus en plus de personnes étrangères à son service et sans lien hiérarchique vont devenir des compétences fondamentales, y compris pour les salariés », assure Johann Ouaki.

1. insee.fr/fr/statistiques/2850098#titre-bloc-4

2. « Freelances et fiers de l'être », Malt & OuiShare, 2017.

3. éd. Dunod, janvier 2018.

FAUT-IL AVOIR PEUR DES MACHINES ?

FANTASMES. De la commande vocale Siri de nos iPhone aux voitures autonomes, l'intelligence artificielle (IA) gagne du terrain et nourrit les fantasmes. Le célèbre entrepreneur Elon Musk va même jusqu'à imaginer que des robots tueront des gens.

RÉALITÉ. Pure manipulation, selon Laurence Devillers, professeure en informatique : « L'IA, ce sont des algorithmes créés par des humains, à partir de données issues de nos vies. Il n'y a pas de magie concernant sa prise d'autonomie. » « Aucune raison de craindre l'IA, qui, sans l'homme, a l'intelligence d'une grenouille ! » confirme Anne-Caroline Paucot, écrivaine-prospectiviste.

IMPACT. Que dire de ses effets sur le monde du travail ? Les spécialistes sont optimistes. « Grâce à l'IA, l'humain va se décharger de tâches pénibles, répétitives et parfois infaisables, se réjouit le chercheur Liva Ralaivola. Elle va être omniprésente dans beaucoup de métiers. Cela ne signifie pas qu'il faille se passer de nous ! Pour l'heure, le raisonnement humain est trop complexe et riche pour la machine ; elle n'est pas capable de concevoir l'imprévu. »

ÉTHIQUE. Des enjeux importants posent toutefois des questions qui restent sans réponse, notamment sur le plan éthique.

« Dans quelles situations autoriserons-nous les machines à prendre le relais de l'être humain ? » demande Laurence Devillers.

Il est temps que les femmes – qui représentent 20 % du secteur aujourd'hui – prennent part au débat.

5

ESSAYER LE COWORKING

Rien qu'à Paris, on compte 90 000 mètres carrés d'espaces de coworking ! Le coworking, c'est...

... **TENDANCE** « Le marché a progressé de 80 % en un an. Un boom à Paris comme en régions », affirme

Virginie Houzé, directrice études et recherche chez JLL.

... **COLLECTIF** « De plus en plus, les gens travailleront sans être rattachés à une entreprise unique. Leurs lieux de ralliement seront les structures de coworking », confirme Clémence Berlingen, directrice générale de Mutinerie.

... **ÉCOLO** « Plus forcément besoin de prendre sa voiture ou les transports pour aller bosser. Les tiers-lieux répondent aux enjeux écologiques. Les pays du Nord sont en avance sur ce point », rapporte Xavier Ginoux, président-fondateur d'Openmind Kfé.

... **MOBILE** « Les nouveaux actifs veulent travailler moins, mais mieux, et se tournent vers les villes moyennes. Chaque année, 40 000 personnes quittent l'Île-de-France pour s'installer en régions », s'enthousiasme Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, à la tête de la mission gouvernementale « Coworking ».

Tiers-lieux : les territoires à « l'âge du faire »

Président de la **Fondation Travailler Autrement**, Patrick Levy-Waitz s'est vu confier en janvier 2018 la mission d'établir un diagnostic des espaces de coworking sur les territoires et leur déploiement, en lien avec les acteurs locaux. À l'heure de rendre son rapport, Tristan d'Avezac et Denis Maillard se sont entretenus avec ce spécialiste des nouvelles formes de travail.



Quels étaient les objectifs de la mission qui vous a été confiée ?

Si je devais reformuler la question qui m'a été posée par Julien Denormandie, le secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, je dirais qu'il s'agit de comprendre la nature du phénomène des tiers-lieux que l'on voit émerger un peu partout dans les territoires alors qu'on ne les attendait pas là - principalement les espaces de coworking. Il ne s'agit pas de faire un simple état des lieux du phénomène, mais de répondre à une question essentielle : ces lieux animés peuvent-ils jouer un rôle d'accélérateur d'activités ? Au-delà, comprendre ce qui s'y joue à la fois civiquement, socialement et économiquement. Et comment l'accélérer ? À ce titre, ce n'est pas un rapport d'expert, mais une loupe des innovations dans les territoires.

Quels sont les enjeux de ces lieux alternatifs ?



Les territoires français en périphérie des centres urbains sont confrontés à trois grandes « révolutions » qui leur sont propres et non rien à voir avec ce qui se passe à Paris ou dans d'autres grandes villes :

D'une part, le développement des activités dans ces territoires permet de mettre fin à ce qui représente un scandale français : dans notre pays, 30 à 40 % des territoires sont restés jusqu'à présent en marge de la transition numérique et donc du développement des activités qui lui sont liées. Le web a commencé à s'installer dans les années 1990 et il a fallu attendre 2017 pour que les opérateurs soient contraints d'assurer une réelle égalité numérique républicaine sur tout le territoire. En effet, sans numérique, il n'y a pas d'activité. C'est une infrastructure qui emporte le travail, qui l'embarque avec elle. Il suffit de se brancher pour travailler. C'est ce retard que les territoires sont en train de rattraper désormais avec le phénomène des tiers-lieux.

Cette révolution ouvre sur une deuxième transformation porteuse d'activités pérennes et totalement ancrées dans les territoires : la transition écologique accélérée par cette transition numérique en cours. Avec les espaces de coworking, on voit se développer des activités de proximité, en circuits courts, en provenance et à destination des territoires. Ceux-ci peuvent s'en saisir plus facilement et ils s'en saisissent déjà.

Il y a derrière tout cela une troisième révolution dans laquelle les espaces de coworking sont la partie émergée de quelque chose de beaucoup plus puissant qui transforme la société en profondeur : c'est « l'âge du faire » (Michel Lallement lien avec la note de lecture de JM Bergère) ou la révolution de la « société apprenante » (François Taddei). Il se passe quelque chose quand, dans l'espace de coworking d'un territoire périphérique, on produit à nouveau des objets en travaillant de la matière. On mutualise des machines, on permet à des personnes qui n'en avaient pas la possibilité de travailler le bois, le fer, le verre, etc. On recrée de l'activité !

Est-ce là l'aspect le plus marquant de votre tour de France des tiers-lieux ?

En effet, cela m'a frappé. La société issue des Lumières était une société intellectuelle, celle des idées, dont le modèle ou l'achèvement était le savoir universitaire auquel tout le monde n'a pas accès. Avec l'arrivée du numérique, s'ouvre une société du « faire » qui est en train de rebattre les cartes : il est possible de refaire des choses ensemble, de reprendre contact avec le réel. Et tout le monde est susceptible d'y accéder. Même sans diplôme. Dans ces lieux, les activités s'hybrident, les métiers se mêlent. C'est ce que permet la somme des révolutions numériques, écologiques et matérielles (le « faire »). C'est-à-dire qu'un agriculteur parle avec

[Visualiser l'article](#)

un designer, un charpentier avec un architecte, un maçon travaille avec un graphiste et un jeune de quartier fréquente un ingénieur électronicien... Cette hybridation des activités et des publics offre, si je puis dire, une réconciliation entre la tête et les mains. Les espaces de coworking favorisent cette transformation en recréant de la mixité. L'inclusion sociale est portée par l'inclusion numérique. C'est ce qui m'a le plus frappé : nous nous trouvons aux portes d'une société capable de se reconnecter avec ses concitoyens. À condition, bien sûr, de la soutenir et de la célébrer.

Précisément, quels sont les clés de la réussite et les points de vigilance pour y parvenir ?

La gouvernance de ces lieux est une première condition de leur réussite (lien avec l'entretien de Fanny avec Le Grand Lyon). La place de l'État et le rôle de la puissance publique dans l'enjeu d'équité territoriale constituent également une clé essentielle. On rencontre des territoires en avance, qui font émerger des projets. Là, l'État doit les soutenir. Il ne s'agit pas de faire à leur place, mais de leur permettre d'y arriver. Pour cela, il y a une révolution culturelle à mener si l'on veut retrouver des activités, de la vie, là où les territoires se meurent.

Concrètement, quelle forme cela peut-il prendre ?

Tout simplement, passer d'un État qui exige à un État qui facilite et accompagne. Cette évolution est aussi valable pour les collectivités territoriales. Concernant le monde économique, celui-ci doit se reconnecter avec les territoires. Non pas seulement parce qu'il y a une forme de responsabilité territoriale (un peu comme cela était rappelé dans le rapport Senard-Notat), mais parce qu'il y a une utilité économique à le faire.

Quand une imprimante 3D construit la pièce d'un aspirateur qui a claqué et que le Fab'lab est capable de vous faire cette pièce détachée, alors c'est tout le modèle économique du secteur des pièces de rechange qui se voit complètement transformé dans sa manière d'appréhender les choses. L'utilisateur préférera-t-il se rendre près de chez lui chercher une pièce de rechange disponible le lendemain matin ou aller sur Amazon et la recevoir dans trois jours ?...

Aujourd'hui, des entreprises, comme Seb ou Bosch notamment, portent ce sujet de la production de proximité face à la consommation additive. Dans leur sillage, il y a tout un pan de l'industrie et de l'activité industrielle qui peut renaître dans les territoires. Pas forcément les industries lourdes, mais tout un réseau de sous-traitants et d'activités de proximité qui avaient été délocalisées dans les années 1980-1990 d'abord vers l'Asie puis vers l'Europe de l'Est et le Maghreb. Elles reviendront. C'est pour cela que je parle d'un changement culturel en profondeur. Cela touche aussi notre relation à la puissance publique : nous étions dans un pays où l'État faisait avec des relais locaux ; il nous faut organiser un pays où l'État accompagne, fait grandir et accélère ce qui émerge de la société. C'est cela qu'on appelle le « bottom up ». Et les entreprises aussi jouent ce jeu, car l'intérêt social rejoint l'intérêt économique. Quand Veolia finance la recyclerie à Paris ou qu'Orange accompagnent des Fab'lab un peu partout en France, ce n'est pas seulement parce que c'est « sympa » de le



[Visualiser l'article](#)

faire, comme on ferait de la RSE pour se donner bonne conscience, mais parce que ces entreprises y trouvent un intérêt économique. Cette révolution culturelle se décline en une formule : « faire autrement ensemble » !

Existe-t-il déjà un modèle économique de ces lieux ?



Un modèle économique, c'est avant tout une base de clients suffisante permettant de faire payer les services offerts. Quels que soient les modèles - et il y en a autant que de lieux - il faut équilibrer un chiffre d'affaires. Dans les villes moyennes et les territoires ruraux, c'est plus compliqué qu'à Paris. Mais il faut bien avoir à l'esprit que les tiers-lieux sont composés d'un lieu et d'activités, c'est-à-dire d'une infrastructure et d'une exploitation. L'infrastructure peut représenter jusqu'à 80 % du coût d'un espace de coworking. Or, des infrastructures, sur ces territoires, il y en a partout ! Qu'il s'agisse de services publics fermés, d'anciennes usines, d'églises

[Visualiser l'article](#)

désaffectées... Non seulement ces lieux retrouvent une vie, mais ils participent du modèle économique qui consiste, pour une collectivité, à les mettre à disposition. Pour le reste, la puissance publique peut aider, mais il y a suffisamment d'exemples qui montrent que l'exploitation d'un espace peut exister sans l'État ou les collectivités territoriales.

Comment passe-t-on d'activités alternatives un peu spontanées à l'émergence de cette nouvelle société ? Quelle peut en être la gouvernance ?

J'ai en tête trois projets qui vont sortir de terre dans les prochains mois et qui me paraissent intéressants. Tous ont une gouvernance partagée sous une forme juridique ou une autre, avec une dominante publique ou privée, peu importe. Ce qui compte c'est la présence de parties-prenantes variées : des industriels, des associations, des élus locaux, des entrepreneurs, etc. Dans une telle configuration, on fabrique du consensus, donc de la motivation et par conséquent de la mobilisation d'acteurs. Je pense d'abord à la Station à Saint-Omer qui va devenir un lieu très important, initié par le Maire qui est aussi Président de l'agglomération. Ce tiers-lieu se trouve dans la Gare elle-même. Mais vous avez aussi la « Manufacture des capucins », à Vernon : c'est un espace de plusieurs centaines de mètres carrés entièrement dédié aux métiers du verre et tourné vers la transition écologique. Enfin, la « Gare numérique » de Carpentras.

On constate à chaque fois qu'il existe un projet structurant dans un territoire donné, identifié comme le « cœur de réseau », souvent aidé par la communauté de communes ou d'agglomérations. C'est ce que j'appelle dans mon rapport : « passer à l'échelle ». En effet, il y a dans notre pays des échelons administratifs, notamment trois d'entre eux qui doivent coexister et jouer un rôle spécifique : il y a à l'échelle des bassins de vie comme les agglomérations ou les communes : elles ont un rôle majeur, car elles fabriquent déjà du lien. Elles ont souvent un rôle d'impulsion. Ensuite, les régions qui doivent faire émerger les réseaux de tiers-lieux, les accompagner pour fabriquer de la valeur ensemble. Et enfin l'État, à deux niveaux : le niveau de l'équité territoriale en veillant à ce que des projets émergent dans tous les bassins d'emploi permettant ainsi de désenclaver ces territoires ; le niveau de l'égalité républicaine en faisant en sorte que Marianne soit de retour pour assurer l'inclusion numérique et que naisse un nouveau rapport à l'apprentissage : il est indispensable qu'il y ait des outils partout et qu'on hybride les façons d'apprendre. Ce sont des enjeux clés.

Égalité territoriale, relocalisation, développement des activités, priorité de la matière et de la main, c'est un véritable projet politique républicain alternatif à la mondialisation que vous dessinez ici...

Ce n'est pas un projet politique ! C'est une exigence qui s'impose à nous. Qu'il s'agisse du numérique ou de la crise environnementale, on n'est plus dans une société où l'on peut choisir ses préférences. On doit l'accepter. Non pas comme une contrainte, mais comme une opportunité ou comme un fait de société. Quand, dans les années 1960, André Malraux crée les MJC, ce n'est pas un acte politique, mais une évidence face au développement de la société des loisirs. Si vous préférez, c'est une décision politique qui relève de l'évidence.

[Visualiser l'article](#)

Avec les tiers-lieux, c'est la même chose : c'est un fait de société incontournable. La différence avec Malraux, c'est que les acteurs portent le projet bien avant l'État. Mais attention, il ne s'agit pas d'un projet contraire à la mondialisation. Celle-ci a réussi à faire sortir de la pauvreté des millions de personnes dans le monde. Le problème c'est que pendant qu'elle nous touchait sous la forme des délocalisations, un monde nouveau émergeait : celui du numérique qui n'est pas arrivé jusqu'aux territoires touchés par la désindustrialisation. De fait, on a interdit à près de la moitié de la population de ces territoires d'y avoir accès. Ils entendaient un discours sur les start-ups ou le numérique leur expliquant que c'était fantastique, mais pas pour eux ! C'était la double peine. Que se serait-il passé si le numérique était arrivé dans ces territoires en même temps que la mondialisation ? Sans doute aurait-on seulement connu une crise d'adaptation au lieu d'être confronté à une véritable crise existentielle. Résultat, on a des territoires abandonnés d'un point de vue numérique et la France classée 26e sur 29 pour l'infrastructure numérique !

Mon intuition, c'est que nous sommes sortis de la société qui consistait à vouloir « vivre ensemble » pour entrer dans une société qui veut « faire ensemble ». Et, en retour, elle sera plus efficace pour faire émerger le « vivre ensemble » avec cette dimension inclusive du travail qui a été abîmée par la crise depuis le milieu des années 1970. Ce n'est donc pas un projet politique ou un projet de société, mais le projet d'une société qui émerge.



Anglicisme abscons il y a encore quelques années, le coworking s'est répandu comme une traînée de poudre. Bien au-delà du simple phénomène de mode, il s'agit d'une nouvelle manière de travailler. Émerge aux États-Unis à 2005, ce système de bureau partagé s'est professionnalisé, offrant ainsi de vrais services aux utilisateurs. Le premier espace de coworking français naît à Marseille en 2007.

À Aix-en-Provence, le premier à ouvrir ses portes a été le Yellowworking en 2014. Il affiche vite complet et est obligé de déménager pour répondre à la demande. Depuis, de nouvelles adresses ont fleuri dans le centre-ville mais aussi dans les zones d'activités et villages du pays d'Aix. Le plus récent date du mois de mars. Spotee a retapé une maison à Éguilles offrant un intérieur moderne, un jardin, des cours de pilates, des repas traiteurs. "C'est bien plus qu'un bureau. Un lieu pour travailler mais pas que", précise Nadège Durand.

Des espaces de coworking qui se différencient singulièrement des centres d'affaires existants qui louent des bureaux et salles de réunion. Par définition, le coworking est un espace de travail partagé par des utilisateurs appelés les coworkers. Coloré ou sobre, silencieux ou collaboratif, il en existe de tous les styles. Le but est de "travailler comme si vous étiez chez vous, en mieux" comme le rappelle Yellowworking. Éviter les embouteillages et les horaires contraignants, annihiler la solitude des indépendants, favoriser les échanges et retrouver un esprit collaboratif, mettre l'humain au cœur du processus, les vertus du coworking sont nombreuses.

Un concept zero contrainte

Un concept zero contrainte, rien de plus novateur dans le monde du travail. Ordinateur portable sous le bras, chacun vient à sa guise. Les réservations sont flexibles, d'une demi-journée jusqu'au temps plein à l'année. En moyenne, il faut compter 250 euros par mois pour un temps plein. Cette location d'espace comprend généralement une connexion wifi via la fibre, le matériel pour s'installer et travailler, un espace cafétéria-cuisine à la disposition de tous. Ces lieux se

différencient par l'ambiance créée et les services annexes proposés comme un local pour la sieste, un jardin, des encas à grignoter, etc.

La bonne ambiance est le reflet de ce mode de travail libre et décomplexé. Au sein des structures comme du réseau "On se renvoie régulièrement des clients. Par exemple, quand on me demande une grande salle de réunion, je les dirige vers Yellowworking ou C-In", sourit Anita, à l'Anticafé. "Si on est complet, on n'hésite pas à leur proposer les autres adresses aixoises", explique Antony, chez Yellowworking.

Une concurrence saine où chaque structure trouve sa place et sa clientèle. Dans les zones d'activités, la proximité avec les axes routiers, les restaurants, les hôtels et autres services séduisent les chefs d'entreprise. En centre-ville, étudiants et télétravailleurs sont nettement plus nombreux.

Avec l'expansion de ces espaces en France et le développement de ce mode de travail alliant qualité de vies personnelle et professionnelle, l'État se penche actuellement sur cette nouvelle réalité. Le 11 juin dernier, à Pertuis et le Sud Vaucluse, le gouvernement a envoyé son chargé de mission Patrick Levy-Waltz, spécialiste du coworking et des nouvelles technologies. Depuis des semaines, ce dernier sillonne les régions françaises pour rédiger un rapport destiné au ministère de la cohésion des territoires. Lui qui pensait découvrir environ 600 lieux alternatifs de travail partagé, s'attend à en référencer au-delà de 900. Preuve en est qu'en une petite dizaine d'années, le coworking est devenu une alternative prise pour une vie professionnelle nouvelle génération, sans carcan, ou peuvent se concilier plaisir, liberté et efficacité au travail.



« Le tiers-lieu doit naître de la volonté de faire émerger une communauté de projet »



V. BENOÎTE/IPS

Patrick Levy-Waitz,
président de la fondation Travailler
autrement

Comment la multiplication des espaces de co-working et autres tiers-lieux peuvent doper le développement local ? C'est tout l'objet de la mission confiée début février par le ministère de la Cohésion des territoires à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement.

Quel potentiel de développement local portent en eux les espaces de co-working ?

Si trois quarts de ces espaces sont à Paris et dans les grandes métropoles, on ouvre au moins autant de lieux nouveaux dans les autres territoires pour retisser du lien collectif. Avec le numérique, le travail est au bout de la ligne. Les tiers-lieux sont des lieux divers, hybrides et qui questionnent l'intérêt général. C'est toute l'ironie autour du terme : bien avant d'être un lieu physique, une question immobilière, le tiers-lieu doit naître de la volonté de faire émerger un projet. Les types d'activité y sont variés. On y voit même des maisons de santé. Il faut décloisonner ces activités.

Comment rapatrier dans les territoires périphériques et ruraux l'activité des métropoles ?

Selon l'Insee, 40 % des Franciliens voudraient sortir de l'agglomération, tant ils passent de temps dans les transports...

Tous les territoires vont-ils pouvoir en bénéficier ? Je n'en suis pas certain. Mais les flux économiques, sociaux, environnementaux, humains sont tels qu'on peut imaginer le déplacement d'activités aujourd'hui métropolitaines. Pour cela, il faut recréer les conditions de l'activité et produire l'hybridation communautaire : une appropriation par les acteurs d'un projet de développement. La mutualisation est possible : le succès est là où deux petites communes se mettent d'accord pour que l'une abrite un fab lab et l'autre un café associatif.

Comment doit être envisagée la gouvernance de ces lieux ?

Ce qui fait la force de ces tiers-lieux, c'est la communauté d'usagers. A Saint-Omer, l'association est animée par un entrepreneur. Il faut toujours un chef de projet, que celui-ci soit un associatif, un chef d'entreprise, un start-upper : quelqu'un avec l'esprit entrepreneurial. Le sujet de la gouvernance est majeur. Il n'y a pas un seul mode de gouvernance idoine, mais un modèle monte dans la société : la SCIC, avec acteurs publics et privés dans une gouvernance partagée. La collaboration progresse, on le voit quand on prend l'exemple de l'intercommunalité.

Quel rôle doivent jouer les élus locaux pour appuyer cette mutation économique ?

Jusqu'à maintenant, la question qui se posait à eux était celle des infrastructures à créer. Il leur faut désormais basculer dans une logique d'accompagnement, en facilitant la naissance de communautés de projet. Mais attention, cela demande beaucoup d'écoute des porteurs de projet et de capacité à les faire échanger entre eux. C'est le paradoxe : dans une société de plus en plus « liquide », il faut réussir à réunir les gens, notamment dans ces tiers-lieux. L'élu est là pour faciliter, structurer, accompagner, apporter un support. Mais il doit aussi savoir passer la main aux citoyens qui s'engagent pour le développement du territoire.



COWORKING

MODE D'EMPLOI

Les espaces de coworking sont des lieux agréables et conviviaux où travailleurs indépendants et créateurs de start-up peuvent travailler dans de bonnes conditions en faisant des rencontres qui leur permettront de développer leurs activités.

Voilà pour la théorie. Mais dans la pratique?

PAR EMMANUELLE ANDREANI-FACCHIN ET ANTOINE MESTRES
ILLUSTRATION: PIERRE LA POLICE POUR SOCIETY

Audrey Barbier Litvak ouvre la marche vers la salle de pause comme on ouvrirait les portes de son palais. Elle ralentit le pas au niveau du bar, se retourne, faisant onduler la longue jupe évasée qui lui donne des airs d'impératrice: "Vous avez admiré la vue? Elle est spectaculaire." Depuis les immenses fenêtres, on voit les Champs-Élysées –et, si on se penche un peu, l'Arc de triomphe. C'est ici, au 92 de l'avenue la plus huppée de Paris, que WeWork, le numéro un mondial du coworking, vient d'ouvrir son dernier espace: 4 500 mètres carrés de bureaux partagés, répartis sur huit étages. "Il nous a fallu quatre mois pour tout refaire de fond en comble", explique la DG France de cette entreprise

américaine. Le résultat est impressionnant: la lumière du soleil inonde les lieux grâce à un jeu de miroirs et de cloisons vitrées, les luminaires design, les néons fluo et le mobilier bariolé –"dans un esprit haute couture inspiré d'Yves Saint Laurent"– contrastent avec l'élégance classique de cet ancien hôtel particulier du XVIII^e siècle. Pour travailler, les *coworkers* ont le choix entre d'immenses fauteuils et des banquettes alignées façon *dîner* américain; pour passer leurs coups de fil, ils disposent de confortables cabines téléphoniques insonorisées, peintes en bleu gris. Le service design et architecture de WeWork, qui emploie 120 personnes à temps plein, a pensé à tout. "En appuyant sur un bouton, on peut ajuster la hauteur des bureaux pour ne pas se



faire mal au dos”, précise Audrey Barbier Litvak. Rien n’a été laissé au hasard. Ni le volume de la musique diffusée en fond – “C’est notre marque de fabrique. Au début, les gens râlent un peu, mais rapidement ils ne peuvent plus s’en passer, ça les motive” – ni la place de la machine à café – “On l’a mise dans l’entrée, cela facilite les échanges dans la communauté.” Le terme est omniprésent dans sa bouche. Car chez WeWork, on ne se contente pas de louer des bureaux à partager. “On prépare le futur, affirme la dirigeante. La vraie question, c’est : y a-t-il encore de la place pour ouvrir des bureaux classiques aujourd’hui? Je ne suis pas sûre, ce n’est pas ça, l’avenir.”

La formule, en tout cas, fait des adeptes : à Paris, WeWork, qui a ouvert quatre espaces en un an, compte déjà 5 000 membres et prévoit d’en séduire 10 000 de plus d’ici la fin 2019. Dans quelques mois, le géant américain ouvrira dans le XIII^e arrondissement de la capitale le plus grand coworking d’Europe. Ses prestations haut de gamme et ses tarifs élevés – entre 360 euros hors taxe par mois sans place attirée et plus de 1 000 euros pour un bureau fermé – prouvent aussi que le coworking n’est plus réservé aux autoentrepreneur(se)s et aux indépendant(e)s qui en ont marre d’errer de café en brasserie. “On a des notaires, des avocat(e)s, des start-uppers et même de grosses entreprises comme Thalès ou la BNP”, résume la DG. En France, le phénomène est en pleine expansion : le nombre de bureaux partagés est passé de 120 à près de 1 000 en cinq ans. “On est en train de passer d’une société du vivre-ensemble à une société du faire-ensemble!”

s’enthousiasme Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement. En mars dernier, le gouvernement lui a confié une mission : formuler des propositions pour développer ces espaces de travail en dehors des grandes villes. Il doit remettre son rapport mi-juillet mais il peut d’ores et déjà dire que “la France est en train de devenir adepte de ce concept d’endroits partagés, et leur développement va

permettre de combler la fracture entre les métropoles et les territoires. On voit des lieux collaboratifs émerger partout”. Des espaces “haute couture” comme ceux de WeWork, mais aussi des cafés associatifs, des colocations d’entrepreneur(se)s et de free-lances dans des appartements, des anciennes usines reconverties en bureaux par des collectivités locales... “J’ai envie de vous dire : bienvenue dans le monde du ‘co’, de la coopération, du corpo-working, de la collaboration en tous genres!” De la cohabitation, surtout. De façon beaucoup plus terre à terre, cette nouvelle façon de travailler a avant tout un effet concret : obliger des gens dont les métiers n’ont rien à voir, qui n’auraient eu aucune raison de se côtoyer, à passer dix à douze heures par jour dans le même bureau.

“Voir des gens galérer comme nous, ça rassure”

Melissa, free-lance dans la culture, n’a jamais vraiment réussi à s’y faire. Son expérience en coworking a duré trois mois, de janvier à mars 2017. À l’époque, elle est en train de traduire un livre. Elle passe ses journées enfermée dans son 20 mètres carrés parisien, souvent en pyjama. Une amie, qui essaie de se lancer en indépendante dans le social, lui propose de tester l’expérience coworking, à raison de trois jours par semaine. “L’idée, c’était de rompre la solitude et de se motiver l’une l’autre.” Les deux jeunes femmes alternent entre deux cafés de l’est parisien qui proposent des formules à la journée : environ 25 euros pour avoir le droit de poser son ordinateur sur une table et profiter du café à volonté. Rapidement, Melissa se rend compte qu’elle

ne parvient pas à se concentrer. “Ça tournait beaucoup, les nouveaux se présentaient, ce n’était jamais la même personne assise à côté de moi. Dans un bureau normal, il y a une atmosphère, un bruit ambiant qui devient familier. Là, ce n’était jamais le cas.” Les deux espaces mettent eux aussi en avant le concept de “communauté” : en gros, la possibilité pour leurs abonnés de mutualiser leurs compétences, de trouver des clients, d’agrandir leur réseau. Mais dans la réalité, c’est le choc des cultures. L’espace est clairement divisé en deux univers : les entrepreneurs de moins de 40 ans qui sont en train de lancer leur start-up et les free-lances qui galèrent. “Les start-uppers, ils étaient là pour bosser, pas pour discuter. Quand tu parlais, ils se retournaient, ça les gênait.”

Parfois, le choc des cultures peut même virer au cauchemar. Isabelle, la quarantaine, prof d’arts plastiques, l’a expérimenté en 2013 du côté de Bordeaux. À l’époque, elle est journaliste pigiste et doit rendre “un très gros dossier emploi-formation de 200 pages à Sud-Ouest”. L’équivalent de six mois de travail. Elle a une fille en bas âge et ne souhaite pas rester à la maison. “J’ai eu envie de tester le coworking, ça me semblait être la solution idéale.” Rapidement, elle intègre donc le Hub Rocket, en centre-ville, un petit espace de 70 mètres carrés où une douzaine de personnes cohabitent. En théorie. Dans les faits, Isabelle se retrouve vite confrontée à une petite équipe de trentenaires masculins, “exclusivement des geeks, des développeurs, des graphistes web. Ils étaient entre eux, avaient

l’air de tous se connaître et faisaient le même métier, contrairement à moi”. D’entrée, la quadra ne se sent pas très à l’aise dans cette ambiance “hypermacho”. Il faut dire qu’elle a directement droit “aux blagues genre Tex” et aux ricanements du public caché derrière son ordi. Après deux mois de souffrance, elle en parle au gérant, qui la déplace alors dans “le bureau des femmes”, où elle se retrouve avec seulement une comptable “qui avait demandé à être isolée elle aussi, pour les mêmes raisons”. Hélas, là encore,

ça coince vite. Pas d’incompatibilité entre les personnes cette fois mais une incompatibilité professionnelle. “Mes coups de fil la dérangeaient, resitue Isabelle. Elle était dans les chiffres et avait besoin de concentration, alors je devais les passer dans le couloir, ce n’était pas du tout optimal.” Finalement, Isabelle a fini son dossier chez elle, “à la dernière minute, parce que cet espace m’avait mise en retard”.

Heureusement, tout le monde ne vit pas l’enfer en coworking. Pierre, 34 ans, consultant indépendant depuis deux ans dans la pub digitale après une carrière en régie, a fini par trouver un lieu qui lui convenait au MédiaLab93, chez BETC, une grande entreprise de communication, à Pantin, avec des free-lances comme lui. Sans se faire d’illusions non plus. “Les rencontres, la co-construction, tout ça, c’est du plus, mais la majorité des gens font 9h-19h en mode bureau.” À ceux qui ont des envies de rencontres, Pierre dit qu’il faut simplement apprendre à leur dire non, comme dans la vie de bureau classique. Non à ceux qui démarrent une activité et ont des questions à poser en permanence, donc. Non également à ceux qui ont des attitudes commerciales agressives et passent des journées entières à distribuer des cartes de visite. Pour cela, les bonnes vieilles techniques d’open space reviennent inlassablement : “éviter de croiser les regards”, “avoir les écouteurs dans les oreilles”, “marcher vite pour accentuer le côté ‘je suis dans le speed’”, et ensuite “se jeter sur son ordi”. Ce qui ne donne pas, il est vrai, une solution pour éviter les remarques lourdingues quand on décolle tôt – “Bah alors, tu prends ton après-midi?” – ou bien tout simplement les mauvaises blagues.

“Finalement, on paie pour se recréer des problèmes de bureau, mais sans la sécurité de l’emploi”

Pierre, coworker



Pierre, lucide: "Finalement, on paie pour se recréer des problèmes de bureau mais sans la sécurité de l'emploi. C'est le prix pour ne pas bosser dans sa chambre..." Il marque une petite pause et complète sa phrase: "Et puis voir des gens galérer comme nous, soyons honnêtes, ça rassure."

"Il y avait plein de non-dits"

Auparavant, Pierre avait essayé le Remix Coworking, une grosse chaîne de coworking à Strasbourg-Saint-Denis, à Paris, "dans le style WeWork". L'aventure a tourné court, au moment même où la personne qui l'a accueilli lui a dit: "La visite va te permettre de te faire une idée du lieu et nous de toi." Pierre tique: "Quatre cent cinquante euros par mois pour un bureau non fixe avec une fille qui t'évalue, c'est pas sérieux. On n'est pas indépendants pour passer des entretiens d'embauche." C'est que, souvent, les espaces de coworking sont en réalité des communautés fermées qui ne disent pas tout à fait leur nom. À Nantes, Cécile Vienne, en charge de l'espace La Cordée, insiste sur la démarche communautaire de ce dernier: "Je suis un peu la chief happiness manageuse, donc les personnes qui viennent ici, je les rencontre et je leur explique comment ça marche pour que cela fonctionne bien." Voilà pour le côté pile, plutôt séduisant. Côté face, cela donne ça: "Je ne refuse pas les gens mais je pose des conditions et je propose une journée d'essai. Ceux qui recherchent juste un bureau pour un bureau, sans besoin d'échanger, ils ne viennent pas chez nous." Nicolas, un trentenaire qui a débarqué en septembre 2014 à Bordeaux "pour changer de vie" tout en restant salarié d'une maison d'édition parisienne, prend moins de pincettes pour dire ce qu'il a vu dans l'espace de coworking qu'il occupe désormais en plein centre-ville, dans un appartement de 120 mètres carrés: "Lorsque des mecs avec un gros accent du Sud et des tatouages partout débarquent pour bosser dans les paris en ligne, le boss leur répond en général: 'Désolé, il n'y a plus de place', alors qu'il y en a. Comme s'il fallait qu'on reste entre bobos gentrifiés", ironise-t-il.

Ce qui a plutôt convenu à Nicolas*, qui, à part le coworking et les sorties d'école, n'avait pas d'autre réseau "pour se faire des amis" dans le coin. Pendant longtemps, il a d'ailleurs été très satisfait du lieu et de l'ambiance communautaire qui y régnait, avec ses apéros, ses tournois de beach-volley inter-coworking et ses événements à gogo. C'était avant que tout parte en vrille doucement, au moment où le patron des lieux, "qui avait fait carrière dans le contrôle qualité" et pensait développer là "un business fructueux" ne se mette à déchanter, après avoir réalisé que le coworking "n'était en réalité pas franchement une activité rentable". Désormais, l'homme est passé à autre chose, et c'est la débandade: les historiques partent, les événements n'intéressent plus personne, l'ambiance est pesante, la clim s'est mise à fuir, des souris ont grignoté des câbles informatiques et l'interphone débloque et sonne en permanence. Sans surprise, Nicolas s'est récemment mis à la recherche d'un autre espace. Tel est le destin funeste des petits espaces de coworking avec lesquels les proprios pensaient gagner de l'argent? "Il y a de ça, répond Patrick Levy-Waitz. Je ne connais pas d'espace de coworking qui ne vive que de la location de bureaux individuels. Ceux qui marchent vendent des services complémentaires: administratifs, de gestion, de restauration, événementiels..." D'autres se lancent dans le coaching. À La Cordée, on a créé un bureau d'études qui conseille ceux qui veulent eux-mêmes créer des espaces. Mais le modèle est loin d'être parfait. Même le géant WeWork, valorisé à 20 milliards de dollars, ne serait pas rentable. "Pour eux, la création de valeurs est ailleurs que dans l'exploitation, ils font surtout de l'immobilier", poursuit Patrick Levy-Waitz. Pour les coworkers non plus, l'équation n'est pas toujours évidente. À Paris, Melissa raconte avoir vu beaucoup de gens "en souffrance professionnelle, des gens qui n'ont pas de contrat de travail et qui sont obligés de payer des centaines d'euros par mois juste pour sortir de chez eux et parler à quelqu'un d'autre que leur reflet dans le miroir. À moins d'être consultant(e) en pierres précieuses, je ne vois pas comment tu peux t'en sortir".

"Des gens qui n'ont pas de contrat de travail et qui sont obligés de payer des centaines d'euros par mois juste pour sortir de chez eux et parler à quelqu'un d'autre que leur reflet dans le miroir. À moins d'être consultant(e) en pierres précieuses, je ne vois pas comment tu peux t'en sortir"

Melissa, coworkeuse

Cyprien, lui, avait trouvé un "bon plan": 150 euros par mois pour une place dans un vaste appartement transformé en bureaux partagés, dans le centre de Toulouse. C'était il y a quatre ans, il venait d'achever une formation pour devenir réalisateur vidéo. "On était deux dans une pièce de douze mètres carrés; dans les autres, il y avait des communicants, un graphiste, une boîte de prod' audiovisuelle", décrit-il. Au départ, c'est l'euphorie. "C'était ma première vraie expérience avec des collègues. J'avais vu des séries américaines où les personnages se faisaient livrer des trucs à manger et rigolaient tous ensemble à table, et j'imaginai ça comme ça, raconte-t-il. Le bureau, on l'appelait 'l'atelier'. Le matin, j'étais un des premiers à arriver et j'apportais même les croissants." Mais avec son voisin de bureau, le courant passe mal. "Parfois, je dois travailler dans l'urgence et je ne peux pas avoir à côté quelqu'un qui répond au téléphone très fort, qui mette de la musique, qui reçoive des clients... Notre relation s'est détériorée au bout d'un an. Il y avait des journées entières où on ne se parlait pas du tout." L'ambiance de l'espace non plus n'est pas aussi conviviale qu'espéré. Cyprien s'aperçoit au bout de six mois qu'ils sont plusieurs à ne pas être conviés aux apéros organisés tous les vendredis par leurs coworkers. "Il y avait plein de non-dits, c'était ma découverte du monde cruel du travail. En fait, on restait quand même beaucoup chacun dans notre coin, même à midi. On ressemblait à une entreprise normale, mais comme on était indépendants, qu'on ne bossait pas dans les mêmes secteurs, pour les mêmes boîtes, ça cloisonnait encore plus." Une "entreprise normale", dont les membres se croient un peu tout permis. Cyprien raconte ce jour férié où il est venu travailler pour terminer un projet. "Mon coloc de bureau était seul. J'ai tout de suite trouvé qu'il avait l'air bizarre. Il était tout rouge, transpirant et il bredouillait, comme un gamin pris en faute. Je m'assois, j'allume mon ordi, et puis bon bah quand il s'est levé j'ai compris: il avait la braguette ouverte. Il était venu se masturber au travail." Aujourd'hui, le jeune homme est reparti travailler chez lui: "J'ai aménagé un bureau où je peux même recevoir mes clients. C'est plus simple, je perds moins de temps. Et puis le matin, je peux rester en pyjama plus longtemps." ●

TOUS PROPOS RECUEILLIS PAR EAF ET AM

* Le prénom a été modifié



SAINT-OMER

J -500 Lundi 2 juillet marquait une nouvelle étape dans l'histoire de la gare de Saint-Omer. Fermée au public depuis 2011 - déjà ! - elle a vocation à devenir bien plus qu'un distributeur de billets paré de pierres sculptées.

Le compte à rebours est lancé à la Station



François Decoster, président de la Capso a passé le flambeau à David Lacombed, président de la Station, à 500 jours de son déménagement dans l'ancienne gare.



Le pavillon préfigurateur La Station, installé il y a deux ans donne déjà une idée de ce qu'on pourra trouver à la gare de Saint-Omer dès novembre 2019, lorsqu'elle sera rendue au public. 2.900 m², dont seulement 300 seront dédiés à la SNCF, qui reste partenaire. « On s'est mis à la place de l'usager, et posé la question : qu'est-ce qui serait le plus simple pour lui », explique François Decoster, président de l'agglomération. Le guichet délivrera donc non seulement des tickets de train, mais aussi des transports en commun de la Capso. Le site, avec les bus, deviendra un réel point de rencontre multimodal, étoffé par un service de location de vélos, Mouvélo (voir page suivante), à deux pas d'un nouveau parking-silo de 270 places avec accès direct via une passerelle érigée en parallèle du pont de chemin de fer, près du parking de l'Europe, et un cheminement piétonnier vers le centre-ville grâce à la passerelle qui surplombe le canal.

Pôle de mobilité, centre numérique

« On veut en faire un lieu le plus ouvert possible, vers le quartier, mais aussi tout le territoire », précise François Decoster. Pôle de mobilité, la Station se veut également une entrée vers le monde du numérique. En 2 ans, ce sont 15.000 visiteurs qui ont déjà franchi ses portes. Parmi elles, Pauline Rodriguez, qui a pu développer son activité grâce au Fab Lab. Un atelier qui met à la disposition des utilisateurs une découpeuse laser, une imprimante 3D, une machine

à coudre numérique... « *Jamais je n'aurai pu m'en acheter une, précise-t-elle. Après une formation, je viens désormais deux à trois fois par semaine pour fabriquer des coussins, des nœuds papillon, sur le thème des lézards et des amphibiens.* » Son premier modèle, George, est devenu son emblème. Lorsque le Fab Lab intégrera la gare en version XXL, elle pourra, pour développer son activité, louer un espace réservé aux artisans et entrepreneurs, dans l'aile « Calais », tandis que les particuliers auront toujours loisir d'y accéder librement, au rez-de-chaussée. « *Je pourrais aussi proposer des cours pour les usagers* », ajoute-t-elle. Le troisième étage sera un espace de coworking.

« On a ici un modèle de tiers-lieu pour tous les territoires ».
Patrick Levy-Waitz.

Créateur d'idées

L'aile « Lille » aura davantage vocation à favoriser l'entrepreneuriat. « *Nous avons sur le territoire tous les échelons, de la pépinière d'entreprises au parc d'activité, mais il nous manquait ce lieu d'échanges et de rencontres qui permet de faire naître une idée* », indique François Decoster. Jeune ou ancien, rural ou urbain, chacun est invité à se rendre dans ce lieu inédit, porte d'entrée vers le monde de demain. « *Il y a là aussi une véritable opportunité pour les entreprises, in-*



siste François Decoster. *70% des Français font des achats sur internet, alors que seulement 11% des TPE-PME vendent en ligne... les entreprises qui ont une vitrine digitale ont multiplié par trois leurs exportations...* »

Et même si la mobilité est l'un des mots-clés de cette Station, les habitants éloignés de Saint-Omer

ne seront pas mis de côté. Plusieurs « mini-stations », avec Fab Lab et espace de coworking vont voir le jour à Fauquembergues, Théroouanne, Aire-sur-la-Lys, Éperlecques et Lumbres. « On a ici un modèle de tiers lieu pour tous les territoires », relevait Patrick Levy-Waitz, chargé de mission pour le gouvernement. « Les territoires ont

été abandonnés par la désindustrialisation dans les années 70, et oubliés de la bulle internet dans les années 90. Pendant 20 ans, on a dit à la population que seules les grandes métropoles étaient concernées. Ici, les élus n'ont pas attendu pour rattraper ce retard... »

GR



Les murs extérieurs ont été conservés et restaurés, mais l'intérieur sera complètement remanié. Le chauffage, au sol, sera alimenté par 7 puits géothermiques creusés à 200m de profondeur. L'ensemble de la structure repose sur 110 « micro-pieux » enfoncés à 27 mètres sous terre.



À deux pas de là, un parking-silo de 270 places, sur 3 étages, va être érigé.



Consommer de l'espace de travail comme on consomme un café



Tiers-lieux et espaces de co-working ont le vent en poupe. Outre la localisation, les entreprises attendent toujours plus de services et un esprit "communauté" afin de favoriser leur business. C'est aussi une façon de "revitaliser le territoire", selon Christophe Burckart, dg d'IWG France.

82 % des salariés en France (70% dans le monde) travaillent chaque semaine au moins un jour par semaine hors de leur bureau révèle une étude International Workplace Group (IWG) (Regus) qui y voit "l'amorce d'un tournant majeur dans le secteur de l'immobilier d'entreprise".

C'est un fait : tiers-lieux, espaces de co-working, ... ont le vent en poupe. Preuve de l'intérêt du sujet, une radio baptisée "Cowork" a vu le jour en 2018. C'est pourquoi, le gouvernement a lancé une concertation publique nationale baptisée "Mission Coworking : quels nouveaux lieux pour les territoires à l'ère du numérique?" du 9 avril 2018 au 22 juin 2018 sous l'égide de Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires et de Patrick Levy-Waitz, président de la [Fondation Travailler autrement](#).

"Des communautés pour des synergies business"

"On observe une croissance du marché qui s'accélère depuis 3 à 5 ans avec un marché de plus en plus mature. Mais aussi des usages sophistiqués", explique Christophe Burckart, Directeur général d'IWG France. Et désormais, les entreprises sont séduites par les offres de services qui fleurissent au sein de ces tiers-lieux, à l'image du succès que rencontrent les espaces de travail WeWork qui mettent avant le côté "expérience communautaire". "Des communautés se créent pour des synergies business qui se développent", confirme de son côté le directeur général d'IWG France. Ainsi, le réseau de centres Regus propose des cartes de membres à ses adhérents qui peuvent se rendre dans n'importe quel centre du réseau.

www.decision-achats.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

L'aspect communauté se traduit chez IWG via son réseau baptisé "Stop & Work" qui développe un réseau de centres de télétravail, dans lesquels des travailleurs peuvent utiliser de manière très souple des espaces de travail ouverts ou privatifs, des salles de réunion, une connectivité très haut débit, des services de visioconférence et d'une manière générale toute une offre de services flexibles et un environnement professionnel. Le réseau Stop & Work est connecté au réseau de centres d'affaires Regus (plus de 2000 centres dans le monde, plus de 75 en France). Dans les faits, les clients de Stop & Work ont accès aux espaces Regus et inversement. Et grâce à l'appli "Myregus", il est possible de géolocaliser le centre le plus proche.

Revitaliser et mailler le territoire

Toujours selon l'étude d'IWG, ce type de tiers-lieux a une incidence sur le recrutement et la fidélisation des meilleurs talents pour 71% des sondés français (80% monde). A ce titre, le groupe Engie dont le siège est basé à la Défense a installé les bureaux de son organisation numérique dès septembre 2016 dans un centre Regus, situé rue de Londres, entre Saint-Lazare et Grands Boulevards. Un choix stratégique du groupe qui peinait à recruter des nouveaux talents en étant basé à La Défense.

Outre l'aspect réduction des coûts immobiliers, "les espaces de travail flexibles permettent notamment aux entreprises de s'affranchir de baux contraignants mais aussi de revitaliser des territoires", relève Christophe Burckart. Ainsi, le maillage du territoire est un des positionnements d'IWG qui compte 3200 implantations dans près de 1000 villes et 115 pays dans son réseau de centres Regus. Ainsi, il est possible de trouver des espaces Regus dans les lieux de passage comme les gares (exemple à Bordeaux Saint-Jean), les aéroports, voire même les stations-services des aires d'autoroute en Grande-Bretagne. *"Nous avons notamment un partenariat avec la SNCF sur le sujet"*, explique Christophe Burckart, Directeur général d'IWG France. D'ici fin 2018, IWG envisage notamment d'ouvrir un centre Regus au sein de la gare de Lille Flandre.

"Nous ouvrons un site toutes les 3 semaines avec une vraie volonté de mailler le territoire. Car de la même manière qu'il est possible de prendre un café tous les 50m que ce soit dans un bistro ou à emporter, nous souhaitons faire consommer de l'espace de travail de façon très fluide", conclut le directeur général d'IWG France qui relève qu'à Paris, il existe plus de centres Regus que de cafés Starbucks.



TRAVAIL PARTAGÉ

La Poste se penche sur l'Étable

Les espaces de travail partagé du territoire sont sous l'œil des dirigeants. Après la visite récente de Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, Philippe Wahl, président de La Poste, a rencontré vendredi élus et décideurs autour de la silver économie et de la stratégie d'entreprise. Il s'est rendu notamment à l'Étable cowork (photo). Son cofondateur, Ollivier Voltaire, a pu échanger avec M. Wahl de ce qu'il est possible de "faire ensemble". À noter qu'aujourd'hui, l'Étable cowork de Sorgues fait ses portes ouvertes. /PHOTO DR





Le coworking dans l'œil du Gouvernement

Un chargé de mission est venu à Pernes et Lourmarin pour rencontrer les structures qui organisent le travail autrement



La délégation a été reçue à l'Étable cowork, à Sorgues, dans l'immeuble Pixel créé par Immochan, où les coworkers profitent d'un espace de travail partagé dédié au retail.

/PHOTO DR.



Avant de devenir député de la première circonscription du Vaucluse sous l'étiquette La République en Marche! (LREM), Jean-François Cesarini s'était distingué localement par son intérêt pour les nouvelles technologies et les nouveaux métiers. En effet, l'Avignonnais, dans le prolongement de son engagement dans la French Tech Culture, a été le directeur général à l'incubateur de start-up avignonnais The Bridge. Ce n'est donc pas un hasard s'il s'est trouvé des affinités avec Patrick Levy-Waitz, spécialiste du coworking (travail partagé) et des nouvelles technologies génératrices de nouvelles méthodes de travail.

Ce dernier, depuis le mois de février, arpente les treize régions de France à la rencontre de ces structures qui, en s'ap-

puyant sur les nouvelles technologies révolutionnent le monde de l'organisation du travail.

Dans quelques semaines, il doit rédiger un rapport pour le compte du ministère de la cohésion des territoires. La mission, qui pensait découvrir environ 600 lieux alternatifs de travail connecté, partagé dans le pays, s'attend à en référencer au-delà de 900...

Mode ou tendance durable ?

Pour le Vaucluse, le député avignonnais a servi de guide au chargé de mission. "Nous sommes d'abord allés à la Gare numérique de Carpentras, spécialisée dans les jeux vidéo, puis à la Bricothèque de Pernes-les-Fontaines qui rassemble des artistes et des spécialistes des métiers d'art, énumère Jean-François Cesarini. Puis nous sommes aussi allés visiter l'Étable à Auchan le Pontet, la Fruitière numérique de Lourmarin qui travaille avec Airbus et l'Armée française avant de se retrouver dans le quartier avignonnais de la Trillade où Avenir 84 fait un formidable travail autour de l'insertion sociale."

C'est d'ailleurs dans cette structure, en présence du directeur de Pôle emploi Jean-Louis Peignien ou encore la conseillère régionale Darida Bélaïdi, que le chargé de mission gouvernementale a pu analyser le contenu de sa journée. "La première question que le gouvernement se pose, explique Patrick Levy-Waitz, c'est de savoir si ces espaces hybrides sont un phénomène de mode ou plus durable. Comment l'État peut accompagner ses initiatives et comment ? Notre mission est large et le phénomène est profond et structurel. Le Vaucluse en est un exemple. Le numérique bouleverse les usages et les métiers. Il rebat les cartes. Désormais, on fait avant d'apprendre. Il n'y a plus besoin d'être ingénieur ou d'habiter dans une grande métropole pour agir."

Le député Jean-François Cesarini se réjouit de la prise en considération d'une réalité qu'il a appréhendée depuis une décennie: "On a créé des lieux pour travailler autrement, pour déconcentrer l'économie, pour que les gens travaillent ensemble, ou seul mais près de chez eux." **Bernard SORBIER**

Connexion

"Ne pas avoir une bonne connexion est un facteur d'exclusion", estime le chargé de mission. C'est encourageant pour les provinciaux que nous sommes. Nous avons comme une longueur d'avance par rapport à certains pays et notre ruralité peut enfin cesser d'être un handicap. "En Angleterre, 70 % de l'activité économique est concentrée dans une ville, en France, c'est dans douze métropoles, ce qui est déjà différent, poursuit M. Levy-Waitz. Mais si à partir de nos métropoles, nous allons avoir un rayonnement et si grâce au numérique nous allons pouvoir donner du sens à nos territoires, il faut que la 4G fonctionne. Désormais, ne pas avoir une bonne connexion est un facteur d'exclusion."



Le chargé de mission et le député ont été reçus dans les locaux de l'association Avenir 84, à Avignon.

/ PHOTO B.S.



Contribution des maires ruraux de France à la Mission Levy-Waitz

En février 2018, Le ministère de la Cohésion des territoires lançait une « Mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique ». Elle est confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la [fondation Travailler](#).

"Aider les ruraux qui travaillent à la ville à mieux vivre, contribuer au développement et au maintien des services, améliorer l'efficacité des entreprises, décongestionner les métropoles, les plus-values du télétravail et du coworking sont majeures. Comment les organiser ?"

C'est le sens de la contribution de l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) pour cette mission.

Comment identifier et stimuler les modes d'organisation de cette forme de travail « délocalisée » ou sous forme de micro entreprise, et accentuer les pratiques dont l'intérêt est général dans cette logique que développe l'AMRF depuis ses débuts, à savoir une meilleure « occupation de l'espace ».

D'où l'idée de cette contribution d'insister davantage sur les objectifs de ce développement dans l'évolution ou la mutation des formes de travail.

Pour l'AMRF, le sujet est à la fois économique, social et environnemental. Il est parmi les sujets qui caractérisent l'opportunité de répondre aux besoins actuels d'allier vie privée/vie professionnelle dans un environnement sain. Il est indispensable de partir de ces tendances d'évolution du travail ou des nouveaux métiers, de ces formes de travail pour fabriquer les réponses qui peuvent se développer en milieu rural.

► [Télécharger la contribution de l'AMRF](#)



Travailler autrement, l'exemple de la Nouvelle Forge

ANZIN. Missionné par le gouvernement pour étudier les nouvelles formes de travail, le président de la fondation Travailler Autrement, Patrick Lévy-Waitz, est passé vendredi, par la Nouvelle Forge, à la rencontre des acteurs locaux du coworking. Ou peut-être faudrait-il écrire cotravail, travail collaboratif ou en réseau. Installée dans l'ancienne infirmerie de Vallourec, la Nouvelle Forge regroupe une pépinière de seize entreprises, l'école

Popschool, un espace de coworking et un fablab, ouverts aux jeunes pour les sensibiliser aux métiers du numérique.

Le financement repose uniquement sur des fonds publics (à 60 % européens, le reste étant supporté par Valenciennes Métropole). C'est l'un des enjeux de la mission que mène Patrick Lévy-Waitz en France : comment pérenniser ces lieux d'innovation en impliquant les entreprises dans le tour de table ? ■ S. C.



Patrick Lévy-Waitz et Emmanuel Duvallette, cofondateur de Popplace.

www.lavoixdunord.fr

Pays : France

Dynamisme : 368



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

Travailler autrement, l'exemple de la Nouvelle Forge

Missionné par le gouvernement pour étudier les nouvelles formes de travail, le président de la **fondation Travailler Autrement**, Patrick Lévy-Waitz, est passé, en coup de vent, ce vendredi matin, par la Nouvelle Forge, à Anzin, à la rencontre des acteurs locaux du coworking.



Patrick Lévy-Waitz, président de la fondation travailler Autrement, au côté d'Emmanuel Duvette, cofondateur de Popplace, qui gère l'espace de coworking et le fablab de la Nouvelle Forge.

Ou peut-être faudrait-il écrire cotravail, travail collaboratif ou en réseau. Installée dans l'ancienne infirmerie de Vallourec, sur le site des Rives créatives de l'Escaut, la Nouvelle Forge regroupe une pépinière de seize entreprises, l'école Popschool, un espace de coworking et un fablab, ouverts aux jeunes des quartiers environnants (mais pas que) pour les sensibiliser aux métiers du numérique.

Pour cette partie animation, le financement repose uniquement, à l'heure actuelle, sur des fonds publics (à 60 % européens, le reste étant supporté par Valenciennes Métropole). C'est l'un des enjeux de cette mission que mène Patrick Lévy-Waitz partout en France : **comment pérenniser ces lieux d'innovation en impliquant les entreprises dans le tour de table ?**



Coworking, les professionnels au coeur de la dynamique

Le 7 juin, le secrétaire d'État chargé de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie réunit les professionnels des tiers-lieux et les élus locaux pour une journée de travail dans le cadre de la mission « Tiers-lieux et Coworking ». Ces échanges complètent plus de 900 contributions recueillies, à ce jour, sur la plateforme de consultation en ligne, ainsi que le rapport qui viendra conclure la mission.

Les espaces coworking, les services de demain

Lieux de coopération, d'innovation, de digitalisation et d'apprentissage – qui se déploient aussi bien dans les métropoles que dans les espaces ruraux –, les tiers-lieux, espaces de coworking et autres fab labs sont au cœur des métiers et des services de demain. Pour soutenir ces leviers de développement territorial, Julien Denormandie a rassemblé, au ministère de la Cohésion des territoires, à Paris, les acteurs qui portent cette dynamique au quotidien :

une quarantaine de professionnels des tiers-lieux venus de toute la France (entreprises, associations et collectifs qui gèrent ou animent un espace de coworking sur leur territoire). Ils ont pu, au cours de la réunion de la matinée, partager leurs expériences de terrain et poser les conditions de réussite pour le développement de ces lieux d'innovation.

une trentaine d'élus locaux de petites et moyennes villes, déjà fortement investis sur le sujet, réunis dans l'après-midi. L'occasion pour le secrétaire d'État de rappeler le rôle clé des acteurs publics, qui doivent agir comme facilitateurs.

Consultation en ligne : déjà 900 contributions recueillies

La plateforme de consultation nationale, ouverte jusqu'au 15 juin prochain, a déjà recueilli plus de 8 500 visites et 900 contributions. La mission a, quant à elle, rencontré des acteurs de terrain au cours d'une dizaine de déplacements en région (lire article).

Suite à ce travail, **Patrick Lévy-Waitz** remettra le rapport de la mission à Julien Denormandie dans les prochaines semaines, proposant des solutions concrètes pour accompagner le développement des tiers-lieux dans les territoires.

En savoir plus

La mission « Tiers-lieux et Coworking », confiée par Julien Denormandie à Patrick Lévy-Waitz s'inscrit dans la dynamique nationale de développement des tiers-lieux, espaces de coworking, maker place, living lab ou encore fab labs dans les espaces urbains comme ruraux. Objectif : établir un diagnostic partagé des conditions de réussite de ces tiers-lieux et faire émerger les bonnes pratiques pour soutenir leur développement et leur ancrage dans les territoires.

La plateforme de consultation nationale



SOCIÉTÉ

Les métiers de demain

Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement est chargé d'une mission par le secrétaire d'État auprès du ministère de la cohésion des territoires qui l'a entraîné cette semaine dans le Vaucluse. *"Comme dans toutes les régions que j'ai visitées, le coworking, le télétravail se développe en dehors des grandes villes. L'État doit réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour aider ces initiatives."* Lundi, à Pernes, Lourmarin ou à la Trillade, à Avignon, c'est le député Jean-François Cerarini qui servait de guide au chargé de mission.

/ PHOTO B. SORBIER





zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Kwerk est partenaire de la Fête des Coworking !

Créé par Lawrence Knights et Albert Angel, **Kwerk** revendique une nouvelle approche du coworking. Et s'affiche en tant que partenaire de la Fête des Coworking.

4 adresses, pour des concepts spectaculaires

Installée à Paris, Boulogne et La Défense, **Kwerk** accueillera la soirée de clôture de la Fête des Coworking. Plus précisément, c'est à Paris, chez **Kwerk** Haussmann, que se tiendra cet événement.



Le rendez-vous est donné le 12 juin, pour présenter les conclusions de la première édition de la **Fête des Coworking**, mais aussi échanger autour des enjeux, des réussites et de l'avenir des différentes formes de coworking. Le tout en présence de Patrick Levy-Waitz, mais également de nos partenaires et d'acteurs majeurs du future of work et coworking.

Depuis 2015, **Kwerk** crée des espaces dédiés à l'épanouissement individuel et à la performance collective. L'histoire commence en 2015, avec l'ouverture de **Kwerk** Reine. La volonté des deux fondateurs tient en quelques mots : rassembler une communauté autour de valeurs communes : ouverture, tolérance, esprit décalé et souci du bien-être au travail.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Albert Angel, architecte designer, va avec Kwerk confirmer son désir de penser les espaces comme de véritables expériences à vivre. Plus qu'un espace de travail à partager, Kwerk se veut un lieu inspirant où l'art est omniprésent. Et où l'épanouissement individuel permet d'augmenter l'engagement dans son travail. Supervisé par Maud Chuffart, Chief Wellness Officer de Kwerk, la société a développé un programme unique de cours signature MIND, FLOW, PULSE inspiré de techniques de yoga, de méditation et d'activités cardio. Le résultat ne s'est pas fait attendre : depuis qu'ils travaillent chez Kwerk, qu'ils soient auto-entrepreneurs ou salariés de grands groupes, 86 % des membres déclarent être moins stressés, 73 % des membres déclarent être plus efficaces dans leur travail, 68 % des membres déclarent avoir plus confiance en eux et 65 % des membres déclarent avoir moins mal au dos.

Kwerk, bien-être et design en ligne de mire

Prônant **une offre relativement inédite sur le marché**, Kwerk interroge, forcément. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec Lawrence Knights, co-fondateur de Kwerk, afin qu'il nous livre sa vision non seulement du coworking, mais aussi du futur du travail.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)





zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

ZeVillage : Lawrence, vous êtes avec Albert Angel, les fondateurs de Kwerk. Un acteur clé du coworking en France et à Paris en particulier. Comment positionnez-vous Kwerk dans la galaxie coworking ?

Lawrence Knights : Nous pensons être un produit assez différent de ce que l'on peut trouver, par le savoir-faire que nous avons développé et qui est unique à notre marque. Tout cela s'articule sur certains piliers, à commencer par l'aménagement d'espace et le mobilier. Nous sommes la seule enseigne à ma connaissance où le co-fondateur est designer et part du point de vue utilisateur. C'est le premier point de notre signature, et c'est quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs. Le design révolutionnaire du lieu de travail immersif fait partie de l'ADN de la marque.

Et puis, nous avons une proposition de service qui n'existe ni dans le coworking, ni dans le bureau traditionnel. Nous mettons à la disposition de nos membres ce qui se fait de meilleur en terme d'équipement et de « facilities », pour pratiquer une activité physique et sportive (les douches, la mise à disposition de shampoing et de serviettes, etc.). Nous proposons aussi des cours, une cinquantaine par semaine, que vous ne retrouverez nulle part ailleurs, pensés pour améliorer l'épanouissement des personnes dans leur travail, les aider à mieux gérer leur stress, à apprendre à se dépasser, etc. Tout cela fait partie de l'abonnement que l'on offre à nos utilisateurs, qu'ils soient des petites entreprises, des start-ups que des équipes de grands groupes. Se sentir épanoui dans son travail n'est pas l'apanage d'une minorité mais un changement sociétal qui touche tout le monde.

L'approche par les moyens et le savoir-faire que l'on a, est assez unique. La promesse du coworking, qui est de travailler différemment, tout le monde la formule, à peu près. C'est une promesse qui est commune à tout le monde. C'est dans l'air du temps, tout le monde veut travailler différemment et en cela, le coworking a apporté une pierre à l'édifice. La vérité est sur les intentions et les moyens que l'on met pour arriver à cette intention. Nous avons vraiment l'ambition de faire en sorte que les individus puissent s'épanouir et que les entreprises puissent concrétiser leurs ambitions, leurs rêves. Pour cela, nous mettons en place un savoir-faire unique qui s'appuie sur le design, le bien-être, la communauté et l'écosystème. Concrètement, nous avons par exemple proposé à nos membres d'escalader la façade de l'un de nos immeubles, et de descendre en rappel (avec une formation de préparation mentale au dépassement de soi). C'est à la fois ludique et très centré sur le travail. Il y a l'idée du challenge, du dépassement de soi. Ce fut fédérateur, et ça prouve que l'on peut mêler aspect ludique et team building. C'est tout cela qui fait qui on est.

ZeVillage : Kwerk, en chiffres c'est une croissance fulgurante. Mais c'est surtout un positionnement original. Pensez-vous avoir réussi à placer le curseur au bon niveau ou anticipez-vous une nouvelle période de risques ?

Lawrence Knights : Pour prendre l'exemple de notre centre historique, le curseur est effectivement au bon niveau. Nous offrons comme vous l'avez compris plus de services que les autres, nous avons donc une expérience en terme de prix un peu plus chère que certains. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons trouvé notre clientèle.

En terme de produit, nous proposons aussi quelque chose d'assez inédit : l'offre de séminaire et de journée d'étude à la journée. Les journées d'étude sont traitées de la même façon que si vous preniez un bureau, de façon à ce que vous viviez une expérience immersive. Qui se traduit entre autre par une introduction à la méditation. Le but est de s'évader, de prendre des idées, de trouver des nouvelles façons de travailler.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Nous nous démarquons aussi par le travail sur le mobilier ergonomique. Nous dessinons tout notre mobilier, ce sont des bureaux assis-debout, du mobilier polyvalent dans les salles de réunions pour permettre de s'asseoir différemment, de pousser de nouvelles façons de se concentrer, de se tenir, etc. Le dernier point, c'est la nutrition. Nous avons mis en place pour les gens qui viennent déjeuner chez nous un menu inspiré de l'ayurvéda, la science ancestrale indienne qui a entre autre inspiré le yoga, pensé pour que vous vous sentiez mieux. Tout est pensé comme une expérience.

ZeVillage : Comment voyez-vous Kwerk dans un an, dans trois ans ? A quel endroit en terme d'offres ?

Lawrence Knights : Nous allons continuer de nous développer à Paris en ouvrant 50,000 m² d'ici 3 ans, et nous voulons être le meilleur bureau de Paris. C'est une ambition simple, nous avons l'ambition de créer un environnement de travail disruptif, moderne, que l'on ne voit nulle part et dont on puisse être fier à l'échelle française. Que l'on puisse dire : on trouve en France dans le secteur de l'immobilier une innovation qui n'est pas venue des Etats-Unis. Ceci étant, le développement international pourrait venir rapidement, il est envisagé aujourd'hui.

ZeVillage : Il se murmure que vous avez trouvé un terme pour mieux cadrer vos activités ?

Lawrence Knights : Nous n'avons jamais été très à l'aise avec le terme coworking. Ce n'est pas qu'on le réfute, beaucoup de gens vont continuer à l'utiliser. Mais nous voulions parler de nos savoirs-faire, comment on le fait, et pas comme tout le monde. Nous avons un terme, et dès que nous serons prêts, nous l'annoncerons.

Nous allons requalifier nos activités, nous ne parlerons plus de coworking, mais de quelque chose qui met plus l'accent sur le bien-être, sur le design, sur le côté intégré, etc. Le débat, comme je le disais, est sur les moyens et l'intention. La promesse de réinventer le travail, travailler demain, etc. tout le monde est un peu d'accord, mais ce qui est intéressant, c'est le moyen d'y arriver. Sinon, vous repeignez les murs, vous dites que vous faites du coworking, il serait dommage que ça se résume à cela. A la fin, c'est l'utilisateur qui est juge de paix.

Lawrence Knights, merci et rendez-vous le 12 juin prochain pour la soirée de clôture de la Fête des Coworking !



Xavier de Mazenod, fondateur du site Zevillage : « Le phénomène du coworking pénètre le monde de l'entreprise »

Pour Xavier de Mazenod, fondateur du site Zevillage, qui organise la Fête des coworking à compter du 5 juin, ces nouveaux espaces de créativité investissent désormais le monde l'entreprise. Sans compter le développement du « corpworking », le coworking interne que commencent à adopter de grands groupes.



©
Xavier de Mazenod, fondateur du site Zevillage
SUR LE MÊME THÈME

Liaisons Sociales : Du 5 au 12 juin, vous organisez la Fête des coworking. Pourquoi un tel événement ?

Xavier de Mazenod : Zevillage observe l'évolution du phénomène du coworking depuis sa naissance en 2005 en Californie. Phénomène marginal pendant plusieurs années, limité à quelques freelances, il a aujourd'hui pris un poids important et pénètre le monde de l'entreprise. Il évolue sans cesse et se confond avec la dynamique, plus large, des tiers-lieux, des fablabs, des lieux d'innovation. Nous avons voulu célébrer cette diversité et mettre en avant ces lieux de création, de partage et d'innovation. D'où le pluriel dans Fête des coworking.

[Visualiser l'article](#)**LS : Les grèves à la SNCF dopent-elles la fréquentation de ces espaces collaboratifs ?**

X. d. M. : Nous n'avons pas d'éléments pour mesurer cette augmentation de fréquentation mais c'est fort probable. Je connais plusieurs personnes qui sous la contrainte de la grève ont dû adapter leur organisation de travail et ont remis en question leurs déplacements quotidiens et leur lieu de travail. Quand la grève ne durait que quelques jours elle n'entraînait pas cette remise en question. Mais cette fois-ci elle a eu un effet de catalyseur du changement.

LS : Qu'attendez-vous des conclusions du rapport "coworking, territoires, et travail" que doit remettre tout prochainement au gouvernement Patrick Levy-Waitz, le président de la fondation Travailler ?

X. d. M. : Lui et son équipe travaillent très sérieusement et ont acquis une très bonne connaissance du sujet. Ils consultent beaucoup et voient beaucoup d'acteurs. Je pense qu'ils ont bien compris le rôle que ces tiers-lieux pouvaient jouer dans la dynamisation des territoires ruraux. Le fait que l'Etat ait commandé un rapport sur ce sujet est un bon signe. Il faudra juste éviter deux écueils dans la mise en œuvre : l'enfouissement du rapport dans un tiroir et un mode d'action publique inadapté. Nous échangerons d'ailleurs sur le sujet avec [Patrick Levy-Waitz](#) le 12 juin à Paris lors de la soirée de clôture de la Fête des coworking.

LS : Qui sont les usagers du coworking ? Ces espaces de travail sont-ils toujours l'apanage des startups ou bien s'ouvrent-ils à des entreprises plus "traditionnelles" ?

X. d. M. : Longtemps les usagers du coworking ont été très majoritairement des freelances. C'est une population de travailleurs qui n'a pas de bureau et qui peut ressentir l'isolement. Le coworking leur apporte un bureau flexible, à la place ou en complément du domicile. Et il rompt l'isolement en apportant la force d'une communauté. Les startups sont comme les freelances. Elles ont besoin d'agilité et de flexibilité pour se loger car elles ont peu d'argent, une visibilité à court terme et peuvent grossir très vite. Le coworking est donc parfait pour elles. De plus en plus, on voit des salariés fréquenter les espaces de coworking. Des télétravailleurs qui ne veulent pas travailler à domicile, des salariés d'entreprises qui ont compris le bénéfice à retirer d'une fréquentation de lieux bouillonnants de créativité. Ou encore des entreprises qui veulent acquérir la fameuse culture start-up ou supprimer des bureaux fixes pour les remplacer par des bureaux flexibles. On observe aussi le développement du « corpworking », du coworking interne, dans de nombreuses entreprises comme Orange, la SNCF ou Covea. Enfin, on voit une offre de coworking et de bureaux flexibles haut de gamme se développer qui vise clairement le public « entreprise » avec de gros opérateurs comme WeWork, Nextdoor (Bouygues Immobilier et Accor) ou Secondesk (la foncière Gecina). Et des acteurs traditionnels de la location de bureau comme Regus, s'adapter à cette demande de coworking.

LS : Les ordonnances Macron sont-elles de nature à développer le télétravail ?

X. d. M. : Vous avez raison de lier coworking et télétravail car ils participent du même changement de l'organisation du travail. Les ordonnances Macron ont levé le dernier blocage juridique du télétravail. C'est aujourd'hui très simple de faire passer ses salariés en télétravail. On voit donc bien que le point de blocage ce n'est plus la complexité du processus mais bien la culture de l'entreprise ou de l'administration. Car le télétravail est un révélateur de la maturité de l'organisation. Pas de confiance dans le management, une organisation en silo, une hiérarchie pesante rendent difficile le passage au télétravail.



VILLES DURABLES

Le coworking s'étend aux zones périurbaines

Les bureaux sont lumineux, avec boiseries d'époque, moulures, cheminées. Par les fenêtres, la vue est belle : d'un côté le château, de l'autre la cour intérieure de la bâtisse construite au XVI^e siècle. Stéphane Appéré n'imaginait pas trouver un espace de travail dans un environnement pareil en dehors du centre de Lyon, à dix minutes de chez lui. Quand il n'est pas sur la route, ce commercial itinérant apprécie de travailler ici, au Club Melchior, espace de coworking, au cœur de la commune de Charly (4 500 habitants), au sud-ouest de Lyon. « *Chez moi, j'avais du mal à rester motivé et productif. Mais, dit-il, je n'avais pas envie de perdre mon temps, une heure à l'aller, une heure au retour, pour aller travailler en centre-ville de Lyon.* »

« Retrouver une dynamique »

« *Le coworking séduit de plus en plus les zones en périphérie des métropoles*, observe Patrick Lévy-Waitz, président de la Fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, qui s'est vu confier par le gouvernement, en février, une mission pour dresser un état des lieux de ces nouveaux espaces de travail et définir les conditions de leur viabilité afin de réduire les fractures territoriales. « *Pour la première fois, avec cette nouvelle forme de travail, des territoires peuvent retrouver une dynamique.* »

Le Club Melchior est l'un des premiers espaces de coworking qui a ouvert, en février 2016, à l'initiative de la commune de Charly. *L'idée était de permettre aux habitants de Charly et des*

alentours de travailler près de chez eux en leur évitant perte de temps et d'argent, stress, fatigue dans les bouchons », expliquent Stéphanie Torrillon et Céline Passot, animatrices du lieu. Après deux ans d'exploitation, l'espace compte une vingtaine d'adhérents réguliers, qui viennent de communes situées dans un rayon de 10 à 15 kilomètres.

« *A travers notre offre de salles de réunion et de séminaire, l'objectif est aussi que Charly retrouve un rayonnement en attirant des entreprises du centre de Lyon* », souligne Marie-Laure Rué-Petoton, élue déléguée au développement durable à la mairie de Charly. Selon une étude de la Caisse des dépôts, le développement de tiers lieux par une commune permettrait de lui faire gagner des habitants et de créer des emplois sur son territoire.

« *Le coworking, c'est un partage de lieu, mais c'est aussi un lieu de partage*, insiste Céline Passot. *L'intérêt est de pouvoir nouer des liens avec d'autres, de se créer un réseau.* » Lionel de Gournay, qui a fondé en décembre 2017 son agence d'architecture, apprécie d'avoir trouvé un vrai bureau non loin de chez lui, mais aussi « *un environnement humain et relationnel. La diversité des profils, des personnalités, des compétences est créatrice d'opportunités d'affaires* », relève l'architecte.

Le réseau Coworking du Grand Lyon compte à ce jour vingt-deux espaces, mais seuls six en périphérie : à Charly, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Ecully, Grigny et Meyzieu. Pourtant, Lyon enregistre plus de 320 000 déplacements pendulaires par jour. ■

LAETITIA VAN EECKHOUT
(LYON, ENVOYÉE SPÉCIALE)



Événement : la Fête des coworking, dans toute la France et plusieurs pays francophones, du 5 au 12 juin

Destinée à montrer la variété et le poids du coworking dans le monde du travail, la Fête des coworking est une occasion de montrer collectivement le dynamisme de ce nouveau mode de travail. Découvrez la première édition de la Fête des coworking organisée par ZeVillage dans plus de 300 espaces pendant six jours.



La Fête des coworking, première édition

Du 5 au 12 juin a lieu la première édition de la Fête des coworking organisée par ZeVillage, le média des nouveaux modes de travail. L'objectif est d'afficher collectivement le poids des acteurs du coworking en France : les lieux, les freelances, les travailleurs mobiles et les entreprises sensibles à cette nouvelle révolution des habitudes de travail.

Au programme de cette édition : des événements aux quatre coins de la France et dans plusieurs pays francophones, des conférences, des témoignages, de la convivialité. Le rendez-vous est donné du 5 au 12 juin 2018, en compagnie des partenaires. Le 12 juin est organisée à Paris une soirée de clôture, en présence notamment de Patrick Levy-Waitz président de la Fondation Travailler Autrement, missionné par le gouvernement pour un plan national en faveur du coworking.

Suite à cette première édition de la Fête des coworking, ZeVillage publiera en septembre 2018, grâce aux témoignages des freelances ayant participé à la Fête des coworking, un livre blanc des bonnes pratiques du coworking : quels réflexes, quels outils privilégier pour aborder sereinement cette nouvelle approche du travail ?

Plus de 300 espaces mobilisés

Durant une semaine, la Fête des coworking permet aux espaces de coworking, tiers-lieux, fablabs... de s'ouvrir au public, d'afficher leur diversité, leur richesse, mais également leurs communautés et leurs modèles économiques. La France compte en effet près de 1000 tiers-lieux, et plus avec l'espace francophone, une véritable (r)évolution du travail et de l'entrepreneuriat. Au total, plus de 300 espaces seront mobilisés en France, mais aussi au Canada, en Belgique, Suisse, Niger, Côte d'Ivoire, Luxembourg... avec l'implication de plus de 10 000 coworkers qui partageront leurs expériences à travers des conférences, prises de parole, témoignages ...

Plus d'informations (programme, inscriptions, intervenants) sur le site de la Fête des coworking



Le coworking s'étend aux zones rurales et périurbaines

Depuis 2015, six espaces de cotravail ont ouvert en périphérie de Lyon, répondant au problème des déplacements pendulaires et contribuant au dynamisme du territoire.



Les bureaux sont lumineux, pleins de charme, avec boiseries d'époque, moulures, cheminées en marbre. Par les fenêtres, la vue est belle : d'un côté le château, de l'autre la cour intérieure de la bâtisse construite au XVI^e siècle, ou encore le parc arboré.

« En travaillant chez moi, j'avais du mal à rester motivé et productif », Stéphane Appéré

Stéphane Appéré n'imaginait pas trouver un espace de travail dans un environnement aussi agréable, et surtout en dehors du centre de Lyon, à même pas dix minutes de chez lui. Quand il n'est pas sur la route, ce commercial itinérant apprécie de pouvoir venir travailler ici, au Club Melchior, espace de « *coworking* » (espace de travail partagé) au cœur de la commune de Charly (4 500 habitants), situé sur les coteaux du Lyonnais, à une vingtaine de kilomètres de Lyon, au milieu des vignes et des vergers. « *En travaillant chez moi, j'avais du mal à rester motivé et productif. Mais, dit-il, je n'avais pas envie de perdre mon temps, une heure à l'aller, une heure au retour, dans les embouteillages pour aller travailler en centre-ville.* »

« *Le coworking séduit de plus en plus les territoires en périphérie des métropoles ou à la campagne, observe Patrick Lévy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, qui s'est vu confier par le gouvernement en février une mission pour dresser un état des lieux de ces nouveaux espaces de travail et définir les conditions de leur viabilité afin de réduire les fractures territoriales. « Pour la première fois, on a, avec le coworking, une vraie réponse au désenclavement des territoires : avec cette nouvelle forme de travail, des territoires peuvent retrouver une vraie dynamique.* »



Eviter perte de temps, stress, fatigue et bouchons

Le Club Melchior est l'un des premiers espaces de coworking qui ont ouvert, en février 2016, en périphérie de Lyon, à l'initiative de la commune de Charly. « *L'idée première était de permettre aux habitants de Charly et des alentours de pouvoir travailler près de chez eux en leur évitant perte de temps et d'argent, stress, fatigue dans les bouchons* », expliquent Stéphanie Torrilhon et Céline Passot, animatrices du lieu.

L'espace, équipé en tout point d'un accès Wi-Fi très haut débit, compte deux grandes salles de travail, l'une dite « conviviale » où les personnes peuvent échanger à voix basse, et une autre « silencieuse ». Une petite pièce est réservée aux professionnels ayant besoin de téléphoner. Les « *coworkers* » (travailleurs qui partagent l'espace) disposent aussi d'une cuisine commune, d'un salon de détente et de sanitaires avec douche.

« Nous voyons venir de plus en plus des salariés », Stéphanie Torrilhon

Après deux ans d'exploitation, le Club Melchior compte une vingtaine d'adhérents réguliers, qui viennent de communes situées dans un rayon de dix à quinze kilomètres, certaines même hors du Grand Lyon. « *Si, au départ, nous avons accueilli essentiellement des indépendants, nous voyons venir de plus en plus des salariés. Depuis les ordonnances Macron du 22 septembre 2017 [qui ont assoupli les conditions de mise en œuvre du télétravail, le rendant possible régulier ou occasionnel], les entreprises commencent à se faire à l'idée du télétravail* », souligne Stéphanie Torrilhon.

Attirer « des entreprises du centre de Lyon »

Trois bureaux fermés, aménagés à l'étage, permettent aussi d'accueillir des entreprises qui se lancent. Des salles de réunion et de séminaire sont proposées à la location à des sociétés extérieures. « *L'objectif est aussi que Charly retrouve un rayonnement en attirant des entreprises du centre de Lyon* », dit Marie-Laure Rué-Petoton, élue déléguée au développement durable à la mairie de Charly.

Le couple apprécie d'avoir trouvé un vrai bureau non loin de chez lui

« *Le coworking c'est un partage de lieu, mais c'est aussi un lieu de partage*, insiste Céline Passot. *L'intérêt est de pouvoir nouer des liens avec d'autres, de se créer un réseau.* » Après un début de carrière en entreprise à Lyon, Lionel de Gournay a créé avec sa femme, en décembre 2017, son agence d'architecture. Le couple, qui a fait le choix de s'installer en périphérie au sud-ouest de la métropole, apprécie d'avoir trouvé un vrai bureau non loin de chez lui, mais aussi « *un environnement humain et relationnel*, relève l'architecte. *Et la diversité des profils, des personnalités, des compétences est créatrice d'opportunités d'affaires* ».

www.lemonde.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)

C'est aussi un réseau, de l'émulation que l'on vient chercher au Mix, à Tassin-la-Demi-Lune, premier espace périurbain du Grand Lyon à avoir ouvert, en septembre 2015. Bien que dans une partie plus urbaine de l'Ouest lyonnais, Mix Coworking n'en est pas moins un lieu chaleureux et lumineux, où chacun peut choisir sa place pour travailler : l'ambiance conviviale d'un vaste espace café, le calme de la grande table partagée ou l'intimité d'un box individuel pour téléphoner ou se concentrer .

Communauté d'entraide et de coopération

Ici viennent surtout des porteurs de projet et créateurs d'entreprise. Salariée en reconversion, Christine Vermorel-Delmas a choisi d'y domicilier sa société dès sa création, il y a six mois. « *Je tenais à séparer sphères privée et professionnelle, et m'installer ici m'a permis de me rapprocher de Lyon sans aller dans le centre. Surtout, explique-t-elle, ici il y a une vraie communauté qui vous aide lorsqu'on a des moments de doute.* »

Deux ou trois fois par semaine, quand il ressent de besoin de « casser la routine »

« *Créer une société seul n'est jamais facile. On peut partager les questions que l'on se pose, apprendre de la méthode, de la façon de travailler des autres* », abonde Yannick Fournier. Ce créateur d'une agence de conception de sites Internet ne vient que deux ou trois fois par semaine, quand il ressent de besoin de « *casser la routine* ». Ou quand il doit travailler avec des partenaires : il lui arrive en effet désormais de répondre à des marchés avec d'autres coworkers au profil complémentaire.



[Visualiser l'article](#)

Chaque semaine, le Mix propose des ateliers pour développer son réseau, s'entraider, renforcer ses compétences en communication, stratégie commerciale, gestion...

Dynamisme territorial

Ateliers thématiques, conférences autour d'un invité, moments conviviaux autour d'un café, d'un apéritif ou d'un repas : Bénédicte Poncet, fondatrice du Mix, comme Stéphanie Torrilhon et Céline Passot, du Club Melchior, s'attachent à entretenir leur communauté de coworkers. « *En ouvrant nos ateliers aux entreprises extérieures, nous cherchons aussi à faire connaître les compétences présentes au sein du Mix. Notre objectif est de participer au développement du territoire* », dit Bénédicte Poncet, qui a ouvert en septembre 2016 une annexe à Francheville à la demande du maire, et en inaugurera une seconde, en juin, à Ecully.

Les trois lieux composent une seule et même communauté de « *mixeurs* » : l'espace central de Tassin gère le back office et l'événementiel, les antennes locales accueillent les coworkers au quotidien.

« Plutôt que de jouer la concurrence, les territoires doivent jouer la mutualisation », Patrick Lévy-Waitz
« *Ouvrir un espace nécessite une masse critique*, relève Patrick Lévy-Waitz. *Et plutôt que de jouer la concurrence, les territoires doivent jouer la mutualisation.* » « *Il faut mettre ces lieux en réseau si l'on veut en tirer un bénéfice pour les territoires* », appuie Lucie Verchère, chargée de mission temps et services innovants à la métropole lyonnaise.

La collectivité s'est attachée, dès 2014, à soutenir la mise en réseau des espaces de coworking du Grand Lyon et l'accompagne dans son développement et sa coordination. Ce réseau compte à ce jour vingt-deux espaces, mais seuls six encore en périphérie, sur les cinquante-neuf communes du Grand Lyon : à Charly, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville, Ecully, ainsi qu'à Grigny et à Meyzieu. Pourtant, chaque jour Lyon enregistre plus de 320 000 déplacements pendulaires.

Le Monde organise à Lyon, jeudi 17 mai, un événement sur les « *villes intelligentes* » et la réduction des inégalités.



Économie numérique

Cowork en Ré est monté à Paris

Nathalie Wiederkher, gestionnaire de l'espace Cowork en Ré à Loix, a été invitée à participer à la concertation nationale lancée le 15 avril dernier dans le cadre de la Mission Coworking du secrétaire d'État à la cohésion des territoires.



Échanges lors de l'atelier "modèle économique des nouveaux lieux"
PHOTO D R

Paris, Lille, Nancy, Marseille et... Loix ! Qu'ont en commun ces grandes agglomérations et le petit village rétais de 700 âmes ? Des espaces de coworking. Une trentaine de fondateurs et gestionnaires de ces tiers-lieux se sont retrouvés le 15 avril dernier à Paris dans les locaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (le quartier des ministères dans le 7^e arrondissement de Paris). Ils étaient invités à participer à un atelier sur le thème "modèle économique des nouveaux lieux" dans le cadre de la grande concertation nationale "Mission coworking" lancée par Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, et par Patrick Levy Waïtz, président de la fondation Travailler autrement.

Une consultation publique

Et c'est justement parce qu'elle a créé un espace de coworking à Loix que Nathalie Wiederkher était invitée à apporter son témoignage d'ex-

perience de terrain au cours de ce premier atelier. Il s'agissait, pour elle, d'évoquer ce nouvel espace situé en territoire rural, insulaire et soumis à une forte influence touristique, qui font de Cowork en Ré un lieu spécifique à plus d'un titre.

Des lieux de coworking émergent partout en France et les Français plébiscitent aujourd'hui de nouvelles manières de travailler : souplesse des horaires et télétravail. La "Mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique" — c'est son

nom — doit normalement amener à un diagnostic et des conclusions à la rentrée 2018. En attendant, une plateforme numérique est ouverte où chaque citoyen, entrepreneur, chômeur, salarié et même étudiant, est invité à s'exprimer. La consultation sera close le 12 juin 2018. ■

V.V.

Pour participer à cette consultation, il faut se rendre sur le site <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/lancement-de-la-consultation-publique-nationale-sur-la-mission-coworking>



Une trentaine de fondateurs d'espace de coworking étaient réunis à Paris.



Le grand bond en avant du coworking

Travail. Les espaces partagés se développent. Le gouvernement veut encourager ce mouvement.



Des travailleurs de tous les secteurs fréquentent les espaces de coworking.

Le Bocal à Laval (Mayenne), L'Argonaute à Auray (Morbihan), le Squoire à Coutances (Manche) : souvent dotés de jolis noms, les espaces de coworking se multiplient. Le mouvement, venu des États-Unis, s'étend bien au-delà des quartiers d'affaires des grandes métropoles.

Ces espaces de travail partagé, proposant des bureaux, individuels ou en *open space*, séduisent des travailleurs indépendants mais aussi des salariés en déplacement loin de leur entreprise. En rendant possible le travail à distance, le numérique impulse cette dynamique. Selon les cas, les espaces de coworking sont portés par des collectivités locales (c'est par exemple le cas de Cogito, en pays fléchois, dans la Sarthe) ou relèvent de l'initiative privée.

Le principe ne se limite pas à la simple mise à disposition d'équipements et de services. Il s'agit aussi

de favoriser rencontres, échanges, partages de réseaux entre les travailleurs qui les fréquentent. Selon l'AFP, les espaces de travail collaboratif, comme on appelle aussi ces lieux, ont bondi de 80 % en France en deux ans. À tel point que le gouvernement entend s'intéresser de près à cette pratique.

Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a lancé, début février, une mission « **afin d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires** » et l'a confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement, qui devrait proposer rapidement des mesures concrètes. Une consultation publique nationale vient d'être lancée pour établir un diagnostic. Usagers, entreprises, associations, élus sont invités à exprimer leurs idées sur la plateforme en ligne avant le 15 juin.



Travailler autrement, ça marche vraiment ?

Visuel indisponible

Les utilisateurs des tiers-lieux ont rapidement le sentiment d'être dans une grande famille, au point d'oublier qu'ils n'en sont pas une. - SPI/Phanie

Tendance Méthodes et espaces collaboratifs connaissent un grand succès. Mais les raisons de déchanter ne manquent pas.

Co-working, Fab Lab, maker spaces, corpo-working... Quelle entreprise ne dispose pas encore de son espace de travail collaboratif ? Selon le groupe BAP - Bureaux A Partager -, près de 700 espaces de co-working existent déjà en France. L'Île-de-France en regroupe à elle seule près du tiers, dont les trois quarts ont été créés après 2010. Et ce n'est pas fini ! Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, vient de confier à la [Fondation Travailler autrement](#) la mission de formuler des propositions pour développer encore davantage ces lieux collaboratifs.

#1 Des réussites et échecs non quantifiés

Depuis dix ans, rien ne semble devoir arrêter l'engouement des entreprises pour les modes de travail inédits. De l'intrapreneuriat (lire page 6) aux approches de co-design (page 7), les sociétés en quête d'innovation multiplient les initiatives. Pourtant, réussites et échecs des expériences menées jusqu'à ce jour ont rarement été quantifiés.

La liquidation, en 2017, de Fabshop à Saint-Malo, celle de Tradmatik à Nice, ou d'Artilect Lab, à Toulouse, ont été aussi discrètes que leur lancement fut tonitruant. En 2011, Bruno Moriset, maître de conférences au Centre de recherches en géographie et aménagement à l'université Jean-Moulin-Lyon-III, avait fait un tour de France de ce qui s'appelait encore des « télécentres ». Sur 28 tiers lieux de province, 10 ne voyaient jamais passer aucun télétravailleur et 8 en accueillait moins de 6 réguliers. « *Si l'on est seul, il n'y a ni co-working ni brassage* », rappelle l'enseignant-chercheur.

#2 Un phénomène de bulle ?

Au sein des métropoles, la demande est extrêmement forte, on ne peut le nier. L'industrie immobilière a d'ailleurs saisi la tendance, Nexity en créant sa filiale Blue Office et Bouygues, avec AccorHotels, Nextdoor. Quant au géant américain WeWork, il vient d'annoncer l'ouverture, en juin prochain, d'un quatrième espace parisien : 3.200 mètres carrés sur les Champs-Élysées, et 500 nouveaux bureaux. « *WeWork se développe à toute vitesse en brûlant du cash*, commente Bruno Moriset. *Seuls 10 % de salariés viennent y prendre l'air. Comment atteindre la rentabilité avec une clientèle composée majoritairement de free-lances et d'autoentrepreneurs ?* » La réalité est peut-être plus prosaïque. « *Nous sommes dans un processus de renouvellement accéléré de l'immobilier de bureau, dont une part colossale est obsolète* », analyse l'enseignant-chercheur. Entre le traditionnel open space et l'espace de co-working, la frontière reste floue.

#3 Partage et convivialité, danger !

Les salariés des entreprises apprécient de trouver dans les tiers lieux de la complémentarité, du dynamisme intellectuel et des outils. Ils ont rapidement le sentiment d'être dans une grande famille, au point

[Visualiser l'article](#)

d'oublier qu'ils n'en sont pas une. « Une idée brevetable s'autodétruit du fait même qu'elle est divulguée, prévient Gérard Sadde, associé chez Shift avocats, intervenant en propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. Certains oublient aussi que leur propriété intellectuelle n'existe pas, quand leur métier n'est que savoir-faire intangibles, algorithmes, process, ou connaissances très fines et donc très difficiles à capter par le droit. Un co-worker peut s'emparer d'une idée, la concrétiser plus rapidement et en déposséder son voisin qui l'a eue. »

Autre conseil aux inconditionnels du co-working : ne jamais oublier de verrouiller une session de travail sur l'ordinateur qui traîne. « Assurer la sécurité au sein d'une entreprise, c'est déjà compliqué, rappelle l'avocat. Cela devient périlleux dans une auberge espagnole ! J'ai vu des sociétés importantes, qui font des millions de chiffres d'affaires, installer des salariés dans ces espaces. Ce n'est pas impossible mais cela va demander de la rigueur et ajouter de la contrainte. Par exemple si vous désirez être en conformité RGPD lorsque vous manipulez des données sensibles dans de tels environnements de travail. » Une situation qui peut tourner au cauchemar en cas de contrôle.

#4 Agent transformateur... ou pas

Le cabinet de conseil d'Emmanuelle Roux, Sc21, a ouvert six Labs au sein même de grandes entreprises : chez Adeo (maison mère de Leroy Merlin), Atlantic, GRDF, Sodebo, Système U, et SKF. « Ceux-ci diffèrent des Fab Labs qui prônent le partage de la propriété intellectuelle, nuance-t-elle. Ce sont des lieux d'émergence au coeur des entreprises, ouverts à l'ensemble de ses acteurs, voire à tout son écosystème : clients, dirigeants, collaborateurs. » Cinq ans après, estime Emmanuelle Roux, leur bilan est « très mitigé ». « Chez tous nos clients, il s'est produit le même phénomène : l'entreprise a internalisé le dispositif. Ces Labs ne jouent pas assez leur rôle d'agent transformateur. Les collaborateurs ne peuvent plus développer leurs projets les plus fous, sans être impactés par les enjeux de l'organisation. Or le Lab doit être un détecteur de talents passionnés, d'entrepreneurs, de porteurs de projets. »

Pour contourner ce biais, Emmanuelle Roux a créé le réseau leChaudron.io pour des projets que ses propres équipes pilotent, de bout en bout, chez des clients tels que Decathlon ou l'Acoss, caisse nationale des Urssaf. La réussite de ces lieux passe par une vraie volonté de la direction générale. « Elle doit laisser ses collaborateurs aller jusqu'au bout, donner au Lab des moyens et du temps, et surtout accepter que des projets apparaissent, meurent ou échouent. La réussite du Lab ne se mesure pas au nombre de projets déposés, mais au changement de posture d'une équipe. » Les collaborateurs, quel que soit le niveau de leur formation, doivent se sentir libres de venir au Lab. Quant aux managers, ils voient souvent comme une menace cet espace de liberté ouvert à tous et où ils n'ont pas de rôles spécifiques. « Il faut les rassurer, montrer que leur rôle est aussi de coacher des équipes en mode projet, ou simplement de les aider à grandir », signale Emmanuelle Roux.



Interview : Patrick Levy-Waitz, en charge de la mission coworking pour le gouvernement

Président d'ITG et Président de l'OPPS, Observatoire paritaire du portage salarial, Patrick Levy Waitz s'est entretenu avec ZeVillage, afin d'évoquer la mission autour du coworking qui lui a été confiée par le Gouvernement.

Patrick Levy-Waitz , Julien Denormandie, secrétaire d'état auprès du ministre chargé de la Cohésion des Territoires vous a confié une mission autour du « coworking », qui touche d'ailleurs l'ensemble des tiers-lieux, pouvez-vous nous en dire plus ?

Tout d'abord, on a vu se développer un grand nombre de tiers-lieux créés dans les grandes villes. Ils émergent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, ruralité comprise. Tout cela avec une grande diversité de statuts, d'objectifs, de publics accueillis.

La mission doit répondre à deux questions : la première question est de savoir si le phénomène des tiers-lieux est conjoncturel. Est-ce finalement un effet de mode ou s'agit-il d'une réalité structurante liée aux transformations économique et à la mutation actuelle du travail et des espaces de travail ? Avec un peu de recul, chacun s'aperçoit rapidement qu'il ne s'agit pas d'une mode, c'est un phénomène bien plus important que ce qu'on imaginait au départ. Mais ce développement n'est pas encore finalisé, des territoires ne sont pas encore couverts.

La deuxième question posée, est la plus importante, bien entendu : y a-t-il matière à développer les tiers-lieux sur l'ensemble du territoire ? Si oui, à quelles conditions et sous quelles formes : quels accompagnements, quelles aides ? Pour ce faire, rien de mieux que de permettre à celles et ceux qui créent, de pouvoir s'exprimer. Nous avons d'ores et déjà rencontré plus de 80 acteurs: opérateurs de tiers-lieux, élus, sociologues, entrepreneurs, etc.

Une série d'ateliers participatifs et ouverts a été planifiée pour répondre à des questions-clés, notamment sur la gouvernance des lieux, point délicat car de plus en plus de collectivités locales portent des initiatives et n'ont pas forcément pris en compte cet enjeu. Enfin, une vaste consultation nationale vient d'être lancée qui permettra à chacun de pouvoir contribuer (www.mission-coworking.fr).

L'enjeu du coworking et des tiers-lieux en général dépasse largement la mise à disposition d'un lieu pour les entrepreneurs. En quoi, selon vous, le coworking peut-il être un outil de développement de territoire ?

De quoi parle-t-on quand on parle de coworking ? De lieux extrêmement variés : dans leur taille, leur gouvernance, leur portage, leur communauté résidente, leurs partenaires. Il s'avère que le lieu de coworking consiste souvent en un espace de ralliement des acteurs qui l'entourent : fablabs, makerspaces, formations, pépinière d'entreprises, etc.

D'une mue du travail : les infrastructures (Haut débit, 4G, etc.) emportent le travail alors que jusqu'à aujourd'hui, il fallait aller vers le travail. Les villes concentrent logiquement industries et services. Le déploiement du très haut débit, la couverture des zones blanches télécom mobile couplés à l'émergence de filières tertiaires puissantes vont permettre au travail d'être effectué là où les collaborateurs seront installés. Les infrastructures emportent le travail. La phase d'innovation dans laquelle l'humanité est entrée



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

constitue, dans ces conditions, une formidable opportunité pour les territoires. Cela est d'autant plus vrai que les territoires, pour se positionner efficacement, n'ont plus besoin de mobiliser des fonds importants. D'un contexte historique : le reflux de populations de territoires ruraux très souvent en manque d'attractivité. Il est donc urgent de recréer la capacité à agir sur le territoire, recréer de l'activité. Ces lieux à certaines conditions, et c'est l'objet, peuvent créer de l'activité.

L'économie traditionnelle est largement encore en dehors de ce mouvement de fond qui, en fait, touche le travail dans son ensemble. Que pensez-vous de l'enjeu que représente le coworking pour les entreprises elles-mêmes ?

Dans les tiers-lieux, on hybride, on croise compétences, entreprises et autres acteurs qui ne se croisaient pas ou peu jusqu'à présent. On développe des innovations intéressantes. Un espace comme Ici Montreuil est un très bon exemple. Le lieu permet de refabriquer de la capacité d'action sur un territoire : mutualisation d'équipements, relance de métiers en transition, etc. Ils redonnent corps à une manière d'apprendre, jusqu'ici en perte de vitesse, le « learning by doing ». Le lieu irrigue les entreprises dites traditionnelles qui l'environnent.

Pour qu'un lieu de coworking fonctionne bien il lui faut une communauté active et engagée. Assez aisé dans les grandes villes, mais difficile à voir émerger de façon naturelle en dehors. La collectivité est souvent contrainte de faire...Or, lui en confier le portage n'est-il pas une gageure ?

Beaucoup de lieux peinent à trouver leur clientèle. Finalement, la création de tiers-lieux sur un territoire, qu'ils soient portés ou non par la collectivité territoriale, interpelle la question de gouvernance et le format de collaboration entre le public et le privé. En effet, ces nouveaux lieux et leurs communautés viennent problématiser le rôle d'un acteur public qui accompagne, qui amorce mais qui doit apprendre à laisser faire et c'est nouveau ! On devrait penser différemment le rôle de la puissance publique, de la confiance entre acteurs, c'est un des défis auxquels la mission devra apporter des réponses.

Au-delà de votre mission, vous présidez la nouvelle Fédération des Partenaires pour l'Emploi (détails ci-dessous), comment voyez-vous le futur du travail ? Quels enjeux selon vous ?

Tout d'abord, j'ai la certitude que les métiers de demain seront différents, pour au moins la moitié d'entre eux, de ceux d'aujourd'hui. Par contre, de quelles qualifications, de quelles compétences notre pays aura besoin, nous ne le savons pas encore. Une seule réponse pour accompagner la mue du travail : l'agilité par la collaboration de l'ensemble des acteurs publics et privés afin de réagir au plus vite quand une tendance, un besoin, se fera jour.

Impossible donc aujourd'hui de travailler dans son coin ! Il faut anticiper. C'est d'ailleurs tout l'objet de la nouvelle Fédération des Partenaires pour l'Emploi qui, en soi, est un collectif. Les réformes engagées par le gouvernement donnent la possibilité aux acteurs de prendre en main les sujets clés. Il faut transformer la peur de ces nouveaux outils en maîtrise puis en opportunités nouvelles, pour les femmes et les hommes mais plus généralement pour les territoires et le pays.

Le monde qui arrive redonne sa chance à tous, le savoir devient de plus en plus accessible, le numérique rend beaucoup plus dynamique la création de valeurs et améliore l'égalité des chances.



zevillage.net
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Patrick Levy-Waitz sera présent à la clôture de la 1ère Fête des coworking organisée par ZeVillage du 5 au 12 juin prochain partout en France, et dans les pays de la francophonie (Canada, Belgique, Suisse, Niger, Sénégal, Tunisie, etc.).

Plus de 200 animations dans autant d'espaces de coworking et Fablabs montreront la diversité, la richesse et le dynamisme de ces lieux et de leurs communautés de freelances et autres télétravailleurs.

Inscrire votre tiers-lieu, trouver l'espace participant près de chez vous ou rejoindre les partenaires de l'opération : <https://fetedescoworking.org/>

www.affiches-parisiennes.com

Pays : France
Dynamisme : 2



Page 1/5

[Visualiser l'article](#)

L'essor du télétravail



© DR - Entre mouvements sociaux et ponts du mois de mai, les entreprises vont davantage avoir recours au télétravail.

Entre les mouvements sociaux de la SNCF ou d'Air France et les ponts du mois de mai, les entreprises vont davantage avoir recours au télétravail. Modifié récemment, le régime légal de cet outil RH est au cœur des préoccupations des dirigeants.

En témoigne le succès de la conférence intitulée « Télétravail, ce qui change pour les entreprises », organisée le 25 avril par Patrick Thiébart et César Solis, avocats au sein du pôle social du cabinet Jeantet.

Une pratique plébiscitée

Déjà très pratiqué en France (lire encadré ci-dessous), le télétravail est en voie de démocratisation, notamment grâce à une volonté gouvernementale. Le travail à distance est une pratique de plus en plus courante, plébiscitée, tant par les salariés que par les directions des ressources humaines (RH) et les dirigeants d'entreprise.

www.affiches-parisiennes.com
Pays : France
Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

« La révolution numérique fait voler en éclat l'unité de lieu de travail, l'unité de temps de travail et la relation de subordination », explique Maître Patrick Thiébart.

Dirigeants comme salariés estiment globalement bénéfique sa mise en place, sans toutefois en ignorer les risques, notamment sur le plan du relationnel et de la dynamique collective.



Selon une étude Ifop conduite fin 2017 pour Malakoff Médéric, les télétravailleurs et dirigeants lui attribuent de nombreux bénéfices. Pour les télétravailleurs, le travail à distance permet une meilleure autonomie (90%) ainsi qu'une plus grande productivité (87%) et un engagement accru (82%) ; un ressenti largement partagé par les dirigeants. Les bénéfices du télétravail se mesurent également en termes de bien-être et d'épanouissement personnels en permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle (87%), une diminution de la fatigue (86%), une santé améliorée (81 %) et un plus grand épanouissement dans le travail (78 %).

Du côté des dirigeants, l'engagement des salariés (82%) ainsi que la responsabilisation et l'autonomie (80%) arrivent en tête des bénéfices. L'amélioration de l'image de l'employeur est également citée dans ce cadre (68%).

Même les entreprises les plus réfractaires y viendront car le télétravail correspond aux attentes de la société.



Le télétravail concerne déjà un quart des salariés

L'enquête conduite en novembre dernier par l'Ifop pour Malakoff Médéric auprès d'un échantillon représentatif de 1 507 salariés (questionnaire en ligne) et 401 dirigeants d'entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés (interviews par téléphone), démontre que la pratique du télétravail est largement répandue en France.

Toutefois, cela se passe majoritairement de manière non contractualisée ce qui présente des risques et un enjeu majeur pour les entreprises. Une situation due à la complexité et l'obsolescence de l'ancienne réglementation, selon Me Thiébart.

Le télétravail contractualisé ne concerne que 6 % des salariés du secteur privé, alors que 19 % travaillent à distance de façon informelle. Les secteurs de l'information et la communication sont surreprésentés tant dans le cadre contractuel (16 %) que non contractuel (37 %), ainsi que les emplois cadres (17 % de télétravail contractuel et 42 % non contractuel).

C'est loin d'être une pratique marginale et occasionnelle car 57 % des télétravailleurs travaillent à distance au moins un jour par semaine. Si 47 % travaillent depuis leur domicile, les espaces de coworking sont également plébiscités.

Qualité de vie au travail

Perçu comme l'un des axes majeurs d'amélioration de la qualité de vie au travail, il permet aux salariés, non seulement de gagner du temps et de générer moins de fatigue du fait de la suppression des trajets et des perturbations des transports, mais également de réaliser des économies.

De fait, s'épargner les frais de transport ou la garde d'enfant sont des économies non négligeables qui ont été estimées à environ 125 euros mensuels.

Les entreprises aussi peuvent thésauriser grâce à la pratique du télétravail, du fait des économies générées sur les locaux et des dépenses courantes qui y sont associées mais aussi à la meilleure productivité des télétravailleurs (moins d'absences, meilleurs engagement et efficacité).

Bien qu'ils soient en très grande majorité satisfaits de cette pratique, les télétravailleurs identifient plusieurs inconvénients au télétravail selon l'étude Ifop. Au premier plan, le risque d'isolement social et de perte de l'esprit d'équipe (65 %), suivi d'une difficulté accrue de séparer les temps relevant de la vie privée et ceux relevant de la vie professionnelle (59 %), et des temps de travail quotidiens plus élevés (55 %). Ils appréhendent également à 45 % un retard dans leurs possibilités d'évolution professionnelle.

Du côté des dirigeants, le risque majeur est également celui de l'isolement social (47 %) mais aussi les difficultés à manager (38 % et jusqu'à 50 % pour les entreprises de 250 salariés et plus).

Pour Patrick Thiébart, les dirigeants comme les salariés n'ont pas à craindre une dilution du sentiment d'appartenance tant que les entreprises se conforment à la nouvelle réglementation en vigueur.

La loi du 29 mars 2018, qui a elle-même ratifié l'ordonnance du 22 septembre 2017 sur la prévisibilité et la sécurisation des relations de travail, « donne aux entreprises de réels garde-fous pour que le télétravail ne vienne pas perturber l'organisation du travail collectif », explique l'avocat.



[Visualiser l'article](#)

Face au risque d'isolement, les télétravailleurs estiment que le temps de télétravail doit rester minoritaire ; selon eux, la durée idéale de télétravail se situe autour de deux jours par semaine en moyenne.

Un droit très encadré

La loi du 29 mars 2018 a profondément modifié le régime du télétravail. Elle confère, pour la première fois, un droit au télétravail en faveur du salarié mais ce droit est encadré par accord collectif ou une charte élaborée par l'employeur.

Selon l'enquête Ifop, 58 % des salariés interrogés déclarent ne pas savoir que les ordonnances du 22 septembre 2017 ont assoupli les règles de mise en œuvre du télétravail. Les personnes déjà concernées par le sujet (télétravailleurs contractuels, salariés du secteur des services, cadres et salariés aidants) sont davantage au fait de ces dispositifs légaux. 81 % des personnes interrogées considèrent néanmoins que ces ordonnances sont une bonne chose.

Grâce à cette réforme et au contexte économique, 40 % des salariés s'attendent à ce que le télétravail se développe dans leur entreprise. Une vision partagée par 16 % des dirigeants.

Les avocats spécialisés en droit social ont donc du pain sur la planche pour expliquer à leurs clients comment rédiger un accord collectif ou une charte conforme aux exigences légales et quelles clauses impératives doivent figurer dans le contrat de travail des télétravailleurs.

L'encadrement contractuel est très important, notamment « du fait de la difficulté à contrôler le travail de celui qui n'est pas présent dans l'entreprise, sans compter la gestion des problématiques liées à la sécurité des données et des systèmes d'information », souligne Me Thiébart.

Pierre Gattaz, président du Medef, invité de la Matinale de France Inter, a d'ailleurs précisé en rebondissant sur le problème de la grève SNCF qu'il était souvent compliqué pour les petites entreprises de pratiquer le télétravail.

« Dans les plus petites entreprises on ne peut pas mettre en place le télétravail et du coup beaucoup d'entre elles sont bloquées », regrette Pierre Gattaz.

Si l'objectif affiché de la réforme est de favoriser le recours au travail à distance, il n'en demeure pas moins que le nouveau droit au télétravail est « relatif » pour les avocats du pôle social de Jeantet.

En effet, selon le nouvel article L.1222-9 al 6 du code du travail, l'employeur est libre d'accepter ou de refuser la demande de télétravail d'un salarié, quand bien même celui-ci occuperait un poste éligible au télétravail, dès lors qu'il le fait dans les conditions prévues par accord collectif ou, à défaut, par la charte et qu'il peut justifier son refus.

En laissant l'entreprise (avec ou sans ses partenaires sociaux) définir les conditions de mise en place du télétravail via l'accord collectif ou la charte, le législateur incite ainsi l'employeur à fixer lui-même le cadre dans lequel il entend permettre aux salariés de travailler à distance.

Par conséquent, plus aucune entreprise n'a d'excuse pour ne pas s'emparer de cet outil RH très efficace.

L'Etat s'intéresse au coworking

www.affiches-parisiennes.com
Pays : France
Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

Avec le déploiement du télétravail et de l'auto-entrepreneuriat, les lieux de coworking se développent à vitesse grand V. Une grande consultation nationale pour la mission « Coworking : territoires, travail, numérique » commence avec le lancement de la plateforme www.mission-coworking.fr.

L'organisation des entreprises se transformant, les citoyens ont désormais besoin d'un lieu, en ville comme en milieu rural, où se rencontrer, se former, développer leurs projets professionnels, accéder à de nouveaux services tout en intégrant une communauté de travail et en contribuant à l'activité de leur territoire.

Pour Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, « le numérique permet de redéployer les perspectives de travail sur le territoire, à travers le télétravail mais aussi à travers les nouvelles formes d'emploi ». Il a donc confié la mission d'établir un diagnostic sur les espaces de coworking en territoire au président de la fondation Travailler autrement, reconnue pour son expertise en accompagnement humain du changement et spécialiste des enjeux managériaux et sociaux.

Le but est d'identifier les pistes d'opportunité et déterminer les conditions de réussite de ces nouveaux lieux d'activité sur les territoires. La mission conduite par Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler Autrement, avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), va utiliser cette consultation nationale en ligne pour réaliser un diagnostic des tiers lieux et des espaces de coworking en France.



Brèves

ENTREPRISES

Le coworking a la cote en France

Les espaces de travail collaboratif – appelé aussi « *coworking* » – ont bondi de 80 % en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail des entreprises. Une consultation publique nationale, lancée en ligne le 11 avril dernier et menée jusqu'au 15 juin, doit ainsi inspirer la mission sur le *coworking* confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires. L'enjeu, selon le gouvernement : « *proposer des pistes d'action très concrètes* » afin de multiplier ces espaces sur « *l'ensemble des territoires* », alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques. Importé de la Silicon Valley, le travail collaboratif « *marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens* », a affirmé Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).



Entreprises : le coworking séduit davantage les français



Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking «Casaco» à Malakoff le 23 septembre 2015. (© AFP / F. David)

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou «coworking» ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de «proposer des pistes d'actions très concrètes» afin de multiplier ces espaces sur «l'ensemble des territoires», alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking «marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens», dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le «comme à la maison» pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

Seulement 3% des ventes et locations de bureaux

[Visualiser l'article](#)

On y trouve «des entreprises de tous les secteurs : l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque ... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser», souligne Mme Houzé.

Ainsi en Île-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking «affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels», constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les «espaces hybrides» qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.

«Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels» au cœur des villes, «ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes», notait l'étude.

La vitesse supérieure

Leur offre comprend un «accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non», dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m² en moyenne, note JLL.

À Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le «quartier central des affaires», qui désigne les 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e et une partie des 16^e et 17^e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m² dans le 8^e arrondissement et un de 7.500 m² dans le 17^e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m² dans le 1^{er} arrondissement et ouvrira son 5^e site en France, dans le 9^{eme}, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme **Foncière des Régions** ou **Icade**, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, **Bouygues Immobilier** s'est allié à **AccorHotels**, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m² d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception «utilise les codes hôteliers», dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, «les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes», notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.



[Visualiser l'article](#)

Pour elle «les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, «à moyen et long terme, devenir aussi recherchés» que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

Le Revenu, avec AFP



« Les tiers-lieux fracassent l'écosystème »



Patrick Lévy-Waitz, chargé de mission par le gouvernement sur le coworking.
photos g. b.



Patrick Lévy-Waitz, chargé de mission par le gouvernement sur le coworking.
photos g. b.

Le chargé de mission du gouvernement sur le sujet était hier au Quartier génial pour y échanger à bâtons rompus sur ces nouvelles formes de penser le travail.



Gabriel Blaise

gironde@sudouest.fr

Quand un ministre est en visite de terrain, c'est pour se laisser guider par ses hôtes, de poignée de main en poignée de main. Mais quand il s'agit d'un chargé de mission d'un ministre, la représentation n'est pas de mise, et c'est tant mieux. Hier au bien nommé Quartier génial (QG), avenue Richelieu dans le bas-Flourac, Patrick Lévy-Waitz, président de la [fondation Travailler autrement](#), est venu à la rencontre d'une vingtaine de représentants du milieu de l'économie sociale et solidaire (ESS) et en particulier de tiers-lieux (1), dans le cadre de la mission que lui a confié Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires.

« Coworking : territoires, travail, numérique » est le thème de ladite mission, débutée en février et qu'il mènera jusqu'à l'été. Pas de temps à perdre, donc, comme le montre l'intensité des échanges d'hier durant un atelier de trois heures. Les protagonistes, en grande majorité des femmes, abreuvent le visiteur de leurs retours d'expériences. On parle choix stratégiques, référentiel métier, gouvernance. On se retient d'employer trop d'anglicismes – beaucoup baignent dans le numérique –, on préférera donc « compétences comportementales » à « soft-skills ».

Un domaine voué à se développer

Surtout, on pointe du doigt les problématiques spécifiques de ce domaine, le développement économique pensé à partir du terrain et de l'humain. « Si on ne met pas d'ambition, on a des directeurs de l'ESS recrutés à 1 200 euros#! » note une représentante de Pôle emploi. « Il faut être dans la réactivité, les demandes des coworkers sont tellement diverses#! » témoignent plusieurs « facilitatrices » de tiers-lieux, ce métier encore méconnu mais voué à se développer.

Le ton de Patrick Lévy-Waitz est résolument optimiste, notamment quant aux relations avec les collectivités, un autre point (parfois) chaud : « La demande vis-à-vis de l'autorité publique est en train de changer, c'est toute une culture qu'il faut changer. Mais les postures évoluent, les lignes bougent. » À quand, des fonctionnaires en télétravail dans des tiers-lieux#! Il en est sûr, le cadre administratif, si rigide soit-il, n'empêchera pas la vague du changement imposée par le numérique. Le lien avec les grands projets urbains, et notamment les quartiers prioritaires#! Des échanges ont lieu entre Jean-Louis Borloo, l'ancien ministre chargé d'un nouveau « plan banlieues », et le chargé de mission.

Projet de formation au numérique

Quel meilleur endroit que le QG pour évoquer le sujet#! Ici, on est au pied des tours, dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville. Anne-Laure Cuvelier, cofondatrice de la Coopérative des tiers-lieux, dont le QG est... le siège, rappelle comment des jeunes du quartier sont venus participer, en début d'année « pour un atelier jardinage. Ils sont restés jusqu'au bout. Les éducateurs n'en sont pas revenus. » Et évoque le projet d'une formation au numérique, l'an prochain, à l'adresse de ces mêmes jeunes en s'appuyant sur ceux qui participent cette année à la « grande école du numérique », dans les Landes, un autre projet gouvernemental. « Des gens surdiplômés, dans les tiers-lieux, on en a plein, rappelle-t-elle. À nous d'aller là où il ne se passe pas grand-chose. » Il faut construire des ponts, et les tiers-lieux ont leur rôle à jouer. « Vous fracassez l'écosystème de la société sur trois points, assure Patrick Lévy-Waitz : sur la verticalité habituelle du pays, là où vous apportez une horizontalité dans la gouvernance, notamment#!; sur l'économie du territoire, en apportant une autre façon



[Visualiser l'article](#)

de travailler#; enfin, sur la mixité, en l'imposant là où il n'y en a pas. La bonne nouvelle, c'est que les certitudes sont en train de tomber. »



COMMUNES EXPRESS

SAINT-MACAIRE

Le coworking chez Simone. La Mission coworking : territoires, travail, numérique, confiée par Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, à Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler autrement, fera escale demain à 16 h 15 à Saint-Macaire à la boutique d'artisans, galerie d'arts et labo photo, Simone et les Mauhargats, pour une rencontre avec le collectif qui porte ce projet.

Concours de pêche. L'association Le Roseau Macarien organise un concours de pêche à la truite dimanche dès 9 heures à l'étang de Gargassan, situé sur la commune de Saint Macaire.

**TERRITOIRES****Une mission pour développer le coworking**

Le ministère de la Cohésion des territoires a confié une mission sur le coworking au président de la fondation Travailler autrement, Patrick Levy Waitz. Afin de lutter contre les fractures territoriales, elle doit établir un diagnostic sur les espaces de coworking, en lien avec les acteurs des territoires, élus locaux, utilisateurs, entreprises et partenaires sociaux. La mission proposera des « mesures concrètes » d'ici le mois de septembre.



Le développement du coworking s'accélère en France

(Visuel indisponible)

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à [Patrick Levy Waitz](#) par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de *"proposer des pistes d'actions très concrètes"* afin de multiplier ces espaces sur *"l'ensemble des territoires"*, alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking *"marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens"*, dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve *"des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser"*, souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking *"affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels"*, constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, *"ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes"*, notait l'étude.

La vitesse supérieure

Leur offre comprend un *"accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non"*, dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m² en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le *"quartier central des affaires"*, qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.



Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception *"utilise les codes hôteliers"* , dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, *"les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes"* , notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle *"les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, à moyen et long terme, devenir aussi recherchés"* que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

Les entreprises françaises se laissent séduire par le coworking



Les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France. - Pierre Andrieu - AFP

Les travailleurs freelance et les start-up ont été les premiers à adopter ces espaces de travail collaboratifs. Désormais, les entreprises oeuvrant dans l'industrie, la finance ou encore l'immobilier adoptent ces nouveaux lieux au point de chahuter le marché des bureaux traditionnels

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires. L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour que dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Une clientèle qui s'élargit

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement. On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Virginie Houzé.

[Visualiser l'article](#)

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars. Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au cœur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Jusqu'à 20% des espaces de bureaux d'ici cinq ans

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills. Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels. Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

Depeche - Le développement du coworking s'accélère en France



© AFP/Archives / Par Rebecca FRASQUET | Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à [Patrick Levy Waitz](#) par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.



[Visualiser l'article](#)

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

AFP



Les entreprises françaises se laissent séduire par le coworking

Visuel indisponible: <https://fr.finance.yahoo.com/actualites/entreprises-fran%C3%A7aises-laissent-s%C3%A9duire-coworking-125524736.html>

Les travailleurs freelance et les start-up ont été les premiers à adopter ces espaces de travail collaboratifs. Désormais, les entreprises oeuvrant dans l'industrie, la finance ou encore l'immobilier adoptent ces nouveaux lieux au point de chahuter le marché des bureaux traditionnels

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires. L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour que dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Une clientèle qui s'élargit

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement. On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser",...



Le développement du coworking s'accélère en France

(Visuel indisponible)

Diaporama : 3 images : <http://www.nordeclair.fr/153287/article/2018-04-16/le-developpement-du-coworking-s-accelere-en-france>

Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking



www.nordeclair.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.



[Visualiser l'article](#)

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

www.nordeclair.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

Le développement du coworking s'accélère en France



Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 (AFP/Archives-FLORIAN DAVID)

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à [Patrick Levy Waitz](#) par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.



Une femme assise travaillant sur son ordinateur portable dans l'espace coworking de "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 (AFP/Archives-FLORIAN DAVID)

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.



Des personnes travaillent dans l'espace coworking de "La Ruche" au centre de Paris le 31 juillet 2014 (AFP/Archives-PIERRE ANDRIEU)

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

[Visualiser l'article](#)

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

AFP

Le développement du coworking s'accélère en France

AFP



Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

[Visualiser l'article](#)

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.



Le coworking, un phénomène qui génère des investissements



© Pixabay.

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles. En Belgique, le phénomène prend de l'ampleur aussi.

La semaine dernière, a démarré en France une consultation publique nationale en ligne qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à [Patrick Levy Waitz](#) par le ministère de la Cohésion des territoires. L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe", dit Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL). Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement. On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé. Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars. Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces



[Visualiser l'article](#)

de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

La vitesse supérieure

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL. Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet. Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe. De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills. Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels. Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.



Le développement du coworking s'accélère en France



Paris (France) (AFP): Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant...

progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m² en moyenne, note JLL.



A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m² dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m² dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m² dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m² d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

lexpansion.lexpress.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Le développement du coworking s'accélère en France

Par AFP



Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015

afp.com/FLORIAN DAVID

Paris (France) - Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "*proposer des pistes d'actions très concrètes*" afin de multiplier ces espaces sur "*l'ensemble des territoires*", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "*marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens*", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "*comme à la maison*" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "*des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser*", souligne Mme Houzé.



Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "*affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels*", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "*espaces hybrides*" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "*ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes*", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "*accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non*", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "*quartier central des affaires*", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "*utilise les codes hôteliers*", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "*les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes*", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "*les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, à moyen et long terme, devenir aussi recherchés*" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.



Le développement du coworking s'accélère en France



AFP/Archives/FLORIAN DAVID

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

www.capital.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.



"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m² en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.



Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m² dans le 8^e arrondissement et un de 7.500 m² dans le 17^e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m² dans le 1^{er} arrondissement et ouvrira son 5^e site en France, dans le 9^{eme}, en juillet.



Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m² d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

www.capital.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

Le développement du coworking s'accélère en France



© FLORIAN DAVID / AFP/Archives

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

[Visualiser l'article](#)

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

www.francesoir.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

Le développement du coworking s'accélère en France

Par AFP



Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 AFP/Archives - FLORIAN DAVID

Bien qu'encre marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.



La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

www.challenges.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Une femme assise travaillant sur son ordinateur portable dans l'espace coworking de "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 (AFP/Archives - FLORIAN DAVID)

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m² en moyenne, note JLL.

www.challenges.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m² dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m² dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m² dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.



Des personnes travaillent dans l'espace coworking de "La Ruche" au centre de Paris le 31 juillet 2014 (AFP/ Archives - PIERRE ANDRIEU)

www.challenges.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m² d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.



Le développement du coworking s'accélère en France

Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 © AFP/Archives FLORIAN DAVID

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne – menée jusqu'au 15 juin – qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de *"proposer des pistes d'actions très concrètes"* afin de multiplier ces espaces sur *"l'ensemble des territoires"*, alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking *"marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens"*, dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le *"comme à la maison"* pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve *"des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser"*, souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking *"affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels"*, constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les *"espaces hybrides"* qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

www.24matins.fr
 Pays : France
 Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)



Une femme assise travaillant sur son ordinateur portable dans l'espace coworking de "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 © AFP/Archives FLORIAN DAVID

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes" , notait l'étude.

La vitesse supérieure

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non" , dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires" , qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.



[Visualiser l'article](#)



Des personnes travaillent dans l'espace coworking de "La Ruche" au centre de Paris le 31 juillet 2014 © AFP/ Archives PIERRE ANDRIEU

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues **Immobilier** s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "*utilise les codes hôteliers*", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "*les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes*", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "*les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, à moyen et long terme, devenir aussi recherchés*" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

www.24matins.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Le développement du coworking s'accélère en France

AFP



Le développement du coworking s'accélère en France © AFP/Archives / FLORIAN DAVID

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80 % en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

www.lepoint.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3 % des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.



[Visualiser l'article](#)

Une femme assise travaillant sur son ordinateur portable dans l'espace coworking de "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 © FLORIAN DAVID
AFP/Archives

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

La vitesse supérieure

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.



[Visualiser l'article](#)

Des personnes travaillent dans l'espace coworking de "La Ruche" au centre de Paris le 31 juillet 2014 © PIERRE ANDRIEU AFP/Archives

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20 % des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

© 2018 AFP

Le développement du coworking s'accélère en France



Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 (AFP/Archives/FLORIAN DAVID)

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Le développement du coworking s'accélère en France



Des personnes collent des post-its au cours d'une réunion à l'espace coworking "Casaco" à Malakoff le 23 septembre 2015 Photo FLORIAN DAVID. AFP

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou «coworking» ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de «proposer des pistes d'actions très concrètes» afin de multiplier ces espaces sur «l'ensemble des territoires», alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

[Visualiser l'article](#)

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking «marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens», dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le «comme à la maison» pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve «des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser», souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking «affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels», constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les «espaces hybrides» qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservés à la demande par les entreprises.

«Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels» au coeur des villes, «ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes», notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un «accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non», dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m2 en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le «quartier central des affaires», qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m2 dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m2 dans le 17e. Son concurrent Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception «utilise les codes hôteliers», dit le groupe.

www.liberation.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, «les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes», notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle «les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, «à moyen et long terme, devenir aussi recherchés» que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

AFP



Le développement du coworking s'accélère en France

Bien qu'encore marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80% en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles.

La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à [Patrick Levy Waitz](#) par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques.

Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé, directrice des études et de la recherche chez Jones Lang LaSalle (JLL).

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement.

On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne Mme Houzé.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3% des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars.

Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude.

- La vitesse supérieure -

Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4.000 m² en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements.

Né en 2010 et valorisé 20 milliards de dollars, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12.000 m² dans le 8e arrondissement et un de 7.500 m² dans le 17e. Son concurrent

[Visualiser l'article](#)

Spaces, du groupe Regus, a inauguré un espace de 7.200 m2 dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9eme, en juillet.

Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor, Morning Coworking, Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade, passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels, devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe.

De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70.000 m2 d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills.

Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels.

Ces lieux pourraient représenter 10 à 20% des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.



Le ministère de la Cohésion des territoires planche sur le coworking



© Andrey Popov/ Fotolia

Bien qu'encre marginaux comparés aux bureaux traditionnels, les espaces de travail collaboratif ou "coworking" ont bondi de 80 % en deux ans en France, modifiant progressivement les modes de travail d'entreprises de toutes tailles. La semaine dernière a démarré une consultation publique nationale en ligne - menée jusqu'au 15 juin - qui doit inspirer la mission sur le coworking confiée début février à Patrick Levy-Waitz par le ministère de la Cohésion des territoires .

L'enjeu, dit le gouvernement, est de "proposer des pistes d'actions très concrètes" afin de multiplier ces espaces sur "l'ensemble des territoires", alors qu'ils voient aujourd'hui le jour dans les métropoles dynamiques. Né dans la Silicon Valley en Californie, le coworking "marche très bien à Londres et se développe en France comme dans d'autres pays européens", dit à l'AFP Virginie Houzé , directrice des études et de la recherche chez JLL .

Après avoir surtout accueilli des travailleurs free-lance et des startup, ces espaces connectés dont la décoration branchée, ludique et conviviale joue sur le "comme à la maison" pour stimuler la créativité, attirent désormais bien plus largement. On y trouve "des entreprises de tous les secteurs: l'industrie, les services financiers, immobiliers, la banque... l'écosystème est bien plus diversifié qu'on ne pourrait le penser", souligne-t-elle.

Ainsi en Ile-de-France où il ne représente encore que 3 % des ventes et locations de bureaux, le coworking "affiche un dynamisme qui chahute déjà le marché des bureaux traditionnels", constatait JLL dans une étude publiée en mars. Cette société de conseil en immobilier tertiaire s'est penchée sur les "espaces hybrides" qui mêlent des espaces de coworking, généralement situés en rez-de-chaussée des immeubles, et des bureaux réservables à la demande par les entreprises.

www.businessimmo.com

Pays : France

Dynamisme : 30



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

"Principalement situés dans les quartiers d'affaires et dans des immeubles de bureaux traditionnels" au coeur des villes, "ces espaces mixtes sont aujourd'hui utilisés tant par des travailleurs indépendants que par des grands groupes", notait l'étude. - La vitesse supérieure - Leur offre comprend un "accès aux salles de réunion, des animations et une variété importante de services, payants ou non", dans des locaux dont la taille tend à croître, atteignant 4 000 m² en moyenne, note JLL.

A Paris l'an dernier, trois espaces bien plus grands ont même vu le jour dans le "quartier central des affaires", qui désigne les 1er, 2e, 8e, 9e et une partie des 16 et 17e arrondissements. Né en 2010 et valorisé 20 Mds \$, l'américain Wework qui gère 260 sites dans le monde, a ainsi ouvert un lieu de 12 000 m² dans le 8e arrondissement et un de 7 500 m² dans le 17e.

Son concurrent Spaces , du groupe Regus , a inauguré un espace de 7 200 m² dans le 1er arrondissement et ouvrira son 5e site en France, dans le 9e, en juillet. Et les sociétés qui développent ces services telles que Nextdoor , Morning Coworking , Spaces, Hub-Grade ou encore Deskeao, mais aussi des foncières traditionnelles comme Foncière des Régions ou Icade , passent à la vitesse supérieure.

Après avoir lancé sa marque Nextdoor fin 2014, Bouygues Immobilier s'est allié à AccorHotels , devenu son partenaire à 50/50 à l'été 2017, pour lancer 80 espaces de travail collaboratifs d'ici 2022, dans toute l'Europe. De son côté Foncière des Régions vise, à l'horizon 2022, 70 000 m² d'espaces flexibles et de lieux de coworking dont la conception "utilise les codes hôteliers", dit le groupe.

En accroissant la concurrence pour les bureaux les plus prisés, "les modes de travail émergents modifient la demande et les niveaux des loyers dans les nouveaux quartiers des villes", notait dans une étude publiée en décembre la société de conseil en immobilier d'entreprise Savills . Pour elle "les espaces flexibles, les surfaces de coworking et les tiers-lieux pourraient, "à moyen et long terme, devenir aussi recherchés" que les bureaux neufs traditionnels. Ces lieux pourraient représenter 10 à 20 % des espaces de bureaux en France, dans 5 ans.

« Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © (2018) Agence France-Press »

MISSION COWORKING : La plateforme de consultation nationale est lancée !

La grande consultation nationale pour la mission « Coworking : territoires, travail, numérique » a démarré le 12 avril, avec le lancement de la plateforme www.mission-coworking.fr. La mission – conduite par Patrick Levy-Waitz, président de la [fondation Travailler Autrement](#), avec l'appui du CGET – vise à réaliser un diagnostic partagé des tiers lieux et ses espaces de coworking, en France. Le but : identifier les pistes d'opportunité et déterminer les conditions de réussite de ces nouveaux lieux d'activité sur les territoires.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) explique que "numérique, déploiement du télétravail, auto-entrepreneuriat,... Les citoyens ont besoin d'un lieu, en ville comme en milieu rural, où se rencontrer, se former, développer leurs projets professionnels, accéder à de nouveaux services tout en intégrant une communauté de travail et en contribuant à l'activité de leur territoire. D'où la mise en place de la mission « Coworking : territoires, travail, numérique » : réaliser un diagnostic partagé de ces tiers-lieux, en associant l'ensemble des acteurs concernés, et en tirant des solutions concrètes pour permettre aux territoires de développer de tels espaces.

Le calendrier :

Du 12 avril au 15 juin 2018, la consultation nationale s'adresse à toutes les personnes concernées par les tiers lieux et le coworking : actuels ou potentiels utilisateurs, gérants de lieux, porteurs de projet, collectivités, élus locaux et régionaux, associations, entreprises et start-ups.

Elle se déroule en trois étapes.

1 - Du 12 avril au 4 mai 2018 : état des lieux

Cette première étape vise à recueillir un maximum de retours d'expérience, d'avis et de réflexions sur les espaces de coworking dans les territoires.

2 - Du 4 mai au 8 juin : propositions

Les participants peuvent partager leurs idées et co-construire des solutions concrètes pour répondre aux enjeux identifiés par l'état des lieux.

3 - Du 8 au 15 juin : convergence

Une dernière phase permettant de voter pour les recommandations favorites.

[Visualiser l'article](#)

« La mission coworking doit être la plus participative possible » selon Patrick Levy Waitz, qui pilote cette mission

Dans une interview accordée au Moniteur, Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler Autrement en charge de la mission Coworking, dévoile sa méthodologie et ses ambitions pour ce projet.



HAMILTON/REA - Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler Autrement, en charge de la mission Coworking confiée par le secrétaire d'Etat Julien Denormandie.

Le secrétaire d'Etat Julien Denormandie a confié une mission sur le coworking dans les villes moyennes et les ruralités à Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler Autrement. Pour étayer cette mission, **une consultation publique a été lancée mercredi 11 avril jusqu'au 15 juin prochain**. Les porteurs de projets, animateurs, élus et utilisateurs sont invités à y contribuer en se rendant sur une plateforme dédiée. Dans une interview accordée au Moniteur, Patrick Levy Waitz indique sa méthodologie et ses ambitions pour cette mission.

Quelle est votre méthodologie pour mener à bien votre mission ?

Patrick Levy Waitz : Elle doit être la plus participative possible pour **faire remonter les informations émanant de ceux qui évoluent dans les espaces de coworking et de ceux qui les réalisent**. Ainsi, notre

www.lemoniteur.fr
Pays : France
Dynamisme : 0

Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

comité de pilotage regroupera des professionnels du numérique, des tiers lieux et des représentants de la puissance publique. Je dois remettre un rapport d'ici à la fin du mois de juin, mais je n'entends pas rédiger 300#pages. Je cherche plutôt à **définir les bonnes pratiques à déployer** .

Pourquoi le coworking est-il un phénomène métropolitain ?

P. L-W. : Les trois quarts des espaces se situent à Paris et dans sa proche couronne, le reste dans les métropoles régionales pour deux raisons : la concentration des activités et des cadres dans ces zones rend l **e modèle économique plus évident** ; **le maillage du territoire en matière d'infrastructures numériques** conditionne ce développement. Sans 4G, vous basculez sur la 3G. Vous n'accédez pas au cloud ou alors dans des temps qui rendent impossible un travail efficace. Toutefois, le gouvernement a signé un accord visant à déployer la 4G dans 10 000#communes d'ici à 2020. Cela permettra de développer une économie nouvelle dans les territoires.

Etymologiquement, coworking signifie « travailler ensemble ». Or, les espaces développés proposent surtout de travailler côte à côte...



Les espaces de co-working, une voie pour les villes moyennes ?

Un tiers-lieu ne s'implante pas au hasard... Le secrétaire d'Etat à la Cohésion sociale ouvre une consultation nationale. Elle sera pilotée par la "Mission co-working" confiée à Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler autrement. Objectif : tirer de leçons des exemples existants, et identifier les besoins d'un développement futur de ce type de "tiers-lieux".

La fermeture par Nexity d'implantation de sa solution de co-working démontre bien, s'il le fallait, que les tiers-lieux ne peuvent être des solutions passe-partout. Ils répondent à des situations bien précises, là où des besoins se concentrent. En ville, souvent, et là où sont déjà des concentrations humaines, même minimes. Un village en zone rurale peut jouer ce rôle. Encore faut-il la densité de travailleurs à distance... C'est bien toute la question.

La Mission sur le co-working et les nouvelles formes de travail a été lancée le 5 février en Ariège . Son objectif : développer de nouvelles activités et résorber les fractures territoriales au cœur des villes moyennes, des territoires ruraux, mais sans oublier les territoires métropolitains, où se rencontrent les plus grandes inégalités de richesse.

A défaut de desservir chaque personne chez elle, la résorption de la fracture numérique pourrait donc, au moins, être réduite par création de lieux collectifs équipés des moyens de communication à haut débit.

Une consultation publique nationale en ligne du 11 avril au 15 juin 2018

Ouverte à "tous ceux qui s'intéressent aux questions du développement et de la cohésion des territoires", ainsi qu'à l'émergence de nouvelles formes de travail, ou encore à la transformation des usages digitaux, cette consultation se déroulera du 10 avril au 15 juin 2018.

Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, est en charge de la Mission Co-working. Il attend de la consultation qu'elle permette d'identifier les modèles de tiers-lieux et d'espaces de co-working existants, d'une part, et de mieux comprendre les enjeux actuels et futurs, mais également les moyens de développement.

www.lalettredeexpansion.com

Pays : France

Dynamisme : 17



Page 1/1

[Visualiser l'article](#)

La Lettre de l'Expansion | Articles

Co-working : [Patrick Levy-Waitz](#) rencontre l'Arseg [Patrick Levy-Waitz](#), président de la Fondation Travailler Autrement, chargé par Julien Denormandie ... [...] 61 mots

article avec accès abonnée : <http://www.lalettredeexpansion.com/11-Article-payant.htm?article=47621>



Dans l'économie normande

Infrastructures

Le week-end dernier, une opération très minutieuse a mobilisé les équipes Sappi et Arcadis sur le nouveau tablier du Viaduc de Guerville (A 13) avec le franchissement des voies SNCF de la ligne Paris-Le Havre. 153 m de tablier ont été déplacés pour un poids de 2 250 tonnes. Avec une évolution de plus de 10 m/h, le tablier a accosté sur la pile 3 le dimanche 1er avril vers 12 h, comme prévu. Une dernière opération de lancement sera nécessaire en juillet pour atteindre la position finale.

Immobilier

Patrick Levy Waitz, chargé par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires de réaliser un diagnostic sur les espaces de coworking, était hier au Havre pour y visiter plusieurs nouveaux lieux. Le président de la fondation « Travailler autrement » a découvert « La Hune », le nouvel espace prochainement ouvert en centre-ville à l'initiative du Havrais, Nicolas Sarazin, un espace de 2 500 m² (trente bureaux), dont l'étage est déjà réservé à 70 %. L'expert, accompagné par le maire du Havre, Luc Lemonnier, s'est également rendu au 139, cours de la République, dans un nouveau lieu dédié à une conception partagée de l'activité professionnelle.

« Dans ce domaine, nous sommes plutôt en retard par rapport à des pays comme la Grande-Bretagne et les Pays-Bas »,

souligne Patrick Levy Waitz, qui s'intéresse aussi à ce qui se passe dans les villes moyennes et les zones rurales.

Recrutement

Normandie AeroEspace sera présente au Forum des emplois en Seine jeudi 12 et vendredi 13 avril au parc des expositions de Rouen (stand

D28/D30). NAE accompagne les entreprises ArianeGroup, Groupe Studia, Dedienne Multiplasturgy Group, Asteelflash Group, Zodiac Aerosafety Systems, Serodem, UTC Aerospace Systems, et l'UFA Marcel Sembat. En 2017, NAE a diffusé pas moins de 1 280 offres d'emplois. Près de 150 postes sont à pourvoir au forum (automaticien, dessinateur, ingénieur...)

Industrie

Les entreprises de la Glass Vallée, installées principalement dans la vallée de la Bresle, recherchent des collaborateurs dans plusieurs métiers d'expertise. À l'occasion des « Portes Ouvertes » du Lycée Anguier d'Eu, la Glass Vallée, leader mondial du flaconnage de luxe, a dévoilé les fiches et témoignages vidéos de plusieurs métiers parmi les plus recherchés par les entreprises de la filière. Retrouvez tous les liens sur www.glass-valley.com/fr/fiches

Proximité

La 6e édition du salon « Achetons local », rendez-vous réservé aux professionnels, aura lieu le jeudi 12 avril au Pavillon des Aulnes (Le Vaudreuil, dans l'Eure). À la manœuvre, l'association des Entrepreneurs Seine Eure regroupant plus de 30 entreprises, dont l'objectif est de valoriser les savoir-faire du territoire de l'agglomération en favorisant les rencontres. Renseignements et inscriptions sur le site <https://www.entrepreneurs-seine-eure.com>



Le Havre offre des espaces pour travailler autrement

Economie. Patrick Levy Waitz, chargé par le gouvernement d'une mission sur le coworking en France, était de passage au Havre hier pour visiter de nouveaux lieux dédiés au travail et au numérique. Des espaces innovants.

Des lieux où l'on travaille bien sûr mais aussi des espaces où l'on peut échanger et même se détendre. Les espaces de coworking fleurissent un peu partout en France. Et Le Havre n'est pas une exception. Le dernier né situé au 154 rue Victor Hugo ouvrira ses portes fin avril début mai. Baptisé La Hune, le lieu se veut avant tout très « cocooning » avec une bibliothèque, un bar, une cantine, une grande terrasse en bois et bien d'autres choses encore tout aussi surprenantes comme cette cabane de plage située au premier étage.

Hier, cet espace de 2 500 m² qui, dans sa décoration aime faire référence à la ville et à son architecte Perret, a reçu la visite de Patrick Levy Waitz, président de la fondation « Travailler autrement ».

Innovation et lien social

Le responsable a été missionné par Julien Denormandie, le secrétariat d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, pour réaliser un diagnostic sur les espaces de coworking et sur les nouvelles formes de travail et d'emplois. Nicolas Sarazin est à l'initiative de La Hune qui dispose de trente bureaux. « Ce sont des espaces dédiés à tous types d'activité, au télétravail, aux entreprises, aux travailleurs indépendants, aux start-up. Tout est possible. On peut louer un bureau à l'année, au mois, ou à la journée. C'est un endroit flexible avec des salles de réunion, des espaces pour faire de l'évènementiel. Nous sommes plus proches du lounge que du coworking... », explique Nicolas Sarazin. Et la demande est réelle avec d'ores et déjà 70 % de réservation pour le seul premier étage des lieux. « Sur le coworking, nous avons reçu une centaine de demandes. » Et les tarifs ? Il en coûte 29 euros par mois plus 2 euros de l'heure pour un espace simple et jusqu'à 400 euros par mois pour un bureau fermé.

Autre lieu visité hier par Patrick Levy Waitz, le Container numérique à la Chambre de commerce et d'industrie du Havre. La cantine numérique a été une des premières concrétisations de la place havraise dans le cadre du label « Normandy French Tech » pour favoriser et développer l'innovation numérique au plan local.

Le responsable a également fait une halte au 139 cours de la République chez le bailleur social Logéo qui lui aussi a développé des espaces de coworking. « Dans le domaine des espaces de coworking, nous sommes plutôt en retard par rapport à des pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas. Ce que nous constatons, c'est la forte concentration de ces nouveaux espaces de travail dans les grandes villes... Nous voulons faire un diagnostic sur ce qui se passe dans les villes moyennes et les zones rurales. C'est un vrai défi pour

resorber les fractures territoriales » explique Patrick Levy Waitz qui copilote également le plan national de déploiement du télétravail. Le chargé de mission explique que ces espaces, ces tiers lieux comme ils les appellent, permettent de faire à la fois émerger de nouvelles activités liées au numérique, à l'innovation mais aussi de créer du lien social en favorisant les échanges. « La fondation Travailler Autrement est née il y a quatre ans. Le pari était de réunir des gens très différents, des politiques, des scientifiques, des responsables d'associations. L'objectif est à partir du terrain, d'apporter des solutions très concrètes et de partager les bonnes pratiques », complète Patrick Levy Waitz, qui doit rendre ses conclusions au gouvernement à la fin du mois de juin.

F. H.

Logéo qui dispose depuis peu d'un nouveau siège social au 139 cours de la République au Havre a également joué la carte du coworking.

Un espace convivial de travail collaboratif gratuit ouvert aux porteurs de projets qu'ils soient créateurs d'entreprises, associations, artistes, étudiants ou chercheurs, telle est une des initiatives que le bailleur social Logéo a souhaité mettre en place depuis peu dans son nouveau siège social.

« Nous pouvons accueillir une douzaine de personnes. Il suffit de s'inscrire. Le lieu est équipé d'ordinateurs, de copieurs et dispose d'un coin café », explique Jérôme Jacq, le directeur délégué de Logéo.

Le siège social dispose également d'un espace modulaire entièrement connecté dédié à l'organisation d'évènementiel. « L'institut d'urbanisme de Normandie y a déjà organisé un hackathon. » Et ce n'est pas tout. Logéo dispose aussi d'un incubateur pour les porteurs de projets innovants et met même à disposition deux logements pour les héberger sur une période d'un à dix-huit mois.

« Notre siège social peut être considéré comme un immeuble projet. L'ouverture sur un quartier prioritaire de la ville a dès le début fait partie des objectifs que nous partagions avec la municipalité du Havre. Nous sommes au service de l'économie du territoire... »

Pays : France
 Périodicité : Quotidien
 OJD : 50074
 Edition : Toutes éditions



Dans l'économie normande

Infrastructures

Le week-end dernier, une opération très minutieuse a mobilisé les équipes Sappn et Arcadis sur le nouveau tablier du Viaduc de Guerville (A 13) avec le franchissement des voies SNCF de la ligne Paris-Le Havre. 153 m de tablier ont été déplacés pour un poids de 2 250 tonnes. Avec une évolution de plus de 10 m/h, le tablier a accosté sur la pile 3 le dimanche 1er avril vers 12 h, comme prévu. Une dernière opération de lancement sera nécessaire en juillet pour atteindre la position finale.

Immobilier

Patrick Levy Waitz, chargé par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires de réaliser un diagnostic sur les espaces de coworking, était hier au Havre pour y visiter plusieurs nouveaux lieux. Le président de la fondation « Travailler autrement » a découvert « La Hune », le nouvel espace prochainement ouvert en centre-ville à l'initiative du Havrais, Nicolas Sarazin, un espace de 2 500 m² (trente bureaux), dont l'étage est déjà réservé à 70 %. L'expert, accompagné par le maire du Havre, Luc Lemonnier, s'est également rendu au 139, cours de la République, dans un nouveau lieu dédié à une conception partagée de l'activité professionnelle.

« Dans ce domaine, nous sommes plutôt en retard par rapport à des pays comme la Grande-Bretagne et les Pays-Bas »,

souligne Patrick Levy Waitz, qui s'intéresse aussi à ce qui se passe dans les villes moyennes et les zones rurales.

Recrutement.

Normandie AeroEspace sera présente au Forum des emplois en Seine jeudi 12 et vendredi 13 avril au parc des expositions de Rouen (stand

D28/D30). NAE accompagne les entreprises : ArianeGroup, Groupe Studia, Dedienne Multiplasturgy Group, Asteelflash Group, Zodiac Aerosafety Systems, Serodem, UTC Aerospace Systems, et l'UFA Marcel Sembat. En 2017, NAE a diffusé pas moins de 1 280 offres d'emplois. Près de 150 postes sont à pourvoir au forum (automaticien, dessinateur, ingénieur...)

Industrie

Les entreprises de la Glass Vallée, installées principalement dans la vallée de la Bresle, recherchent des collaborateurs dans plusieurs métiers d'expertise. À l'occasion des « Portes Ouvertes » du Lycée Anguier d'Eu, la Glass Vallée, leader mondial du flaconnage de luxe, a dévoilé les fiches et témoignages vidéos de plusieurs métiers parmi les plus recherchés par les entreprises de la filière. Retrouvez tous les liens sur www.glass-valley.com/fr/fiches

Proximité

La 6e édition du salon « Achetons local », rendez-vous réservé aux professionnels, aura lieu le jeudi 12 avril au Pavillon des Aulnes (Le Vaudreuil, dans l'Eure). À la manœuvre, l'association des Entrepreneurs Seine Eure regroupant plus de 30 entreprises, dont l'objectif est de valoriser les savoir-faire du territoire de l'agglomération en favorisant les rencontres. Renseignements et inscriptions sur le site <https://www.entrepreneurs-seine-eure.com>



Le Havre offre des espaces pour travailler autrement

Economie. Patrick Levy Waitz, chargé par le gouvernement d'une mission sur le coworking en France, était de passage au Havre hier pour visiter de nouveaux lieux dédiés au travail et au numérique. Des espaces innovants.

Des lieux où l'on travaille bien sûr mais aussi des espaces où l'on peut échanger et même se détendre. Les espaces de coworking fleurissent un peu partout en France. Et Le Havre n'est pas une exception. Le dernier né situé au 154 rue Victor Hugo ouvrira ses portes fin avril début mai. Baptisé La Hune, le lieu se veut avant tout très « cocooning » avec une bibliothèque, un bar, une cantine, une grande terrasse en bois et bien d'autres choses encore tout aussi surprenantes comme cette cabane de plage située au premier étage.

Hier, cet espace de 2 500 m² qui, dans sa décoration aime faire référence à la ville et à son architecte Perret, a reçu la visite de Patrick Levy Waitz, président de la fondation « Travailler autrement ».

Innovation et lien social

Le responsable a été missionné par Julien Denormandie, le secrétariat d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, pour réaliser un diagnostic sur les espaces de coworking et sur les nouvelles formes de travail et d'emplois. Nicolas Sarazin est à l'initiative de La Hune qui dispose de trente bureaux. « Ce sont des espaces dédiés à tous types d'activité, au télétravail, aux entreprises, aux travailleurs indépendants, aux start-up. Tout est possible. On peut louer un bureau à l'année, au mois, ou à la journée. C'est un endroit flexible avec des salles de réunion, des espaces pour faire de l'évènementiel. Nous sommes plus proches du lounge que du coworking... », explique Nicolas Sarazin. Et la demande est réelle avec d'ores et déjà 70 % de réservation pour le seul premier étage des lieux. « Sur le coworking, nous avons reçu une centaine de demandes. » Et les tarifs ? Il en coûte 29 euros par mois plus 2 euros de l'heure pour un espace simple et jusqu'à 400 euros par mois pour un bureau fermé.

Autre lieu visité hier par Patrick Levy Waitz, le Container numérique à la Chambre de commerce et d'industrie du Havre. La cantine numérique a été une des premières concrétisations de la place havraise dans le cadre du label « Normandy French Tech » pour favoriser et développer l'innovation numérique au plan local.

Le responsable a également fait une halte au 139 cours de la République chez le bailleur social Logéo qui lui aussi a développé des espaces de coworking. « Dans le domaine des espaces de coworking, nous sommes plutôt en retard par rapport à des pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas. Ce que nous constatons, c'est la forte concentration de ces nouveaux espaces de travail dans les grandes villes... Nous voulons faire un diagnostic sur ce qui se passe dans les villes moyennes et les zones rurales. C'est un vrai défi pour

résorber les fractures territoriales » explique Patrick Levy Waitz qui copilote également le plan national de déploiement du télétravail. Le chargé de mission explique que ces espaces, ces tiers lieux comme ils les appellent, permettent de faire à la fois émerger de nouvelles activités liées au numérique, à l'innovation mais aussi de créer du lien social en favorisant les échanges. « La fondation Travailler Autrement est née il y a quatre ans. Le pari était de réunir des gens très différents, des politiques, des scientifiques, des responsables d'associations. L'objectif est à partir du terrain, d'apporter des solutions très concrètes et de partager les bonnes pratiques », complète Patrick Levy Waitz, qui doit rendre ses conclusions au gouvernement à la fin du mois de juin.

F. H.

Logéo qui dispose depuis peu d'un nouveau siège social au 139 cours de la République au Havre a également joué la carte du coworking.

Un espace convivial de travail collaboratif gratuit ouvert aux porteurs de projets qu'ils soient créateurs d'entreprises, associations, artistes, étudiants ou chercheurs, telle est une des initiatives que le bailleur social Logéo a souhaité mettre en place depuis peu dans son nouveau siège social.

« Nous pouvons accueillir une douzaine de personnes. Il suffit de s'inscrire. Le lieu est équipé d'ordinateurs, de copieurs et dispose d'un coin café », explique Jérôme Jacq, le directeur délégué de Logéo.

Le siège social dispose également d'un espace modulaire entièrement connecté dédié à l'organisation d'évènementiel. « L'institut d'urbanisme de Normandie y a déjà organisé un hackathon. » Et ce n'est pas tout. Logéo dispose aussi d'un incubateur pour les porteurs de projets innovants et met même à disposition deux logements pour les héberger sur une période d'un à dix-huit mois.

« Notre siège social peut être considéré comme un immeuble projet. L'ouverture sur un quartier prioritaire de la ville a dès le début fait partie des objectifs que nous partageons avec la municipalité du Havre. Nous sommes au service de l'économie du territoire... »



Le Havre offre des espaces pour travailler autrement



Patrick Levy Waitz (à droite) a visité hier un des nouveaux lieux de coworking au Havre La Hune (photos Quentin Dehais)

[Visualiser l'article](#)

L'espace de coworking du 139 vient tout récemment d'ouvrir ses portes

Economie. Patrick Levy Waitz, chargé par le gouvernement d'une mission sur le coworking en France, était de passage au Havre hier pour visiter de nouveaux lieux dédiés au travail et au numérique. Des espaces innovants.

Des lieux où l'on travaille bien sûr mais aussi des espaces où l'on peut échanger et même se détendre. Les espaces de coworking fleurissent un peu partout en France. Et Le Havre n'est pas une exception. Le dernier né situé au 154 rue Victor Hugo ouvrira ses portes fin avril début mai. Baptisé La Hune, le lieu se veut avant tout très « cocooning » avec une bibliothèque, un bar, une cantine, une grande terrasse en bois et bien d'autres choses encore tout aussi surprenantes comme cette cabane de plage située au premier étage.

Hier, cet espace de 2 500 m² qui, dans sa décoration aime faire référence à la ville et à son architecte Perret, a reçu la visite de Patrick Levy Waitz, président de la fondation « Travailler autrement ».

Innovation et lien social

Le responsable a été missionné par Julien Denormandie, le secrétariat d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, pour réaliser un diagnostic sur les espaces de coworking et sur les nouvelles formes de travail et d'emplois. Nicolas Sarazin est à l'initiative de La Hune qui dispose de trente bureaux. « *Ce sont des espaces dédiés à tous types d'activité, au télétravail, aux entreprises, aux travailleurs indépendants, aux start-up. Tout est possible. On peut louer un bureau à l'année, au mois, ou à la journée. C'est un endroit flexible avec des salles de réunion, des espaces pour faire de l'évènementiel. Nous sommes plus proches du lounge que du coworking...* », explique Nicolas Sarazin. Et la demande est réelle avec d'ores et déjà 70 % de réservation pour le seul premier étage des lieux. « *Sur le coworking, nous avons reçu une centaine de*

[Visualiser l'article](#)

demandes. » Et les tarifs ? Il en coûte 29 euros par mois plus 2 euros de l'heure pour un espace simple et jusqu'à 400 euros par mois pour un bureau fermé.

Autre lieu visité hier par Patrick [Levy Waitz](#), le Container numérique à la Chambre de commerce et d'industrie du Havre. La cantine numérique a été une des premières concrétisations de la place havraise dans le cadre du label « Normandy French Tech » pour favoriser et développer l'innovation numérique au plan local.

Le responsable a également fait une halte au 139 cours de la République chez le bailleur social Logéo qui lui aussi a développé des espaces de coworking. « *Dans le domaine des espaces de coworking, nous sommes plutôt en retard par rapport à des pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas. Ce que nous constatons, c'est la forte concentration de ces nouveaux espaces de travail dans les grandes villes... Nous voulons faire un diagnostic sur ce qui se passe dans les villes moyennes et les zones rurales. C'est un vrai défi pour résorber les fractures territoriales* » explique Patrick [Levy Waitz](#) qui copilote également le plan national de déploiement du télétravail. Le chargé de mission explique que ces espaces, ces tiers lieux comme ils les appellent, permettent de faire à la fois émerger de nouvelles activités liées au numérique, à l'innovation mais aussi de créer du lien social en favorisant les échanges. « *La fondation Travailler Autrement est née il y a quatre ans. Le pari était de réunir des gens très différents, des politiques, des scientifiques, des responsables d'associations. L'objectif est à partir du terrain, d'apporter des solutions très concrètes et de partager les bonnes pratiques* », complète Patrick [Levy Waitz](#), qui doit rendre ses conclusions au gouvernement à la fin du mois de juin.

Logéo, un bailleur pas comme les autres

Logéo qui dispose depuis peu d'un nouveau siège social au 139 cours de la République au Havre a également joué la carte du coworking.

Un espace convivial de travail collaboratif gratuit ouvert aux porteurs de projets qu'ils soient créateurs d'entreprises, associations, artistes, étudiants ou chercheurs, telle est une des initiatives que le bailleur social Logéo a souhaité mettre en place depuis peu dans son nouveau siège social.

« *Nous pouvons accueillir une douzaine de personnes. Il suffit de s'inscrire. Le lieu est équipé d'ordinateurs, de copieurs et dispose d'un coin café* », explique Jérôme Jacq, le directeur délégué de Logéo.

Le siège social dispose également d'un espace modulaire entièrement connecté dédié à l'organisation d'événementiel. « *L'institut d'urbanisme de Normandie y a déjà organisé un hackathon.* » Et ce n'est pas tout. Logéo dispose aussi d'un incubateur pour les porteurs de projets innovants et met même à disposition deux logements pour les héberger sur une période d'un à dix-huit mois.

« *Notre siège social peut être considéré comme un immeuble projet. L'ouverture sur un quartier prioritaire de la ville a dès le début fait partie des objectifs que nous partageons avec la municipalité du Havre. Nous sommes au service de l'économie du territoire...* »



La mission coworking au Havre demain jeudi



Patrick Levy Waitz (photo LCI)

Luc Lemonnier, maire du Havre, président de la CODAH, recevra la « Mission Coworking : territoires, Travail, Numérique » demain jeudi 5 avril

La « Mission Coworking : territoires, Travail, Numérique » se rendra au Havre le jeudi 5 avril 2018. Confiée par Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, à Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, cette mission de diagnostic sur les espaces de coworking et sur les nouvelles formes de travail et d'emplois s'inscrit dans la priorité du Président de la République : résorber les fractures territoriales.

A l'occasion de cette mission, Patrick Levy Waitz évaluera, avec les acteurs des territoires, la dynamique engendrée par les espaces de coworking. La mission vise à identifier les modèles, les freins et les conditions de la réussite de ces espaces de travail partagés. Elle proposera les modèles les plus adaptés aux territoires et les plus performants économiquement.

Patrick Levy Waitz et l'équipe du Commissariat général à l'égalité des territoires, qui a engagé un important travail de soutien à l'innovation sociale dans les territoires, copilote le plan national de déploiement du télétravail et assure le secrétariat de la mission, découvriront plusieurs tiers-lieux qui ont été développés au Havre.

**Programme de la visite :**

14 h 45 : visite de « la Hune », 154 rue Victor Hugo. Implanté dans d'anciens locaux commerciaux, cet espace de 2 500 m², sur deux niveaux, transformera totalement la façon de vivre son espace de travail, en incitant à la mixité professionnelle. Pour implanter son entreprise, ou seulement passer quelques heures au sein de La Hune coworking, il est possible de s'abonner ou de payer son occupation à l'heure.

15 h 30 : Container numérique à la CCI du Havre, en présence de Jean-Philippe Derout, de l'école de management du Havre (EMN). La cantine numérique du Havre est une des premières concrétisations de la place havraise dans le cadre du label « Normandy French Tech », obtenu en juin 2015, pour favoriser et développer l'innovation numérique au plan local.

16 h 15 : visite du « 139 », 139 cours de la République, espace de coworking de Logéo, bailleur social. En complément des bureaux dédiés aux équipes de l'entreprise, le rez-de-chaussée intègre un espace de coworking à destination des créateurs d'entreprises ou d'associations, artistes, étudiants.



3 Questions à...



Patrick Levy-Waitz,
président de la Fondation
Travailler autrement, en charge
de la « Mission coworking : Territoires,
Travail, Numérique »

Quel est l'objectif de la mission « coworking » et comment se déroulera-t-elle ?

Les quelque 600 espaces de coworking recensés en France sont majoritairement concentrés en Île-de-France : il est essentiel d'étendre leur dynamique à l'ensemble du territoire car leur développement accompagne l'émergence de nouvelles formes de travail et de services. L'objectif de la mission qui m'a été confiée par Julien Denormandie, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, est donc d'établir un rapport qui dressera un état des lieux afin d'élaborer des mesures concrètes et un plan d'actions favorisant la dynamique des espaces de coworking, tout particulièrement dans les milieux ruraux et les villes moyennes.

Comment les espaces de coworking permettent-ils de dynamiser les territoires ?

L'émergence de nouveaux espaces de travail crée d'autres façons de travailler, permet l'hybridation des activités, et ce de manière durable et pas uniquement conjoncturelle. Sources d'innovation économique et sociale, les espaces de coworking sont aussi un facteur déterminant de croissance pour les entreprises et de cohésion de l'ensemble de nos territoires.

Pourquoi lancer cette mission maintenant ?

L'accord passé entre l'État et les opérateurs télécoms, qui se sont engagés à débloquer 3 milliards d'euros pour répondre à la problématique des zones blanches, a été l'élément déclencheur de cette initiative. L'accélération de la couverture numérique en France mais aussi la transformation des usages digitaux dans le milieu professionnel va permettre à la mutation et à l'hybridation des activités de se dérouler aussi dans les villes rurales et moyennes, et ainsi favoriser le nomadisme pour tous les actifs. C'est la première fois depuis la révolution industrielle qu'un phénomène peut permettre de retrouver une dynamique territoriale.



Enjeux **L'événement**

Bureaux

Le coworking à la conquête des régions

Après s'être déployé de façon exponentielle à Paris, le coworking prend ses quartiers dans les métropoles. Les opérateurs y recherchent des immeubles à densifier, capables de supporter de lourds travaux.

Par Barbara Kiraly

C'est ce qui s'appelle prendre le temps de la réflexion. « Après s'être déployés à Paris durant trois ans, les grands opérateurs du coworking s'installent dans les régions depuis l'été 2017 », analyse Cevan Torossian, directeur études et recherche du cabinet de conseils Arthur Loyd. Ces derniers ciblent les grandes métropoles, dans les quartiers d'affaires, souvent situés à proximité des gares. Et bien qu'ils aient mis du temps à sortir d'Ile-de-France, ces acteurs n'ont plus le temps d'attendre : ils veulent mailler le territoire le plus rapidement possible pour fidéliser leur clientèle.

Foncière des Régions, spécialiste de l'hôtellerie et du bureau, a choisi Marseille pour lancer son tout premier espace de coworking (2300 m²) en novembre dernier. « Nous avons prévu d'ouvrir 70 000 m² sur une quinzaine de sites d'ici à 2022 », rappelle Olivier Estève, directeur général délégué bureaux. Son concurrent Nextdoor a jeté son dévolu sur Lyon. Après s'être installée dans le quartier de la Part-Dieu (5 300 m²), la société, qui a récemment accueilli le groupe AccorHotels dans son capital (50 % des parts), ouvrira un deuxième site au Grand Hôtel-Dieu (4 000 m²)

en juin prochain. « Nous déploierons une trentaine d'espaces dans les 15 premières villes de France d'ici à la fin 2019 », ambitionne Philippe Morel, P-DG de Nextdoor. Après Rouen et Lyon, Now Coworking posera ses valises à Lille et Marseille d'ici à la fin de l'année 2018. Et Mama Works, filiale du groupe hôtelier Mama Shelter, est attendue à Lille, après s'être implantée à Bordeaux et Lyon.

Espaces hybrides. Si la plupart de ces acteurs disposent d'une compétence liée aux services hôteliers, c'est parce que les espaces qui se développent en région sont d'un genre bien particulier. « Il s'agit de centres hybrides, composés d'espaces de coworking purs, destinés aux indépendants, mais aussi de zones privatisables, plutôt à l'intention des PME », analyse Virginie Houzé, directrice études et recherche du cabinet de conseils JLL France. Chaque fois, des services de restauration et de conciergerie sont proposés. « Nous avons conçu du mobilier sur mesure afin d'offrir plus de confort et des espaces moins denses qu'ailleurs, et nous sommes en train de conclure des partenariats avec de jeunes chefs étoilés dans un esprit (suite p.14)

« Développer une économie nouvelle dans les territoires »



Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler Autrement, chargé d'une mission par le secrétaire d'Etat Julien Denormandie sur le coworking dans les villes moyennes et les ruralités.

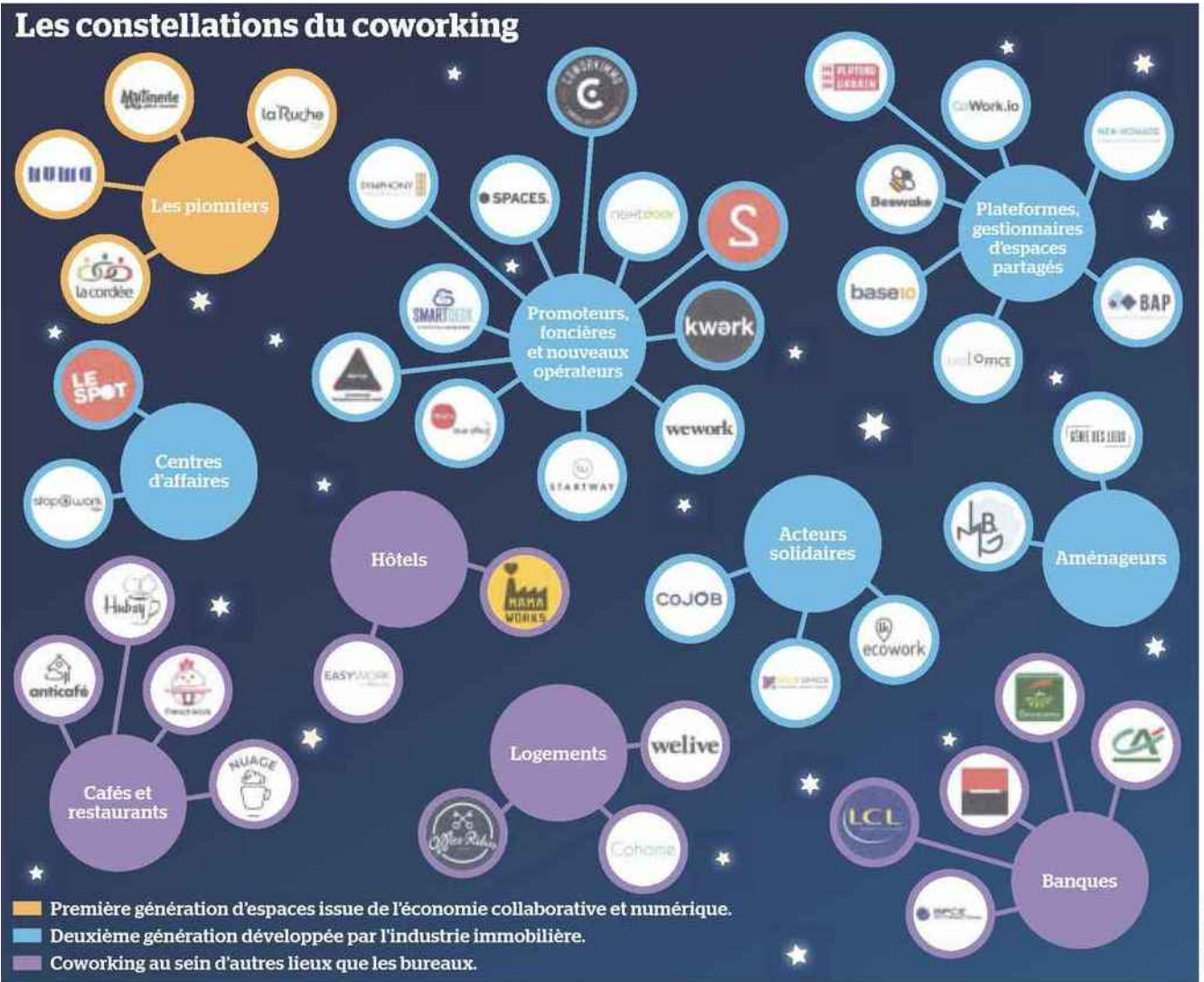
❷ Quelle est votre méthodologie pour mener à bien votre mission ?

Elle doit être la plus participative possible pour faire remonter les informations émanant de ceux qui évoluent dans les espaces de coworking et de ceux qui les réalisent.

Ainsi, notre comité de pilotage regroupera des professionnels du numérique, des tiers lieux et des représentants de la puissance publique. Je dois remettre un rapport d'ici à la fin du mois de juin, mais je n'entends pas rédiger 300 pages. Je cherche plutôt à définir les bonnes pratiques à déployer.

❸ Pourquoi le coworking est-il un phénomène métropolitain ?

Les trois quarts des espaces se situent à Paris et dans sa proche couronne,



le reste dans les métropoles régionales pour deux raisons: la concentration des activités et des cadres dans ces zones rend le modèle économique plus évident; le maillage du territoire en matière d'infrastructures numériques conditionne ce développement. Sans 4G, vous basculez sur la 3G. Vous n'accédez pas au cloud ou dans des temps qui rendent impossible un travail efficace. Toutefois, le gouvernement a signé un accord visant à déployer la 4G dans 10 000 communes d'ici à 2020. Cela permettra de développer une économie nouvelle dans les territoires.

M Etymologiquement, coworking signifie «travailler ensemble». Or, les espaces développés proposent surtout de travailler côte à côte... C'est pourquoi nous voulons trouver les conditions qui permettent de susciter l'innovation et la créativité, afin d'y développer une économie nouvelle. L'enjeu ne consiste pas à avoir quatre murs et 50 places assises. La question de l'hybridation des métiers est centrale, tout comme celle des lieux, car l'économie numérique, avec le développement de *fab lab* et le déploiement des imprimantes 3D, est un facteur profond de transformation. Demain, vous

n'achèterez plus de verres dans un magasin, vous les ferez imprimer près de chez vous. Cela recréera de l'activité dans les territoires.

M Des collectivités locales ont développé ce type d'espaces sans grand succès. Pourquoi ? Ces lieux n'ont pas réussi à créer une dynamique. L'appartenance à une communauté est le point clé car nous devons trouver le moyen de mettre en relation des actifs, pour qu'une personne qui travaille dans un tiers lieu puisse profiter de l'intelligence de l'autre ou trouver les idées qu'elle cherche pour développer son activité. ●



table d'hôtes éphémère, lance Olivier Estève, de Foncière des Régions. L'animation des espaces sera conçue avec les utilisateurs, nous pourrions les accompagner dans le développement de leur business, etc.»

Remise à plat des équipements techniques. L'installation de ces centres hybrides nécessite de lourds aménagements des bâtiments qui les accueillent. «Les niveaux de prestations techniques sont élevés, car les immeubles doivent être capables de supporter de forts taux d'occupation», rappelle Virginie Houzé. Ainsi,

Un audit poussé du bâtiment doit être réalisé avant d'y développer du coworking.

avant chaque prise à bail, «nous attendons du bailleur qu'il ait une bonne connaissance de ses actifs en matière de superficie, des travaux effectués, et nous l'accompagnons dans la réalisation d'un audit poussé de son bâtiment, indique Philippe Morel. Ensuite,

nous réaménageons les espaces, remettons à plat les équipements techniques, les ascenseurs, le système de traitement de l'air et les courants faibles et forts.»

Comme le coworking prend de l'ampleur, impossible de ne pas anticiper cet usage lors de la conception des immeubles neufs. «Nous prévoyons quasi systématiquement un certain nombre de mesures conservatoires pour accroître, si besoin, les capacités d'accueil d'un espace, dévoile David Laurent, directeur

général immobilier d'entreprise et grands projets urbains chez Kaufman & Broad. Cela a des incidences sur le système de ventilation, le nombre potentiel d'issues de secours, les sanitaires, etc.» A Bordeaux, le promoteur immobilier réalisera le bâtiment phare du futur quartier Amédée Saint-Germain, près de la gare Saint-Jean. «Quelque 500 m² de coworking seront développés ou seront transformés en bureau de passage, salles de conférence, de fitness...», détaille David Laurent.

Et les villes moyennes ? Si les espaces de coworking hybrides se développent dans les quartiers d'affaires des grandes villes, les communes plus modestes espèrent tirer leur épingle du jeu. A l'instar de Tourcoing (Nord), qui compte lancer cette activité sur 339 m² du Quadrilatère des piscines, un programme mixte à livrer en mai 2019. Objectif ? «Dynamiser le centre-ville, sans affaiblir l'activité commerciale déjà présente sur le territoire», espère Giuseppe Lo Monaco, directeur des opérations de la SEM Ville renouvelée qui pilote les opérations. Cet espace, qui pourra accueillir une cinquantaine de personnes, sera acheté entre 1400 et 1600 €/m² pour être loué 100 € HT/HC/m². «Soit en deçà du prix que nous aurions pu obtenir en louant à une entreprise plus traditionnelle (120 à 130 € HT/HC/m²)», concède-t-il. Pour réussir son pari, le gestionnaire de l'espace doit remplir les lieux, et Giuseppe Lo Monaco doit trouver un modèle économique... Rien de moins simple, alors que Nexity a annoncé la fermeture de ses sites de coworking situés en dehors de Paris faute de rentabilité. ●

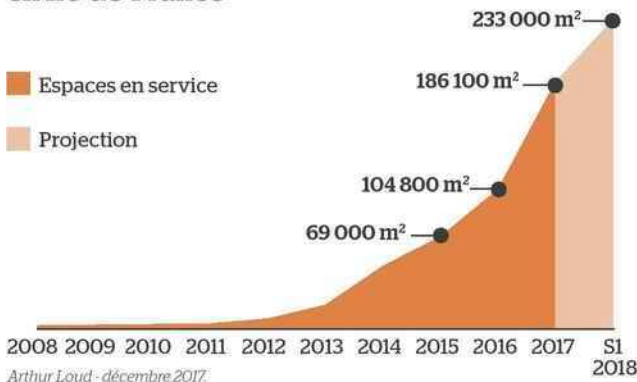
Un marché voué à grandir

Près de 47 000 m² d'espaces de coworking devraient s'ouvrir en Ile-de-France au premier semestre selon Arthur Loyd (voir graphique n°1). Mais impossible d'avoir des prévisions en région ! «Nous mènerons une étude sur le sujet durant l'année», promet Cevan Torossian, du cabinet de conseil. En parallèle, la société Savills a lancé le 6 mars un site web qui dénombre les places de coworking dans tout l'Hexagone. Preuve que le sujet intéresse.

Ces bureaux ont un bel avenir devant eux, parce qu'ils répondent au besoin de flexibilité et de simplicité des utilisateurs (voir

graphique n°2). Mais les petits opérateurs rencontrent quelques difficultés pour les développer. «Pour les propriétaires, le mot coworking est le signe de beaucoup de passage et de bruits», reconnaît Xavier Lalande, cofondateur de Coworkimmo, un réseau dédié aux professionnels de l'immobilier. En outre, les utilisateurs attendent un certain niveau de services et d'animation pour créer un esprit de communauté. De fait, «en deçà de 2 000 m², ce n'est pas rentable», estime un observateur du secteur. Mais bien calibré, le coworking peut rapporter gros. «Certains immeubles où nous sommes installés comme locataires ont déjà changé de main. Notre présence fait prendre de la valeur à l'actif...», glisse Philippe Morel, P-DG de Nextdoor. ●

1 - Les surfaces dédiées au coworking en Ile-de-France



2 - Les 5 principales raisons de choisir des espaces hybrides *



« Développer une économie nouvelle dans les territoires »



HAMILTON / BPA

Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler Autrement, chargé d'une mission par le secrétaire d'Etat Julien Denormandie sur le coworking dans les villes moyennes et les ruralités.

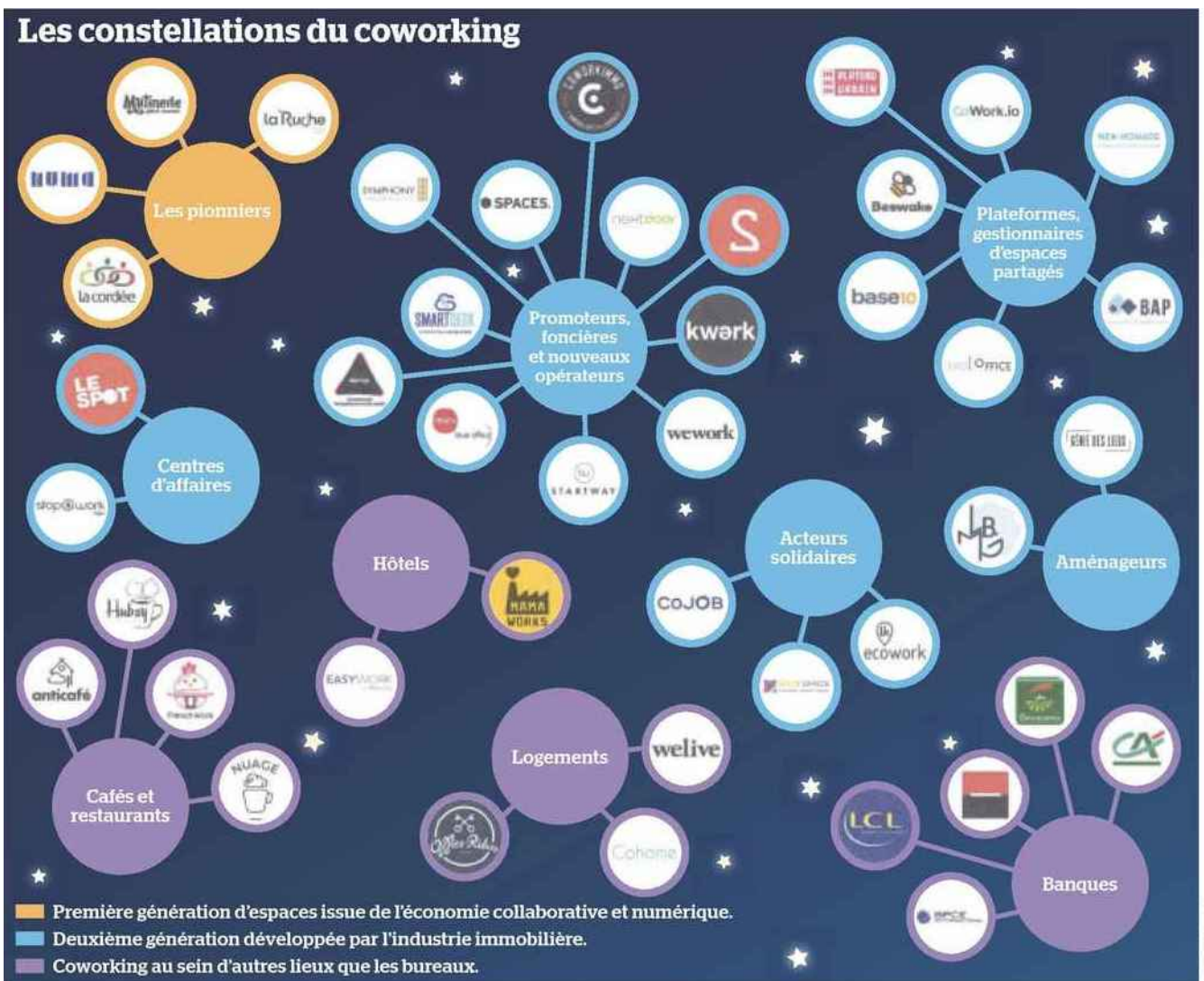
🕒 Quelle est votre méthodologie pour mener à bien votre mission ?

Elle doit être la plus participative possible pour faire remonter les informations émanant de ceux qui évoluent dans les espaces de coworking et de ceux qui les réalisent.

Ainsi, notre comité de pilotage regroupera des professionnels du numérique, des tiers lieux et des représentants de la puissance publique. Je dois remettre un rapport d'ici à la fin du mois de juin, mais je n'entends pas rédiger 300 pages. Je cherche plutôt à définir les bonnes pratiques à déployer.

🕒 Pourquoi le coworking est-il un phénomène métropolitain ?

Les trois quarts des espaces se situent à Paris et dans sa proche couronne,





le reste dans les métropoles régionales pour deux raisons : la concentration des activités et des cadres dans ces zones rend le modèle économique plus évident ; le maillage du territoire en matière d'infrastructures numériques conditionne ce développement. Sans 4G, vous basculez sur la 3G. Vous n'accédez pas au cloud ou dans des temps qui rendent impossible un travail efficace. Toutefois, le gouvernement a signé un accord visant à déployer la 4G dans 10 000 communes d'ici à 2020. Cela permettra de développer une économie nouvelle dans les territoires.

📖 Etymologiquement, coworking signifie « travailler ensemble ». Or, les espaces développés proposent surtout de travailler côte à côte...

C'est pourquoi nous voulons trouver les conditions qui permettent de susciter l'innovation et la créativité, afin d'y développer une économie nouvelle. L'enjeu ne consiste pas à avoir quatre murs et 50 places assises. La question de l'hybridation des métiers est centrale, tout comme celle des lieux, car l'économie numérique, avec le développement de *fab lab* et le déploiement des imprimantes 3D, est un facteur profond de transformation. Demain, vous

n'achèterez plus de verres dans un magasin, vous les ferez imprimer près de chez vous. Cela recréera de l'activité dans les territoires.

📖 Des collectivités locales ont développé ce type d'espaces sans grand succès. Pourquoi ?

Ces lieux n'ont pas réussi à créer une dynamique. L'appartenance à une communauté est le point clé car nous devons trouver le moyen de mettre en relation des actifs, pour qu'une personne qui travaille dans un tiers lieu puisse profiter de l'intelligence de l'autre ou trouver les idées qu'elle cherche pour développer son activité. ●



RIEN ne nous echaPpe

La mission de Patrick Lévy-Waitz



Le ministère de la Cohésion des territoires vient de confier à *Patrick Lévy-Waitz*, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, une mission sur le « coworking ». Cette mission a pour ambition de formuler des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les « fractures territoriales ». Spécialiste de ces questions, Patrick Lévy-Waitz va débiter son enquête sur le terrain par la Nouvelle Aquitaine. Il doit rendre son rapport d'ici au mois de juin.



« Développer une économie nouvelle dans les territoires »



FAMILIEN/REA

Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler Autrement, chargé d'une mission par le secrétaire d'Etat Julien Denormandie sur le coworking dans les villes moyennes et les ruralités.

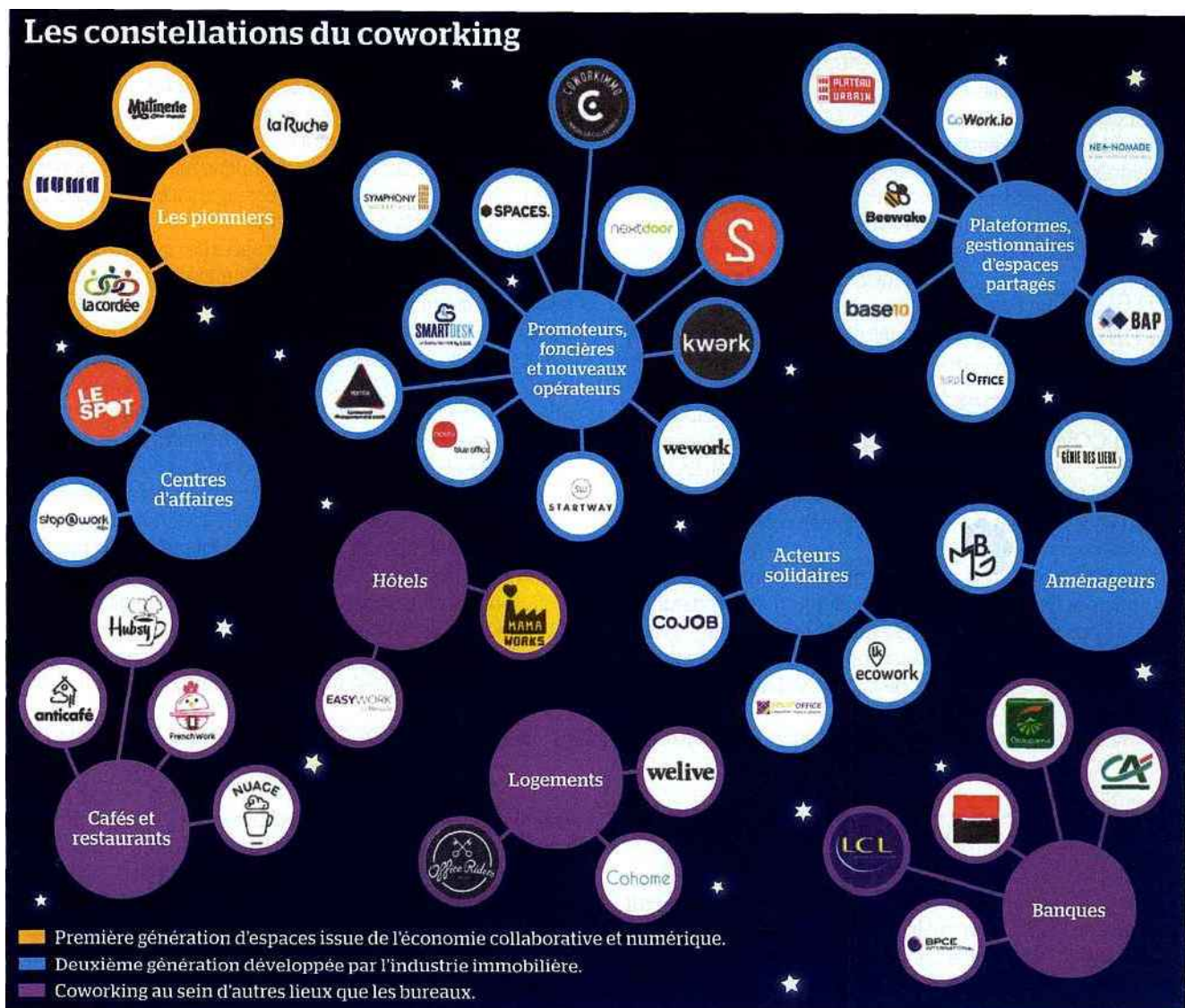
🕒 Quelle est votre méthodologie pour mener à bien votre mission ?

Elle doit être la plus participative possible pour faire remonter les informations émanant de ceux qui évoluent dans les espaces de coworking et de ceux qui les réalisent.

Ainsi, notre comité de pilotage regroupera des professionnels du numérique, des tiers lieux et des représentants de la puissance publique. Je dois remettre un rapport d'ici à la fin du mois de juin, mais je n'entends pas rédiger 300 pages. Je cherche plutôt à définir les bonnes pratiques à déployer.

🕒 Pourquoi le coworking est-il un phénomène métropolitain ?

Les trois quarts des espaces se situent à Paris et dans sa proche couronne,



le reste dans les métropoles régionales pour deux raisons : la concentration des activités et des cadres dans ces zones rend le modèle économique plus évident ; le maillage du territoire en matière d'infrastructures numériques conditionne ce développement. Sans 4G, vous basculez sur la 3G. Vous n'accédez pas au cloud ou dans des temps qui rendent impossible un travail efficace. Toutefois, le gouvernement a signé un accord visant à déployer la 4G dans 10 000 communes d'ici à 2020. Cela permettra de développer une économie nouvelle dans les territoires.

Etymologiquement, coworking signifie « travailler ensemble ». Or, les espaces développés proposent surtout de travailler côte à côte... C'est pourquoi nous voulons trouver les conditions qui permettent de susciter l'innovation et la créativité, afin d'y développer une économie nouvelle. L'enjeu ne consiste pas à avoir quatre murs et 50 places assises. La question de l'hybridation des métiers est centrale, tout comme celle des lieux, car l'économie numérique, avec le développement de *fab lab* et le déploiement des imprimantes 3D, est un facteur profond de transformation. Demain, vous

n'achèterez plus de verres dans un magasin, vous les ferez imprimer près de chez vous. Cela recréera de l'activité dans les territoires.

Des collectivités locales ont développé ce type d'espaces sans grand succès. Pourquoi ? Ces lieux n'ont pas réussi à créer une dynamique. L'appartenance à une communauté est le point clé car nous devons trouver le moyen de mettre en relation des actifs, pour qu'une personne qui travaille dans un tiers lieu puisse profiter de l'intelligence de l'autre ou trouver les idées qu'elle cherche pour développer son activité. ●



« Comment bâtir des tiers-lieux qui favorisent le développement des territoires »



PLW

Président de la [Fondation Travailler Autrement](#), Patrick [Levy-Waitz](#) s'est vu confier, par Julien Denormandie, la mission "Coworking : Territoires, Travail, Numérique".

Le 5 février, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la cohésion des territoires Julien Denormandie a demandé au président de la [Fondation Travailler Autrement](#) de travailler sur le coworking. L'objectif de la mission ? Dresser un état des lieux et élaborer un plan d'actions pour encourager le déploiement des tiers-lieux, notamment dans les milieux ruraux et les villes moyennes. Patrick [Levy-Waitz](#) entend partir à la rencontre des acteurs de terrain afin de déceler les clés de réussite permettant à ces espaces de soutenir le développement local.

Quels sont les enjeux liés aux tiers-lieux pour les territoires ?

D'ici deux ou trois ans, les territoires auront accès à la 4G et à des infrastructures numériques créant de nouvelles opportunités d'activités. Les métropoles qui connaissent déjà ce niveau d'équipement voient l'émergence de tiers-lieux, des espaces qui recouvrent une réalité plus vaste qu'un simple lieu physique avec du matériel à disposition, et portent une véritable dynamique économique et sociale. Les 3/4 des tiers-lieux se trouvent aujourd'hui en Île-de-France, et la plupart des autres sont plutôt dans les métropoles. La question est donc de se savoir ce qui fait le succès de certains tiers-lieux, la difficulté d'exécution d'autres et comment bâtir ces tiers-lieux de façon à favoriser le développement des territoires et des villes moyennes.

La dynamique créée par les tiers-lieux est-elle quantifiée ?

Il n'existe pas à ma connaissance d'études en profondeur sur le sujet. Attention cependant à ne pas avoir pour seul prisme la création d'activités au sens strict du terme. La Caisse des dépôts a par exemple montré qu'il existe des effets induits (ndlr : nouveaux habitants, dépenses locales et recettes fiscales supplémentaires...).



En tout cas, dans une démarche participative, la mission s'attachera à relever les bonnes pratiques, tout en considérant les spécificités locales (acteurs présents, métiers, dynamique économique et sociale...). Un territoire rural n'a pas les mêmes besoins qu'un territoire dans lequel il y a déjà une forte activité numérique. Il faut donc être souple et analyser les critères permettant à ces espaces de fonctionner ou non.

Quel doit être le rôle des collectivités territoriales ?

Mon opinion n'est pas arrêtée tant que je n'ai pas travaillé le sujet, mais on peut déjà faire trois constats. Rien ne se fait dans les territoires ruraux ou les villes moyennes sans une bienveillance et une facilitation de la part des élus locaux. Les tiers-lieux supposent un leadership et une capacité d'animer, souvent portés par des acteurs spécifiques. Et on assiste dans ces espaces à l'émergence d'une communauté qui s'organise de façon informelle, alors que les collectivités territoriales sont plutôt l'expression d'un certain formalisme. La question est donc de savoir comment articuler ces trois éléments ensemble, ce qui suppose peut-être d'inventer de nouvelles façons de faire.



Le coworking, une mutation des méthodes de travail en région



Le coworking répartit autrement les espaces de travail.
DR

Né avec le développement des start-up, le dispositif donne aux petites structures la possibilité de mutualiser leurs espaces de travail. Analyse d'un phénomène qui gagne l'Occitanie.

Créé au milieu des années 2000 à San Francisco, le coworking répond à deux demandes majeures des jeunes salariés : la multiplication des outils numériques permet aujourd'hui d'adopter un mode de vie plus nomade, et nécessite donc des méthodes de travail moins sédentaires et liées à un lieu unique.

“Il existe deux grands types de coworking. Soit une société loue une partie inoccupée de ses locaux à une autre structure, afin de créer éventuellement des synergies entre les deux. Soit plusieurs types de professionnels (start-up, TPE, indépendants, PME...) louent un local adapté dans un bâtiment géré par une société spécialisée dans le coworking”, détaille Claire Riondel, associée du groupe BAP, qui propose plusieurs services dédiés dans ce type d'activité.

En France, le coworking arrive en région parisienne en 2012, en parallèle des débuts du phénomène start-up. Le groupe BAP, qui édite chaque année l'indice du coworking, évaluait en 2017 à 600 le nombre d'espaces dédiés en France, dix fois plus qu'en 2012. “Le phénomène reste essentiellement parisien, mais commence à se développer dans les métropoles de province, où les loyers sont les plus élevés”, estime Claire Riondel.

En région, le prix mensuel d'une place dans un espace partagé ouvert coûte en moyenne 187 €, et 331 € pour un bureau fermé, selon l'indice BAP. Environ la moitié des tarifs pratiqués en région parisienne.

www.midilibre.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/3

[Visualiser l'article](#)

Une soixantaine de lieux en Occitanie

Bien qu'en vogue, le secteur du coworking ne représenterait que "2 à 3 % du marché global de l'immobilier de bureau", selon BAP.

Milieu mouvant par excellence, le coworking se prête mal au comptage et aux statistiques. A cela une raison précise : la diversité des lieux existants, qui vont de gros acteurs hébergeant plusieurs dizaines de structures, à des petits indépendants qui en abritent une poignée. "Nous estimons aujourd'hui que 50 à 70 espaces de coworking existent en Occitanie, principalement à Toulouse et Montpellier, détaille Claire Riondel. Cette dernière est d'ailleurs la plus dynamique dans ce domaine."

Des espaces d'échange

Une autre dimension essentielle des lieux de coworking est l'organisation d'événements destinés à créer la cohésion des membres, ouverts au public extérieur ou pas. Ateliers de bien-être, cours de yoga, pistes de danse éphémères sont ainsi organisés.

Une caractéristique capitale pour Ludovic Charbonnel, qui a concilié sa passion du voyage avec son activité professionnelle en s'installant dans des coworkings dans le monde entier. "Ces lieux et leurs événements sont un excellent moyen de découvrir la culture et la population locale" précise le fondateur de la start-up montpelliéraine ChallengeMe .

Une spécificité qui se développe elle aussi en région. "Nous travaillons actuellement à la création d'un lieu ouvert dans notre bâtiment du Millénaire, qui permettra d'accueillir des événements internes et externes", annonce Anne Favardin, directrice de la société montpelliéraine Bureaux & Co .

Il vous reste 85% de cet article à lire
Cet article est réservé aux abonnés
Déjà abonné ? se connecter



Midi Libre en illimité sur tous vos écrans

Le journal disponible dès 6h + l'accès en continu à la zone premium + l'édition spéciale du soir en exclusivité.

Lire mon journal

Une mission gouvernementale lancée

www.midilibre.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

Afin d'établir "un diagnostic sur les espaces de coworking" présents en France, Julien Demormandie, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a demandé début février à Patrick Levy Waitz, président de la fondation Travailler autrement, de coordonner une mission qui permettra d'établir "un diagnostic partagé sur les espaces de coworking et leur déploiement, en lien avec les acteurs des territoires, les élus locaux, utilisateurs, entreprises et partenaires sociaux". Un premier point d'étape sera effectué fin mars, tandis que le rapport final de cette mission sera rendu fin juin.

"Cette initiative prouve que le gouvernement est conscient que le coworking est une tendance de fond, et veut prendre de l'avance en trouvant des solutions entre acteurs publics et privés pour faciliter son développement en région" estime Claire Riondel du groupe BAP.



Podium



Lucas Warren

Ce petit Américain de 1 an est le nouveau visage de Gerber, la marque de repas pour bébés mondialement connue. Pour la première fois de son histoire, elle a choisi un enfant atteint de trisomie 21 comme égérie de ses petits pots.

Perrine Laffont

Une bossesse au sommet ! En remportant le 11 février la médaille d'or de ski de bosses, « Pépette » – le surnom de l'athlète ariégeoise de 19 ans – a ouvert le compteur de l'équipe de France aux JO de Pyeongchang (Corée du Sud).

Patrick Levy-Waitz

Le président de la fondation Travailler autrement s'est vu confier une « Mission coworking : territoires, travail, numérique » par le gouvernement. Objectif : développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales.



La semaine **express** les exclusifs

TRAVAILLER ENSEMBLE

C'est par la Nouvelle-Aquitaine que la mission sur le *coworking* confiée par



le gouvernement à un spécialiste du sujet, Patrick Levy-Waitz (*photo*), va débiter sa tournée des régions. Il s'agit d'étendre ce mode de travail, actuellement cantonné aux métropoles, aux villes moyennes et aux zones rurales. Et de repérer les bonnes pratiques qui peuvent servir de modèles. **C. L.**



La cohésion des territoires dopée par le développement du coworking ?

Aménagement du territoire 06/02/2018 par Aurélien Hélias © Adobe/Andriy Bezuglov

La fracture numérique territoriale, qui sépare aussi souvent les territoires économiquement dynamiques de ceux en déprise, pourrait trouver - en partie - une solution dans la multiplication des espaces de travail collaboratif en parallèle du plan Très haut débit. C'est du moins le pari fait par le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, qui vient de confier une mission sur le sujet au président de la Fondation Travailler autrement



C'est la dernière carte jouée par l'exécutif pour réduire les fractures territoriales, après l'annonce du plan très haut débit : le développement, lié, d'espaces de co-working dans des zones éloignées des bassins économiques des grandes et moyennes villes. « Le numérique permet de redéployer des perspectives de travail sur le territoire, à travers le télétravail mais aussi de nouvelles formes d'emploi. C'est dans cette optique du "travailler autrement" que des espaces de coworking se multiplient, que ce soit dans les ruralités, les villes moyennes ou les métropoles. Ils créent de nouveaux collectifs de travail, de partage, d'engagement et sont également des lieux de vie et de rencontres professionnelles », veut croire le secrétaire d'Etat à la Cohésion des territoires, Julien Denormandie.

Raison pour laquelle ce dernier a lancé le 5 février une « mission Coworking, afin d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires », le numérique devant permettre « de redéployer les perspectives de travail sur le territoire, à travers le télétravail mais aussi à travers les nouvelles formes d'emploi ».

Six mois pour définir les modèles économiques

La mission a été confiée à Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, qui promeut les formes innovantes d'organisation du travail et les nouvelles formes d'emploi. Au-delà du diagnostic à établir sur les espaces de coworking et leur déploiement, l'objectif assigné à Patrick Levy Waitz à « identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les modèles économiques les plus performants » et à proposer des mesures concrètes pour développer « ces lieux d'innovation sociale, favorisant l'émergence et l'incubation de nouveaux services », le tout dans un délai de six mois.

Il sera appuyé dans sa tâche par le Commissariat général à l'Egalité des territoires, déjà à l'origine d'un plan national de déploiement du télétravail dont les bases avaient été jetées au printemps 2017.

Un contexte qui « favorise le nomadisme pour les actifs »

La difficulté de la mission relève tout autant d'une meilleure répartition géographique de ces espaces de coworking sur le terrain, aujourd'hui paradoxalement bien mieux installés dans les grands centres urbains que dans les territoires que dans les milieux ruraux et les villes moyennes où l'exécutif aimerait les voir se multiplier. « Les 600 espaces de coworking recensés en France restent majoritairement concentrés en Ile-de-France, constate ainsi le président de la Fondation Travailler autrement.

Pour Patrick Levy Waitz, « Il est essentiel d'étendre leur dynamique à l'ensemble du territoire car leur développement accompagne l'émergence de nouvelles formes de travail, de services et d'engagement. L'accélération de la couverture numérique en France mais aussi la transformation des usages digitaux dans le milieu professionnel participent de cette évolution et favorisent le nomadisme pour tous les actifs », estime-t-il dans un communiqué.

Le télétravail poussé par les acteurs publics... et Google

En instaurant une mission dédiée, l'exécutif tente de doper une orientation déjà esquissée par les acteurs publics pour lutter contre les fractures territoriales et l'éloignement de certains territoires ruraux des grands pôles économiques urbains. Et notamment par le précédent Gouvernement. Ainsi, un plan national de déploiement du télétravail élaboré avec les associations d'élus et les partenaires sociaux était annoncé comme l'une des 48 mesures du premier Comité interministériel aux ruralités de mars 2015.

A une échelle plus locale, le développement du télétravail sous toutes ses formes est assu un axe de développement de plusieurs coopérations ville- campagne, à l'image du contrat de réciprocité entre Toulouse métropole et le pays des portes de Gascogne (160 communes, 71 100 hab.)

Enfin, plus récemment, c'est le think-tank Terra Nova, aidé par Google pour l'occasion, qui imaginait pouvoir remédier au décrochage des territoires ruraux par le biais du numérique. Le duo formé par le cercle de réflexion et le géant du web souhaitait organiser une négociation interprofessionnelle visant à offrir un cadre légal minimal pour le télétravail.



Emploi et chômage

■ Lancement d'une mission pour développer le travail collaboratif dans les villes moyennes

Afin d'aider à réduire les « fractures territoriales », le ministère de la Cohésion des territoires a annoncé, le 6 février, le lancement d'une mission pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales. Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, la mission devra identifier « les freins réglementaires ou législatifs » à lever ainsi que les modèles à encourager sur ces territoires, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'État Julien Denormandie. « On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs, etc., il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques », a-t-il également déclaré. L'enjeu est de « créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques », a expliqué de son côté à Patrick Levy-Waitz. Un « premier rapport d'étape » est prévu fin mars et des propositions concrètes devraient voir le jour en juin. *Source AFP*



M. Patrick LEVY-WAITZ, président de la Fondation "Travailler autrement", s'est vu confier par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires Julien DENORMANDIE, une mission sur les espaces de coworking dans les territoires

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires Julien DENORMANDIE a confié une mission sur les espaces de coworking dans les territoires à M. Patrick LEVY-WAITZ, président de la Fondation "Travailler autrement" et président du groupe de portage salarial ITG.

"Les espaces de coworking se multiplient à mesure que les nouvelles formes d'emploi se développent et que la fibre se déploie. Ces lieux optimisent la qualité d'usage des bâtiments qu'ils investissent et proposent de nouveaux services aux actifs qui ont des statuts multiples et dont l'emploi peut nécessiter du nomadisme", constate le secrétaire d'Etat dans la lettre de mission. Ces espaces "créent de nouveaux lieux de vie, de rencontres professionnelles et/ou militantes dans les villes. Par hybridation de nombreux espaces de coworking deviennent alors des lieux d'innovation sociale, favorisant l'émergence et l'incubation de nouveaux services" ajoute M. DENORMANDIE, soulignant que les "villes moyennes et la ruralité" ne bénéficient pas toujours du phénomène.

"Ce sont les conditions de réussite qui doivent être identifiées pour que chacun puisse les mobiliser en faveur des territoires de France. Aussi nous vous demandons d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs des territoires sur la dynamique des espaces de coworking", écrit-il à M. LEVY-WAITZ. Ce dernier devra notamment "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et d'autre part "les freins réglementaires ou législatifs" à lever. Un premier rapport d'étape est attendu fin mars, avant un rapport d'approfondissement d'ici fin juin.

Diplômé en droit social et en sciences politiques, M. Patrick LEVY-WAITZ fut délégué général de l'ONG humanitaire Equilibre (1993-1996). Il rejoignit en 1996 le cabinet de conseil en stratégie et en management des relations humaines Dynargie, dont il prit le contrôle en 2001, avant de le rapprocher en 2005 du groupe Altedia. Parallèlement, il crée en 2001 la société eGoPrism, puis en 2011, la société eGoPrism Talent Management, qui proposent des outils de développement professionnel et d'accompagnement managérial. Il fut directeur général adjoint du groupe de conseil en ressources humaines Altedia (2007-2012). M. Patrick LEVY-WAITZ est président du groupe de portage salarial ITG depuis juillet 2012, et président de la Fondation "Travailler autrement" depuis mars 2013.



Création d'une mission pour faciliter le développement des espaces de travail partagés

Julien Denormandie a confié à **Patrick Levy-Waitz**, président de la fondation « Travailler autrement », une mission pour analyser les conditions de développement des espaces de travail partagés à travers le territoire national, et permettre au gou-

vernement d'identifier les modèles les plus adaptés et les plus économiquement performants. Cette réflexion devra être menée dans le cadre d'une consultation la plus large possible avec les acteurs concernés. Un premier rapport d'étape est attendu

fin mars et un rapport « d'approfondissement » fin juin. Le secrétariat sera assuré par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) en la personne d'Emmanuel Dupont, son responsable de la Mission Stratégie de recherche et d'innovation. ◆



Le gouvernement veut développer le travail collaboratif dans les villes moyennes et zones rurales

AFP



Une mission lancera en juin des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les "fractures territoriales", annonce le ministère de la Cohésion des territoires.

Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, elle devra d'une part "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et d'autre part "les freins réglementaires ou législatifs" à lever, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'Etat Julien Denormandie.

Un "premier rapport d'étape" verra le jour fin mars.

L'enjeu est de "créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux", explique à l'AFP M. Levy-Waitz.

Car si à l'heure actuelle les espaces de travail collaboratifs (ou "coworking") voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, "le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés", dit-il.

Cette réflexion s'inscrit dans la "démarche globale d'aménagement du territoire" du gouvernement, qui vise à "lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique", a de son côté déclaré à l'AFP M. Denormandie.

"On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques", a-t-il estimé.

batinfo.com

Pays : France

Dynamisme : 5



[Visualiser l'article](#)

La mission devra aboutir à un "diagnostic commun" et reprendra notamment les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a précisé M. Denormandie.

Une mission pour développer les espaces de coworking sur tout le territoire

Julien Denormandie a lancé une mission chargée de formuler des propositions pour développer les espaces de travail collaboratif y compris dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les "fractures territoriales", a annoncé ce 5 février le ministère de la Cohésion des territoires.

Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, la mission devra "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et "les freins réglementaires ou législatifs" à lever, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'Etat Julien Denormandie. Un "premier rapport d'étape" verra le jour fin mars, pour des "mesures concrètes" à présenter d'ici le mois de juin.

L'enjeu est de "créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux", a expliqué à l'AFP [Patrick Levy-Waitz](#). Si à l'heure actuelle, les espaces de travail collaboratifs (ou "coworking") voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, "le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés", dit-il.

Cette réflexion s'inscrit dans la "démarche globale d'aménagement du territoire" du gouvernement, qui vise à "lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique", a de son côté déclaré à l'AFP Julien Denormandie. "On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques", a-t-il estimé. Ces espaces "créent de nouveaux collectifs de travail, de partage, d'engagement et sont également des lieux de vie et de rencontres professionnelles", indique de même le communiqué.

La mission devra aboutir à un "diagnostic partagé sur les espaces de coworking et leur déploiement, en lien avec les acteurs des territoires, les élus locaux, utilisateurs, entreprises et partenaires sociaux" et reprendra notamment les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a précisé Julien Denormandie.



Le gouvernement veut développer le travail collaboratif dans les zones rurales et les villes moyennes

Une mission lancera en juin des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les « *fractures territoriales* », a annoncé le ministère de la Cohésion des territoires. Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, elle devra « *identifier les modèles les plus adaptés aux territoires* » à encourager et « *les freins réglementaires ou législatifs* » à lever, précise, dans une lettre de mission datée du 19 janvier, le secrétaire d'Etat Julien Denormandie. Un « *premier rapport d'étape* » verra le jour fin mars.

L'enjeu est de « *créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux* », explique à l'AFP Patrick Levy-Waitz.

Car si à l'heure actuelle les espaces de travail collaboratifs (ou coworking) voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, « *le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés* », dit-il.

Cette réflexion s'inscrit dans la « *démarche globale d'aménagement du territoire* » du gouvernement, qui vise à « *lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique* », a déclaré, de son côté à l'AFP Julien Denormandie. « *On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques* », estime le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires.

La mission devra aboutir à un « *diagnostic commun* » et reprendra notamment les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a également précisé Julien Denormandie. (AFP)



Coworking et territoires : une mission est lancée

Publié le 06/02/2018 à 14:21



Illustration coworking bureau © ThinkstockPhotos

MISSION. Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a confié au président de la fondation « Travailler autrement » une mission sur les espaces de coworking. L'objectif est d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires.

Réduire les fractures territoriales est un enjeu prioritaire ne cesse de le rappeler le ministère de la Cohésion des territoires. A cette fin, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie vient de confier une mission à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation « travailler autrement ». Ce dernier devra établir un diagnostic sur les espaces de coworking afin d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les



modèles économiques les plus performants. Julien Denormandie précise que « ce diagnostic soulignera les liens entre les évolutions et les transitions engagées dans la société et dans le monde du travail » et que le « président de la Fondation Travailler Autrement proposera des mesures concrètes dans un délai de six mois ». Dans la lettre de mission, datée du 19 janvier 2018, il est demandé à Pierre Levy-Waitz de travailler avec les acteurs des territoires sur ce sujet et de « rattacher ces évolutions aux transitions engagées dans la société, et de mettre en lumière les enjeux de ce phénomène pour les territoires ».

Il est également précisé que « la mission veillera à se mettre en relation avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui a engagé un important travail de soutien à l'innovation sociale dans les territoires ». Le ministère demande donc que cette démarche soit en « capacité de proposer un diagnostic partagé, d'identifier les modèles et les freins réglementaires et/ou législatifs ». Un rapport d'étape devra être remis fin mars et un rapport d'approfondissement à la fin du mois de juin.



Coworking et territoires : une mission est lancée



Illustration coworking bureau © ThinkstockPhotos

MISSION. Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a confié au président de la fondation « Travailler autrement » une mission sur les espaces de coworking. L'objectif est d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires.

Réduire les fractures territoriales est un enjeu prioritaire ne cesse de le rappeler le ministère de la Cohésion des territoires. A cette fin, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie vient de confier une mission à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation « travailler autrement ». Ce dernier devra établir un diagnostic sur les espaces de coworking afin d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les modèles économiques les plus performants.

Julien Denormandie précise que « ce diagnostic soulignera les liens entre les évolutions et les transitions engagées dans la société et dans le monde du travail » et que le « président de la Fondation Travailler Autrement proposera des mesures concrètes dans un délai de six mois ». Dans la lettre de mission, datée



www.batiactu.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

du 19 janvier 2018, il est demandé à Pierre Levy-Waitz de travailler avec les acteurs des territoires sur ce sujet et de « rattacher ces évolutions aux transitions engagées dans la société, et de mettre en lumière les enjeux de ce phénomène pour les territoires ».

Il est également précisé que « la mission veillera à se mettre en relation avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui a engagé un important travail de soutien à l'innovation sociale dans les territoires ». Le ministère demande donc que cette démarche soit en « capacité de proposer un diagnostic partagé, d'identifier les modèles et les freins règlementaires et/ou législatifs ». Un rapport d'étape devra être remis fin mars et un rapport d'approfondissement à la fin du mois de juin.

Une mission pour développer le travail collaboratif à "la campagne"



Une mission lancera en juin des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les "fractures territoriales".

Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, elle devra d'une part "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et d'autre part "les freins réglementaires ou législatifs" à lever, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'Etat Julien Denormandie.

Un "premier rapport d'étape" verra le jour fin mars. L'enjeu est de "créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux", explique M. Levy-Waitz.

Car si à l'heure actuelle les espaces de travail collaboratifs (ou "coworking") voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, "le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés", dit-il.



www.batirama.com

Pays : France

Dynamisme : 2



[Visualiser l'article](#)

Démarche globale d'aménagement du territoire

Cette réflexion s'inscrit dans la "démarche globale d'aménagement du territoire" du gouvernement, qui vise à "lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique", a de son côté déclaré M. Denormandie.

"On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques", a-t-il estimé.

La mission devra aboutir à un "diagnostic commun" et reprendra notamment les travaux du **Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)** sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a précisé M. Denormandie.

Source : *batirama.com*



Julien Denormandie lance une mission pour développer le “coworking”

Visuel indisponible

Le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, a annoncé le lancement, le 5 février, d'une mission destinée à établir un diagnostic sur les espaces de *coworking* dans les territoires.

Confiée au président de la Fondation Travailler autrement, Patrick [Levy Waitz](#), cette mission devra permettre, selon un communiqué du ministère de la Cohésion des territoires, *“de définir un diagnostic partagé sur les espaces de coworking et leur déploiement, en lien avec les acteurs des territoires, les élus locaux, utilisateurs, entreprises et partenaires sociaux”*. Un diagnostic qui devra souligner *“les liens entre les évolutions et les transitions engagées dans la société et dans le monde du travail, mais également identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les modèles économiques les plus performants”*. Les conclusions de cette mission sont attendues d'ici six mois.

Âgé de 50 ans, titulaire d'un master en sciences politiques et d'une licence en droit social, Patrick [Levy Waitz](#) est, depuis 2013, président de la fondation Travailler autrement, un *think tank* sur le travail. Spécialisé dans l'accompagnement managérial du changement, il est également président du groupe de [portage salarial ITG](#). Le nouveau missionné a en outre créé [eGoPrism](#) en 2001, puis egoPrism Talent Management en 2011, deux sociétés proposant des outils d'accompagnement managérial et de développement professionnel.

www.courrierdesmaires.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

La cohésion des territoires dopée par le développement du coworking ?



© Adobe/Andriy Bezuglov

La fracture numérique des territoires, qui sépare aussi souvent les territoires économiquement dynamiques de ceux en déprise, pourrait trouver - en partie - une solution dans la multiplication des espaces de « coworking » en parallèle du plan Très haut débit. C'est du moins le pari fait par le secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, Julien Denormandie, qui vient de confier une mission sur le sujet au président de la Fondation Travailler autrement

C'est la dernière carte jouée par l'exécutif pour réduire les fractures territoriales, après l'annonce du plan très haut débit : le développement, lié, d'espaces de co-working dans des zones éloignées des bassins économiques des grandes et moyennes villes. « Le numérique permet de redéployer des perspectives de travail sur le territoire, à travers le télétravail mais aussi de nouvelles formes d'emploi. C'est dans cette optique du "travailler autrement" que des espaces de coworking se multiplient, que ce soit dans les ruralités, les villes moyennes ou les métropoles. Ils créent de nouveaux collectifs de travail, de partage, d'engagement et sont également des lieux de vie et de rencontres professionnelles », veut croire le secrétaire d'État à la Cohésion des territoires, Julien Denormandie.

Raison pour laquelle ce dernier a lancé le 5 février une « mission Coworking, afin d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires », le numérique devant permettre « de redéployer les perspectives de travail sur le territoire, à travers le télétravail mais aussi à travers les nouvelles formes d'emploi ».

Six mois pour définir les modèles économiques

La mission a été confiée à Patrick Levy Waitz, président de la Fondation Travailler autrement, qui promeut les formes innovantes d'organisation du travail et les nouvelles formes d'emploi. Au-delà du diagnostic à établir sur les espaces de coworking et leur déploiement, l'objectif assigné à Patrick Levy Waitz à « identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les modèles économiques les plus performants » et à proposer des mesures concrètes pour développer « ces lieux d'innovation sociale, favorisant l'émergence et l'incubation de nouveaux services », le tout dans un délai de six mois.

www.courrierdesmaires.fr
Pays : France
Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Il sera appuyé dans sa tâche par le Commissariat général à l'Egalité des territoires, déjà à l'origine d'un plan national de déploiement du télétravail dont les bases avaient été jetées au printemps 2017 .

Un contexte qui « favorise le nomadisme pour les actifs »

La difficulté de la mission relève tout autant d'une meilleure répartition géographique de ces espaces de coworking sur le terrain, aujourd'hui paradoxalement bien mieux installés dans les grands centres urbains que dans les territoires que dans les milieux ruraux et les villes moyennes où l'exécutif aimerait les voir se multiplier. « Les 600 espaces de coworking recensés en France restent majoritairement concentrés en Ile-de-France, constate ainsi le président de la Fondation Travailler autrement.

Pour Patrick Levy Waitz, « Il est essentiel d'étendre leur dynamique à l'ensemble du territoire car leur développement accompagne l'émergence de nouvelles formes de travail, de services et d'engagement. L'accélération de la couverture numérique en France mais aussi la transformation des usages digitaux dans le milieu professionnel participent de cette évolution et favorisent le nomadisme pour tous les actifs », estime-t-il dans un communiqué.

Le télétravail poussé par les acteurs publics... et Google

En instaurant une mission dédiée, l'exécutif tente de doper une orientation déjà esquissée par les acteurs publics pour lutter contre les fractures territoriales et l'éloignement de certains territoires ruraux des grands pôles économiques urbains. Et notamment par le précédent Gouvernement. Ainsi, un plan national de déploiement du télétravail élaboré avec les associations d'élus et les partenaires sociaux était annoncé comme l'une des 48 mesures du premier Comité interministériel aux ruralités de mars 2015.

A une échelle plus locale, le développement du télétravail sous toutes ses formes est assu un axe de développement de plusieurs coopérations ville- campagne, à l'image du contrat de réciprocité entre Toulouse métropole et le pays des portes de Gascogne (160 communes, 71 100 hab.)

Enfin, plus récemment, c'est le think-tank Terra Nova, aidé par Google pour l'occasion, qui imaginait pouvoir remédier au décrochage des territoires ruraux par le biais du numérique . Le duo formé par le cercle de réflexion et le géant du web souhaitait organiser une négociation interprofessionnelle visant à offrir un cadre légal minimal pour le télétravail.



M. Patrick LEVY-WAITZ, président de la Fondation "Travailler autrement", s'est vu confier par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires Julien DENORMANDIE, une mission sur les espaces de coworking dans les territoires

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires Julien DENORMANDIE a confié une mission sur les espaces de coworking dans les territoires à M. Patrick LEVY-WAITZ, président de la Fondation "Travailler autrement" et président du groupe de portage salarial ITG.

"Les espaces de coworking se multiplient à mesure que les nouvelles formes d'emploi se développent et que la fibre se déploie. Ces lieux optimisent la qualité d'usage des bâtiments qu'ils investissent et proposent de nouveaux services aux actifs qui ont des statuts multiples et dont l'emploi peut nécessiter du nomadisme", constate le secrétaire d'Etat dans la lettre de mission. Ces espaces "créent de nouveaux lieux de vie, de rencontres professionnelles et/ou militantes dans les villes. Par hybridation de nombreux espaces de coworking deviennent alors des lieux d'innovation sociale, favorisant l'émergence et l'incubation de nouveaux services" ajoute M. DENORMANDIE, soulignant que les "villes moyennes et la ruralité" ne bénéficient pas toujours du phénomène.

"Ce sont les conditions de réussite qui doivent être identifiées pour que chacun puisse les mobiliser en faveur des territoires de France. Aussi nous vous demandons d'établir un diagnostic partagé avec les acteurs des territoires sur la dynamique des espaces de coworking", écrit-il à M. LEVY-WAITZ. Ce dernier devra notamment "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et d'autre part "les freins réglementaires ou législatifs" à lever. Un premier rapport d'étape est attendu fin mars, avant un rapport d'approfondissement d'ici fin juin.

Diplômé en droit social et en sciences politiques, M. Patrick LEVY-WAITZ fut délégué général de l'ONG humanitaire Equilibre (1993-1996). Il rejoignit en 1996 le cabinet de conseil en stratégie et en management des relations humaines Dynargie, dont il prit le contrôle en 2001, avant de le rapprocher en 2005 du groupe Altedia. Parallèlement, il crée en 2001 la société eGoPrism, puis en 2011, la société eGoPrism Talent Management, qui proposent des outils de développement professionnel et d'accompagnement managérial. Il fut directeur général adjoint du groupe de conseil en ressources humaines Altedia (2007-2012). M. Patrick LEVY-WAITZ est président du groupe de portage salarial ITG depuis juillet 2012, et président de la Fondation "Travailler autrement" depuis mars 2013.

www.lemoniteur.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 1/2

[Visualiser l'article](#)

Coworking : lancement d'une mission sur les villes moyennes et rurales

AFP

Le ministère de la Cohésion des territoires a confié à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation « Travailler autrement », une mission sur le coworking dans les territoires détendus. Ce dernier rendra un rapport d'étape à la fin du mois de mars, avant de remettre un rapport d'approfondissement à la fin du mois de juin 2018.



© Buzzy - Le ministère de la Cohésion des territoires lance une mission sur le coworking.

Le coworking devient un sujet de réflexion pour le gouvernement. **Une mission Coworking lancera en juin des propositions concrètes** pour développer les **espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales**, afin d'aider à réduire les « fractures territoriales », annonce le ministère de la Cohésion des territoires, dans une lettre de mission datée du 19 janvier 2018.

www.lemoniteur.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation « Travailler autrement » et du groupe de portage salarial ITG, cette mission devra d'une part « identifier les modèles [de coworking] les plus adaptés aux territoires », et d'autre part « les freins réglementaires ou législatifs » à lever, précise Julien Denormandie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires. Objectif : « établir un diagnostic partagé avec les acteurs [...] sur la dynamique des espaces de coworking », écrit le ministère.

« Lutter contre les fractures territoriales »

Un « premier rapport d'étape » verra le jour fin mars, avant la remise d'un « **rapport d'approfondissement** » à la fin du mois de juin. L'enjeu est de « **créer une dynamique participative** avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux », explique Patrick Levy-Waitz.

Car, si à l'heure actuelle, les espaces de travail collaboratifs voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, « **le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés** », complète le président de la fondation « Travailler autrement ». Cette réflexion s'inscrit dans la « démarche globale d'aménagement du territoire » du gouvernement, qui vise à « lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique », déclare de son côté Julien Denormandie.

« On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques », observe Julien Denormandie. **La mission reprendra notamment les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur le déploiement du télétravail, qui ont été finalisés au printemps 2017**.



Mission pour développer le travail collaboratif dans les zones rurales et villes moyennes Mission pour étendre le travail collaboratif aux villes moyennes et zones rurales

Par AFP

Une mission lancera en juin des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les "fractures territoriales", annonce le ministère de la Cohésion des territoires.

Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, elle devra "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et "les freins réglementaires ou législatifs" à lever, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'Etat Julien Denormandie.

Un "premier rapport d'étape" verra le jour fin mars.

L'enjeu est de "créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux", explique à l'AFP M. Levy-Waitz.

Car si à l'heure actuelle les espaces de travail collaboratifs (ou "coworking") voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, "le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés", dit-il.

Cette réflexion s'inscrit dans la "démarche globale d'aménagement du territoire" du gouvernement, qui vise à "lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique", a de son côté déclaré à l'AFP M. Denormandie.

"On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques", a-t-il estimé.

La mission devra aboutir à un "diagnostic commun" et reprendra notamment les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a précisé M. Denormandie.



Le secrétaire d'Etat Julien Denormandie débute sa visite en Ariège



Julien Denormandie accueilli par Laurent Panifous, président de la communauté de communes Arize-Lèze./
Photo DDM, Lucas Serdic

Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, a commencé sa visite en Ariège à Lézat-sur-Lèze où il visite le fablab.

«Aujourd'hui, le co-working est une méthode de travail de plus en plus développée par les Français que vous soyez autoentrepreneur ou télétravailleur. Il y a une demande de plus en plus forte pour avoir ces espaces partagés vous êtes plusieurs à vous retrouver. En Occitanie, on voit émerger des espaces de co-working. Cela répond à une demande. Pour déterminer quels sont les meilleurs moyens d'accélérer le déploiement de ces espaces (dans les gares, les espaces ruraux, etc.) je vais officialiser en Ariège une mission confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation «Travailler autrement» a expliqué, ce matin, Julien Denormandie dans les colonnes de *La Dépêche du Midi*.

En fin d'après-midi, Julien Denormandie va inaugurer un pylône de téléphonie mobile à Villeneuve-du-Latou, « site multi-opérateurs d'accès à l'Internet mobile .»



Une mission pour développer le travail collaboratif dans les zones rurales et villes moyennes



Patrick [Levy-Waitz](#) © LinkedIn

Une mission lancera en juin des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les "fractures territoriales", annonce le ministère de la Cohésion des territoires .

Confiée à Patrick [Levy-Waitz](#), président de la fondation Travailler autrement et du groupe de [portage salarial ITG](#), elle devra "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et "les freins réglementaires ou législatifs" à lever, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'Etat Julien Denormandie .

Un "premier rapport d'étape" verra le jour fin mars. L'enjeu est de "créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux", explique à l'AFP M. [Levy-Waitz](#). Car si à l'heure actuelle les espaces de travail collaboratifs (coworking) voient le jour dans les métropoles afin de profiter

www.businessimmo.com

Pays : France

Dynamisme : 31



Page 2/2

[Visualiser l'article](#)

de leur dynamisme économique, "le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés", dit-il.

Cette réflexion s'inscrit dans la "démarche globale d'aménagement du territoire" du gouvernement, qui vise à "lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique", a de son côté déclaré à l'AFP M. Denormandie. "On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques", a-t-il estimé.

La mission devra aboutir à un "diagnostic commun" et reprendra notamment les travaux du **Commissariat général à l'égalité des territoires** (CGET) sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a précisé M. Denormandie.



Une mission pour développer le travail collaboratif



© Cédric Faimali/GFA

Une mission lancera en juin des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les « fractures territoriales », annonce le ministère de la Cohésion des territoires.

Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, elle devra d'une part « identifier les modèles les plus adaptés aux territoires » à encourager et d'autre part « les freins réglementaires ou législatifs » à lever, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'État Julien Denormandie. Un « premier rapport d'étape » verra le jour fin mars.

L'enjeu est de « créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux », explique M. Levy-Waitz.

Car si à l'heure actuelle les espaces de travail collaboratifs (ou « coworking ») voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, « le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés », dit-il.

« Lutter contre les fractures territoriales »

Cette réflexion s'inscrit dans la « démarche globale d'aménagement du territoire » du gouvernement, qui vise à « lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique », a de son côté déclaré M. Denormandie.

www.lafranceagricole.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

« On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques », a-t-il estimé.

La mission devra aboutir à un « diagnostic commun » et reprendra notamment les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a précisé M. Denormandie.



05/02/2018 13:00:02

Mission pour développer le travail collaboratif dans les zones rurales et villes moyennes Mission pour étendre le travail collaboratif aux villes moyennes et zones rurales

Une mission lancera en juin des propositions concrètes pour développer les espaces de travail collaboratif dans les villes moyennes et les zones rurales, afin d'aider à réduire les "fractures territoriales", annonce le ministère de la Cohésion des territoires.

Confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la fondation Travailler autrement et du groupe de portage salarial ITG, elle devra "identifier les modèles les plus adaptés aux territoires" à encourager et "les freins réglementaires ou législatifs" à lever, précise dans une lettre de mission datée du 19 janvier le secrétaire d'Etat Julien Denormandie.

Un "premier rapport d'étape" verra le jour fin mars.

L'enjeu est de "créer une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du secteur, afin de faire remonter les bonnes pratiques incitant à développer les nouveaux usages de travail dans les territoires ruraux", explique à l'AFP M. Levy-Waitz.

Car si à l'heure actuelle les espaces de travail collaboratifs (ou "coworking") voient le jour dans les métropoles afin de profiter de leur dynamisme économique, "le besoin de ces tiers lieux est tout aussi grand dans les territoires plus reculés", dit-il.

Cette réflexion s'inscrit dans la "démarche globale d'aménagement du territoire" du gouvernement, qui vise à "lutter contre les fractures territoriales en matière de logement, de mobilité, de numérique et de développement économique", a de son côté déclaré à l'AFP M Denormandie.

"On voit émerger partout de nouvelles formes de travail, le télétravail, le travail indépendant, les auto-entrepreneurs... et il y a une demande, sur tout le territoire, de ces espaces de coworking, avec des dispositions, un environnement de travail spécifiques", a-t-il estimé.

La mission devra aboutir à un "diagnostic commun" et reprendra notamment les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) sur le déploiement du télétravail, finalisés au printemps 2017, a précisé M. Denormandie.

ref/tq/mpf



Julien Denormandie, secrétaire d'Etat : «Lutter contre toutes les fractures territoriales»

Politique - Interview de Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires



Julien Denormandie, secrétaire d'Etat : «Lutter contre toutes les fractures territoriales»

Julien Denormandie est en déplacement à partir d'aujourd'hui en Ariège, notamment pour inaugurer un site télécoms qui permettra une meilleure couverture numérique et en téléphonie mobile.

Vous avez récemment annoncé un accord historique avec les opérateurs télécoms pour éliminer les zones blanches. Ce n'est pourtant pas la première fois que des engagements en faveur des zones non couvertes sont pris. Seront-ils cette fois respectés ?

Oui, on a l'assurance que ces accords seront respectés puisque pour la première fois ils sont contraignants et engageants. Finies les bonnes intentions. Nous, on est dans le concret : seuls compteront les résultats.



[Visualiser l'article](#)

Cela sera vérifié par le gendarme des Télécoms, l'Arcep. Cela n'avait jamais été fait auparavant, c'est l'une des grandes avancées.

En échange de l'accord, vous avez renoncé à mettre aux enchères le renouvellement à venir des fréquences. Ne craignez-vous pas qu'il y ait au final un manque à gagner pour l'État ?

Non. Trois choses sont à retenir de cet accord. La première, ce sont 3 milliards d'euros investis par les opérateurs qui vont créer 5 000 nouveaux sites chacun dont certains mutualisés, en particulier dans les zones les moins peuplées jugées non prioritaires par le passé. C'est selon moi une question d'égalité territoriale. Dans les trois prochaines années on fera dans ces zones l'équivalent de ce qui a été investi dans les 15 dernières années. Seconde chose : on passera de la 2G/3G à la 4G, qui permet de surfer sur internet, dans plus de 10 000 communes. Troisième élément : on va massivement installer des infrastructures de téléphonie le long des principales voies de transports comme les trans régionaux. L'investissement de 3 milliards d'euros est bien plus élevé que nos anticipations d'éventuelles enchères. Les gagnants sont les Français mais aussi les collectivités locales qui n'auront plus à financer comme auparavant une partie des infrastructures (les pylônes).

Lors du 1er Comité interministériel de la transformation publique, le Premier ministre a annoncé un train de mesures, notamment concernant l'administration numérique et l'objectif de diminution du nombre d'agents de la fonction publique. Certains territoires ruraux sont inquiets sur le devenir des services publics. Que voulez-vous leur dire pour les rassurer ?

Je veux les rassurer. Mon travail au jour le jour avec Jacques Mézard est de lutter contre les fractures territoriales. Le numérique est l'une des fractures. L'accord avec les opérateurs télécoms permet d'y remédier, aussi bien sur le mobile que sur le fixe. Nous travaillons aussi sur la mobilité, sur la santé avec le plan pour lutter contre les déserts médicaux. Concernant l'accès aux services publics, 100 % des démarches administratives seront accessibles en ligne d'ici 2022. Certaines personnes, soit parce qu'elles ne le désirent pas, soit parce qu'elles ne sont pas à l'aise avec ces outils, ne les utiliseront pas ; cela veut dire qu'il faut laisser des lieux physiques où on les accompagne. Aujourd'hui, il y a plus de 1 200 Maisons de services au public en France, plus de 160 en Occitanie. Notre objectif est de multiplier le nombre de ces lieux d'accueil. Cela contribue à lutter contre la fracture territoriale. J'ai une conviction profonde : aujourd'hui, la téléphonie mobile et le numérique, ce n'est pas un luxe, c'est un droit.

L'un des dossiers dont vous avez la charge concerne les villes moyennes, nombreuses dans notre région, qui sont un peu les oubliées de l'aménagement du territoire ces dernières années. Quels sont vos objectifs les concernant ?

Vous avez raison, malheureusement les villes moyennes ont souvent été les oubliées de l'aménagement du territoire. Le gouvernement en a fait une priorité d'action avec un plan très ambitieux pour redynamiser les centres-villes des villes moyennes. Le centre-ville, qui est l'âme des villes, connaît des difficultés avec des logements vacants, des commerces qui disparaissent, avec une dynamique qui décroît. Il faut prendre le problème à bras-le-corps et trouver des solutions. Notre plan «Cœur de ville», qui commence à être mis en œuvre, comprend 5 milliards d'euros sur les 5 prochaines années et mobilise des financeurs, des institutionnels et des élus locaux pour établir un plan de revitalisation à destination de ces villes. Il s'agit là aussi de lutter contre les fractures territoriales.

www.ladepeche.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



Page 3/3

[Visualiser l'article](#)

Il y a en Occitanie une forte mobilisation citoyenne et politique en faveur de la LGV Bordeaux-Toulouse. Comprenez-vous cette mobilisation et la volonté des élus de faire de cet équipement un outil au service de l'aménagement du territoire ?

De la même manière qu'il existe des fractures territoriales sur le numérique, il en existe sur la mobilité. C'est un sujet majeur sur lequel le gouvernement, et principalement Elisabeth Borne, est extrêmement mobilisé. Parce que la mobilité – celle du quotidien ou des grandes infrastructures – est une source de fracture territoriale qui est immense. La ministre des Transports a lancé ses assises de la mobilité en faisant énormément de concertation. Un certain nombre de rapports apportent des éléments. Le conseil d'orientation des infrastructures a formulé des propositions sur la base desquelles la Ministres consulte. On va rentrer dans la phase de décision à la fin du mois. Et il y aura un projet de loi en avril.

Mission sur le co-working

Le ministre, qui visitera un FabLab, a lancé une mission sur le co-working et les nouvelles formes de travail dans les milieux ruraux.

«Aujourd'hui, le co-working est une méthode de travail de plus en plus développée par les Français que vous soyez autoentrepreneur, ondéenfant ou télétravailleur. Il y a une demande de plus en plus fort pour avoir ces espaces partagés vous êtes plusieurs à vous retrouver. En Occitanie, on voit émerger des espaces de co-working. Cela répond à une demande. Pour déterminer quels sont les meilleurs moyens d'accélérer le déploiement de ces espaces (dans les gares, les espaces ruraux, etc.) j'officialiserai en Ariège une mission confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation «Travailler autrement.» Cet expert nous remettra un rapport dans les six prochains mois. Avec une seule boussole : répondre à la demande de nos concitoyens de façon très pratique.»



Missionsur le co-working

Le ministre, qui visitera un FabLab, a lancé une mission sur le co-working et les nouvelles formes de travail dans les milieux ruraux. « Aujourd'hui, le co-working est une méthode de travail de plus en plus développée par les Français que vous soyez autoentrepreneur, ondeenfant ou télétravailleur. Il y a une demande de plus en plus fort pour avoir ces espaces partagés vous êtes plusieurs à vous retrouver. En Occitanie, on voit émerger des espaces de co-working. Cela répond à une demande. Pour déterminer quels sont les meilleurs moyens d'accélérer le déploiement de ces espaces (dans les gares, les espaces ruraux, etc.) j'officialiserai en Ariège une mission confiée à Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation « Travailler autrement. » Cet expert nous remettra un rapport dans les six prochains mois. Avec une seule boussole : répondre à la demande de nos concitoyens de façon très pratique. »Ph. R.